

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 28^e SEANCE

Séance du Vendredi 24 Novembre 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. BOYER-ANDRIVET

1. — Procès-verbal (p. 3614).

2. — Loi de finances pour 1979. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3614).

Commerce extérieur (p. 3614).

MM. Tony Larue, rapporteur spécial; Maurice PrévotEAU, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Michel Giraud, Anicet Le Pors, Frédéric Wirth, Charles Ferrant, Philippe Machefer, Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur.

Les crédits sont réservés.

Coopération (p. 3627).

MM. Robert Schmitt, rapporteur spécial; Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN

MM. Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Robert Galley, ministre de la coopération; Serge Boucheny, Jacques Habert, Francis Palméro, Jean Périquier, Roger Romani, Philippe Machefer, Edouard Bounefous, président de la commission des finances; Jacques Genton.

Adoption des crédits.

Recherche (p. 3644).

MM. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial; Edmond Valcin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Pierre Noé, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Philippe de Bourgoing, Bernard Parmantier, Mme Danielle Bidard, M. Francis Palméro.

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre; le rapporteur spécial, Bernard Parmantier.

Adoption des crédits.

Suspension et reprise de la séance.

Affaires étrangères (suite et fin) (p. 3658).

MM. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères; Jean Garcia, Pierre Croze, Jacques Genton, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances; Jean Périquier, Jacques Henriot, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

Sur les crédits (p.

Amendement n° 156 de M. Serge Boucheny. — MM. Serge Boucheny, Maurice Blin, rapporteur spécial; le secrétaire d'Etat. — Rejet.

Amendement n° 191 du Gouvernement. — MM. le secrétaire d'Etat, le rapporteur spécial. — Adoption.

MM. Francis Palmero, le ministre.

Adoption des crédits modifiés.

Renvoi de la suite de la discussion.

8. — Transmission de projets de loi (p. 3677).**4. — Dépôt de rapports (p. 3677).****5. — Ordre du jour (p. 3677).**

PRESIDENCE DE M. JACQUES BOYER-ANDRIVET,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1979**Suite de la discussion d'un projet de loi.**

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale. (N°s 73 et 74 [1978-1979].)

Economie et budget.**COMMERCE EXTERIEUR**

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du commerce extérieur.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec des moyens limités et quelque peu épars, le ministère du commerce extérieur joue un rôle de plus en plus essentiel dans l'action des pouvoirs publics.

Afin de tenter d'apprécier l'importance et la mission de ces moyens humains, techniques et financiers, il est nécessaire d'établir un bilan du commerce extérieur français pour 1977 et 1978 et de déterminer les perspectives pour 1979.

Notre propos est de rechercher si les moyens budgétaires mis en œuvre sont susceptibles d'aider à la solution des problèmes et des difficultés rencontrés dans le développement de nos échanges extérieurs.

Dans un cadre international marqué par une concurrence exacerbée entre les pays industrialisés et le transfert de certaines activités en direction des pays du tiers monde disposant d'une main-d'œuvre, comme chacun sait, abondante et bon marché, l'évolution du commerce extérieur français constitue un succès qui reste fragile.

Les résultats obtenus en 1977 confirment la persistance d'un déséquilibre, mais réduit de moitié par rapport à 1976 : 11 milliards de francs. Le déficit est, pour l'essentiel, dû aux résultats défavorables du secteur agro-alimentaire, qui a souffert de mauvaises conditions climatiques et de la hausse des denrées tropicales.

L'amélioration relative des résultats est liée à la conjoncture, déprimée à l'intérieur, qui a entraîné une baisse en volume des importations de produits énergétiques et de matières premières minérales de 4,50 p. 100 et des produits industriels de 3 p. 100.

Nos échanges de produits industriels se sont améliorés par rapport à 1976, dégagant un excédent de 41 milliards de francs. L'équilibre a été rétabli pour les biens intermédiaires. L'excédent des échanges de biens d'équipement avec les pays extérieurs à l'O.C.D.E., l'organisation de coopération et de développement économiques, s'est fortement accru. Les ventes dans le domaine de l'équipement automobile ont connu un progrès, tandis que, pour les biens destinés aux ménages, le déficit a été réduit.

Sur le plan géographique, alors que le déficit vis-à-vis des pays de l'O.C.D.E. se réduit notablement, il persiste à l'égard de la Communauté économique européenne. Avec les pays de la Communauté, ce déficit reste très important, 14 milliards de francs. Il provient des échanges de produits énergétiques avec les Pays-Bas, de produits manufacturés avec la République fédérale d'Allemagne et du renversement de notre position commerciale avec l'Italie.

Avec les autres pays de l'O.C.D.E., notre taux de couverture a été ramené à 90 p. 100, malgré le net fléchissement de nos échanges avec le Japon. A l'égard des pays extérieurs à l'O.C.D.E. notre déficit s'est stabilisé, grâce à une nouvelle amélioration de notre excédent industriel, 65 milliards de francs, due en particulier à nos échanges avec les pays en voie de développement.

Au terme des neuf premiers mois de l'année 1978, l'excédent cumulé atteint 1 800 millions de francs, avec une croissance économique d'environ 3 p. 100. L'équilibre retrouvé tient à l'évolution favorable de certains secteurs.

Tout d'abord, le solde de nos échanges agro-alimentaires s'est amélioré, après deux années largement déficitaires, grâce à des conditions climatiques plus favorables, à la baisse des produits tropicaux et à une productivité accrue.

Puis, les efforts accomplis en matière d'économies d'énergie, ajoutés aux effets d'une croissance économique réduite, ont permis de stabiliser les importations énergétiques en volume depuis le dernier semestre de 1976.

Nos échanges de produits industriels ont connu une nette amélioration pour le premier semestre de 1978. L'excédent est de 21 700 millions de francs; il est dû à la bonne tenue de nos ventes de produits à forte valeur ajoutée, des biens d'équipements, en particulier.

Enfin, la balance des « invisibles » et des services s'est améliorée et elle dégage un excédent accru.

Par zones géographiques, il convient de souligner que notre déficit tend à se réduire avec la Communauté économique européenne, tandis que notre position se détériore avec l'Espagne et que notre excédent s'accroît largement envers les pays en développement.

Malgré ce retour à l'équilibre, la situation paraît précaire. Les perspectives de croissance modérées dans les pays de l'O.C.D.E., l'organisation de coopération et de développement économiques, le ralentissement des importations des pays de l'O.P.E.P., l'organisation des pays exportateurs de pétrole, et des pays en développement du fait de la détérioration des termes de l'échange incitent à la prudence. Le déficit persistant avec la Communauté économique européenne n'est compensé que par un excédent dégagé sur les pays du tiers monde non producteurs de pétrole, dont certains ont atteint le plafond de leur capacité d'endettement, et grâce à une très forte augmentation des crédits à l'exportation, consentis dans des conditions de sécurité commerciale parfois douteuses.

Nos gains sur les produits industriels sont dus, pour la plupart, à une amélioration des termes de l'échange : en francs 1970, notre solde industriel reste proche de l'équilibre.

L'essentiel de l'acquis repose, en outre, sur un nombre limité de secteurs performants : automobile, biens d'équipement professionnel, armement.

Il faut souligner d'autres facteurs préoccupants pour la détermination des résultats de notre commerce extérieur. Si l'effet des fluctuations monétaires sur les exportations demeure incertain, leur incidence sur la valeur de nos importations prouve la fragilité de l'excédent actuel. La dépréciation du dollar de 10 p. 100 par rapport au franc entre septembre 1977 et septembre 1978 a permis une diminution de la valeur de nos importations d'énergie et de matières premières d'environ 8 milliards de francs en une année. Alors que la France a su préserver les principes auxquels elle doit sa place économique et politique sur la scène internationale, en évitant de céder à la tentation du protectionnisme, des comportements protectionnistes existent chez certains de nos partenaires. Outre des mesures ponctuelles concernant des secteurs industriels importants — textile et sidérurgie — certains marchés demeurent relativement fermés.

Au Japon, la réglementation et les normes exercent un effet dissuasif sur les exportateurs français. Mais ce sont surtout la complexité du système de distribution et le monopole de fait des grandes sociétés commerciales japonaises qui constituent un frein pour les exportations françaises.

Aux Etats-Unis, il existe un grand nombre de dispositions restrictives et de procédures diverses qui rendent difficile l'accès au marché américain. Cette situation est, en outre, favorisée par l'attitude américaine à l'égard du G. A. T. T. — *General agreement on tariffs and trade* — qui n'a pu, comme chacun sait, être ratifié.

L'adhésion de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal à la Communauté économique européenne risque de provoquer des difficultés, dans le secteur des productions agricoles méditerranéennes surtout, mais aussi dans le textile, la chaussure, la construction navale et la sidérurgie. Des mesures de sauvegarde devront être élaborées. On peut cependant nourrir l'espérance que l'élargissement bénéficiera au développement de nos exportations de produits industriels vers ces pays.

Pour pallier les faiblesses de notre commerce extérieur, un certain nombre d'inflexions peuvent être proposées. A cet égard, le rapport du Conseil économique et social récemment paru peut être utilement consulté.

La nouvelle concurrence des pays en voie d'industrialisation ne constitue pas, globalement, une menace pour les pays industriels anciens, mais, en élevant le revenu national de ces pays, elle accroît leurs besoins d'équipement. Les investissements nécessaires doivent recevoir le soutien des pays industrialisés dont les crédits aux pays en voie de développement progressent, dans certains cas, trop lentement.

Sur le plan national, la reconquête du marché intérieur, en particulier par la substitution de services collectifs à des consommations individuelles, coûteuses et importatrices, serait un atout important pour l'équilibre extérieur et permettrait d'atténuer les à-coups de la conjoncture internationale.

L'objectif de compétitivité des entreprises françaises requiert de recourir largement à l'innovation. A cet égard, l'aide de l'Etat paraît insuffisante. La promotion d'activités utilisant un travail plus qualifié et incorporant plus de recherches et d'innovations paraît s'imposer.

Le secteur agro-alimentaire, qui a connu ces dernières années des difficultés dont nous venons de parler tenant aux mauvaises conditions climatiques et à l'augmentation du prix des consommations intermédiaires, subit, en outre, l'aggravation de la concurrence due à une moindre protection du marché communautaire. Ce secteur doit retrouver sa place à l'exportation grâce à des biens de productivité, en particulier.

Le système français de crédit à l'exportation, précédemment arrêté dans un contexte économique différent, paraît aujourd'hui inadapté à la situation de concurrence internationale exacerbée : manque de souplesse des concours de banques aux exportateurs ; taux trop élevés du crédit à court terme. Il faudrait s'orienter, en outre, vers la prise en compte des aides à l'exportation de services et vers l'adaptation aux besoins propres des petites et moyennes entreprises. Enfin, le développement des sociétés commerciales permettrait, semble-t-il, de favoriser la prospection des marchés et de mieux informer les entreprises.

Cela étant dit, j'en viens aux crédits budgétaires pour le commerce extérieur.

Aucun fascicule budgétaire ne retrace — comme chacun le sait — l'ensemble de l'effort financier public consacré au développement de notre commerce extérieur. Les services compétents, placés sous l'autorité du ministre, dépendent, pour leur fonctionnement, du ministère de l'économie. Les crédits de fonctionnement apparaissent dans le « bleu » de l'économie et le coût

des moyens d'aide à l'exportation dans les fascicules des charges communes et des comptes spéciaux du Trésor. En outre, des cellules spécialisées, insérées dans plusieurs départements ministériels — agriculture, affaires étrangères, industrie, notamment — participent à la promotion du commerce international français.

Les dépenses sont de natures très diverses. Nous les examinerons sous trois chapitres.

Au titre des dépenses de fonctionnement, celles qui sont consacrées au personnel augmentent de 21,1 p. 100 pour tenir compte, essentiellement, de la revalorisation des rémunérations.

Les mesures nouvelles comportent le renforcement d'effectif des postes d'expansion économique, la transformation de huit emplois de conseillers commerciaux en huit emplois de ministres conseillers, une augmentation des dotations pour la rémunération des personnels étrangers, pour tenir compte de la hausse des prix et des salaires dans les différents pays, de l'augmentation des dépenses de matériel et du remboursement de prêts.

Au titre des subventions pour l'expansion économique à l'étranger, nous relevons un accroissement de 18,1 p. 100. En bénéficieront le centre français du commerce extérieur, ainsi que le comité français des manifestations économiques à l'étranger, qui voit, lui aussi, sa dotation augmenter. Les moyens de coopération technique le sont également. Ils bénéficieront à l'agence pour la coopération économique et industrielle.

Les crédits pour les dépenses en capital permettront de poursuivre l'équipement des services à l'étranger en 1979 et une autorisation de programme est prévue pour l'achèvement des locaux en construction à Kinshasa.

La garantie des risques se trouve également, si je puis m'exprimer ainsi, renforcée. La Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur assure, pour le compte de l'Etat, la gestion de plusieurs garanties : ce sont les garanties pour risque économique. Le coût en est fortement augmenté depuis 1975 du fait de la hausse des matières premières. Le montant des indemnités à verser demeurera élevé au cours des prochains exercices, et malgré les difficultés actuelles de liquidation des dossiers, la dotation demandée a été limitée à 2 milliards de francs, compte tenu des reports de crédits disponibles.

Les aides sont concentrées sur un petit nombre de bénéficiaires, ce qui reflète la structure de l'industrie du secteur des biens d'équipements, elle-même très concentrée. Se poursuivront les garanties d'assurance prospection et d'assurance foire, ainsi que la garantie d'assurance crédit.

Enfin, la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur — Coface — gère une garantie de change qui a connu un développement rapide depuis le flottement généralisé des monnaies.

Nous en venons au financement du commerce extérieur.

Les procédures des exportations se font à l'aide de concours privés et de concours publics.

Les concours privés sont destinés à favoriser la promotion de nos exportations. Les pouvoirs publics ont mis au point différentes formes de crédits permettant de réaliser le financement de ventes qui sont réglées très souvent à terme.

Les concours publics prennent essentiellement la forme de prêts gouvernementaux. Le Trésor public peut, en effet, accorder, à des conditions très favorables pour l'emprunteur, des prêts à des gouvernements étrangers pour leur faciliter l'achat de biens d'équipement et de fournitures diverses. Ces prêts sont consentis à des entreprises qui, en contrepartie, s'engagent à accroître la part de leur chiffre d'affaires à l'exportation.

En ce qui concerne le coût de ces procédures, parlons d'abord des bonifications d'intérêts. Leur charge brute est évaluée à 800 millions de francs, pour 1978, et à 1 500 millions de francs, pour 1979.

Le taux privilégié de réescompte, de 5 p. 100 au lieu de 9,5 p. 100, apporte une modification aux créances nées sur l'étranger, qui sera de l'ordre de 1 750 millions de francs pour l'année. En effet, les prêts gouvernementaux sont alloués à des conditions d'amortissement et de taux d'intérêt privilégiés. Les taux d'intérêt sont de 4 à 3 p. 100 et bénéficient de bonifications dont le total est égal à 37 p. 100 de la dette, soit, pour 1979, 300 millions de francs.

Au terme de ce rapide examen, nous observons que la puissance publique consacrera plus de 6,2 milliards de francs pour la promotion de nos exportations en 1979. Ce montant correspond

seulement aux dépenses engagées sous l'autorité du ministre du commerce extérieur. Il conviendrait d'y ajouter les crédits de divers départements ministériels et les aides publiques pour des secteurs comme l'aéronautique et la construction navale.

L'ensemble des crédits affectés est sans doute au moins égal au double des crédits recensés. C'est pourquoi nous désirons, monsieur le ministre, qu'un travail d'inventaire de l'aide au commerce extérieur soit entrepris.

Plus de 50 p. 100 des crédits consacrés au commerce extérieur affectent les exportations à destination des pays non membres de l'OCDE — soit 30 p. 100 des nos ventes — pays qui connaissent des difficultés d'un certain niveau de saturation. Il y aurait lieu d'orienter davantage nos crédits vers les pays de l'OCDE pour établir avec ceux-ci un meilleur équilibre de nos échanges.

Enfin, nous ne pouvons que nous associer à certaines observations présentées par le Conseil économique et social, dans son avis sur l'adaptation du VII^e Plan, et aux principes qu'il énonce. Vous en trouverez rappelées les lignes essentielles dans mon rapport écrit.

Sous le bénéfice de ces quelques remarques, votre commission des finances, dans sa majorité, soumet les crédits relatifs au commerce extérieur à l'appréciation du Sénat. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Maurice Prévotau, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis février 1978, les échanges extérieurs de la France sont en excédent et dégagent un solde positif de plus de 83 milliards de francs, en chiffres bruts, sur les dix premiers mois de l'année.

Ce redressement est d'autant plus remarquable qu'il a été réalisé, à la différence de 1975, alors même que la croissance semble devoir se maintenir à un niveau, certes, encore insuffisant pour réduire le chômage, mais tout à fait honorable sur le plan international.

Toutefois, la commission des affaires économiques et du plan a voulu, dans son avis, insister sur sa fragilité, rejoignant par là les conclusions du groupe de travail animé par M. Pisan et auquel j'ai d'ailleurs moi-même participé.

J'ai développé, dans le rapport écrit, les raisons fondamentales de cette fragilité. Celle-ci tient, d'une part, à un environnement international moins favorable et, d'autre part, à la nature même des structures économiques de notre pays.

Je ne m'étendrai pas sur les raisons pour lesquelles l'environnement économique international ne peut plus jouer le rôle de moteur de la croissance qui avait été le sien jusqu'en 1973.

Le rapport écrit en analyse longuement les deux principaux facteurs, c'est-à-dire le désordre monétaire international et l'apparition sur le marché des produits manufacturés des pays de l'Est et du tiers monde.

En ce qui concerne la vulnérabilité spécifique de l'économie française, je me contenterai, d'abord, de signaler que, d'une façon générale, notre pays — je dirais même les Français dans leur ensemble — ont préféré une croissance rapide au renforcement des structures de notre économie. C'est ce que j'ai appelé une croissance extensive que l'on pourrait opposer à la voie allemande. Nos voisins de République fédérale d'Allemagne sont allés longtemps moins vite que nous, mais ont profité de la période faste des années 1960 et du début des années 1970 pour renforcer les bases de leur industrie. Cela est particulièrement net, lorsque l'on compare les situations respectives des sidérurgies françaises et allemandes.

Mais cette vulnérabilité spécifique tient également à certaines insuffisances structurelles, dont une des plus graves concerne le domaine agro-alimentaire pour lequel la France reste paradoxalement déficitaire. Le déficit de 7,5 milliards de francs en 1977 de notre balance agro-alimentaire, sans doute conjoncturel, ne laisse pas d'être inquiétant.

Si les premiers résultats pour 1978 marquent une amélioration globale, on n'en constate pas moins un certain affaiblissement à moyen terme de notre position concurrentielle, notamment en ce qui concerne les produits des industries agricoles et alimentaires dont l'excédent probable pour 1978 devrait à peine atteindre la moitié de celui de 3,9 milliards de francs qui a été réalisé en 1974.

Comment ne pas voir dans cette situation peu brillante, il faut le dire, à la fois le résultat de l'implantation d'une politique commerciale qui stimule l'importation de produits — je

pense ici au manioc — dont les substituts tout à fait compétitifs existent en France, et d'une inadéquation de nos méthodes de commercialisation, qui conduisent les Français à exporter des produits inadaptés aux goûts des consommateurs étrangers ?

Ces constatations étant faites, je voudrais à l'occasion de ce rapport, qui négligera les données strictement financières excellentement exposées par mon collègue Larue, insister sur certaines conditions structurelles de l'équilibre externe.

Celles-ci sont regroupées dans le rapport sous quatre rubriques : la stabilisation du franc par rapport aux monnaies fortes, le perfectionnement des procédures de soutien des exportations, l'amélioration des méthodes de commercialisation des produits, l'adaptation du cadre juridique des échanges internationaux.

A cette tribune, je me contenterai d'évoquer trois questions d'actualité dont l'issue dépend des négociations en cours à Bruxelles auxquelles vous participez activement, monsieur le ministre, et sur lesquelles il convient que le Sénat soit pleinement informé. Je veux parler du système monétaire européen, des montants compensatoires et des négociations commerciales multilatérales.

Ainsi, pourriez-vous tout d'abord indiquer, monsieur le ministre, alors même que des progrès décisifs semblent avoir été accomplis dans la mise sur pied d'un système monétaire européen, quelle marge de fluctuation — la presse parle de 2,5 p. 100 — voire quel taux de change, vous paraît compatible avec la poursuite du rétablissement de notre équilibre extérieur.

En ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales, la commission des affaires économiques et du Plan vous soutient dans votre attitude de fermeté face aux Etats-Unis, mais elle souhaiterait que vous teniez informé le Parlement très précisément des exigences et des menaces américaines.

A ce sujet, je vous poserai trois questions : quels sont les produits, notamment agricoles, sur lesquels les Américains exigent les concessions les plus importantes ? Quels sont les produits exportés par la France qui pourraient être considérés par les Etats-Unis comme subventionnés et qui seraient donc susceptibles de faire l'objet de droits compensateurs ? Des mesures de rétorsion sont-elles à l'étude dans l'hypothèse, que nous ne souhaitons pas voir se réaliser, où, en cas d'échec des négociations, les Etats-Unis mettraient leurs menaces à exécution ?

Enfin, je voudrais évoquer, à travers la question des montants compensatoires monétaires, certaines conséquences des mécanismes du Marché commun agricole sur notre agriculture.

Les effets néfastes des montants compensatoires sont bien connus.

Ils équivalent, pour notre agriculture, à une taxe variable à l'exportation et ils ne tiennent pas compte de la hausse des charges que subissent les agriculteurs français par suite de l'augmentation des prix résultant notamment de la dépréciation du franc, alors qu'au contraire, la hausse du deutschemark permet aux agriculteurs allemands de se procurer leurs consommations intermédiaires à moindre coût.

Dans ces conditions, les membres de votre commission des affaires économiques et du Plan ont été unanimes pour réclamer la suppression des montants compensatoires monétaires qui pénalisent injustement l'agriculture française.

Cependant, votre rapporteur tient à signaler qu'une telle mesure, qui se traduit par la hausse des prix agricoles sur le territoire français, ne suffit pas à résoudre tous les problèmes.

En effet, on peut se demander si, du point de vue de l'économie française en général, les mécanismes du Marché commun agricole n'ont pas, aujourd'hui, en raison de la dépréciation du franc sur les marchés des changes par rapport au deutschemark, des effets défavorables sur l'équilibre global de nos échanges extérieurs.

Très schématiquement, je dirais que, par suite de la fixation des prix en unités de comptes européennes, l'agriculture française subit tous les inconvénients d'une dépréciation de la monnaie nationale et notamment les hausses des coûts qui en résultent, sans en avoir les avantages, c'est-à-dire la possibilité de développer ses exportations par des baisses de prix sur les marchés étrangers.

En d'autres termes, pour une fraction non négligeable de ses exportations — 15 p. 100 environ — la France ne peut bénéficier du jeu normal des mécanismes économiques qui permettent à un pays en déficit de rééquilibrer ses échanges en développant ses exportations par le moyen d'une baisse de leurs prix exprimés en devises étrangères.

Tel est le phénomène sur lequel je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre, car il souligne la nécessité d'assurer un fonctionnement mieux équilibré de la politique agricole commune, afin que l'agriculture française puisse contribuer plus efficacement au rétablissement de notre équilibre extérieur et entreprendre, dans de meilleures conditions, les progrès de productivité indispensables.

Cela dit, il me paraît utile, monsieur le ministre, que vous fassiez savoir dans quelle mesure le Gouvernement français est favorable à la fixation des montants compensatoires par rapport à l'unité de compte européenne définie comme un panier de monnaies.

En dernier lieu, je voudrais évoquer un point qui a retenu l'attention du groupe d'étude du commerce extérieur, celui des moyens administratifs de votre ministère qui, à notre avis, ne correspondent pas à sa politique. Sans aller jusqu'à proposer la création d'un ministère de la planification et du commerce extérieur, je me demande dans quelle mesure il ne serait pas opportun d'asseoir votre fonction d'animation et de coordination sur des services propres qui vous soient directement et exclusivement rattachés, et donc qui servent plus efficacement encore la politique dynamique qui est la vôtre. (Applaudissements.)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1978 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste, 10 minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, 10 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 16 minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République, 6 minutes ;

Groupe communiste, 6 minutes.

La parole est à M. Michel Giraud.

M. Michel Giraud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, trois tendances marquent, aujourd'hui, le commerce international : les déséquilibres nés de la crise pétrolière se résorbent lentement, plus rapidement dans les pays industriels que dans les autres ; les excédents des pays exportateurs de pétrole ont considérablement diminué, passant de 68 milliards de dollars en 1974 à 20 milliards de dollars en 1978 ; les disparités entre les groupes de pays de même niveau de développement s'accroissent.

Dans ce contexte général, l'évolution des échanges s'est accompagnée, depuis 1974, d'un accroissement du désordre monétaire international.

Je voudrais évoquer devant vous, monsieur le ministre, mes chers collègues, deux préoccupations auxquelles mon groupe est particulièrement sensible : d'une part, la place de la France dans la compétition commerciale internationale, d'autre part, la perspective d'ouverture du Marché commun aux pays méditerranéens et le système monétaire européen.

Tout d'abord, si vous le voulez bien, voyons la place de la France dans la compétition internationale. Bien qu'apparemment satisfaisante aujourd'hui, la situation de nos échanges nous apparaît demeurer précaire, puisque liée à la dépréciation par étapes du dollar et à la faible croissance de notre produit national brut.

Le présent équilibre de notre balance commerciale n'est-il pas que conjoncturel ?

On serait fondé à le craindre en constatant que nos échanges demeurent déficitaires avec nos partenaires industriels, notamment avec l'Allemagne et le Japon — M. le rapporteur spécial l'a rappelé — tandis que s'accroît la part relative de nos exportations vers les pays en voie de développement où nous courons des risques nécessairement plus importants.

Le redéploiement de nos échanges — terme en vogue depuis la crise de 1973 — n'a pas donné les résultats que nous étions en droit d'espérer.

Par exemple, la part de marché de la France dans les pays de l'OPEP s'est dégradée relativement à celle de nos principaux partenaires.

Autre constatation : la place que nous occupons sur le Marché commun ne correspond pas à notre potentiel industriel ; notre déficit avec la CEE est de 14 milliards ; il est de 8 milliards avec les USA.

Quelle est notre part de marché dans les pays qui se développent rapidement tels le Mexique, le Brésil ou l'Arabie ? Elle est faible, alors même que nous bénéficions, dans ces pays, d'une bonne image de marque et que nous y avons réalisé des investissements prometteurs.

Il y a, à notre avis, deux causes d'insuffisance dans l'évolution de nos courants d'échange : la politique du commerce extérieur ne se résume pas à une politique de l'exportation ; notre politique d'exportation n'est pas toujours suffisamment offensive.

S'il est nécessaire de nous approvisionner en biens que la France ne produit pas — le pétrole, mais aussi telle ou telle matière première, tel ou tel produit tropical, le café par exemple — on peut se demander, en revanche, si certaines productions françaises — de la métropole ou de nos départements et territoires d'outre-mer — ne pourraient pas être utilement développées.

Il convient notamment de déplorer une forte pénétration de notre marché dans le textile, l'habillement, le papier, le cuir, l'équipement ménager, etc.

En même temps que doivent être ardemment développées les économies d'énergie, il devient urgent de tout faire pour substituer nos propres produits à certains produits importés.

Notre politique d'exportation peut être, par ailleurs, plus offensive.

Ne pouvons-nous pas encourager la réalisation de « pools » d'exportateurs français, comme il en existe en Allemagne et au Japon ? Ne sommes-nous pas capables de concevoir des opérations groupées d'exportation et d'assurer une présence non seulement permanente, mais aussi efficace — c'est-à-dire commercialement agressive — auprès des clientèles étrangères ? Quand nos PME franchiront-elles régulièrement nos frontières ? Pour les trois quarts de son chiffre d'affaires, notre exportation n'est le fait que de 300 entreprises à peine.

C'est plus qu'une question que je vous pose, monsieur le ministre, c'est une pressante invite : il nous faut multiplier les contacts et les études de marché ; encourager une présence dynamique sur les marchés étrangers ; développer l'information auprès des PME et appeler au regroupement des services d'exportation de nos entreprises.

En un mot, dans le domaine du commerce extérieur comme dans d'autres, il nous faut susciter l'initiative plutôt que favoriser l'assistance.

Je voudrais, à cet égard, souligner un point particulier, mais essentiel de notre politique d'exportation.

Ayant présidé pendant un temps le marché d'intérêt national de Rungis qui est le plus important marché agro-alimentaire d'Europe, je voudrais dire l'insuffisance de nos résultats dans un secteur qui devrait représenter en permanence un de nos atouts maîtres.

Or la part de nos importations agricoles augmente de façon continue dans nos échanges alors que celle de nos exportations agro-alimentaires ne cesse de décroître.

Notre marché s'effrite en Europe où l'Allemagne nous concurrence de plus en plus — notamment en Grande-Bretagne et en Italie — et où tous les pays étendent leurs gammes de produits.

Le solde positif de nos échanges décroît dangereusement — il a même été négatif en 1977 mais je sais savoir qu'il ne le sera pas en 1978, tant mieux ! — au fur et à mesure que se réduit la part de valeur ajoutée aux produits exportés. Une action d'information et de stimulation de nos producteurs s'impose de plus en plus.

Je sais que le régime des montants compensatoires ne nous a pas été favorable, mais il ne faut pas, pour autant, cacher qu'un effort de compétitivité est plus que jamais essentiel dans le secteur agricole dont le marché devient à la fois plus ouvert et plus difficile.

Mon groupe souhaite que tout soit mis en œuvre pour assurer la promotion de nos produits agro-alimentaires à l'étranger, dans une période où la concurrence s'intensifie très sérieusement, alors même que nous ne sommes pas encore à l'heure de l'élargissement du Marché commun.

J'en viens à ma deuxième grave préoccupation : la perspective d'ouverture du Marché commun aux pays méditerranéens et le système monétaire européen.

Trois accords préliminaires ont été conclus entre l'Espagne, la Grèce et le Portugal, d'une part, et la Communauté économique européenne, d'autre part. Or, à bien des égards, ces pays sont des concurrents directs pour notre économie. Je pense, en pre-

mier lieu, aux débouchés de nos produits agricoles et à l'inévitable concurrence que ces pays exerceraient sur nos productions méridionales.

La France est très directement concernée, à la différence des pays du nord de l'Europe, par les implications de cet élargissement.

Que sait-on exactement des conséquences pour notre économie — et pas seulement pour notre agriculture — qu'entraînerait cette concurrence nouvelle ?

Ajoutons à cela que la politique agricole commune, qui ne laisse pas de susciter des inquiétudes sur les spécialisations qu'elle a entraînées connaîtrait, par là même, un fonctionnement plus lourd encore, et pour des résultats douteux.

Il est clair que cette question est suffisamment grave pour que notre assemblée soit plus amplement informée sur les effets que l'on peut attendre de cette éventuelle ouverture.

En ce qui concerne le système monétaire européen dont l'élaboration est en cours, je souhaiterais simplement rappeler quelques idées force.

La recherche d'une union monétaire avec nos partenaires est souhaitable à plus d'un titre : amélioration de la politique agricole commune, qui ne peut fonctionner qu'avec des taux de change stables, rétablissement de l'équilibre des balances des paiements, zone monétaire unie face au dollar.

Un tel système nécessite la création d'un fonds monétaire européen pour faire fonctionner le système des parités fixes.

De nombreuses questions demeurent cependant en suspens.

Qui supportera le coût du maintien des parités ? Les tentatives de « serpent » européen ont prouvé que les pays dont la monnaie se déprécie étaient ceux qui subissaient le plus durement cette politique d'harmonisation des taux de change, laquelle se traduit par la double obligation de s'aligner sur les pays dont le taux d'inflation est faible, et de mener des politiques internes déflationnistes et dépendantes à l'égard de l'union.

Ce sont autant de contraintes qui, dans la situation actuelle, sont difficilement acceptables ou réalisables.

Quelles seront les monnaies qui devront être stabilisées ? Celles en hausse ou celles en baisse ? Comment s'organisera la régulation ? Et comment fonctionnera le fonds monétaire européen ?

Telles sont, monsieur le ministre, sur les divers aspects de notre commerce extérieur, et plus particulièrement dans le cadre de nos relations économiques avec nos partenaires européens, les principales préoccupations qu'au nom de mon groupe et au moment où vous nous conviez à voter votre budget je suis conduit à vous exprimer en termes d'interrogations.

Notre souci fondamental est de voir la France reconquérir le terrain qu'elle a perdu au cours des récentes années et assumer, avec détermination, toute sa place dans une compétition internationale implacable pour les nations boiteuses.

Puissent vos réponses à nos questions conforter notre confiance ! (Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UCDP et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Le Pors.

M. Anicet Le Pors. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, on ne saurait dissocier l'analyse de notre commerce extérieur de la situation économique globale du pays.

Celle-ci n'est pas bonne, vous le savez, sans qu'il soit besoin que j'en rappelle les caractéristiques dans le détail.

Nos structures industrielles sont de plus en plus ébranlées. Le rythme de disparition d'entreprises augmente fortement ; des restructurations importantes ont eu lieu, accentuant l'interpénétration du capital industriel et bancaire et liquidant d'énormes capacités de productions nationales.

Le marché intérieur, dans ces conditions, n'est pas assez puissant pour soutenir une coopération active et équilibrée avec tous les pays étrangers.

La situation structurelle de notre commerce extérieur appelle, de ma part, quatre remarques essentielles.

La première est que la situation d'ensemble de nos échanges n'est pas fondamentalement modifiée en 1978 par rapport à 1977. Le quasi-équilibre actuel de nos échanges fait illusion à cet égard. Il est trompeur. Ainsi, il apparaît qu'en 1977 nous avions

un déficit mesuré CAF-FOB — le seul qui permette les comparaisons internationales — de 26 400 millions de francs vis-à-vis des grands pays capitalistes que sont les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne et le Japon, et les autres pays de la CEE.

A ce sujet, j'ouvre une parenthèse pour vous demander, monsieur le ministre, si vous avez l'intention de changer la présentation que vous faites mensuellement des comptes de l'extérieur qui, opérant une réduction CAF-FOB sur les importations, ne me paraît ni rigoureuse ni correspondre à une présentation très sincère des comptes de l'extérieur. Mais peut-être ne le souhaitez-on pas ?

Toujours mesuré CAF-FOB, nous avions un déficit de 28 900 millions de francs par rapport aux pays de l'OPEP et un excédent de 21 100 millions de francs à l'égard des autres pays, c'est-à-dire les pays socialistes, les autres pays de l'OCDE que ceux que je viens de nommer, et les pays du tiers monde non producteurs de pétrole. Cela représentait un solde global CAF-FOB déficitaire de 34 200 millions de francs.

Sur la base des données ventilées par pays dont nous disposons pour 1978, c'est-à-dire sur les huit premiers mois, il apparaît que cette structure est globalement conservée d'une année sur l'autre. Elle exprime, en particulier, que nous sommes dans une situation d'équilibre vis-à-vis de l'ensemble du monde en dehors des grands pays capitalistes — Etats-Unis, République fédérale d'Allemagne et Japon — et même en excédent si l'on prend en compte les exportations de matériels militaires.

La deuxième remarque concerne la domination commerciale du bloc constitué par les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne et le Japon. Elle est toujours très importante et, pour les huit premiers mois de 1978, elle semble même s'accroître.

Le déficit vis-à-vis de ces pays, pour les huit premiers mois, est en effet de 13 400 millions de francs et presque égal à celui enregistré vis-à-vis des pays de l'OPEP — 15 700 millions de francs — qui semble en légère régression mais à propos duquel il ne faut jamais perdre de vue le fait que les fournisseurs comptabilisés dans l'OPEP sont, en réalité, des multinationales du cartel pétrolier.

Dans le cadre du *Tokyo-round*, la capitulation du représentant de la Communauté à Genève, qui parle en notre nom — ce qui, de mon point de vue, tout au moins, est scandaleux — ne saurait arranger les choses, ni pour cette année ni pour les années à venir.

Ma troisième remarque, c'est qu'une distribution semble s'opérer, en 1978, entre, d'une part, les autres pays de l'OCDE — c'est-à-dire mis à part les Etats-Unis, le Japon et les Etats membres de la Communauté économique européenne — et, d'autre part, ceux de la CEE, hormis la République fédérale d'Allemagne, puisque le solde apparaît positif de 800 millions de francs vis-à-vis de ces pays de la CEE, alors qu'il était déficitaire de 3 200 millions de francs pour 1977.

En revanche, le solde positif vis-à-vis des autres pays de l'OCDE, définis comme je viens de le faire, est très en retard par rapport à l'année dernière : 1 900 millions de francs contre 5 milliards de francs.

On note, cependant, que le déficit vis-à-vis de l'Espagne, qui était de 1 500 millions de francs en 1977, atteint déjà 1 900 millions de francs pour les huit premiers mois de 1978. C'est une observation qui devrait retenir l'attention au moment où l'on envisage l'élargissement de la Communauté économique européenne.

Ma quatrième remarque sera pour relever que la position excédentaire vis-à-vis des autres pays — pays socialistes, autres pays de l'OCDE et pays pauvres du tiers monde — reste forte mais recouvre une dégradation du solde positif vis-à-vis des pays socialistes et, comme je l'ai dit tout à l'heure, des autres pays de l'OCDE, c'est-à-dire des petits et moyens pays capitalistes.

En revanche, nous assistons à un renforcement considérable de notre excédent à l'égard des autres pays du tiers monde, dû en partie aux crédits importants accordés à ces pays pour assurer nos exportations.

A ce sujet, j'ouvre une seconde parenthèse pour vous demander, monsieur le ministre, si vous avez l'intention de nous présenter un état véritable — car on peut toujours énumérer des dispositifs de soutien à l'exportation — des aides consenties par l'Etat à l'exportation.

Voilà une dizaine d'années, j'ai participé à une opération dite de « rationalisation des choix budgétaires » sur les aides à l'exportation qui a avorté, à peine après avoir été définie, parce

qu'elle s'est heurtée très rapidement à l'opposition de capitalistes exportateurs et à d'autres qu'il ne m'est pas permis d'évoquer à cette tribune.

Un tel état serait, sans aucun doute, très utile pour conduire la politique du commerce extérieur. Il nous permettrait d'avoir un bilan des aides pour apprécier le bien-fondé de l'octroi de ces crédits et nous donnerait en même temps un ordre de grandeur du coût de la devise, c'est-à-dire du dollar. Mais un tel état n'existe pas aujourd'hui.

Ce que je viens de dire, concernant le renforcement considérable de notre excédent vis-à-vis des pays pauvres du tiers monde rend sans fondement l'argument, non seulement gouvernemental mais aussi patronal, selon lequel ce sont ces pays qui mettraient en difficulté notre économie.

Inutile de dire, sur la base de ces quatre remarques, qu'une telle structure du commerce extérieur est éminemment précaire pour ce qui concerne l'avenir de nos relations commerciales extérieures et que, de l'avis du groupe communiste, c'est d'une tout autre politique du commerce extérieur et de la coopération avec les pays étrangers que notre pays a besoin.

Tout cela confirme pleinement la situation de vassalisation accentuée de la France vis-à-vis des plus puissants pays capitalistes — notamment des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne et du Japon — mais aussi le renforcement de la propre domination de la France sur certains petits ou moyens pays capitalistes et surtout sur des pays pauvres du tiers monde.

Cela signifie, c'est clairement établi par les chiffres, par vos chiffres, que la stratégie du déclin que conduit le Gouvernement actuel installe véritablement notre pays en position de puissance de deuxième rang, ce que, nous communistes, nous ne pouvons évidemment pas accepter.

M. le président. La parole est à M. Wirth.

M. Frédéric Wirth. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me limiterai à exprimer ici quelques réflexions sur le commerce extérieur de notre pays, réflexions de caractère plus pratique que théorique, celles d'un Français qui gère depuis près de vingt ans une entreprise française à l'étranger et pratique donc le commerce extérieur, si je puis m'exprimer ainsi, « sur le tas ».

En effet, si l'on excepte un déficit important en janvier 1978 — dû, selon vos propres paroles, au fait que les gens retardaient les exportations dans l'attente d'une dévaluation du franc vert et de mouvements sur les montants compensatoires — et un déficit moindre au mois d'août 1978 dû en partie, semble-t-il, au fait que, ce mois-là, la France a importé en une fois deux avions civils à large fuselage, les mois de 1978 ont tous apporté — celui d'octobre inclus — leur quote-part, généralement modeste d'ailleurs, d'excédents de la balance commerciale.

Le résultat en est que les dix premiers mois de 1978 se traduisent, en soldes FOB-FOB et après correction des variations saisonnières, par un excédent de 2 576 millions de francs, correspondant à un taux de couverture de 101 p. 100. Beau succès en vérité, si on compare ce résultat aux données correspondantes de 1977, soit un déficit de 10 825 millions de francs et un taux de couverture de 96,1 p. 100 seulement.

Cependant, cet excédent demeure modeste en valeur absolue, et la seule évocation des incidents de parcours auxquels notre balance commerciale a été exposée en janvier et en août de cette année témoigne de son évidente fragilité.

En effet, sans vouloir le moins du monde diminuer les mérites de tous ceux qui œuvrent au commerce extérieur, point n'est besoin d'avoir l'esprit chagrin pour observer que trois phénomènes ont sans doute influé favorablement sur la situation que nous constatons aujourd'hui. Il s'agit, d'abord, de la relative faiblesse du dollar américain, monnaie dans laquelle s'effectuent nos achats énergétiques ; l'appréciation du franc par rapport au dollar durant la période de référence a rendu moins lourde la facture pétrolière. Il s'agit ensuite de la relative modicité des prix des matières premières nécessaires à notre économie : de l'indice 339 qui fut le leur en janvier 1977, ils sont tombés à l'indice 308,4 en septembre 1978, soit une baisse cumulée de 9 p. 100. Enfin, le taux demeure relativement modeste de notre croissance économique — 3,2 p. 100 sur la période de janvier à septembre 1978 — a eu pour conséquence une certaine stabilité de nos importations, élément éminemment favorable à notre balance commerciale.

Ces trois facteurs conjugués ont donc contribué à la réalisation d'un équilibre qui peut cependant paraître précaire si l'on songe que, durant les neuf premiers mois de 1978 — je ne

dispose de chiffres globaux que pour cette période — le pays de la CEE que le Président de la République a pris encore récemment comme référence pour assigner un objectif aux ambitions de l'économie française, à savoir la République fédérale d'Allemagne, a exporté pour 207,5 milliards de deutschemarcks, soit une augmentation de près de 4 p. 100 sur les recettes correspondantes de 1977, et que la balance de ses échanges commerciaux était excédentaire de trois milliards de deutschemarcks, en août 1978, de 3,7 milliards en septembre et de 4,7 milliards en octobre.

Force nous est donc de tempérer notre optimisme et de nous abstenir de tout triomphalisme, d'autant plus qu'au-delà des trois phénomènes extérieurs « favorables » précédemment évoqués, et dont deux au moins, soustraits à notre contrôle, peuvent se modifier demain à notre détriment, l'analyse de notre commerce extérieur révèle deux autres facteurs de faiblesse, qui tiennent à sa nature même.

Premièrement, une faiblesse quant à ses zones d'application géographique : notre pénétration commerciale est encore très insuffisante dans certaines régions telles que le Moyen-Orient, l'Amérique latine, les pays de l'Est, l'Asie du Sud-Est, les Etats-Unie d'Amérique et le Japon.

Deuxièmement, nous demeurons fortement déficitaires avec les pays industriels riches pris dans leur ensemble, encore que nous ayons, en 1978, quelque peu amélioré notre score à cet égard. Notre déficit pour les dix premiers mois de 1978 — pour lesquels je possède des données statistiques — atteint encore, en chiffres bruts CAF-FOB non corrigés des variations saisonnières 13 672 millions de francs avec l'ensemble des pays de l'OCDE, contre 16 941 millions de francs pour la période correspondante de 1977. La part de ce déficit concernant les pays de la CEE représente 6 399 millions de francs contre 11 479 millions pour la période correspondantes de 1977. Avec la seule République fédérale d'Allemagne, notre déficit atteint 7 907 millions de francs pour les dix premiers mois de 1978, contre 8 793 millions de francs pour la période correspondante de 1977. Il demeure de 3 359 millions avec les Pays-Bas, contre 4 172 millions de francs pour les dix premiers mois de 1977.

On voit ainsi que l'amélioration de notre balance, constatée sur les dix premiers mois de 1978 et relative aux pays de la CEE, a été davantage acquise sur les pays à balance commerciale structurellement déficitaire que sur les pays traditionnellement excédentaires.

Avec les pays du monde hors OCDE, notre déficit global a été de 13,6 milliards de francs pour l'ensemble de l'année 1977, exprimé en soldes CAF-FOB : ce déficit global intègre un déficit de 28,8 milliards de francs vis-à-vis des seuls pays pétroliers. Ainsi, les seules soldes partiels positifs avaient-ils été réalisés, en 1977, avec les pays à économie centralisée — essentiellement les pays de l'Est — ou les pays en voie de développement, y compris d'ailleurs ceux de la zone franc. Or, ce sont des pays « à risque », certains en raison de la relative instabilité de leurs institutions politiques, d'autres parce que leur solvabilité est parfois aléatoire, d'autres encore parce que la lenteur des procédures de conclusion de marchés y est extrême et constitue un frein puissant au développement des échanges.

Il résulte de tout cela que la répartition géographique de notre commerce extérieur n'est pas satisfaisante. De plus, nos exportations ont fréquemment consisté, au cours du redéploiement économique auquel nous a contraint le choc pétrolier, en opérations à caractère ponctuel, fort belles parfois, que l'on a volontiers qualifiées d'« opérations de commandos », mais qui n'ont souvent qu'un temps et ne valent pas les fleuves larges et puissants qu'évoquent irrésistiblement les exportations des pays tels que les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale et le Japon. Serons-nous, dans ces conditions, jamais compétitifs avec eux ?

La seconde faiblesse de notre balance commerciale est, elle, d'ordre sectoriel et inhérente tant à la structure qu'à la tradition et à l'orientation des diverses branches d'activité concernées. Elle est parfaitement connue du Gouvernement et de vous-même, monsieur le ministre ; je sais toute l'attention que vous mettez à y porter remède.

Je ne veux cependant pas manquer de dire ici qu'il paraît incroyable que la France puisse souffrir de l'énorme déficit que vous savez dans le domaine agro-alimentaire et dans la filière du bois ; qu'elle continue à aggraver un déficit et à offrir l'image d'une dégradation préoccupante dans le domaine de la machine-outil, secteur par excellence de technologie innovatrice et de valeur ajoutée importante ; qu'enfin, s'agissant du tourisme, l'excédent qu'il apporte à notre balance des paiements — le solde des paiements touristiques avec l'extérieur s'est élevé

à 2 245 millions de francs en 1977 — continue à être modeste au regard des ressources touristiques incomparables de notre pays.

Le temps de parole qui m'est imparti ne me permet évidemment pas d'approfondir l'analyse des quatre secteurs faibles que je viens d'énumérer. Je veux cependant vous demander encore quelques instants d'attention pour évoquer un cas particulier, et sans doute assez peu connu, de nos échanges agro-alimentaires avec la République fédérale d'Allemagne, notre premier client et notre premier fournisseur, et dont le seul land de Rhénanie-Wesphalie absorbe davantage de produits français que l'Espagne, les Etats-Unis ou l'Union soviétique. Je veux parler de nos exportations de fromage en RFA, exemple dont le choix peut vous paraître quelque peu saugrenu, mais qui, je crois, est fort instructif.

La France, pays grand producteur de fromages, a vendu à l'Allemagne, en 1977, 42 000 tonnes de ce produit, ce qui représente 20 p. 100 des importations totales de fromage de la RFA. Les Pays-Bas, durant la même période, en ont vendu à la RFA 112 000 tonnes.

Rappelons ici que la France possède 35 p. 100 des terres agricoles de l'Europe des Neuf et que les Pays-Bas ont une agriculture comparable à celle de la Bretagne — c'est M. Méhaignerie qui le dit. J'ai cherché à connaître le chiffre des populations agricoles actives, respectivement de la Bretagne et des Pays-Bas : c'était, en 1975, 211 000 pour la Bretagne et 299 000 pour les Pays-Bas, en totalisant les salariés et les non-salariés. Il convient, d'ailleurs, de noter qu'avec leurs 299 000 agriculteurs actifs les Pays-Bas ont exporté, en 1977, pour 41 milliards de francs de produits agro-alimentaires.

Revenons à notre bilan « fromage » avec la R.F.A. Il est, *a priori*, désastreux pour nous quant aux tonnages énoncés. Mais si l'on regarde la valeur de ces échanges — non pas leur valeur en douane, mais le prix moyen du kilo au niveau du marché de gros — la situation s'améliore quelque peu pour nous. En effet, les fromages français vendus en R.F.A. sont des produits élaborés, à base de pâtes molles, d'un prix moyen de 10 à 15 deutschemarks le kilo. Les fromages hollandais, en revanche, monotypés, comme disent les experts, et moins élaborés, valent de 5,50 à 6 deutschemarks le kilo, soit à peu près la moitié. Ces fromages hollandais sont d'ailleurs produits selon un système extrêmement intégré de fabrication, en ateliers industriels, et jouissent de circuits de commercialisation et de transport très performants.

Faut-il en conclure que la France doit se mettre à produire aussi ce genre de fromages pour tenter de prendre en R.F.A. une part de ce considérable marché ? Il est difficile de répondre, car le créneau que détiennent là les Pays-Bas me paraît inexpugnable. Peut-être devrions-nous quand même produire ce genre de fromages monotypés, qui répondent à une clientèle de masse, dans un système vraiment industrialisé et chercher à les vendre sur d'autres marchés, au goût desquels il y aurait lieu de les adapter au préalable. Il nous faut donc entreprendre des études de marchés et assurer notre présence tant dans le créneau du produit hautement spécialisé, à forte valeur ajoutée et constituant le haut de la gamme que dans le créneau du produit totalement industrialisé, à valeur ajoutée relativement faible, mais visant d'autres marchés.

Voilà, me semble-t-il, les voies qui s'imposent à notre agriculture et aux industries agro-alimentaires qui se greffent sur elle si nous voulons que la balance des échanges agro-alimentaires de la France change de signe et devienne excédentaire à hauteur de 20 milliards de francs annuels, auxquels il ne devrait pas paraître utopique de prétendre.

N'oublions pas, en outre, qu'un principe de saine gestion veut que le premier argent que l'on gagne soit celui qu'on ne dépense pas. Efforçons-nous donc de réduire d'une manière drastique nos importations agricoles et agro-alimentaires dans les catégories de produits que nous savons et devrions produire nous-mêmes : viande, surtout porcine, protéines, légumes, semences, éventuellement soja, certainement bois. Nous améliorerons ainsi d'autant plus notre balance que ces produits nous coûtent relativement plus cher à l'achat qu'ils ne coûtent à des pays concurrents, à monnaie plus forte que la nôtre, et qui sont ainsi à même de devenir compétitifs à leur tour sur notre propre marché national agro-alimentaire. L'exemple de l'Allemagne fédérale est typique à cet égard.

Tout cela exigera beaucoup d'efforts, de profondes et nombreuses mutations, tant dans les esprits que dans les structures. Cela exigera également beaucoup de temps. Raison de plus pour s'attaquer au problème tout de suite, et la prochaine loi-cadre

d'orientation agricole que nous attendons devrait comporter — je le souhaite vivement — les premières mesures propres à amorcer ce si nécessaire redressement.

Je veux arrêter là, monsieur le ministre, ces quelques réflexions sur notre commerce extérieur. Mais je ne puis terminer mon propos sans parler de l'un de ses aspects essentiels, qui est l'aspect humain. Dans le beau livre que vous avez publié il y a quelques mois, vous écriviez : « Nos gouvernements, organisés en fonction de la gestion des grands problèmes de la nation, retrouvent sans doute les problèmes humains, mais en quelque sorte par un détour, celui des choses ou des affaires. » Et vous ajoutez : « Chacun sait que le ministère de l'agriculture est aussi celui des agriculteurs. »

Ministre du commerce extérieur, vous êtes aussi, d'une certaine façon, celui des « commerçants extérieurs », je veux dire des agents du commerce extérieur, qu'ils œuvrent en France ou qu'ils soient des Français de l'étranger. Ayant l'honneur de représenter, ici, ces derniers, et tout particulièrement ceux, fort nombreux, qui résident en Europe, je veux dire clairement que le redressement et l'accroissement de nos exportations, objectif prioritaire fixé à la nation par le Président de la République, passent essentiellement par ces Français-là. Ce capital irremplaçable d'hommes dynamiques, expérimentés, profondément motivés par l'ardent désir qui est le leur de voir la France demeurer dans le peloton de tête, ce capital, dis-je, mérite tous vos soins.

Sa gestion relève, certes, de votre collègue des affaires étrangères et nous, Français de l'étranger, avons tout lieu de nous féliciter hautement de l'action, à cet égard, de notre ministère de tutelle. Mais il ne me paraît pas déplacé de vous demander de porter également un intérêt tout particulier à cet outil extraordinairement important que représente pour le succès de votre mission notre implantation humaine à l'étranger qu'il s'agit de maintenir et d'accroître.

Le Gouvernement, ces dernières années, s'est montré fort soucieux, vous le savez, de garantir à ces Français de l'étranger des conditions de vie et de travail comparables à celles des Français de la métropole. Je ne reviendrai sur l'œuvre accomplie par le groupe de travail Bettencourt que pour rappeler que cette œuvre a été positive, tant pour l'enseignement du français à l'étranger que pour la protection sociale de nos compatriotes et que pour le système fiscal qui s'applique dorénavant aux Français de l'étranger.

Cependant, ce réel effort, qui a été entrepris voilà maintenant deux ans, demeure incomplet dans le domaine de l'enseignement, car l'effort initial, matérialisé dans le budget de 1977, n'a été que reconduit dans celui de 1978. Il en sera de même en 1979 avec une indexation modérée qui ne correspond pas aux besoins réels de nos écoles à l'étranger. Le Gouvernement en est fort conscient. Il vient de charger un ancien haut fonctionnaire des affaires étrangères d'une mission d'étude sur ce problème. Je souhaite qu'au terme de cette mission soient enfin accordés les moyens financiers nécessaires pour mettre définitivement hors d'eau tout notre système scolaire à l'étranger et pour en assurer par la suite un fonctionnement de croisière correct et digne.

Je souhaite, en particulier, monsieur le ministre, que l'Etat prenne le plus rapidement possible le relais de nos associations de parents d'élèves gestionnaires d'écoles françaises à l'étranger, qui, en se substituant à la collectivité, se sont endettées lourdement pour assurer la nécessaire construction ou acquisition de locaux scolaires, mettant ainsi fin à des situations souvent fort dommageables pour l'image de la France.

M. le président. Monsieur Wirth, je vous prie de bien vouloir conclure.

M. Frédéric Wirth. J'abrège mon exposé, monsieur le président.

Sur le plan de la protection sociale, il reste à étendre le filet protecteur aux expatriés non salariés.

Quant à la fiscalité enfin, un début d'application du système régi par les lois du 29 décembre 1976 et du 19 juillet 1976 en a fait apparaître les faiblesses et les inadéquations.

Le conseil supérieur des Français de l'étranger, lors de sa session d'octobre 1978, a émis un vœu précis et détaillé relatif tant à ces problèmes qu'aux problèmes de l'enseignement, de la protection sociale et de la sécurité des Français établis hors de France.

Ce vœu a été remis par le Conseil au ministre des affaires étrangères qui lui donnera la suite qui convient. Je vous demande, monsieur le ministre, et sans le moins du monde

empiéter sur les attributions de votre collègue des affaires étrangères, de joindre vos efforts aux siens pour faire aboutir ce vœu des conseils du Gouvernement.

Ces conseils seront encore fréquemment consacrés, dans les temps qui viennent, et dont vous savez bien qu'ils seront difficiles pour notre pays, à ce problème vital qu'est celui de nos exportations.

Or, qui dit exportation, dit Français établis hors de France. Il faut donc leur assurer une logistique convenable et la certitude d'une réinsertion sans préjudice aucun à leur retour en France, afin de leur donner la tranquillité d'esprit dont ils ont besoin pour pouvoir jouer pleinement leur rôle essentiel de « tête chercheuse » et de support de notre politique d'exportation.

Ils sont avec leurs six sénateurs à votre disposition et seront heureux de vous aider, si vous estimez devoir faire appel à eux pour l'accomplissement de la tâche éminente qui est la vôtre.

Pour tout ce que vous pourrez faire afin d'aider votre collègue des affaires étrangères à gérer au mieux dans l'intérêt du pays ce million et demi de Français qui portent haut de par le monde les couleurs de la France, je vous dis en leur nom, monsieur le ministre, dès maintenant, un sincère et chaleureux merci. *(Applaudissements à droite et sur les travées du RPR.)*

M. le président. La parole est à M. Ferrant.

M. Charles Ferrant. L'examen du budget du commerce extérieur est l'occasion de dresser un bilan du travail effectué par l'ensemble du pays et de mesurer la combativité de notre économie en la comparant à celle de nos voisins. Bon gré, mal gré, nous sommes ainsi amenés à nous situer dans une échelle des valeurs qui n'est pas purement abstraite, puisqu'il s'agit de notre indépendance, de la sauvegarde de nos emplois et de nos perspectives de développement.

En dix ans, notre taux d'exportation est passé de 14 p. 100 à 22 p. 100 et cette évolution rapide et importante de notre commerce extérieur n'est pas sans causer quelque perturbation dans un pays peu enclin à poser les problèmes économiques en termes de mondialisme.

Nous savons pourtant combien est rigoureux le postulat qui veut que l'emploi soit lié à la croissance, la croissance liée à l'équilibre extérieur et l'équilibre extérieur lié à l'adaptation de notre économie.

La situation récente de notre commerce extérieur s'est améliorée de façon spectaculaire et nous nous en félicitons vivement. Ainsi est atteint l'un des objectifs que s'était assigné le Gouvernement il y a deux ans. Mais de nombreux nuages planent sur notre avenir. La croissance des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique restera sans doute faible au cours des années 1979-1980 puisque le taux en est généralement fixé à 3 ou 4 p. 100. Dans le même temps, on estime que les importations des pays de l'OPEP vont se réduire. Les pays de l'Est sont, quant à eux, largement endettés ainsi que les pays du tiers monde et les fluctuations du dollar contribuent, par les inquiétudes que fait peser la monnaie du pays le plus riche du monde sur le marché, à en accentuer les tendances dépressives.

Par ailleurs, certains pays tels que les Etats-Unis ont opté pour un protectionnisme condamnable, alors que d'autres, comme le Japon, sont protégés par un arsenal de mesures techniques qui rendent ce marché difficile d'accès.

Concurrencés par les pays qui, autrefois, n'étaient pas industrialisés et qui commencent à s'équiper et à vendre à l'étranger des produits à faible élaboration technologique, nous nous voyons contraints d'importer des produits hautement élaborés des Etats-Unis ou de la République fédérale d'Allemagne.

Pendant ce temps, notre sidérurgie chancelle. Notre industrie d'habillement est menacée par des pays aux coûts de production largement inférieurs et, dans ce domaine également, il semble qu'il n'y ait pas d'autre solution que la spécialisation sur des créniaux de hautes gammes.

Concurrencés en ce qui concerne les produits simples et dépendants de l'étranger en ce qui concerne les produits très élaborés, il est clair que nous devons, tout en continuant à produire et à vendre des produits de haute technologie, à imposer la qualité française pour tous les produits à valeur ajoutée moyenne.

Des efforts ont déjà été entrepris pour encourager les PMI et les PME à participer de façon plus importante au commerce international et l'on connaît le rôle important que joue la Coface, ou le CFCE, dans ce domaine.

On ne peut manquer pourtant d'être perplexe en constatant que, malgré tous les moyens mis à la disposition des chefs d'entreprise, un nombre peu élevé d'entre elles tentent l'aventure du commerce extérieur. Les mentalités ne sont sans doute pas tout à fait préparées à cette mondialisation des échanges. Aussi serait-il souhaitable que soit lancée une grande campagne d'information auprès des chefs d'entreprise, pour leur faire connaître tous les avantages dont ils peuvent disposer, dès lors qu'ils se tournent vers les marchés extérieurs. Et pourquoi ne pas encourager la création de sociétés spécialisées dans l'exportation avec lesquelles les PME ou les PMI se mettraient en rapport et qui se chargeraient de trouver les marchés, de négocier les contrats et d'accomplir toutes les procédures qui découlent d'une telle politique ? Ces sociétés existent au Japon et remplissent parfaitement leur rôle.

Je souhaiterais connaître votre sentiment, monsieur le ministre, sur ce problème, et savoir aussi si la constitution d'un bloc économique asiatique est de nature à modifier notre courant d'échanges avec le Japon. Il serait regrettable également que ces perspectives d'évolution freinent nos industriels, qui commencent à s'intéresser au marché chinois.

Enfin, l'élargissement de la Communauté économique européenne au Portugal, à l'Espagne et à la Grèce n'est pas sans causer quelques remous, notamment en raison des menaces qu'il fait peser sur le monde agricole et, plus particulièrement, sur notre viticulture.

Nous nous réjouissons, pour notre part, de voir la Communauté européenne s'agrandir et se rééquilibrer vers la Méditerranée, mais nous sommes, comme d'autres, attentifs aux répercussions que les nouvelles adhésions ne vont pas manquer d'avoir, notamment sur notre pays.

Le secteur agricole n'est pas en l'occurrence le seul qui paraisse menacé dans l'immédiat. Certains secteurs de notre industrie pourraient subir dans un premier temps une concurrence redoutable. Aussi serait-il souhaitable, monsieur le ministre, que vous nous donniez votre sentiment sur les mesures d'adaptation qui devront être prises par notre économie pendant la durée de la période transitoire.

Nous avons noté avec satisfaction qu'enfin la France s'ouvrait au monde. Malheureusement, les habitudes passées ont mal préparé les mentalités à des évolutions que l'accélération de l'Histoire rend inévitables.

Je souhaiterais avoir l'assurance que les pouvoirs publics intensifieront les efforts d'explications et d'information sans lesquels l'opinion publique et bon nombre de chefs d'entreprise risqueraient, par paresse d'esprit, de s'abriter derrière des idéologies économiques ou politiques périmées.

Enfin, je ne peux m'empêcher de vous faire part de mes appréhensions. L'Europe des Six a été le fruit d'une élaboration lente et souvent laborieuse. Son élargissement à neuf n'a pas été sans poser d'importants problèmes qui ne sont pas tous résolus. Demain sera constituée une entité de douze pays, et ma crainte est que l'on perde peu à peu de vue les raisons profondes qui nous poussent à nous unir, c'est-à-dire non seulement la constitution d'une vaste zone d'échange économique, mais également la mise en place de politiques communes tendant à réduire dans tous les domaines, sociaux, juridiques, voire institutionnels, les différences qui peuvent exister entre nous.

Ne risque-t-on pas d'évoluer vers la constitution d'une vaste zone de libre-échange, dénaturant ainsi l'idée que nous nous faisons de l'Europe ?

Telles sont, monsieur le ministre, les observations dont je souhaitais vous faire part à l'occasion de l'examen par le Sénat de votre budget, budget que le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès votera, bien entendu. *(Applaudissements sur les travées de l'UCDP et à droite.)*

M. le président. La parole est à M. Machefer.

M. Philippe Machefer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après les excellentes interventions des orateurs qui m'ont précédé, je me bornerai à quelques rapides remarques.

Je voudrais reprendre les questions qui concernent l'aspect conjoncturel de la situation actuelle du commerce extérieur français.

La stagnation de la production industrielle française et la chute du dollar expliquent largement les résultats positifs du commerce extérieur français cette année, sans pour autant réduire l'intérêt de vos efforts, monsieur le ministre, en vue de doter la France d'une politique commerciale moins fragile et moins

contestable, par exemple dans le développement des procédures d'aide et de crédit et dans les opérations de consolidation des crédits bancaires à l'exportation. Et, de cela, il nous faudrait pouvoir plus longuement débattre.

Ce que l'on doit regretter, monsieur le ministre, c'est que ces aides n'obéissent pas davantage à des critères de rentabilité qui rendraient nos exportations moins coûteuses pour les contribuables français et qu'elles profitent surtout aux grandes entreprises à caractère de monopole ou d'oligopole.

Vous vous efforcez, monsieur le ministre, de déterminer les traits essentiels d'une politique adaptant la France à la division internationale du travail. Il faudrait songer davantage aux conséquences qu'elle comporte pour des pans entiers de notre économie.

La politique commerciale est inséparable de la politique industrielle comme de la politique sociale. Or, il n'y a pas de stratégie d'ensemble. Vous n'êtes pas responsable seul, vous participez à la responsabilité globale d'un pouvoir qui, sans doute parce qu'il ne prend pas suffisamment en compte les avis de son Parlement, des organisations de producteurs et des syndicats de travailleurs, arrive à se couper des réalités de ce pays.

Croyez-vous, monsieur le ministre, que la discussion d'une politique comme celle du commerce extérieur ne doit s'inscrire que dans les quelques minutes qui nous sont parcimonieusement partagées à l'occasion d'un débat sur votre budget ? N'estimez-vous pas que le travail de nos assemblées, en particulier de cette assemblée — je pense, en particulier, au rapport sur les enjeux et conditions des équilibres extérieurs de la France présenté par notre collègue Edgard Pisani — mériterait plus de temps et, si j'ose dire, plus de considération ?

C'est pourquoi je retiendrai, parmi les observations qui ont précédé mon intervention, celle de mon collègue M. Le Pors demandant un état précis des aides à l'exportation. Il y a là matière à un débat intéressant.

Je prendrai comme exemple le commerce des armements. Je ne prétends pas régler le problème de fond — faut-il ou non exporter des armes ? — je pose simplement quelques questions : pourquoi le Parlement n'est-il pas davantage informé ? Quelle est la part exacte du commerce des armements dans le commerce extérieur ? N'est-il pas nécessaire d'informer le Parlement, voire, pour certains contrats, de lui donner un droit de contrôle sur les exportations d'armes de notre pays ?

Si le Parlement est plus ou moins tenu à l'écart, les chefs d'entreprise participent-ils davantage à la nécessaire concertation ? Je pense, ici, non aux grandes entreprises, mais à toutes ces petites et moyennes industries, ces petites et moyennes entreprises qui pourraient jouer un rôle déterminant pour la progression de nos exportations. A ce point de vue, j'appuierai fortement la suggestion qui vient d'être faite d'une grande campagne d'information des petites et moyennes entreprises et de la création, auprès d'elles, de sociétés conseil pour l'exportation.

Certes, monsieur le ministre, vous vous faites, avec une fermeté à laquelle je tiens à rendre hommage, le défenseur de nos industriels face aux excès protectionnistes des Japonais comme aux formes crypto-protectionnistes des Américains. Mais il faudrait aussi examiner le fort que la véritable industrialisation du travail noir en Italie porte à nos producteurs.

Vous incitez davantage nos entreprises, il est vrai, à s'orienter vers l'exportation, mais 1500 entreprises françaises seulement consacrent une activité continue à l'exportation et, surtout, la complexité des procédures détourne les petites et moyennes entreprises de ce courant d'activité.

Sur le plan géographique, on a abondamment noté que notre présence en Extrême-Orient, en Asie du Sud-Est et en Europe orientale était très insuffisante. Je sais le désir qui est le vôtre de remédier à cette lacune. Faute de prévision, faute de concertation, la France s'est trouvée confrontée à une situation dramatique dans certains domaines de sa production et, particulièrement, dans son industrie textile.

Il ne faudrait pas que se renouvellent les erreurs qui ont créé cette situation dramatique, car c'est dès maintenant que se préparent les conditions de la présence économique française dans le monde du siècle prochain.

Dans ce monde dont le visage se modifie, une nouvelle situation des rapports de forces internationaux s'édifie. J'en citerai pour exemple l'événement considérable qu'a été la conclusion de l'accord sino-japonais.

Certes, il y a toujours des pays industriels et des pays en voie de développement, des nations plus riches et des nations plus pauvres, des nations puissantes et des nations plus faibles,

mais la lecture des cartes économique, financière et politique de l'énergie, celle de la carte des nouveaux Etats industriels dont les coûts de main-d'œuvre sont imbattables pour l'Occident, montrent quel prodigieux changement d'échelle est intervenu.

Dans une petite brochure sur le commerce extérieur qui a été distribuée hier, brochure par ailleurs fort bien faite, on écrit : « La bataille de l'exportation se gagnera au prix d'un renforcement de la capacité des entreprises françaises à assurer l'adaptation de leur production à un marché de plus en plus concurrentiel. »

Oui, c'est vrai, monsieur le ministre, mais aussi — et ce sera ma conclusion — en intéressant les travailleurs français, par leur salaire, par la politique sociale, par la réhabilitation à tous points de vue du travail dans l'usine, à cette bataille pour l'exportation qui doit être la bataille de tous les Français pour l'avantage de tous les Français et non pour le profit de quelques-uns. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, mon intervention pourra être assez rapide en raison de la qualité des orateurs qui m'ont précédé — notamment des deux rapporteurs — et aussi parce que votre Haute assemblée n'a certainement plus grand-chose à apprendre sur le commerce extérieur après le rapport, d'une ampleur considérable et d'une qualité tout à fait remarquable, qui lui a été consacré dans cette maison sous la direction de M. Pisani.

Pour répondre à M. Machefer, je rappellerai que s'il n'est pas facile, il est vrai, dans le cadre de ce débat budgétaire, d'analyser en profondeur tous les éléments et toutes les implications du commerce extérieur comme je souhaiterais moi-même pouvoir le faire, je suis à la disposition des sénateurs, notamment dans les séances de commission — comme je l'ai déjà été à plusieurs reprises — pour étudier le sujet plus en détail.

Ce qui m'intéresse particulièrement, même si je n'ai pas eu l'honneur d'appartenir à la direction de la prévision, ce sont les aspects structurels et à long terme des problèmes posés par le commerce extérieur. C'est d'ailleurs en ce sens que, fort intelligemment et fort courageusement, le Sénat avait lui-même orienté sa réflexion dans le cadre des travaux de M. Pisani.

Le premier facteur à évoquer ici me paraît être, tout de même, l'évolution assez extraordinaire à laquelle nous avons assisté depuis un certain nombre d'années en ce qui concerne le commerce extérieur. La France est devenue le quatrième exportateur mondial. Si je rassemble mes souvenirs du temps où nous négocions le Marché commun, c'est-à-dire voilà maintenant plus de vingt ans, à l'époque, 5 à 6 p. 100 du produit national brut de la France provenaient du commerce extérieur, et encore dans des conditions assez particulières, sur une zone relativement protégée, la zone franc.

Aujourd'hui, nous sommes donc devenus le quatrième exportateur mondial. La conséquence logique en est qu'à peu près un Français sur quatre ou sur cinq tire son revenu et son activité — c'est-à-dire son emploi — de nos ventes à l'étranger, et cela aussi bien dans le secteur de l'agriculture que dans celui de l'industrie. Il en résulte une transformation assez profonde de nos structures et de nos mentalités, même si j'ai été frappé de lire, dans le rapport de M. Pisani, à quel point il était difficile de transformer les réactions et la mentalité de nos compatriotes à cet égard. Mais je ne suis pas pessimiste et je crois que nous sommes engagés dans la bonne voie.

Je ne suis pas pessimiste parce que les chiffres témoignent d'une amélioration assez remarquable de notre situation commerciale. J'en rappellerai quelques-uns : en 1976, notre déficit était de vingt-trois milliards de francs ; en 1977, il était d'un peu plus de treize milliards de francs ; or, en 1978, compte tenu du dernier mois, nous enregistrons un excédent d'environ trois milliards de francs.

Il convient de comparer ce chiffre à celui de l'année précédente. A la même époque, au lieu de trois milliards d'excédent, nous accusions un déficit d'un peu plus de dix milliards de francs. Cette analyse, qui porte sur des chiffres comparables, établis de la même façon, a tout de même quelque valeur, même si la question des statistiques, qu'a évoquée M. Le Pors, mérite que j'y revienne dans un instant.

Si cet équilibre de nos échanges extérieurs a été spectaculairement rétabli deux ans plus tôt que ne le prévoyaient les spécialistes, notamment dans les travaux du VII^e Plan, c'est en partie, on ne saurait le nier, parce que notre facture pétrolière non seulement n'a pas augmenté sensiblement, mais a même été

réduite. En effet, d'une part les prix du pétrole n'ont pas été modifiés et, d'autre part, la valeur du dollar a subi des fluctuations. Mais cette situation peut changer.

Il suffit de faire un calcul très simple. Une augmentation de 5 p. 100 du prix du pétrole correspond, pour nous, à une perte de 3 milliards de francs. Une augmentation de 10 p. 100 entraîne une perte de 6 milliards de francs. C'est très simple. En revanche, à l'évidence, une baisse de 5 p. 100 du prix du pétrole correspond pour nous à un gain de 3 milliards de francs.

Il ne faut pas s'obnubiler sur la baisse de la valeur du dollar, d'abord parce qu'elle est très temporaire, comme nous l'avons constaté, ensuite parce que ce qui compte plus que la valeur du dollar, c'est la valeur du franc. En effet, 30 p. 100 de nos importations et 10 p. 100 seulement de nos exportations sont facturés en dollars. Les mouvements du dollar ont donc, il est vrai, une certaine importance mais de toute façon, si le franc suivait le même mouvement, cela ne nous rapporterait plus rien. N'oublions pas, en effet, que 70 p. 100 de nos importations sont facturées en francs.

Ce qui est important pour l'équilibre de notre balance commerciale, c'est la valeur de notre monnaie. La bonne tenue du franc et son appréciation représentent, pour notre balance commerciale, une aide considérable car il en résulte un moindre coût non seulement de nos importations de pétrole, mais de l'ensemble de toutes nos importations.

C'est là, il est vrai, une idée un peu nouvelle pour nos mentalités : une monnaie forte est devenue un élément fondamental de succès en matière de commerce international. Quels sont d'ailleurs les pays qui ont un commerce extérieur prospère ? Ce sont le Japon, la république fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas, la Suisse, c'est-à-dire des pays à monnaie forte, car le fait de payer moins cher tout ce qu'on achète est un facteur d'équilibre, de dynamisme et même de compétitivité des industries transformatrices que nous sommes tous appelés à devenir plus ou moins.

Le deuxième point que je voulais souligner est relatif aux caractéristiques géographiques de notre commerce extérieur.

Nous enregistrons un excédent avec les pays à commerce d'Etat et les pays en voie de développement non producteurs de pétrole. Cet excédent s'accroît d'ailleurs légèrement puisque, pour les dix premiers mois, il se monte à 14 900 millions de francs, alors qu'en 1977 nous en étions à 11 700 millions.

D'autre part — j'y attache beaucoup d'importance — nous notons une réduction de notre déficit avec les pays de l'O.C.D.E. ; ce problème a été mentionné par plusieurs des orateurs. C'est un des problèmes de la structure de la répartition géographique de nos exportations. Nous arrivons pour le moment à l'équilibre et même mieux, comme j'ai eu l'occasion de le dire, mais pas par une distinction entre les pays à monnaie forte et les pays à monnaie faible. Cela a été écrit dans la presse, mais je ne l'ai jamais dit, car je serais bien incapable de classer le dollar, qui est parfois fort, parfois faible. C'est d'ailleurs la principale critique qu'on puisse faire à l'encontre de ce mécanisme. Je me suis plutôt référé à plusieurs reprises à une autre catégorie : notre commerce extérieur est excédentaire envers les pays en voie de développement non producteurs de pétrole et envers les pays à commerce d'Etat et il est très déficitaire envers les pays dont les structures industrielles et de production sont, au fond, le plus comparables aux nôtres. Je n'ai jamais mentionné le critère monétaire, qui est tout à fait différent.

Or, cette situation devrait être améliorée et nous devrions essayer de réduire notre déficit avec les pays qui ont des structures comparables aux nôtres parce que nous savons tous, si nous ne voulons pas simplement raisonner en fonction des trois mois qui viennent, que les deux catégories de pays sur lesquelles notre commerce est excédentaire sont des pays qui éprouvent des difficultés économiques sérieuses. Les pays en voie de développement non producteurs de pétrole ont des problèmes de moyens de paiement qui ne sont pas négligeables et la concurrence y est extrêmement sévère. Les pays à commerce d'Etat ont des problèmes économiques de transformation, d'absorption et d'endettement. Je rappelle que le Comecon est endetté de plus de 50 milliards de dollars à l'égard des pays de l'O.C.D.E. Le développement de notre commerce avec les pays de l'Est, que je vis tous les jours, soulève donc des problèmes et je sais très bien les questions qu'on me pose, soit celle de la compensation, qui ne nous arrange pas, soit celle du crédit, mais celui-ci n'est pas sans limites.

D'où l'intérêt de réduire systématiquement le déficit important que nous avons avec les pays qui ne nous posent pas de problèmes de crédit ou de compensation, qui ne me demandent pas, si j'essaie de leur vendre une usine, de leur acheter des chaussettes, ce qui nous poserait des problèmes intérieurs.

Dans ces conditions, il est important de voir comment notre déficit évolue avec les pays de l'organisation de coopération et de développement économiques. Pour les dix premiers mois de 1977, celui-ci représentait 17 200 millions de francs ; pour les dix premiers mois de 1978, il n'était plus que de 14 500 millions de francs. L'amélioration est encore plus nette si l'on prend non pas ce cadre, mais celui de la Communauté économique européenne. Cette évolution me paraît être véritablement un facteur d'optimisme dans l'analyse de notre commerce extérieur.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, en un an, les chiffres de retournement sont assez spectaculaires, mais, ce qui est fondamental, c'est que, à l'intérieur de la Communauté, le déficit est en train de se réduire très sensiblement puisque l'on est passé, dans la même période, de 3 400 millions par trimestre à seulement 1 400 millions de francs.

Il existe également quelques éléments, non pas à l'échelon des pays, des régions, mais dans le domaine des secteurs d'activité, où il me semble que des efforts doivent être poursuivis pour améliorer notre situation ; je songe notamment aux biens d'équipement ménager. Notre déficit demeure toujours trop important. Nous avons sans doute moins de flexibilité. Dans le dernier mois, le détail des statistiques fait apparaître une très forte poussée de consommation à laquelle il a été très largement répondu par une augmentation des importations car la reprise de la fourniture sur le plan national n'a pas été aussi vigoureuse. Nous avons quand même pu obtenir des résultats équilibrés parce que nos exportations se développent plus vite que nos importations, pratiquement deux fois plus vite. Je crois cependant que notre système productif ou commercial souffre parfois d'un défaut d'adaptation et de rapidité dans la réponse.

Le problème le plus inquiétant, c'est certainement celui de nos échanges agro-alimentaires pour lesquels nous devrions normalement noter un excédent. Le déficit que nous avons enregistré en 1977 était alors largement explicable par la sécheresse et par d'autres facteurs. A la fin de 1978, nous aurons probablement un excédent et la situation sera donc rétablie, mais nous devons poursuivre nos efforts, car je suis convaincu qu'un pays comme la France doit faire beaucoup mieux.

Je profite d'ailleurs de ce point pour apporter une petite précision. M. PrévotEAU a mentionné, pour 1977, un déficit de plus de 7 milliards de francs. Tout dépend de ce que l'on intègre dans les produits agro-alimentaires. Dans les statistiques douanières, on y fait figurer de nombreuses catégories de produits assez différents. Je crois qu'il ne faut pas changer la présentation, mais il faut bien savoir ce dont nous parlons. Les chiffres traduisant le déficit ou l'excédent ne sont pas toujours significatifs de notre vraie capacité à faire face à la concurrence et à exporter.

Les chiffres cités par M. PrévotEAU couvrent le total des produits agro-alimentaires. Si l'on enlève les produits agricoles destinés à l'industrie, c'est-à-dire les matières premières de l'industrie que sont les plantes textiles tropicales — coton, sisal, etc. — que nous ne sommes pas en mesure de produire et qui n'entrent pas dans la compétence de notre agriculture, si l'on retire la laine, le bois, le cuir, le déficit est de 3 300 millions de francs. Si maintenant on enlève les produits qui ne sont pas en concurrence avec les nôtres et que nous ne pouvons pas produire — produits agricoles et non à usage industriel comme le café, l'arachide, le cacao, produits tropicaux — on arrive à un excédent de 5 300 millions de francs. Les chiffres de notre commerce extérieur, dans le domaine agricole, doivent donc toujours être interprétés dans le détail.

Certes, beaucoup de raisons peuvent expliquer nos difficultés : la sécheresse, les montants compensatoires monétaires. La flambée des cours du café peut bouleverser complètement une statistique mensuelle. Comme vous le savez, c'est un de nos plus gros postes et une variation, faible ou importante, parfois spéculative, des cours du café peut bouleverser complètement les statistiques du commerce extérieur en matière agricole.

Cela dit, nous devons poursuivre nos efforts. Il n'est pas normal — je vais vous donner deux exemples — que notre commerce extérieur en 1978 soit en déficit pour le beurre. Il n'est pas normal, en ce qui concerne les vins, que l'Italie occupe le premier rang sur le marché des Etats-Unis. Je ne vois pas pourquoi la France occupe le deuxième rang, avec 20 p. 100 en volume — je ne dis pas en prix — du marché américain, pratiquement à égalité avec l'Allemagne. L'Allemagne, avec 19 p. 100, est en train de nous rattraper et près de nous dépasser. Ce n'est pas normal. Nous devons poursuivre nos efforts comme

en matière de bois, de forêts, déficits signalés également dans le rapport de M. Pisani, et je crois que la situation peut s'améliorer assez rapidement.

En revanche, nous avons des motifs de satisfaction, que je me plais à souligner, pour les biens d'équipement professionnel et c'est quand même le signe de la santé d'une économie à long terme. Ces activités incorporent beaucoup de valeur ajoutée; elles sont donc très intéressantes. Nous enregistrons là un très bon mouvement de nos exportations.

Le secteur de l'automobile, en général, et celui des pièces détachées traduisent un courant maintenant continu. La vente des pièces détachées suit la même courbe que celle des automobiles elles-mêmes, ce qui est intéressant pour l'avenir. Comme vous le savez — j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de le dire — nous vendons la moitié des automobiles que nous produisons, ce qui montre à quel point toute tentative de recours systématique au protectionnisme est incompatible avec les intérêts français, non seulement dans le domaine du textile ou de l'habillement — ce sont des secteurs où nous allons finir l'année avec une balance commerciale excédentaire — mais également dans certains de nos secteurs industriels comme l'automobile.

La France doit se protéger quand c'est nécessaire — c'est bien évident; j'ai souvent eu l'occasion de le dire et même de le faire — mais il n'est pas question non plus de nous refermer systématiquement sur nous-mêmes; ce serait conduire notre pays à la ruine sur le plan économique et social.

Compte tenu des rapports qui ont été présentés, je crois, monsieur le président, que nous pouvons très rapidement envisager certaines orientations qui nous paraissent nécessaires, puis je répondrai plus précisément aux questions qui m'ont été posées lors du débat.

Il faut améliorer en priorité — cela ne fait aucun doute — le solde de nos échanges de produits agricoles en restructurant l'appareil commercial, en regroupant les efforts et en renforçant la compétitivité de notre secteur agro-alimentaire.

Il faut développer les exportations de produits industriels en donnant une priorité aux biens d'équipements et aux services d'ingénierie, mais aussi en nous plaçant sur des courants continus importants de biens de consommation qui constituent, en quelque sorte, le filet de l'exportation. Celle-ci ne peut pas seulement consister en quelques opérations assez spectaculaires et réussies, qui ont toujours un caractère aléatoire. Elle doit s'appuyer sur des mouvements beaucoup plus vastes et permanents.

Il faut agir géographiquement, sans faire de redéploiement systématique, en essayant de réduire notre déficit à l'égard des pays qui sont comme nous et en portant une attention particulière à des pays qui, de toute façon, seront des partenaires importants dans le domaine du commerce et de l'économie mondiale car ils ont ce que nous n'avons pas en France, c'est-à-dire l'espace, le nombre et les ressources naturelles. Nous savons tous qu'ils compteront, quelles que puissent être les péripéties.

Dans ces conditions, nous devons nous intéresser à la Chine — j'y pars dans quelques heures, monsieur le président — et au Brésil, où je suis allé deux fois. Le volume des commandes avec ce pays a très sensiblement augmenté. Par principe — vous le savez — je n'annonce jamais le chiffre des contrats signés au cours de mes voyages. Je peux dire cependant que le résultat sur le Brésil a été particulièrement net et tout à fait intéressant pour un certain nombre de secteurs de l'économie française.

Nous devons également nous intéresser au Nigeria, au Mexique, sans oublier — la liste n'est pas limitative — l'Indonésie.

Un effort permanent de redéploiement est accompli parallèlement à notre politique d'importations. Le commerce extérieur ne consiste pas simplement à exporter. Il faut essayer, dans la mesure de nos moyens, d'orienter nos importations. Puisque nous sommes, de toute façon, obligés d'importer du pétrole, pourquoi ne pas l'importer de pays auxquels nous aurions quelques chances de pouvoir vendre quelque chose?

M. Guy Durbec. Très bien!

M. Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur. Nous devons aussi reconsidérer périodiquement nos réseaux commerciaux et favoriser une implantation plus permanente. Il apparaît de plus en plus nettement que le commerce extérieur n'est pas un acte de vente isolé et unique. C'est une présence. C'est la raison pour laquelle je reviendrai tout à l'heure sur la question de la présence des Français à l'étranger, qui constitue

une donnée fondamentale de cette question. Nous ne pouvons donc pas envisager le commerce comme une opération que l'on fait une fois et à la suite de laquelle on disparaît.

Je relisais, voilà quelque temps, dans un numéro du MOCI, publication respectable du XIX^e siècle, datant de 1898, une lettre d'un de nos conseillers commerciaux d'Osaka dans laquelle il écrivait: « Je ne crois pas que les Français feront grand-chose au Japon parce qu'ils conçoivent l'exportation et le commerce comme un commerce d'escabe. » La formule littéraire est assez heureuse. En tout cas, il constatait que nos compatriotes venaient, puis disparaissaient. Mais ce n'est pas ainsi que l'on fait du commerce.

Le commerce doit prendre en compte plusieurs facteurs: le produit, son prix, le service après-vente, l'environnement humain, la présence constante. Tous ces facteurs font qu'un certain nombre de nos partenaires sont parfois mieux adaptés que nous.

Le problème énergétique subsiste, nous devons y pallier. Il convient donc de continuer nos efforts pour consolider en profondeur les résultats que nous avons déjà obtenus cette année. Je le dis au passage, tout le monde l'a compris, car il n'y a pas de mystère: si les résultats ne sont pas mauvais cette année, et s'ils sont même très bons, c'est parce qu'ils sont largement dus à l'action de mes prédécesseurs, dont j'ai la joie de recueillir les résultats.

En ce qui concerne les moyens budgétaires, je dirai simplement, monsieur le président, que nous allons faire un effort. Cet effort ne portera pas tellement sur le volume des postes d'expansion économique à l'étranger, mais devra nous permettre d'obtenir beaucoup plus de souplesse dans la gestion. Il faut que l'importance de nos postes varie assez facilement suivant les grands marchés qui se présentent, et que nous diminuions les lourdeurs administratives.

Nous allons également accomplir un grand effort, comme j'aurai l'occasion de vous le préciser tout à l'heure, pour développer l'information, notamment à travers la CFCE — le centre français du commerce extérieur — pour mettre nos procédures et nos possibilités, d'une façon beaucoup plus systématique, à la disposition des intéressés, c'est-à-dire des usagers, et pour mieux les faire connaître. Sur ce point, le budget qui a été voté, dont l'augmentation très sensible, plus sensible que la moyenne du budget de l'Etat, puisque les crédits augmentent d'un peu plus de 20 p. 100, doit nous donner les moyens de répondre aux objectifs qui sont les nôtres.

Notre arsenal de procédures d'aide est assez satisfaisant et parfaitement adapté, sauf sur un point sans doute, à la situation actuelle. Nous avons, par rapport aux Allemands, une lacune dans le domaine de l'aide à l'investissement à l'étranger, de la prise de participation de capital permanent dans nos réseaux étrangers. C'est une procédure qui peut être nécessaire dans un certain nombre de cas.

J'en ai déjà fait adopter le principe par le Gouvernement lors du rapport de la revision du plan. Dans ce domaine, nos efforts doivent être accrus.

Le problème général est beaucoup plus celui d'une simplification et d'une connaissance par les intéressés desdites procédures qu'un problème de « raffinement » administratif ou de moyens à mettre en œuvre.

Si nous devons surveiller le bon déroulement des opérations, je ne crois pas qu'il y ait lieu de bouleverser les procédures elles-mêmes. Il faut simplement veiller à ce qu'elles soient utilisées, et ce dans de bonnes conditions.

Je voudrais maintenant répondre à certaines questions qui ont été plus particulièrement évoquées par les orateurs qui m'ont précédé.

M. Machefer m'a indiqué que le régime des aides lui paraissait en général satisfaisant, mais qu'il fallait veiller tout particulièrement à ce que leur répartition n'intéresse pas seulement que quelques sociétés.

Cette répartition est fonction des projets à l'exportation qui sont présentés. Or une part importante des projets à l'exportation sont présentés par de grandes sociétés spécialisées dans l'exportation. C'est d'autant plus vrai que les très grandes opérations, les projets « clés en main » que nous menons dans les pays en voie de développement et en Europe de l'Est, c'est-à-dire les pays à commerce d'Etat, c'est-à-dire les pays communistes, pour parler simplement, exigent une aide de l'Etat précisément parce que ce sont des projets à long terme et assez coûteux qui impliquent des conditions de crédit, à la demande d'ailleurs des pays importateurs. Si de très grandes sociétés bénéficient de

l'aide du commerce extérieur, c'est parce que les sociétés françaises qui commercent avec les pays communistes sont surtout de très grandes sociétés. Telle est la situation.

Cela étant, et sans aucun désir de polémique de ma part, il faut, effectivement avoir une répartition la plus harmonieuse possible. Mais je constate que les chiffres vont tout à fait dans ce sens. Six cents dossiers de l'assurance-prospection ont été examinés depuis trois ans. L'assurance-prospection est véritablement une procédure de base. Nous l'avons améliorée pour les petites et moyennes industries avec une assurance-prospection simplifiée, à la demande justement des PMI.

Je considère que 75 p. 100 des crédits concernent les entreprises réalisant moins de 50 millions de chiffre d'affaires, c'est-à-dire véritablement de petites entreprises. Si l'on considère les crédits d'assurance-prospection et d'assurance-foire et un autre crédit — que l'on appelle familièrement le crédit « Ségard », qui est l'aide à l'investissement en fonction d'une création d'activité dont une partie, garantie par contrat, serait exportée — c'est une procédure très utile et très bonne — ce pourcentage est de 70 p. 100. Les crédits « Ségard » sont utilisés par des entreprises ayant moins de 100 millions de chiffres d'affaires, c'est-à-dire la catégorie des petites et moyennes entreprises.

En fait, la répartition de notre aide — ce n'est pas une surprise, mesdames, messieurs les sénateurs — correspond à la situation de notre commerce extérieur. C'est un fait, peu connu, qu'une part déjà très grande des PMI joue un rôle dans l'exportation. Plusieurs orateurs se sont intéressés à cette question : MM. Larue, Prévotau et Giraud.

C'est vrai, nous avons un effort à accomplir pour que les PMI qui exportent soient plus nombreuses. Il faut que plus de Français exportent une gamme plus vaste de produits, car c'est un facteur de stabilité. Si peu d'entreprises ne vendent que quelques produits, les à-coups seront beaucoup plus forts. En revanche, si, comme les Allemands et les Japonais, de nombreuses entreprises vendent des produits très divers, il en résulte un effet d'amortisseur. Il faut donc continuer cet effort.

Les résultats sont satisfaisants, puisque environ 20 000 petites et moyennes entreprises exportent déjà, monsieur Prévotau. Et 8 000 à 9 000 d'entre elles exportent plus de 20 p. 100 de leur chiffre d'affaires, c'est-à-dire qu'elles ont un courant d'échanges continu.

Les exportateurs occasionnels sont donc au nombre de 20 000. Il faut en conséquence, c'est le problème, amener ces exportateurs occasionnels, marginaux, à entrer dans la catégorie des entreprises, au nombre actuellement de 9 000, qui exportent plus de 20 p. 100 de leur chiffre d'affaires.

Les petites et moyennes industries sont créatrices d'emplois. Si nous demandons d'exporter de 10 à 20 p. 100 de plus, il en résultera un surcroît d'activité et donc des créations d'emplois. Tel est l'objectif que nous poursuivons.

Nous avons été très heureux de lire dans le MOCI que sur les 2 035 exportateurs leaders français — ce sont les entreprises qui exportent le plus en France — il y a 500 petites et moyennes entreprises.

Il est parfaitement possible pour une PME, entreprise d'habitude très spécialisée, qui a un produit de qualité, d'arriver à déboucher sur le marché extérieur, dans la mesure d'ailleurs où on l'aide et où ce n'est pas pour elle une aventure. C'est tout à fait le sens de l'action que je compte continuer à mener et qui nécessite, comme l'ont dit plusieurs orateurs, une meilleure information.

Je suis frappé de voir à quel point un certain nombre de gens ne connaissent pas les procédures qui leur sont destinées. Il faut dire qu'elles sont d'habitude rédigées d'une façon assez ésotérique qui découragerait les meilleures bonnes volontés. Il faut rapprocher l'administration des usagers. Comme vous le savez, nous avons une politique systématique d'ouverture de guichets en province et de passage par des relais qui existent déjà pour éviter de créer des administrations supplémentaires.

Nous avons passé des conventions avec les banques spécialisées et avec des établissements de crédit, qui ont déjà de très nombreux guichets, de façon que les procédures du commerce extérieur puissent être directement connues et traitées au niveau des usagers.

Nous comptons, avec le centre français du commerce extérieur notamment, développer l'informatisation et installer des terminaux dans toutes les chambres de commerce régionales et départementales, parce que ce sont elles qui connaissent le mieux le tissu industriel français. Elles sont les mieux à même de nous dire qui peut faire quoi et qui peut répondre à une proposition d'un marché à l'étranger.

Cette politique qui tend, par l'information, à amener plus d'entreprises françaises à exporter, répond largement à des soucis qui avaient été évoqués par M. Tony Larue. Selon lui, nous avions finalement trop peu de secteurs très performants et exportateurs. Je peux dire que cette situation est en train d'évoluer assez rapidement dans le bon sens. Cette évolution est en cours et par souci de consolider les résultats de notre commerce extérieur, je compte développer notre action dans ce domaine.

Je voulais dire aussi à M. Prévotau, qui a évoqué la valeur du franc, à quel point nous sommes convaincus que la valeur du franc est maintenant un élément essentiel de la santé de notre commerce extérieur ; comme d'ailleurs le bon résultat du commerce extérieur est un élément important de la valeur du franc, donc de notre pouvoir d'achat et du maintien de notre économie.

M. Prévotau a évoqué la question du système monétaire européen que je relie à la situation du franc. Certes, pour nos agriculteurs, il est très important que nous nous engagions dans un système stable en Europe, et qu'en même temps, nous arrivions à nous débarrasser des montants compensatoires monétaires.

Je ferai le point plus particulièrement sur la question dont je suis directement responsable, celle des négociations du GATT. Comme vous avez eu l'occasion de le voir dans la presse, j'étais il y a deux jours à Bruxelles où j'ai bloqué l'évolution de la négociation. En effet, je ne considérais pas comme satisfaisant, sur le plan de la procédure, d'attendre des gestes de bonne volonté de Washington. Je ne considérais pas comme normal qu'on nous demande de faire des concessions pour faciliter de tels gestes.

Nous devons négocier calmement, normalement, à égalité, sans hostilité aucune, mais entre pays responsables et c'est la tactique que j'ai conseillée à mes collègues. Finalement ils l'ont admis.

Sur le fond, je ne suis pas pour ou contre un accord. Cependant, je ne peux pas admettre qu'on dise à Bruxelles : il faut un accord, par principe, parce que les Américains le demandent. Je suis favorable à bon accord et je suis défavorable à un mauvais accord. L'important, c'est le fond ; il faut voir si nous pouvons négocier avec les Etats-Unis et le Japon un accord intéressant. Un accord doit nous apporter quelque chose. D'ailleurs nous avons intérêt à ce que la négociation se conclue. Nous avons nous, Français, un déficit de cinq milliards de francs avec le Japon et de six milliards de francs environ avec les Etats-Unis. Pour le Marché commun, ce sont à peu près les mêmes chiffres, mais en dollars : la Communauté européenne connaît un déficit de cinq milliards de dollars envers le Japon et de six milliards de dollars envers les Etats-Unis. C'est dire que nous avons intérêt à avoir accès au marché des autres et c'est nous qui avons des demandes à formuler pour arriver à rééquilibrer les échanges.

Je ne suis pas du tout favorable à l'annulation de cette négociation. Nous devons obtenir un assouplissement des protectionnismes américain et japonais ; il faut que le résultat soit bon et nous apporte quelques avantages. Si nous parvenons à un bon accord, je dirai oui ; si l'accord n'est pas bon, je dirai non, comme je l'ai fait il y a deux jours.

Je crois que M. Giraud avait évoqué, entre autres questions, notre politique d'importation et, sans utiliser un vocabulaire militaire du genre : « Il nous faut conquérir le marché intérieur » — je n'ai rien contre, mais ce ne sont pas parfois les meilleurs termes — il faut s'occuper très sérieusement de l'orientation de nos importations. Certes, il est des produits que nous ne produisons pas et que nous ne pouvons pas vendre, j'ai donné l'exemple du pétrole. Mais sur le plan intérieur, il est de notre responsabilité et de la responsabilité directe de chacun d'entre nous de ne pas acheter n'importe quoi à l'étranger. S'il s'agit d'un produit que nous pouvons fabriquer, il faut faire un effort de production. C'est une politique d'innovation. Dès maintenant nous avons invité les entreprises publiques, les grandes banques, les sociétés nationales d'assurance à surveiller leur politique d'achats. Nous avons constaté que, très souvent, les vendeurs étrangers qui sont sur place sont mieux organisés et plus dynamiques que les vendeurs français.

Les grandes sociétés nationales achètent à l'étranger des équipements qu'elles pourraient parfaitement acheter en France. Cette politique est maintenant suivie de façon tout à fait précise. Nous demandons à ces entreprises d'acheter français, dans la mesure du possible, bien sûr, et sans pour autant vouloir les mettre en déficit systématique. A tout le moins, nous leur demandons de consulter auparavant les fabricants français pour se rendre compte si les prix et les qualités sont corrects.

Il est un point que je signale à votre attention : je n'ai aucune possibilité d'intervention en ce qui concerne les collectivités locales. Celles-ci achètent souvent à l'étranger, et leurs achats dépendent d'elles seules. Je serais très heureux que, quelle que soit leur couleur politique, elles modèrent parfois ces achats à l'étranger, car cette pratique n'est pas systématiquement favorable au bon équilibre du commerce extérieur. Je suis persuadé que, dans un certain nombre de cas, avec un peu plus de réflexion, on trouverait des fournisseurs français, et pas seulement des fournisseurs des pays de l'Est.

M. Giraud, de même que d'autres orateurs, a évoqué les problèmes des groupements en ce qui concerne les PMI. Des procédures existent, mesdames, messieurs les sénateurs, à la fois les groupements, que nous encourageons systématiquement, et les sociétés de commerce, domaine dans lequel nous avions du retard par rapport aux Japonais, mais nous sommes en train de le combler.

A l'heure actuelle, quelques sociétés de commerce fonctionnent vraiment bien. Autant il est impossible d'envoyer une PMI au hasard dans un pays lointain, autant il est maintenant normal qu'elle passe par une société de commerce ou encore recoure à une procédure qui porte le nom pittoresque de piggy-back, et qui consiste à utiliser les services d'une autre société française déjà implantée.

Ce sont là des procédures que nous mettons systématiquement en œuvre. Parfois, pour bénéficier de l'aide que nous sommes prêts à accorder, un groupement à l'exportation est nécessaire.

Les accords que je viens de passer avec deux pays de l'Europe de l'Est sont tout à fait intéressants. Avec la Roumanie, nous avons des créneaux PMI avec des lignes spéciales. Nous en avons également avec la Pologne et je compte faire de même avec la Hongrie, obligation étant faite, néanmoins, aux PMI de se rassembler afin de créer un groupement ayant une certaine solidité.

Je compte, dans quelques heures, à l'occasion de ma visite en Chine, réaliser les mêmes opérations dans le cadre d'un éventuel accord avec ce pays.

Je n'ai pas très bien compris le reproche de M. Le Pors en ce qui concerne la présentation de nos chiffres. Cela est dû, soit à mon insuffisance intellectuelle, soit à mon défaut de formation politique.

Pendant un certain temps — j'étais alors responsable de la DREE ; ce n'était peut-être pas la plus brillante de nos directions — mais elle faisait son métier en ce qui concerne le commerce extérieur — nous recourions, tous les Français s'en souvenaient, à une présentation de chiffres qui aboutissait au fait qu'avec 93 p. 100 de couverture, disons une valeur de marchandises comprise entre 92 et 94 p. 100, l'équilibre était réalisé. Maintenant nous avons adopté le système FOB-FOB pour nous aligner sur les autres pays, y compris, semble-t-il, l'Union soviétique elle-même, quoique sa tradition statistique ne soit pas exactement la nôtre.

Le résultat que mes prédécesseurs ont cherché à atteindre, c'est aboutir à des chiffres que l'on puisse comparer entre eux. Quand on a adopté un système, il faut s'y tenir et veiller à ce qu'il soit compréhensible. Au lieu d'être obligé de dire : « 95 p. 100 ; c'est formidable, car cela représente 2 p. 100 de plus que l'équilibre » ou encore : « 90 p. 100, c'est grave, car nous sommes à 2 p. 100 de moins », il vaut mieux convenir que 100 p. 100 de couverture, cela signifie qu'en valeur de marchandise on est en équilibre. Cela suppose, en ce qui concerne les services eux-mêmes qui s'ajoutent à la valeur de la marchandise, une révision *a posteriori* du chiffre pour tenir compte de l'incertitude qui peut exister quant à leur importance relative, mais je crois que cela est fait honnêtement par les services des douanes et des finances. Nous pouvons donc « piloter » ces affaires d'une façon simple susceptible d'être contrôlée par le public. Aussi je ne vois aucune raison de changer.

Nous avons fait un effort particulier dans ce domaine des services pour parvenir à un équilibre, tout comme en ce qui concerne les marchandises, vu l'importance que cela présente pour la balance des paiements.

M. Ferrant a parlé de l'habillement. J'espère que, dans ce domaine, l'année se terminera bien puisque, là aussi, nous avons une balance positive.

Pour les PMI je suis entièrement de son avis. C'est la campagne d'information qui compte pour que les gens connaissent les possibilités mises à leur disposition. Nous allons lancer cette campagne en utilisant les moyens normaux : télévision, presse régionale, et les circuits déjà établis pour ne pas créer de circuits supplémentaires avec le CFCE, afin que les gens sachent

ce qu'ils peuvent faire et, lorsqu'ils ont une entreprise petite ou moyenne, quels sont, sur les marchés, les moyens mis à leur disposition par l'Etat pour essayer de relancer leur activité.

Je voudrais, monsieur le président, terminer par une remarque de M. Wirth qui attirait à la fois notre attention sur les fromages et sur l'aspect humain. Je ne fais aucune ironie en soulignant ces deux domaines fondamentaux de la civilisation française. (*Sourires.*) Un problème se pose sans aucun doute : nous avons parfois trop d'exportateurs. La force d'un certain nombre de nos compétiteurs comme les Hollandais — c'est cela peut-être le paradoxe — c'est de n'avoir que peu de produits. Pour réussir à l'exportation, il faut un produit de qualité qui corresponde aux besoins du pays avec des moyens suffisants. Par exemple, la force des Hollandais, c'est qu'ils vendent seulement un ou deux types de fromages qui sont pratiquement élaborés comme un produit industriel, donc qui sont interchangeables, et le même est vendu partout. La force des Danois, c'est d'avoir une seule marque de beurre : cela s'appelle le *Danish butter*, et tous les moyens sont concentrés sur cette marque.

Nous nous dispersons sur des produits de grande qualité. Or, les pays étrangers sont moins sensibles que nous au charme de la gastronomie française. Ils le sont plutôt à l'impact de la publicité et au prix.

L'aspect humain me paraît fondamental. J'étais au Brésil voilà quelque temps et j'ai constaté le poids que donne à nos concurrents le fait d'avoir une colonie considérable dans ce pays. On y compte, en effet, quatre millions d'Allemands, plus de trois millions de Japonais et six millions d'Italiens. Ces trois pays ont une sorte d'avance naturelle de par la langue, les goûts, les réseaux d'amitié ou autres.

Je dois également signaler que nous sommes en train de perdre des affaires parce que nous sommes trop chers. Je ne parle pas de l'opération matérielle, mais, l'acte de vente n'étant plus un acte isolé, il doit s'accompagner d'une assistance technique, d'un service après-vente, c'est-à-dire d'une présence humaine. Or, sur ce dernier point, nous sommes plus chers — je ne parle même pas des Japonais et des Coréens — que nos concurrents allemands et britanniques. Il faut donc continuer à mener une réflexion dans ce domaine.

Vous m'avez demandé ce que peuvent faire les pouvoirs publics. Je serais très heureux, monsieur le président, si cela convenait au Sénat, d'organiser le plus rapidement possible une petite réunion de travail, avec les sénateurs représentant les Français de l'étranger, sur ce problème de nos implantations et de ce que l'on peut faire dans un domaine dont ils sont, bien évidemment, les spécialistes.

Cela suppose encore un changement de nos mentalités. Beaucoup de Français hésitent à partir pour l'étranger. J'étais à Alger, voilà quelque temps. Les affaires reprennent un peu et j'ai eu la possibilité de voir les exposants de la foire d'Alger. Tous m'ont dit qu'ils cherchaient du personnel, mais qu'ils n'en trouvaient pas, pour des raisons très diverses. Dans certains pays, cela peut être la rigueur du climat ou encore l'éloignement.

En fait, il existe une raison très profonde, une raison psychologique à laquelle nous devons nous attacher : beaucoup de nos compatriotes considèrent que le fait d'accepter un poste à l'exportation à l'étranger, c'est se mettre un peu hors du circuit normal d'une carrière. C'est encore vrai dans un certain nombre d'entreprises privées, du moins les gens le croient et ils hésitent, par conséquent, à accepter de tels postes. Cela se relie à la notion un peu générale dont M. Pisani avait parlé : le commerce extérieur est encore considéré comme une activité tout à fait à part.

La place que nous occupons, les chiffres que nous possédons, l'importance dans le PNB montre, chaque jour, un peu plus que c'est, au contraire, pour la vie de nos entreprises, une garantie de l'emploi dans le tissu industriel français. Le fait de partir ne doit donc plus être considéré comme une aventure, du moins une aventure marginale. Cela doit faire partie de la vie normale et s'intégrer dans les perspectives de l'ensemble des Français comme dans l'intérêt de l'ensemble de notre économie.

Nous devons, ensemble, tout faire pour renforcer cette notion que le commerce extérieur est un domaine fondamental pour notre économie et pour la vie de notre pays. (*Applaudissements à droite ainsi que sur les travées du RPR et de l'UCDP.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le commerce extérieur figurant aux lignes « Economie et Budget » des états B et C.

Le vote sur l'ensemble de ces titres sera réservé jusqu'à l'examen des autres crédits de l'économie et du budget.

ETAT B

M. le président. « I. — Charges communes :

- « Titre I^{er} : plus 545 000 000 francs ;
- « Titre II : plus 67 804 000 francs ;
- « Titre III : plus 7 651 143 000 francs ;
- « Titre IV : plus 3 254 700 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

« II. — Section commune :

- « Titre III : plus 92 585 532 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

« III. — Economie :

- « Titre III : plus 90 514 612 francs ;
- « Titre IV : plus 29 065 500 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

« IV. — Budget :

- « Titre III : plus 493 736 948 francs ;
- « Titre IV : plus 162 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

ETAT C

M. le président. I. — Charges communes :

Titre V.

- « Autorisations de programme : 2 704 960 000 francs.
- « Crédits de paiement : 2 610 100 000 francs.

Titre VI.

- « Autorisations de programme : 2 665 480 000 francs.
- « Crédits de paiement : 1 934 480 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

« II. — Section commune :

Titre V.

- « Autorisations de programme : 48 900 000 francs.
- « Crédits de paiement : 27 950 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

« III. — Economie :

Titre V.

- « Autorisations de programme : 19 580 000 francs.
- « Crédits de paiement : 6 200 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

« IV. — Budget :

Titre V.

- « Autorisations de programme : 190 700 000 francs.
- « Crédits de paiement : 32 660 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le ministère du commerce extérieur.

Coopération.

M. le président. Le Sénat va examiner maintenant les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la coopération.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avant d'aborder l'examen proprement dit du projet de budget de la coopération pour 1979, il me paraît nécessaire de le replacer dans son contexte économique et politique.

C'est pourquoi, si vous le voulez bien, je ferai précéder l'analyse des crédits qui nous sont proposés dans ce budget par un bref rappel de la situation des pays africains auxquels ces crédits sont destinés. J'ajouterai également quelques remarques sur l'évolution de l'aide apportée par la France aux pays en voie de développement.

La situation des pays africains avec lesquels la France entretient des rapports de coopération est, il faut bien le dire, plutôt préoccupante. Au plan politique, les tensions qui, depuis quelques années, se manifestent à travers le continent africain, ont atteint fréquemment le stade conflictuel. Les raisons de cette effervescence croissante méritent d'être rappelées.

En premier lieu, il est clair que les frontières des Etats, fixées pendant la période coloniale, ne coïncident généralement pas avec les frontières ethniques. Or le sentiment d'apparte-

nance ethnique semble s'être réveillé dans les pays africains, entraînant une remise en cause du cloisonnement politique hérité du temps de la colonisation.

En second lieu, on est obligé de constater la grande faiblesse et la précarité des régimes militaires instaurés dans de nombreux pays africains.

En dernier lieu, les multiples formes d'intérêt suscitées par le continent africain, notamment par les ressources naturelles qu'on y a découvertes depuis peu de temps, engendrent une lutte d'influence sévère entre les grandes puissances internationales.

Telles sont, je pense, les origines des conflits, ouverts ou larvés, qui ont éclaté récemment en Afrique. Je veux parler en particulier du conflit du Sahara occidental, de la guerre intérieure du Tchad, de la tentative de sécession du Shaba au Zaïre, des troubles angolais, de la guerre dans la « Corne de l'Afrique ».

Sur le plan économique, l'évolution des cours des matières premières n'a guère été favorable en 1977 : l'indice d'ensemble des cours des matières premières exportées par les pays africains a accusé une baisse de 27 p. 100 durant l'année, baisse supérieure à celle de l'ensemble des cours mondiaux. Le café et le cacao ont été particulièrement atteints.

Par ailleurs, de nombreux Etats, notamment les sept Etats du Sahel, restent demandeurs d'une aide alimentaire française et internationale importante.

Pour 1978, l'aide directe de la France s'est élevée à 47 300 tonnes de céréales, dont 85 p. 100 ont été attribués aux pays du Sahel.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que l'endettement des pays africains, après avoir été longtemps très modéré, s'accroisse très rapidement, plus rapidement même que celui des autres pays en voie de développement. C'est ainsi que l'en-cours de leur dette est passé de 1 600 millions à 10 600 millions de dollars de 1970 à 1977. Pour la seule année 1977, la progression de cet en-cours a été de 30 p. 100.

Il est toutefois un élément positif dans ce rapide bilan : l'équilibre de la balance commerciale des pays africains rétabli depuis 1974.

Ces constatations — assez peu encourageantes, il faut le dire — ne doivent pas empêcher, bien au contraire, notre pays de renforcer et d'étendre les accords de coopération qu'il a conclus avec les Etats africains.

Il est réconfortant de constater, à ce propos, que notre politique de coopération s'est, depuis peu, étendue à de nouveaux Etats. Je veux parler du Zaïre, de la Guinée-Bissau, de Saint-Thomas et Prince.

En ce qui concerne plus particulièrement les Etats lusophones, le caractère latin de l'imprégnation coloniale portugaise leur porte à se rapprocher de leurs voisins francophones. Il est à espérer que cette affinité culturelle permette à notre politique de coopération de s'y développer largement.

Je voudrais maintenant situer brièvement l'aide publique française aux pays en voie de développement, face à l'évolution quelque peu préoccupante qui est la leur actuellement.

Vous trouverez, dans un état annexe au projet de loi de finances, une récapitulation de l'effort financier accompli par notre pays au titre de la coopération. Ce document montre que le coût budgétaire de l'aide publique accordée par la France aux pays en voie de développement, départements et territoires d'outre-mer exclus, s'élèvera, en 1979, 6 800 millions de francs.

Cette aide représente 1,5 p. 100 du budget de l'Etat pour 1979. Elle représentait, en 1976, 0,35 p. 100 du produit national brut, hormis les départements et territoires d'outre-mer, et 0,62 p. 100 du produit national brut, départements et territoires d'outre-mer inclus.

En faisant abstraction des crédits affectés aux départements et territoires d'outre-mer, la France se place ainsi derrière les Pays-Bas, 0,82 p. 100 du produit national brut, et au même niveau que la Grande-Bretagne, 0,38 p. 100 du produit national brut. Elle est donc loin d'atteindre le taux de 0,70 p. 100 recommandé par les instances internationales.

Si l'on examine la répartition géographique de notre aide, on constate qu'elle va pour moitié environ à l'Afrique noire, pour 11 p. 100 aux pays maghrébins et pour 38 p. 100 aux autres pays en voie de développement.

J'en viens maintenant à l'analyse du budget de la coopération pour 1979.

Ce projet de budget présente quatre caractéristiques principales.

Sa croissance se poursuit au même rythme que celle du budget de l'Etat. D'un montant de 3 444 millions de francs, il progresse de 14,2 p. 100 par rapport à 1978, c'est-à-dire autant que l'ensemble du budget hors dette publique.

Toutefois, la croissance des autorisations de programme ne sera que de 4,9 p. 100 l'an prochain.

Le budget de la coopération représente ainsi la moitié environ de l'aide publique de la France. Cette proportion a d'ailleurs tendance à décroître d'année en année.

Cela n'est pas satisfaisant. Il serait préférable que le ministère de la coopération ait la compétence pour coordonner — et les moyens de le faire — l'ensemble de l'aide aux pays en voie de développement ainsi que la coopération organisée avec les différents pays francophones.

Un tel regroupement serait de nature à donner plus d'efficacité à notre aide et à renforcer l'influence économique et culturelle de notre pays dans le monde. C'est d'ailleurs pratique courante dans d'autres pays européens.

Deuxième caractéristique de ce budget, la priorité accordée aux crédits militaires. Déjà, en 1978, la progression de ces crédits avait été forte. Cette année, l'effort accompli dans ce secteur sera encore accentué. Les dépenses militaires de fonctionnement augmenteront de 37 p. 100 et les dépenses d'investissement de 75 p. 100.

Il semble que la croissance très rapide de ces crédits ait des causes à la fois politiques et techniques. D'une part, les Etats africains doivent tenir compte des nombreux conflits armés qui se développent chez eux ou près de leurs frontières ; d'autre part, il est nécessaire, dans un certain nombre de pays, de renouveler les matériels militaires qui ont été mis en place au moment de l'indépendance et qui sont devenus vétustes.

Compte tenu de cette forte progression des crédits militaires, les dépenses d'assistance technique civile augmenteront au rythme plus modéré, mais néanmoins assez soutenu, de 14 p. 100 l'an.

On notera, à ce propos, que le nombre des coopérants civils augmente peu. Depuis 1970, il se situe entre 10 000 et 11 000. De plus, à l'intérieur de cette masse de 10 000 agents, la part des volontaires du service national diminue régulièrement d'année en année.

Cette évolution s'explique peut-être par le fait que la coopération présente moins d'attrait aujourd'hui pour les jeunes appelés et aussi par le souci des Etats bénéficiaires de recevoir des agents plus spécialisés.

Sur le plan des méthodes, on constate avec satisfaction que notre assistance technique civile s'efforce de plus en plus, lorsque cela est possible, de former sur place des personnels d'origine locale plutôt que d'envoyer dans les pays africains des coopérants pour y exercer des fonctions de substitution, normalement dévolues aux personnels africains.

En ce qui concerne les investissements, et c'est la troisième remarque que je voulais faire à propos de ce budget, les autorisations de programme inscrites au fonds d'aide et de coopération, c'est-à-dire l'essentiel des crédits en faveur des équipements civils, augmenteront de 19 p. 100 en 1979, grâce à l'ouverture d'un crédit exceptionnel de 100 millions de francs destiné aux Etats du Sahel.

Cet effort non négligeable corrige l'évolution à la baisse de ces crédits enregistrée depuis plusieurs années, et on ne peut que s'en féliciter. En effet, qu'il s'agisse du développement rural, des dépenses d'infrastructure ou des équipements industriels, il est nécessaire que l'aide fournie par notre pays ne décline pas.

A supposer que des aides multilatérales lui soient substituées, celles-ci, il faut le reconnaître, sont souvent beaucoup moins efficaces.

Enfin, dernière remarque sur ce projet de budget : les concours financiers directs consentis aux Etats, loin de régresser comme nous le réclamons depuis de nombreuses années, s'accroissent encore en 1979 ; ils s'élèveront à près de 150 millions de francs, en progression de 48 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Je rappelle qu'il s'agit de crédits peu ou pas affectés, de caractère global et politique.

Le Gouvernement n'a pas indiqué les pays bénéficiaires de ces crédits. Il est seulement mentionné dans le projet de budget qu'un effort particulier serait fait en faveur de la jeune République de Djibouti.

Je conçois, monsieur le ministre, que vous ne souhaitiez pas donner à l'affectation de ces crédits une publicité excessive. Il me paraît cependant anormal que le Parlement en ignore tout.

C'est pourquoi je vous demande s'il ne serait pas possible, chaque année, de joindre au projet de budget de votre département un compte rendu de l'utilisation qui aura été faite des crédits ouverts à ce titre par le budget de l'année précédente.

Voilà donc, mes chers collègues, comment se présente, dans ses grandes lignes, le budget de la coopération pour 1979.

Il s'agit d'un budget qui est raisonnable, équilibré, et dans lequel aucun secteur n'est sacrifié.

Aussi bien, votre commission des finances, après en avoir débattu, vous demande-t-elle, à la majorité de ses membres, de l'adopter. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des affaires étrangères, qui ne cesse de porter à la politique de coopération tout l'intérêt qu'elle mérite, aurait souhaité, pour 1979, des crédits plus substantiels.

Certes, notre pays traverse une crise grave qui perturbe profondément son économie et nous ne saurions le nier.

Néanmoins, la France a pris des engagements et cela est tout à son honneur. Elle occupe une place privilégiée sur le territoire de l'Afrique noire en général et plus particulièrement auprès de ses partenaires de la coopération.

Dans l'état actuel des pressions d'influence qui ne cessent de s'exercer sur l'Afrique, dans les conditions que nous savons, le rôle de la France nous paraît plus que jamais indispensable.

Nous craignons, alors que les crédits dont vous disposez, monsieur le ministre, pour l'année à venir, ne correspondent pas exactement à la poursuite de votre mission qui avait été qualifiée, il y a quelques années, par le chef de l'Etat, de « grande œuvre de la France ».

C'est une œuvre d'autant plus admirable que notre pays vient en aide à vingt-quatre Etats qui se situent parmi les plus pauvres du monde.

La totalité d'entre eux possèdent un revenu moyen inférieur à 600 dollars par tête d'habitant tandis que treize pays ont, en moyenne, un revenu qui ne dépasse pas 300 dollars.

Par comparaison, j'indique que les pays d'Amérique du Sud bénéficient, en moyenne, d'un revenu de 1 000 dollars par tête d'habitant alors que, mises à part quelques exceptions, ces populations vivent dans la pauvreté, voire même dans la misère.

Mon rapport écrit, qui traite dans le détail des divers domaines dans lesquels s'appliquent les actions de coopération, me dispensera de faire un long développement, d'autant plus que mon temps de parole est très limité.

Je me bornerai donc à rappeler les principales motivations et les secteurs essentiels qui sont à la base de nos engagements.

La partie de l'Afrique qui nous intéresse souffre, en général, d'un réel sous-développement.

Les structures économiques sont faibles quand elles ne sont pas inexistantes.

Parce que la terre n'est pas suffisamment productive dans son état actuel, les populations souffrent d'autant plus de la faim qu'il s'y ajoute un phénomène démographique qui contribue à diminuer le nombre de calories nécessaires à la vie de chaque habitant.

Mais, à ces motifs d'insuffisance, s'ajoutent encore des impondérables d'ordre naturel : les pays du Sahel en ont été les malheureux témoins. Qui d'entre nous n'a pas été ému par les reportages et les scènes dont nous avons pu avoir connaissance, notamment par les émissions télévisées ? Des paysages d'apocalypse nous sont apparus : parmi des cadavres d'animaux gisant près de points d'eau taris, des êtres humains s'en allaient à la recherche de conditions de survie, portant sur leur visage les empreintes d'un drame insondable.

Pour ces raisons, car il n'y a rien de pire que de manquer d'eau et de nourriture — combien des nôtres n'en ont-ils pas fait, hélas ! l'expérience durant la dernière guerre, dans les camps de la mort ? — vous avez cent fois raison, monsieur le ministre, de donner la priorité, parmi d'autres — les voies de communication, par exemple — aux problèmes agricoles, au développement des campagnes, à l'aménagement des arrières-pays. Je ne peux que souhaiter l'adhésion de nos partenaires à un tel choix puisqu'il appartient à eux-mêmes, en définitive, de décider.

Devant l'Assemblée nationale, vous avez parlé de la maîtrise de l'eau — et Dieu sait s'il en tombe en certains points de l'Afrique — par la construction de barrages dont l'objectif serait plus spécifiquement orienté vers l'irrigation pour la production de cultures vivrières. J'ai été très heureux de lire votre déclaration au *Journal officiel*.

Vous seriez bien inspiré également — si vous y pouvez quelque chose — de conseiller à nos amis africains d'éviter le pillage des productions végétales naturelles. J'ai pu observer, à diverses reprises et en divers points de l'Afrique, que les troupeaux de bovins et de cabris détruisaient, pour se nourrir, de jeunes plants et de jeunes pousses, que personne ensuite n'avait le souci de remplacer en appliquant des techniques appropriées. C'est notamment pour ces raisons — et je suis sûr que vous partagez mon sentiment — que le désert progresse sur des terres qu'il appartient de défendre en les restaurant par la culture de productions végétales appropriées qui permettraient de meilleurs rendements en matière de production animale, ce qui n'empêcherait pas, si on lutte en même temps contre les feux de brousse, d'engager des actions sylvicoles.

Oh ! bien sûr, il ne s'agit pas de bousculer les méthodes ancestrales que je viens d'esquisser, mais de convaincre les responsables agricoles des pays concernés, d'enseigner les avantages de la culture attelée ; les bœufs du Tchad et les zébus que l'on rencontre en de nombreux troupeaux, notamment dans la grande île malgache, sont tout à fait adaptés, me semble-t-il, pour tirer une charrue. Je sais que certains coopérants et des volontaires du progrès s'emploient à convaincre les populations avec lesquelles ils sont en contact des avantages d'un tel système, mais le chantier paraît avoir des dimensions infinies et le nombre des ouvriers, par contraste, est très limité, d'où le besoin de moyens financiers.

Si les boursiers africains qui viennent en France pour leurs études ne sont pas très enthousiastes à l'idée, d'une façon générale, de rejoindre leur berceau d'origine, les quelques stagiaires, trop rares à mon gré, qui ont la chance de vivre au pair pendant quelques mois dans des exploitations agricoles de chez nous repartent facilement chez eux, confiants et fiers de pouvoir enseigner sur le tas les méthodes de travail et les techniques qu'ils ont acquises.

Mon raisonnement indique aussi en lui-même combien il est nécessaire d'apprendre aux jeunes Africains les avantages des métiers manuels.

Si je parais passionné par ce sujet des productions agricoles, c'est parce que je considère qu'il y va du décollage économique de l'Afrique. Par ailleurs, dans ma jeunesse, j'ai conduit moi-même des attelages sur les labours. Je sais également ce que c'est que d'avoir eu faim. Après cette confiance, qui ne doit pas vous paraître insolite, j'aborde un autre point qui me paraît très important. Je vous rejoins, monsieur le ministre, lorsque vous soulignez la nécessité de créer les infrastructures hors desquelles le développement économique est difficile à concevoir.

A cet égard, il est dommage que l'on ne puisse pas multiplier en de nombreux exemplaires, faute de crédits suffisants, des réalisations semblables aux projets en cours d'études et qui concernent la construction de voies ferrées, au Cameroun d'abord, au Bénin ensuite et sans doute aussi ailleurs. De tels équipements, auxquels doivent aboutir, pour les compléter, des dessertes routières, sont les infrastructures vertébrées qui peuvent permettre le désenclavement de régions isolées à l'intérieur de pays, lorsqu'il ne s'agit pas d'Etat entiers, tels que l'Empire Centrafricain et le Tchad, pour ne citer que ces deux exemples qui me viennent à l'esprit.

Je sais bien que « les conseillers ne sont pas les payeurs » et que tout cela représente des investissements très onéreux. Mais si l'on veut que l'Afrique décolle économiquement, il faudra bien qu'un jour — et le temps presse ! — la France et les autres Etats qui peuvent le faire s'engagent plus à fond dans la solidarité entre les peuples, les plus riches devant aider ceux qui sont dans le besoin, afin que ces derniers puissent atteindre leur équilibre financier et accéder à une véritable indépendance.

« La grande œuvre de la France », pour qu'elle puisse poursuivre sa route, nécessite des efforts financiers qui correspondent aux objectifs à réaliser. Il manque aussi à la réussite d'une telle entreprise une meilleure adhésion du peuple français, qu'il faut motiver par une information, qui me paraît faire défaut à l'école pour les jeunes, et que l'on pourrait développer sur le petit écran, par exemple, pour l'ensemble de nos compatriotes. On entend dire que le sous-sol africain est riche en

matières premières qui sont, et surtout seront, très utiles à l'Europe, principalement à la France, qui est précisément pauvre en ce domaine. Il est bon de le savoir et de le répéter.

Mais il ne faut pas oublier les difficultés d'exploitation de ces richesses africaines, difficultés dues essentiellement à l'absence de voies d'accès.

Je ne dispose pas du temps nécessaire pour citer d'autres arguments qui plaident en faveur du droit au développement des peuples avec lesquels nous sommes engagés par des accords. Mais je persiste à penser qu'en échange de services rendus la France doit trouver dans la coopération de sérieux avantages pour l'avenir.

Je n'analyserai pas dans le détail les diverses formes d'actions engagées par vos services, monsieur le ministre, au titre de la coopération, qu'il s'agisse des problèmes de santé, des actions socio-culturelles, de la recherche scientifique, de l'aide militaire — principalement l'assistance technique — ou des concours financiers.

Je me dois, cependant, de faire quelques brèves remarques, au nom de notre commission.

En septembre dernier, lors de notre bref séjour en Afrique à l'occasion d'une mission d'information, les personnels français, au service de la coopération, nous ont fait part de certaines difficultés relatives à la scolarisation de leurs enfants. Vous connaissez le problème, je n'en dis donc pas davantage.

A l'égard de l'aide militaire — qui est un problème délicat, notre commission en est bien consciente — les clauses des accords doivent continuer à être strictement respectées.

A propos de l'opération aéroportée du Shaba, pour la protection des vies humaines menacées et le rétablissement de l'ordre dans cette partie du Zaïre, je tiens à rendre un chaleureux hommage à nos troupes et à leur chef, le colonel Erulin, qui ont su se montrer à la hauteur de la délicate mission que le chef de l'Etat leur avait confiée.

M. Jacques Habert. Très bien !

M. Hubert Martin, rapporteur pour avis. Quant aux crédits destinés aux concours financiers, ils sont en augmentation de 25,69 p. 100 sur l'année dernière. Vous avez bien voulu, monsieur le ministre, donner quelques apaisements à notre commission en lui indiquant les besoins qui motivaient cette progression. Je vous rappelle néanmoins nos sentiments réservés à l'égard de cette forme d'aide financière.

En ce qui concerne le budget qui nous est proposé, je serai très bref, M. Schmitt l'ayant présenté, au nom de la commission des finances, de façon aussi complète qu'il lui a paru nécessaire. Mes observations porteront seulement sur quelques points essentiels.

Ce budget est en augmentation de 14,19 p. 100 par rapport à 1978 : les crédits passent de 3 016 millions de francs à 3 444 millions et représentent globalement 0,75 p. 100 du budget de l'Etat. Les dépenses ordinaires s'élèvent à 2 723 millions de francs et les crédits de paiement à 721 millions de francs. Je rappelle enfin — et ce sera ma seule analyse détaillée — que les crédits du fonds d'aide et de coopération passent à 562 160 000 francs, soit une progression de 10 p. 100 par rapport à 1978.

A la lumière de ces chiffres, qui figurent dans les documents qui sont en notre possession, je vous demande, monsieur le ministre, si vous pensez pouvoir réaliser les divers programmes, actions ou engagements en cours. Mes craintes sont motivées principalement par le fait que la dotation du FAC ne progresse que de 10 p. 100 et par les incidences de l'érosion du franc CFA qui a eu l'ampleur que vous savez.

Les regrets que j'ai formulés concernant les insuffisances des moyens financiers dont vous disposez, monsieur le ministre, pour la réalisation de vos divers programmes dans le cadre de nos accords sont aussi inspirés par notre souci de maintenir la présence irremplaçable de la France auprès de populations qui nous sont étroitement liées et qui nous font confiance. Parlant la même langue, imprégnés par des aspects variés de pensées semblables, comment ne nous sentirions-nous pas engagés à l'égard de cette Afrique qui souhaite notre présence dans des conditions définies par contrat ?

C'est pour ces raisons que nous estimons que le budget de la coopération doit revêtir un caractère prioritaire.

Nous considérons que la conjoncture économique de la France ne doit pas nous faire oublier cette nécessité et nous souhaitons

vivement qu'une véritable progression des crédits puisse intervenir à brève échéance, au cours des toutes prochaines années, si possible en 1980.

Dans cette perspective, et en soulignant que les priorités dégagées et la gestion des fonds nous paraissent bonnes, je vous demande, mes chers collègues, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, de bien vouloir adopter le budget du ministère de la coopération pour 1979. (*Applaudissements.*)

M. le président. A cette heure, le Sénat voudra sans doute suspendre ses travaux. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures quarante minutes, est reprise à quinze heures sous la présidence de M. Maurice Schumann.)

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la coopération.

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lors d'une récente mission qui nous a menés, plusieurs de mes collègues et moi-même, en Afrique noire, nous avons pu constater avec quelle chaleur la présence française était recherchée, appréciée.

C'est pourquoi le contenu du budget de la coopération pour 1979, et surtout les développements — ou plutôt leur absence — qu'il assigne à la coopération culturelle, ne me satisfont guère.

Les moyens financiers lui sont comptés, et le réexamen — que vous nous aviez annoncé l'an dernier, monsieur le ministre — de ses modalités d'action ne s'est pas encore traduit dans les faits.

Nous assistons donc à une simple reconduction des actions de diffusion de notre culture.

Ni nos partenaires ni notre pays n'ont à gagner à cet immobilisme, alors que, comme il est rappelé dans mon rapport écrit, plusieurs des formes de notre coopération culturelle mériteraient d'être réexaminées, soit pour être soutenues, soit pour être orientées vers les besoins réels de nos partenaires.

La coopération culturelle ne constitue manifestement pas un axe prioritaire du projet de budget pour 1979. Cette affirmation mérite cependant une analyse plus détaillée, distinguant nos actions d'aide à la formation, dont les modalités sont globalement satisfaisantes, des autres actions de diffusion culturelle, qui encourent les plus sévères reproches.

Mais, avant d'en venir à de plus amples développements sur ce point, considérons les moyens financiers dont disposera le ministère de la coopération en 1979.

Le projet de budget pour 1979 alloue au ministère de la coopération, comme le disait l'excellent rapporteur de la commission des finances, M. Robert Schmitt, 3 444,3 millions de francs ; la dotation pour 1978 était de 3 015,8 millions de francs. La progression d'une année sur l'autre est donc de 14,2 p. 100, sensiblement égale à celle de l'ensemble du budget de l'Etat.

Cette augmentation est donc relativement satisfaisante, surtout par rapport aux augmentations antérieures : le budget n'avait progressé que de 12,5 p. 100 de 1977 à 1978, et de 5,36 p. 100 de 1976 à 1977.

Le taux de progression du budget est donc supérieur cette année à celui des années précédentes et approche celui de l'ensemble du budget de l'Etat. Cette évolution est répartie entre les dépenses de fonctionnement qui croissent de 14,2 p. 100, et les dépenses en capital dont l'évolution est contrastée, suivant que l'on considère les autorisations de programme — plus 4,92 p. 100 — ou les crédits de paiement — plus 14,31 p. 100.

Reprenons rapidement l'analyse de ces titres.

Les dépenses ordinaires croissent donc globalement de 14,2 p. 100. Les moyens des services disposeront de 541,8 millions en 1979, soit 13,2 p. 100 de plus qu'en 1978.

Cette progression sera consacrée pour l'essentiel à la majoration des traitements et des salaires des personnels en coopération, dont les modalités de rémunération ont été aménagées par un décret du 25 avril 1978. Entre autres dispositions, ce décret unifie les modalités d'augmentation de ces salaires qui seront alignés sur celles de la fonction publique en France.

Les crédits relatifs à la rémunération des personnels d'assistance technique croissent de 9,94 p. 100. On a fait grand cas de l'augmentation de 73 p. 100 dont bénéficie la subvention accordée aux volontaires du progrès, en passant de 23,5 millions en 1978 à 40,5 millions en 1979. Rappelons cependant que cette progression considérable succède à une dégradation importante de moins 44 p. 100 de 1977 à 1978, ce dont s'étaient inquiétés les parlementaires conscients de la valeur du rôle rempli par cette association.

Autre point de satisfaction : les crédits affectés aux actions de coopération culturelle augmentent de 25,5 millions de francs et se montent au total à 81,7 millions de francs en 1979, alors qu'ils avaient fléchi de 4 millions de 1977 à 1978. Au total, les actions de coopération culturelle et sociale croissent de 14,13 p. 100.

En revanche nous nous étonnons de voir que les concours financiers aux budgets des Etats, dont, en 1977, vous aviez souhaité devant nous, monsieur le ministre, la disparition progressive, augmentent de 47,83 p. 100.

Quant aux dépenses en capital, elles connaissent un sort relativement plus satisfaisant que dans le budget précédent où elles augmentaient de 2,86 p. 100 en crédits de paiements et de 3,70 p. 100 en autorisations de programme.

On voit que dans le projet de budget pour 1979, les crédits de paiements se redressent nettement, en croissant de 14,3 p. 100. Cela ne correspond d'ailleurs qu'à un maintien des moyens, compte tenu de l'érosion monétaire, alors que les autorisations de programme n'augmentent que de 4,9 p. 100, augmentation dont la faiblesse se cumulera avec celle des années antérieures pour hypothéquer l'avenir.

Au total, les autorisations de programme se monteront, en 1979, à 768,5 millions de francs et les crédits de paiements à 721 millions.

Notons que les subventions du fonds d'aide et de coopération croissent de 100 millions — comme l'a fait remarquer M. Schmitt — en autorisations de programme et de 51 millions en crédits de paiements.

Enfin, les subventions d'équipement aux organismes de recherche — ORSTOM et GERDAT — augmentent de 8,50 p. 100 en autorisations de programme et de 12,5 p. 100 en crédits de paiements, soit une progression sensiblement égale à celle de 1978.

Globalement, le projet de budget pour 1979 est relativement satisfaisant, en ce qu'il permet le maintien des moyens de notre coopération, alors que les budgets antérieurs, et singulièrement ceux de 1977 et 1978, les condamnaient à une dégradation. Cette année, ce budget progresse comme l'ensemble des dépenses de l'Etat ; il ne subit plus la défaveur dans laquelle il était précédemment tenu.

Quant aux moyens humains au service de notre action de coopération, leur effectif total reste stable, puisqu'il passe de 10 235 coopérants en 1977 à 10 317 en 1978, soit une augmentation de 0,8 p. 100.

A l'intérieur de cet effectif stable, deux évolutions se sont fait jour : progression des enseignants au détriment des techniciens, progression des coopérants en poste dans les pays liés à la France par des accords de globalisation au détriment des autres pays.

Au sein de l'effectif global de 10 317 coopérants, les techniciens sont au nombre de 2 767 en 1978, soit 44 de moins qu'en 1977, alors que les enseignants sont 7 550, soit 126 en plus. Cette évolution, dont l'ampleur est faible comme on vient de le faire remarquer, reçoit l'agrément de la commission des affaires culturelles, soucieuse de voir renforcer la coopération de formation.

Cette évolution sectorielle se double d'une évolution géographique qui privilégie les Etats ayant signé avec la France des accords de globalisation leur permettant d'obtenir des coopérants en plus grand nombre contre la prise en charge totale, par leur propre budget, des dépenses supplémentaires. Rappelons que la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Sénégal et, récemment, Madagascar ont conclu de tels accords avec notre pays.

En 1978, ces accords se sont traduits par une augmentation de 5,70 p. 100 du nombre des techniciens affectés dans ces pays et de 6,3 p. 100 du nombre des enseignants. Dans le même temps, le nombre des techniciens en poste dans l'ensemble des autres pays diminuait de 6,80 p. 100 et celui des enseignants de 6,30 p. 100.

Certes, les accords de globalisation comportent d'indéniables avantages en conférant notamment aux Etats signataires une plus grande indépendance dans l'obtention et l'affectation des personnels coopérants. Il ne faudrait pas, cependant, que notre dispositif de coopération privilégie par trop ces Etats au détriment de ceux dont les moyens financiers sont faibles, les écartant ainsi du système de globalisation.

Laissant de côté le problème du développement économique qui a été exposé par mon excellent collègue M. Louis Martin ce matin, j'en viendrai à quelques questions intéressant plus particulièrement notre commission des affaires culturelles.

J'évoquerai, pour commencer, le délaissement de la coopération culturelle. Ni tout à fait abandonnée, ni entièrement sacrifiée, ni totalement oubliée, la coopération culturelle est, à vrai dire, délaissée, en ce sens que lui sont renouvelés chaque fois les moyens financiers et humains nécessaires à un relatif maintien de ses actions sans que celles-ci soient vraiment développées. C'est cette routinière reconduction à l'identique qui inquiète le plus.

La commission n'a pas, en effet, pour projet de réclamer que soient considérablement abondés, en une conjoncture budgétaire difficile, reconnaissons-le, les crédits accordés à la coopération culturelle, encore qu'une gestion moins parisienne, et surtout moins ladre, des crédits de fonctionnement de nos missions culturelles serait certes la bienvenue, ainsi qu'une récente mission dans les pays africains et à Madagascar nous en a convaincus.

L'objectif le plus pressant en la matière serait de procéder à un réexamen serré tant des buts que des moyens de notre coopération culturelle. L'aide à la formation et à la diffusion de la langue française pourrait, en effet, prendre utilement d'autres formes que le prêt de livres — concentré dans des centres urbains — ou la rédaction d'illustrés qui ne rencontrent qu'un intérêt très modéré chez les enfants africains.

Un examen des formes prises par notre coopération culturelle au cours de l'année qui s'achève est éclairant à cet égard.

Il est indéniable que l'action du ministère retient aujourd'hui d'autres priorités que la coopération culturelle, et singulièrement l'aide militaire et financière à certains Etats. La commission n'entend pas se prononcer sur cette orientation, mais tient à souligner que l'urgence de ces actions, qui sont autant de réponses ponctuelles à des développements imprévus de l'actualité politique et économique, ne saurait faire oublier la nécessaire continuité de la coopération culturelle et de l'aide à la formation, dont les effets ne peuvent se développer que dans le long terme.

Les aides à la formation représentent l'aspect le plus stable de notre coopération culturelle et les inflexions précédemment décrits dans la répartition des effectifs en coopération montrent que cet aspect de notre action constitue bien une priorité non démentie.

Pour ce qui est de l'enseignement primaire et secondaire, le ministère définit ainsi les objectifs de ce secteur : formation de cadres enseignants africains ; amélioration de la formation et du niveau de qualification des assistants techniques français ; priorité accordée à certaines disciplines — français, mathématiques, sciences, technologie, par exemple ; aide à la création et à l'équipement des centres pédagogiques nationaux ; aide apportée à l'innovation pédagogique, en particulier par l'emploi de moyens audio-visuels ; aide à l'équipement des établissements scolaires ; enfin, instauration d'un fonds de concours destiné à promouvoir l'édition, à l'extérieur ou sur place, de documents didactiques élaborés par les instituts pédagogiques locaux : livrets, fascicules et manuels scolaires, séries de diapositives.

Je passe rapidement sur les opérations spécifiques en cette matière.

Je conclurai ce chapitre en disant que l'africanisation des postes semble presque totale dans l'enseignement primaire ; le ministère nous indique qu'elle est « en bonne voie » dans l'enseignement secondaire.

En revanche, la fourniture de manuels scolaires est très inférieure aux besoins réels. La plupart des classes fonctionnent avec un ouvrage pour cinq ou dix élèves, ce qui est évidemment très préjudiciable à leur progrès.

Il est vrai que les besoins en la matière sont considérables et que notre pays ne peut raisonnablement y faire face seul. Ainsi conviendrait-il peut-être de mener des actions conjointes avec d'autres pays francophones afin de permettre de réduire l'écart, parfois considérable aux dires mêmes du ministère, entre les besoins formulés et les besoins satisfaits.

Au regard des observations précédentes — nécessaire africanisation de l'enseignement, déficit en supports pédagogiques classiques — les actions d'enseignement par les moyens audiovisuels prennent tout leur prix. Deux grandes actions, soutenues par le ministère de la coopération, sont en cours, depuis déjà plusieurs années, dans l'enseignement primaire.

Il s'agit, tout d'abord, du programme d'éducation télévisuelle en Côte-d'Ivoire où les émissions de télévision conçues au centre de Bouaké couvrent les six niveaux de l'enseignement primaire ; 66 p. 100 des classes sont équipées de récepteurs, soit 10 059 sur 15 935, ce qui est considérable. Ce programme fort ambitieux et fort judicieux connaîtrait un succès encore plus affirmé si les problèmes de maintenance des postes émetteurs et récepteurs étaient mieux résolus. Biens des efforts sont, en effet, réduits à néant, comme nous avons pu le constater, par des pannes répétées.

Il s'agit, ensuite, de la radio scolaire au Sénégal, pour laquelle une méthode d'enseignement du français, appuyée sur la diffusion radiophonique, a été généralisée depuis 1972.

Des émissions quotidiennes sont spécifiquement destinées aux instituteurs. En outre, les élèves peuvent recevoir des émissions qui sont conçues pour eux. Les résultats les plus probants obtenus jusqu'alors ont consisté en une amélioration du français parlé, l'expression écrite ne bénéficiant pas des mêmes progrès.

Le deuxième volet concerne l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Les demandes de tous les Etats relevant de notre coopération sont, en ce domaine, multiples, pressantes et justifiées. Le ministère tente d'y répondre en suivant plusieurs objectifs : en premier lieu, recherche d'une meilleure adaptation aux besoins des Etats par l'envoi de missions d'évaluation, confiées à des personnalités qualifiées n'appartenant pas au ministère ; en deuxième lieu, recherche d'une augmentation de la capacité de formation des Etats ; enfin, en troisième lieu, recherche d'une africanisation de l'enseignement et de la formation.

Ces actions doivent être renforcées pour pallier l'insuffisance croissante des possibilités d'accueil des étudiants africains dans les écoles techniques françaises.

Le troisième volet concerne l'enseignement supérieur.

Faute de pouvoir procéder, pour des raisons évidentes, à une africanisation rapide de l'enseignement supérieur, mais au vu des difficultés soulevées par les formes traditionnelles de coopération en la matière, le ministère a procédé à un réexamen de ses moyens d'interventions, tant en ce qui concerne la concertation avec les Etats que dans les formes d'intervention dans l'enseignement supérieur. Ces nouvelles inflexions portent d'abord sur l'évolution des modalités de la concertation et, ensuite, sur la diversification des interventions dans l'enseignement supérieur.

Jusqu'en 1977, les appuis de la France — crédits et personnel — étaient déterminés lors des comités paritaires pour l'enseignement supérieur prévus annuellement par la plupart des accords de coopération. Ainsi se développait une négociation spécifique avec les seules autorités universitaires africaines.

Cette procédure a permis, pendant des années, un dialogue précis et approfondi — associant le ministère des universités — sur tous les problèmes induits par la structuration et le développement des universités africaines. Des appuis privilégiés ont ainsi été réservés à la constitution de systèmes d'enseignement supérieur de modèles « universitaire » et « non universitaire », par exemple les instituts de technologie, les grandes écoles scientifiques et les écoles professionnelles, dans près de dix-huit Etats. Cette étape parcourue, il paraît fructueux d'élargir ce type de concertation à l'ensemble du secteur éducatif.

Ainsi le ministère a-t-il négocié, avec ses partenaires, l'institution de « commissions culturelles élargies » se substituant aux comités paritaires pour l'enseignement supérieur.

Quant à la diversification des interventions dans l'enseignement supérieur, au fur et à mesure du développement de nos partenaires se renforce la nécessité de diversifier les interventions en fonction de leurs moyens propres et des priorités globales de leur système.

Ainsi, les Etats qui peuvent participer largement à la prise en charge du personnel d'assistance technique axent la négo-

ciation sur la recherche de personnel universitaire de haut niveau — tels les professionnels et les maîtres de conférences — mais, contradictoirement, privilégient trop souvent en fait la demande quantitative. On constate donc que si une politique vigoureuse de formation d'enseignants-chercheurs africains n'est pas mise en œuvre, l'accroissement des moyens propres d'un Etat le conduit à accroître sa dépendance en personnel étranger.

Les Etats les plus démunis continuent à demander prioritairement une aide au fonctionnement et à l'équipement, qu'il s'agisse de charges récurrentes, de dotation et d'équipement de bibliothèques ou de développement de cycles complets de filières nouvelles. Ces Etats se trouvent dans l'alternative difficile de subir un très lourd exode des compétences — dans la mesure où les cycles d'études incomplets incitent les étudiants au départ à l'étranger — ou de développer les structures du système universitaire national en accroissant les besoins en moyens et personnel étranger.

Le ministère doit donc faire face à des demandes accrues en personnel, en équipements et en investissements.

Il est donc amené à maintenir une politique de présence dont la rentabilité immédiate est incertaine au regard des coûts ainsi entraînés, mais dont l'enjeu est décisif : il n'est pas douteux, en effet, que la présence française en Afrique se joue, à long terme, sur le rôle que notre pays continuera à tenir dans la formation des cadres africains.

Avant de conclure, je parlerai brièvement de la coopération scientifique et des centres culturels.

La coopération scientifique s'exerce avec l'aide de l'ORSTOM et du GERDAT dont les compétences paraissent parfois concurrentes, sinon similaires. Lors de votre venue devant la commission des affaires culturelles, monsieur le ministre, vous nous aviez annoncé qu'une réforme de ces organismes verrait bientôt le jour. J'aimerais que vous nous en indiquiez déjà les grandes lignes.

Au cours de ces dernières années, l'ORSTOM a tenté de diversifier géographiquement ses activités au-delà du continent africain, essentiellement vers les pays latino-américains. Quant au GERDAT, ses activités essentielles ont été consacrées aux recherches sur le milieu physique, d'une part, et aux recherches sur le milieu biologique, d'autre part.

L'intérêt et la portée des recherches menées au sein de ces organismes sont incontestables. Le problème principal que posent leurs activités — et qui est loin d'être résolu — consiste dans une bonne adéquation des thèmes de recherche aux pays intéressés et une plus grande ouverture des laboratoires aux chercheurs nationaux.

Quant aux centres culturels, ils sont, pour la plupart, situés dans les capitales des Etats, ce qui s'explique fort bien historiquement mais constitue désormais un frein à une bonne diffusion de notre culture au sein de l'ensemble des populations. Le ministère en est d'ailleurs conscient, puisqu'il juge « nécessaire le développement des moyens en matériels divers devant permettre de décentraliser le champ d'activité des centres et de multiplier les relais africains de l'intérieur ».

Il s'agit cependant là plus d'un souhait que d'une annonce de réalisation. La commission estime néanmoins que cette décentralisation de notre action culturelle est un axe d'action prioritaire, car la diffusion de notre culture ne doit pas rester cantonnée dans les grands centres urbains, sous peine de perdre sa raison d'être ; l'action culturelle vise en priorité le public africain non scolaire.

Je vais, monsieur le président, aborder ma conclusion, pour ne pas lasser l'attention de notre assemblée.

M. le président. Vous ne laissez certes pas l'assemblée, mais vous aviez quinze minutes pour présenter votre rapport !

M. Maurice Vérillon, rapporteur pour avis. Monsieur le président, j'en termine.

La commission des affaires culturelles a pris acte du redressement des moyens financiers alloués à nos actions de coopération. L'examen du budget pour 1979 suscite néanmoins de sa part un certain nombre d'observations.

Elle remarque, tout d'abord, que ce redressement financier s'accompagne d'une orientation importante vers le soutien militaire et financier aux Etats africains. La commission ne peut dissimuler son inquiétude devant cette inflexion des crédits ; bien que ne relevant pas de sa compétence, cette augmentation des crédits vers le soutien militaire à des régimes qui restent instables et contestés suscite ses interrogations et elle ne saurait

approuver un délaissement de la coopération culturelle au profit d'orientations dont on distingue mal l'effet et l'évolution ultérieure.

Elle s'inquiète également du sort incertain de la diffusion des ondes françaises en Afrique, qui est partie intégrante d'un problème plus général portant sur la mauvaise diffusion radiophonique du français dans le monde entier. On connaît, en effet, la dégradation certaine de notre rayonnement radiophonique dans de larges régions du globe. En ce qui concerne le secteur géographique relevant de sa compétence, le ministre de la coopération peut-il nous fournir des indications sur les actions prévues pour renforcer la diffusion des ondes courtes et moyennes en Afrique ?

La commission, par-delà ces deux ordres de réserves, a été sensible aux efforts faits en matière d'actions de formation au sein de l'enseignement en Afrique. C'est là un point positif qui a contribué, avec l'engagement du ministre à s'employer à résoudre le problème grave de la « Voix de la France », à motiver son avis sur les crédits de la coopération pour 1979.

C'est pourquoi, en dépit des deux observations formulées précédemment — majoration des crédits militaires, mauvaise situation des ondes françaises en Afrique — elle a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la coopération pour 1979. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les sénateurs, il y a un an, en me présentant devant votre Assemblée dans les mêmes circonstances, je m'étais permis de vous proposer un préambule afin de placer les éléments budgétaires et les réponses qu'il m'incombe de vous fournir dans leur cadre politique et dans le cadre africain qui leur est propre.

Après avoir rendu aux remarquables rapports qui ont été préparés et aux rapporteurs qui m'ont précédé à cette tribune l'hommage très justifié qui convient, j'ai l'intention de construire mon exposé suivant les mêmes principes en commençant par une synthèse des principaux événements qui, depuis onze mois, ont marqué la vie et l'évolution des pays avec lesquels le département qui m'est confié entretient des rapports de coopération.

Sur le plan politique, qu'il s'agisse, d'Ouest en Est, du Sahara occidental, du Tchad ou du Zaïre, force nous est de constater, avec d'ailleurs votre rapporteur M. Schmitt, en cette fin d'année que les tensions se sont sensiblement atténuées. Ici et là, les chemins qui mènent à la réconciliation paraissent avoir été débroussaillés et les voies menant à la paix semblent s'ouvrir devant nous.

En Mauritanie, la France, dont la responsabilité — il faut le souligner — ne s'est jamais trouvée engagée dans le processus qui a conduit à l'actuel état de choses, a dû participer effectivement à la protection — et ce à la demande explicite des autorités de Nouakchott — des Français civils et des coopérants directement menacés. Depuis juillet dernier, une nouvelle équipe gouvernementale s'est donné pour objectif de rechercher un terrain d'entente et des solutions propres à ramener la paix définitive. Les conversations, dont vous recueillez à travers la presse des échos quotidiens, témoignent de cette volonté. Je voudrais faire remarquer ici, en passant, que notre intervention dans ce pays, alors qu'il se trouvait attaqué de l'extérieur, a contribué, par son poids, à préserver la liberté de choix des gouvernants mauritaniens en leur permettant même de surmonter sans désordre une mutation politique intérieure parce que la souveraineté de leur pays n'était pas contestée.

En ce qui concerne le Tchad, on retrouve, dans un cadre différent, un appui français consenti en fonction d'objectifs identiques : conserver au pouvoir légal sa liberté de mouvements et le plein exercice de sa souveraineté, afin de lui donner toute possibilité de négocier et, dans ce cas précis, de trouver les voies et moyens de parvenir à une réconciliation nationale qui puisse mettre fin aux antagonismes opposant les ethnies du Nord de ce pays à la masse considérable des populations du Sud.

Comment, dans de telles circonstances, espérer une solution raisonnable si le pouvoir légal se trouvait investi et diminué ?

C'est encore dans le même esprit que doit être jugée l'intervention française au Shaba, à Kolwezi, dans les conditions difficiles et dramatiques dont chacun ici se souvient.

Je n'aurai pas le goût de revenir sur l'horrible massacre où plus de 1 000 innocents — 400 Européens et près de 800 Africains — payèrent de leur vie une incursion que le monde entier qualifia de « criminelle » et qui ne prit fin qu'avec l'arrivée de nos soldats sur le terrain.

En réponse à une question qui m'a été posée, je parlerai avec émotion des six assistants techniques militaires qui ont disparu ; nous n'avons guère d'espoir de les retrouver vivants, bien que, à ce jour, nous n'ayons aucune preuve tangible de leur décès.

C'est dans cette atmosphère d'insécurité et de profonde inquiétude que prit naissance l'idée d'une force militaire interafricaine dont l'intervention, fruit d'une décision collective, pourrait être en mesure de mettre fin à ce type de crise sans sortir du cadre africain et des principes de solidarité propres aux pays qui composent ce continent. Toujours dans le cadre du dénouement de la crise du Shaba, vous aurez certainement noté la reprise très encourageante de relations suivies, que chacun espère constructives, entre les chefs d'Etat du Zaïre et de l'Angola.

Voilà donc trois situations conflictuelles qui ont mis en évidence une contribution française animée par la volonté de paix du Président de la République française, recherchant inlassablement les voies de la conciliation. Beaucoup l'ont compris. A d'autres, qui mettent en doute nos motivations, il est aisé de répondre que le développement, l'équilibre et l'amélioration du niveau de vie de l'Afrique ne dépendent nullement, comme certains voudraient le faire croire, de livraisons systématiques et exclusives de matériel et d'hommes de guerre dont le volume et les effectifs semblent dépasser de beaucoup — je dis bien : « de beaucoup » — les nécessités de la défense nationale des pays qui la reçoivent.

Sur la côte orientale de l'Afrique, la République de Djibouti a fêté le premier anniversaire de son indépendance dans le calme. Nos actions de coopération s'y développent normalement, alors que les tensions n'ont pas, hélas ! cessé de sévir aux marches des frontières de ce pays particulièrement exposé.

Pour terminer ce tour d'horizon, il me reste à vous parler de l'Océan Indien, dont on a beaucoup parlé ces temps-ci. A Madagascar comme à l'île Maurice, aux Seychelles, aujourd'hui, comme aux Comores, demain, la coopération française maintient et développe une action qui bénéficie — il faut le souligner — d'un accueil privilégié. Voilà qui peut contredire certaines déclarations ambiguës ayant donné lieu à des interprétations dont l'expression est allée au-delà, je crois, des intentions de leurs auteurs.

A ce propos, je voudrais revenir, avec votre permission, sur une donnée fondamentale — je dirai plus, un point de doctrine — afin de dissiper au mieux les équivoques. Lorsque nous avons entamé le processus de décolonisation et mené, sans arrière-pensée, nos anciennes colonies à l'indépendance, je ne crois pas qu'une autorité ou un responsable français ait pu penser, ne fût-ce qu'un instant, qu'il s'agissait d'octroyer à ces pays une souveraineté limitée. Or, dans les attributions de la souveraineté figurent, nous le savons, le choix des options politiques, la liberté d'opinion et, naturellement, la liberté d'expression. Nos organes de presse, nos éditorialistes et nos hommes politiques hésitent-ils à dire ce qu'ils pensent de tel ou tel pays avec lequel, pourtant, nous entretenons des relations normales, amicales et parfois même très étroites ?

En vertu de quelle règle restrictive et tacite les pays d'Afrique ou d'ailleurs avec lesquels nous coopérons auraient-ils des droits plus restreints que ceux que nous nous reconnaissons ?

Je me dois, en revanche, de le répéter ici : notre attitude, qui est celle d'un pays de liberté, changerait du tout au tout dès lors qu'il ne s'agirait plus de paroles critiques, voire discourtoises, mais bien d'une atteinte caractérisée et délibérée à notre souveraineté. Nos vrais amis le savent bien : nous entendons faire respecter notre indépendance et notre souveraineté au même titre qu'ils tiennent à préserver la liberté de leurs jeunes destins.

La coopération ne se module pas en fonction du nombre des louanges ou des critiques, parce que, justement, elle se veut efficace pour le développement des peuples, parce qu'elle s'élabore et se construit suivant des règles de réciprocité qui s'appuient sur l'amitié, la loyauté, la tolérance et l'estime.

Voilà les bases à partir desquelles nous nous attachons à améliorer, avec nos partenaires, une réflexion permanente destinée à perfectionner nos procédures et nos méthodes, afin de mieux dégager ensemble les secteurs prioritaires et les orientations les plus appropriées.

A ce travail entrepris voici déjà vingt ans, qui englobe nos initiatives en matière d'assistance technique d'enseignement, de recherche et d'investissements, correspond, pour l'année 1979, un projet de budget que j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation.

Le Président de la République vient de déclarer que l'action essentielle en faveur de l'Afrique était une action de développement économique et social. Cette phrase résume les lignes

directrices de notre politique : privilégier les crédits d'investissement, axer notre effort sur l'agriculture et sur les infrastructures de communication, renforcer l'appareil administratif et militaire de ces jeunes Etats.

Vos rapporteurs ont d'ailleurs fort opportunément déjà relevé ces orientations.

Mais je dois faire ici une mention particulière à l'importance primordiale que nous attachons, comme l'a souligné M. Martin, au développement des productions agricoles, des cultures vivrières, de l'élevage. Rien n'est envisageable quand les populations sont victimes de la soif ou de la faim.

L'augmentation des autorisations de programme du fonds d'aide et de coopération de 100 millions de francs montre à ce sujet la volonté du Premier ministre d'entériner cette politique d'investissement par des subventions qui caractérisent la procédure déjà riche de succès mise en œuvre par le fonds d'aide et de coopération. Cette institution, qui a pu paraître à certains financiers rigoureux, d'un maniement trop souple, montre, avec le recul du temps, qu'elle a été en fait particulièrement efficace. Les prêts bancaires, malgré la validité des calculs de rentabilité, se révèlent trop souvent décevants, notamment dans les pays les plus pauvres. Un projet rentable pour un pays ne l'est pas forcément pour une institution bancaire ; un projet rentabilisé n'autorisera pas toujours le remboursement du prêt, comme en témoigne la situation actuelle des pays du Sahel douloureusement frappés par la sécheresse.

Ainsi, le sérieux des règles financières classiques n'est pas toujours une garantie, ni pour déterminer l'utilité d'un projet, ni pour fixer la priorité. Au contraire, parce qu'il n'a jamais éludé les aspects politiques des problèmes et qu'il n'a cessé de promouvoir la concertation, le ministère de la coopération a su aider les Africains, sans accroître la charge de leur dette. Là où ces derniers fixaient leur priorité, il a su quelquefois leur refuser ce qu'il estimait déraisonnable, et leur éviter aussi certaines conséquences financières de choix malheureux. S'adressant au niveau politique, il a plus de chance de mobiliser les hommes et d'aboutir au succès, car le sous-développement se vaine d'abord par la mobilisation des énergies des citoyens concernés et, ensuite seulement, par l'argent et la technique.

D'ailleurs, sur ce point, je voudrais faire miennes les conclusions de l'analyse approfondie de votre commission des affaires étrangères, particulièrement la réflexion de M. Louis Martin exposant que le développement des exportations des pays développés dans le tiers monde est l'un des éléments les plus dynamiques du maintien de leur activité économique.

Trois coopérants sont à l'origine, à Kinshasa, du développement considérable des cultures maraîchères. Qui peut faire le rapport entre le développement du rendement des cultures et les quelques sommes qui, au cours des temps, ont été dépensées par l'Europe au profit de ces cultures maraîchères ? Une action limitée, lorsqu'elle est exemplaire, peut avoir comme conséquence un développement de l'économie tel que l'Europe reçoit, par la croissance de ses exportations, le centuple de ce qu'elle a pu dépenser.

Je ferai mienne également la remarque de M. Schmitt concernant l'action de la coopération puisse apparaître comme trop exclusivement gratuite.

Je ferai mienne également la remarque de M. Schmitt, concernant l'aggravation rapide de l'endettement des Etats africains, qui a été multiplié par huit entre 1970 et 1977 et dont la charge représente, à présent, en moyenne 18 p. 100 des recettes budgétaires.

C'est pourquoi, cet éloge du fonds d'aide et de coopération me semble nécessaire au moment où apparaissent les conséquences préoccupantes d'une politique de prêts menée, jusqu'ici, par la plupart des pays à l'égard des nations les moins développées.

Mais les ressources du FAC étant cependant limitées au regard des besoins, cette constatation m'a conduit à étudier avec le ministère de l'économie et la caisse centrale de coopération économique, des conditions de prêt d'un type nouveau.

C'est ainsi qu'en 1979, pour aider en priorité les pays du Sahel, 100 millions de francs de prêts seront offerts, soit 80 millions de francs en provenance du fonds de développement économique et social et de la caisse centrale de coopération économique et 20 millions de francs pris sur le fonds d'aide et de coopération, à l'initiative de M. le Président de la République. La durée des prêts sera de trente ans avec un différé d'amortissement de dix ans ; le taux d'intérêt en sera de 1,5 p. 100 pendant les dix premières années et de 2 p. 100 seulement les vingt suivantes.

Face à cet effort d'investissement, les dépenses d'assistance technique civile tendent à décroître en proportion, comme l'ont souligné vos rapporteurs, de 38,2 p. 100 à 36,7 p. 100 du budget, du fait d'un plafonnement des effectifs. En outre, une réforme des rémunérations nous permettra de mieux maîtriser les charges de cette nature en liant les traitements des coopérants au point indiciaire de la fonction publique, ce qui m'a été réclamé, à de nombreuses reprises à cette même tribune. Elle avantage les coopérants travaillant en brousse où ceux dont la technicité est rare. Elle encourage la mobilité des agents et donc leur remplacement par des Africains, dès que ceux-ci sont formés ; elle étend enfin à tous les assistants techniques le bénéfice du congé annuel.

La priorité donnée au développement rural, qui a été soulignée ici, s'affirme par l'aide aux investissements dans ce secteur, par une assistance technique appropriée et par les crédits consacrés à la recherche.

Les investissements agricoles bénéficieront d'abord, conformément aux promesses du Président de la République, à la lutte contre la désertification du Sahel. Cette lutte sera menée par tous les moyens possibles, depuis le forage de puits jusqu'aux grands barrages, en passant par la réforestation, les interventions les plus modestes n'étant pas toujours les moins utiles aux populations concernées. Nos efforts iront aussi à la modernisation des techniques culturales et des petits équipements utilisés par le paysan habitué à la culture traditionnelle non irriguée.

L'augmentation de la production rendra encore plus nécessaire une organisation efficace des circuits de commercialisation. Celle-ci suppose, pour les Etats, des armes juridiques adaptées, des institutions de stabilisation des cours, des installations de stockage à la portée des petits agriculteurs. Même lorsque cet environnement existe, le succès des grandes opérations n'est jamais assuré car les mentalités n'évoluent que très lentement en Afrique comme en France.

C'est pourquoi le nombre des volontaires du progrès, dont le succès est grand au sein des populations rurales, en raison de la générosité de leur motivation et de l'austérité de leur genre de vie, passera de 340 début 1978 à 500 en 1979. Ils constituent partout où ils résident des pôles d'apprentissage des techniques modernes sur le plan sanitaire ou agricole.

Enfin, notre intérêt pour le monde rural se mesure à l'accroissement des crédits consacrés à la recherche, qui est plus fort que celui du reste du budget ; le GERDAT — le groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale — est en effet entièrement tourné vers l'agriculture, tandis que l'ORSTOM — l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer — par ses travaux, contribue, en outre, à la lutte contre certaines endémies ainsi qu'à la connaissance des milieux sociaux.

Et, pourquoi ne pas le dire, j'ai trouvé, monsieur Vérillon, très sévère, le jugement de votre commission qui marque que « certains organismes encourent le reproche justifié de poursuivre des travaux qui correspondent à leurs propres intérêts spéculatifs plutôt qu'aux nécessités scientifiques ou économiques des pays où ils se trouvent. »

Je dois vous dire, monsieur Vérillon, que j'ai trouvé cette phrase d'autant plus sévère que, personnellement, je n'ai jamais trouvé que ce soit le cas et, pourtant, je me suis particulièrement passionné pour la recherche. Bien au contraire, si vous voyez inscrite dans le budget, vous l'avez d'ailleurs noté, une augmentation des crédits de recherche, c'est parce que nous considérons que toutes ces actions de recherche profitent d'une manière adaptée aux pays bénéficiaires. D'ailleurs, il nous faudra encore les intensifier.

La deuxième priorité concernera le développement des infrastructures et des voies de communication. Celles-ci sont nécessaires à l'intégration des immenses contrées qu'elles desservent dans un circuit économique normal. Elles sont indispensables aux pays enclavés qui ne peuvent conserver leur indépendance qu'en les multipliant. Cependant, comme elles ne deviennent rentables qu'après avoir induit un développement agricole ou surtout industriel et minier, ici aussi, les dons du FAC sont très recherchés, ne serait-ce que pour financer les études.

Certes, comme vous l'avez déclaré à juste titre, monsieur Vérillon, l'action culturelle ne peut être, compte tenu des crédits, à la hauteur des ambitions de notre pays en la matière. Mais, hélas ! pour un petit nombre d'Etats qui sortent lentement de leur sous-développement par un effort méritoire, combien d'autres ne peuvent assurer la subsistance minimum des hommes et des femmes vivant dans leurs banlieues urbaines !

Quelles difficultés, monsieur Vérillon, d'ouvrir ou de développer un centre culturel avec des mendiants ou des gens à la porte qui ne mangent pas à leur faim !

Néanmoins, je puis dire que, là aussi, je vous ai trouvé quelque peu sévère. Notre coopération culturelle n'est pas délaissée. Elle a seulement fait l'objet, au cours de l'année, d'un rééquilibrage des axes de notre action.

C'est ainsi que l'aide aux universités africaines, qui était restée longtemps une subvention de fonctionnement de nature un peu passéiste, s'est, depuis, dégagée de cette pratique pour accentuer l'aide sur des projets prioritaires.

En effet, les universités africaines, souvent calquées sur leurs homologues françaises sont, il faut le dire, assez mal adaptées au contexte africain et tendent parfois à former des chômeurs intellectuels. Nous avons donc consacré une bonne part des crédits universitaires à la formation professionnelle.

De même les crédits de fonctionnement, en diminution, ont permis, avec l'argent ainsi économisé de faire un effort exceptionnel sur les bourses dont le montant individuel a été aligné sur celui du quai d'Orsay et dont le nombre — vous l'avez souligné vous-même — augmentera de 10 p. 100 en 1979.

Cette économie a permis aussi de promouvoir l'édition locale de livres scolaires. Comme vous le dites, monsieur Vérillon, dans votre rapport, les classes africaines ont rarement plus de quatre à cinq manuels pour cinquante enfants. Comme à vous-même, cette priorité nous est apparue incontestable.

Enfin, nous avons redonné une impulsion à la diffusion du livre dans la brousse par des minibus et des malles-bibliothèques. De plus grandes ambitions dans ce domaine créeraient des charges de fonctionnement difficiles à supporter.

Enfin je voudrais répondre à l'interrogation fondamentale que vous avez posée sur la langue française. Nous souhaiterions que Radio France internationale puisse utiliser le très puissant émetteur de Moyabi car, ainsi que la commission des affaires culturelles l'a remarqué, l'utilisation par le plus grand nombre, c'est-à-dire au niveau de la culture populaire, de la langue française est un élément fondamental pour la survie de notre langue et, par conséquent, de notre culture.

Soyez assuré, monsieur le rapporteur, que nous avons fait nôtres les préoccupations de la commission des affaires culturelles. Il est certain que l'utilisation d'un important émetteur susceptible de faire entendre la voix de la France d'Alger au Cap et de Dakar à l'océan Indien marquerait, en 1979, un progrès considérable par rapport à la situation du passé.

M. Maurice Vérillon, rapporteur pour avis. Nous vous en remercions.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. L'aide au développement économique me paraît devoir rester sans portée pratique si elle n'est pas assurée dans le cadre d'Etats organisés. Aussi, une autre priorité traduite dans ce budget concerne le renforcement de l'appareil de défense des pays entrant dans les attributions de ce ministère. Une telle option vise d'abord la coopération militaire. Celle-ci aide les jeunes armées à se constituer, à garantir la pérennité de l'Etat, mais aussi — peut-être cela n'a-t-il pas été assez souligné dans les rapports — à transposer cette institution tellement enviée, si nécessaire à l'édification d'un Etat unitaire, qu'est la gendarmerie.

C'est ainsi que nos effectifs de coopérants militaires s'accroîtront en 1979 et que les matériels militaires achetés pour les Africains, soit essentiellement des véhicules, seront accrus d'un quart. Cette coopération est d'ailleurs insuffisante face à l'ampleur considérable des demandes qui nous sont transmises.

Le renforcement des structures publiques s'analyse également par une augmentation de notre assistance en matière financière. Cette aide est soutenue par l'action du ministère de l'économie, qui épaula efficacement mon département dans ce domaine, notamment par la recherche des techniciens adéquats et l'envoi de missions de diagnostic et de conseil.

Notre aide s'applique, en matière fiscale ou douanière, à l'égard des problèmes d'informatique ou d'organisation comptable. Elle devient très nécessaire à l'heure où plusieurs pays connaissent de grandes difficultés budgétaires, souvent conséquences lointaines de la sécheresse catastrophique des dernières années. Elle sera toujours considérée par mon département comme essentielle. Elle est parfois limitée par la rareté de spécialistes volontaires, plutôt que par une insuffisance de crédits. Elle nous semble souvent la pierre angulaire de l'édification d'Etats jeunes à l'administration fragile.

Quant aux subventions versées aux budgets africains, je voudrais rassurer M. Schmitt et, je l'espère, M. Verrillon qui, tous deux, ont fait appel à ma mémoire et ont analysé de façon approfondie ces subventions budgétaires.

Monsieur Schmitt, il me paraîtrait dangereux de prévoir l'affectation de ces crédits qui sont destinés à faire face à des situations non prévisibles avec précision.

Je crois qu'il serait en outre inopportun que nos partenaires puissent compter sur des sommes déterminées à l'avance, car ces subventions perdraient alors leur caractère d'aides d'urgence attribuées en fonction d'une situation particulière et selon des conditions que nous souhaitons de plus en plus rigoureuses ; nous entendons, en effet, que ces contributions servent à faire face, le cas échéant, à des difficultés majeures, mais surtout à relancer des circuits économiques grippés par une dette publique interne excessive.

Je suis tout à fait prêt, monsieur Schmitt, à répondre à votre demande en ce qui concerne l'utilisation des crédits de cette nature pour l'année passée, car il me paraîtrait normal que, chaque année, le ministre de la coopération vienne à cette tribune, conformément à la demande de la commission des finances, exposer la répartition annuelle des crédits de subventions budgétaires. Votre demande, monsieur Schmitt, sera satisfaite.

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Mesdames, messieurs les sénateurs, certaines difficultés de ce budget ont été soulignées avec beaucoup de discernement par vos rapporteurs.

M. Jacques Genton. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Genton, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jacques Genton. Monsieur le ministre, je vous remercie de bien vouloir me permettre de vous interrompre.

Les nécessités de la procédure nous ont obligés à renvoyer la suite de l'examen du budget des affaires étrangères après l'examen du budget de la coopération. Or j'aurais voulu présenter un certain nombre d'observations avant l'examen de vos crédits, puisque vous ne serez pas là, ce soir, pour les entendre. Elles concernent aussi bien le ministère des affaires étrangères que le ministère de la coopération.

M. le président. Monsieur Genton, je vous fais observer que vous êtes inscrit sur le titre IV.

M. Jacques Genton. Je me suis fait rayer, monsieur le président.

M. le président. Non, monsieur Genton, vous êtes toujours inscrit.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Monsieur Genton, que vous interveniez maintenant ou sur le titre IV, étant donné l'importance de ce que, sans aucun doute, vous avez à me dire, je vous répondrai spécialement.

M. Jacques Genton. Puisque vous me dites que je suis toujours inscrit sur le titre IV, monsieur le président, j'interviendrai à ce moment-là.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Je dirais donc que certaines difficultés de ce budget vous ont été soulignées avec beaucoup de discernement par vos rapporteurs qui se sont passionnés pour ce budget, ce dont je les remercie. Ces difficultés ne doivent pas faire perdre de vue l'importance de l'effort que la France fournit au profit de l'Afrique francophone, des pays de l'Océan Indien et de Haïti, alors que la lutte pour le redressement national reste, vous le savez, la priorité du Gouvernement.

La rigueur budgétaire à laquelle cette conjoncture a astreint mon ministère — tout comme les autres d'ailleurs — n'a pas eu que des inconvénients. Elle nous a imposé un réexamen de la plupart de nos orientations à long terme, dont je viens de vous énoncer les principales conclusions.

Mais je voudrais surtout souligner auprès de vous que la politique de la France dans ces régions du monde a, comme l'indiquait le Président de la République voilà trois jours, contribué de toute évidence à la stabilisation de l'Afrique.

L'intervention de notre pays permet d'espérer que se maintienne la condition indispensable à tout développement économique : la paix. (*Applaudissements sur les travées du RPR et à droite.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1978 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste, vingt-huit minutes ;
Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, vingt-sept minutes ;
Groupe du rassemblement pour la République, treize minutes ;
Groupe communiste, onze minutes ;
Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, six minutes.

La parole est à M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avant de traiter au fond la politique du Gouvernement français en matière de coopération, il me semble nécessaire de souligner la nocivité du colonialisme, responsable de l'état de sous-développement d'une large partie des continents sud-américain, asiatique, océanien et africain.

C'est un point de départ indispensable pour juger du sens de vos efforts et de votre volonté, ou bien de votre absence de volonté, de vous inscrire en rupture avec la politique coloniale, ou bien alors de promouvoir une politique néo-colonialiste plus adaptée aux réalités de notre temps.

Le colonialisme a fait supporter bien des dommages, en particulier à l'Afrique : pillage des matières premières, déportation de millions de personnes soumises à l'esclavage dans d'autres territoires, sous-développement économique et culturel. Le colonialisme français a eu sa large part dans la destruction des économies, des sociétés et des cultures.

Aujourd'hui, les pays qui composent l'Afrique sont indépendants, mis à part l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, la Namibie, où règnent encore des régimes inhumains. Le désir d'une large coopération avec la France a été maintes fois exprimé par des Etats de tous les continents, et particulièrement des Etats d'Afrique.

La nécessaire coopération entre les Etats et les peuples est l'une des données caractéristiques de notre époque. De nouveaux rapports sont en train de naître entre notre pays, d'autres nations industrialisées et les pays sous-développés.

Comment le Gouvernement français répond-il à ces demandes ?

Le Gouvernement français a-t-il une politique cohérente dans ce domaine, inspirée des traditions démocratiques et généreuses du peuple de France ?

Alors que nous souhaiterions une grande politique s'attaquant aux causes du sous-développement, ouvrant la voie au développement économique et culturel, le budget qui nous est proposé est le reflet d'une politique étriquée en matière de coopération.

Plutôt que de s'attaquer aux problèmes du juste prix des matières premières, à l'industrialisation, à la modernisation des pays sous-développés, votre politique, monsieur le ministre, est presque essentiellement limitée à quelques pays d'Afrique.

Le ministère de la coopération n'est-il donc pas plutôt un ministère des colonies remis à neuf, dépoussiéré ?

Ne serait-ce pas le ministère des interventions des grandes sociétés françaises en Afrique ?

La conférence sur la coopération économique internationale, souvent dénommée « conférence Nord-Sud », a terminé ses travaux le 1^{er} juin 1977 sur un quasi-échec, faisant apparaître que la recherche d'un nouvel ordre économique n'est qu'une stratégie occidentale pour replâtrer l'ordre ancien.

La conférence Nord-Sud perd toute crédibilité aux yeux des pays en développement, qui n'y voient pas autre chose que la reconduction, sous des formes appropriées, de l'ancien ordre économique.

Le secrétaire général de cette commission, le professeur suédois Ohlin, l'a constaté lui-même en parlant de « dualisme aggravé entre le Nord et le Sud ».

L'Afrique, le Proche-Orient et l'Europe représenteront un milliard d'habitants en l'an 2000 si le développement général continue comme aujourd'hui ; les sept cents millions d'habitants du Sud auront un revenu trente fois plus petit que les trois cents millions du Nord. Notons qu'en Europe — j'ouvre une parenthèse — l'écart des niveaux de vie est aujourd'hui de un à sept entre un Calabrais et un habitant de la région de Hambourg ; il était de un à quatre à la fin des années 50. Je referme la parenthèse.

Nous n'avons garde d'oublier que la contradiction avec les pays sous-développés ou de développement différent n'est pas seulement économique. Il y a d'autres antagonismes. Je veux parler des interventions dans les affaires intérieures des Etats pour maintenir l'ordre de choses existant.

Lors du débat sur votre budget à l'Assemblée nationale, une phrase vous a échappé, monsieur le ministre. Elle éclaire singulièrement les buts de la politique du Gouvernement français vis-à-vis des pays sous-développés.

Je vous cite : « Enfin, l'existence même de ces jeunes Etats suppose d'abord que ceux-ci disposent d'une force publique qui les protège des désordres et puisse leur permettre d'éviter les agressions de tous ordres fomentées de l'extérieur. »

C'est là que réside le fait le plus révélateur, à notre avis, de la politique gouvernementale illustrée par votre budget.

Celui-ci, il est vrai, est en augmentation de 13 p. 100, mais 13 p. 100 seulement, alors que la progression des crédits militaires y est de 25 p. 100.

Depuis 1972, la part militaire de la coopération a plus que doublé dans votre budget.

J'ai eu l'occasion, monsieur le ministre, depuis une année, d'effectuer plusieurs voyages en Afrique et j'aurais pu parler des observations que j'y ai faites. Mais vous m'auriez accusé de parti pris. Je me référerai donc simplement au rapport présenté par la délégation de notre commission des affaires étrangères, qui s'est rendue dans plusieurs pays d'Afrique. Que dit-on sur l'effort de coopération de la France dans ce rapport ? On y expose que plus de 0,60 p. 100 de notre produit national brut représente l'effort public pour le développement. Il est ajouté : « Il n'en reste pas moins qu'il semble exister un certain malaise concernant l'effort de coopération consenti par la France. »

Plus loin, je lis encore — c'est cette phrase que je voudrais souligner — « que notre effort en faveur du tiers monde décline de façon continue puisqu'il est passé d'une masse représentant 1,38 p. 100 de notre PNB, en 1960, à 0,76 p. 100 en 1965, et qu'il se situe actuellement en deça du seuil des 0,70 p. 100 considéré par le Président de la République comme minimum convenable. »

C'est la délégation de la commission des affaires étrangères de notre assemblée, où je remarque qu'il n'y avait aucun communiste, qui écrit cela. La politique française ne favorise donc pas le rapprochement entre les peuples.

Elle s'affirme plus encore dans le rôle de gendarme de l'Afrique puisque l'effort essentiel est porté sur la coopération militaire.

A ceux qui, faussement naïfs, posent la question de savoir si la France a une politique dans le domaine de la coopération, la réponse est évidente. Vous avez une politique : celle de l'intervention dans les affaires internationales et la lutte contre l'émancipation politique et économique des peuples.

Cela nuit au rayonnement de notre pays, mais aussi sape les fondements de notre économie.

Sur ce second aspect, je n'en veux pour preuve qu'un récent rapport du Conseil économique et social du 18 octobre 1978 — il s'agit, là encore, de propos que vous ne pourrez contester. Que dit-il au sujet des échanges avec les pays sous-développés ? « Le projet de rapport présente une analyse du commerce extérieur français qui met en évidence un certain nombre de « fragilités », sinon de handicaps ». Le Conseil économique et social estime que certains points appellent une réflexion plus approfondie.

« Outre une sensibilité excessive des importations au développement intérieur, l'examen de la répartition géographique de nos échanges montre que notre déficit avec les pays de la CEE va croissant et que nos positions plus favorables vis-à-vis des pays du tiers monde non pétroliers, dont la plupart ont atteint le plafond de leur capacité d'endettement, sont assorties de crédits à l'exportation en croissance rapide. »

Ce déséquilibre des échanges, monsieur le ministre, traduit, d'une part, la politique de déclin de la France et, d'autre part, des rapports de dominant à dominé vis-à-vis des pays du tiers monde.

En effet, nous enregistrons la tendance gouvernementale à équilibrer les échanges commerciaux déficitaires avec les pays du Marché commun, particulièrement avec la République fédérale d'Allemagne, surtout dans les domaines de haute qualification, et avec les pays de grande capacité scientifique, accentuant ainsi un « développement inégal » de nos échanges orienté vers les pays du tiers monde.

Cette politique est, en définitive et réellement, celle des multinationales.

Pour des raisons de classe et de sauvegarde du grand capital, c'est la fuite en avant dans la politique d'intervention pour sauver, dans les pays en voie de développement, ce qui peut l'être encore.

Face au danger que constitue le déséquilibre de nos échanges avec les pays développés, particulièrement la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement français a trouvé, pour seul remède, le renforcement du néo-colonialisme.

La politique d'intervention ne contribue pas, contrairement à ce que vous affirmez, à assurer la paix sur le continent.

Je voudrais encore citer le rapport de notre commission qui, dans ce domaine, a cultivé adroitement l'art de la litote : « La politique de la France en Afrique semble généralement bien acceptée » — il s'agit des gouvernements des pays africains — « en dépit de la prudence des dirigeants des Etats modérés à l'égard des récentes interventions militaires françaises sur le continent africain. »

Personnellement je trouve cela très bien.

Il est de fait que les interventions françaises au Sahara, par le soutien accordé jusqu'au dernier moment à l'ancien président de la République de la Mauritanie, ont été loin, monsieur le ministre, de contribuer à la paix dans cette région.

De même, au Tchad, l'appui apporté par le Gouvernement français aux différents régimes qui ont prévalu dans ce pays a été la cause de déséquilibres et de difficultés.

M. le président. Monsieur Boucheny, vous avez largement dépassé votre temps de parole. Veuillez conclure.

M. Serge Boucheny. J'en termine, monsieur le président.

Les solutions politiques qui se sont dégagées récemment sont le résultat non d'une activité positive de la France, mais bien des actions menées par les différents groupes politiques tchadiens, la France ayant, dans cette affaire, plutôt joué le rôle de frein.

J'en viens maintenant à ma conclusion sans avoir évoqué la situation au Zaïre, et pourtant j'avais de belles choses à dire à ce sujet.

La volonté d'indépendance politique et économique des peuples qui s'affranchissent n'est pas une menace pour la France. Bien au contraire, une politique de coopération menée dans le sens de l'intérêt national, aidant des pays à s'industrialiser, à écouler à leur valeur les matières premières, nous permettrait de faire face au danger de domination du dollar et du mark.

Pour cela, il faudrait en avoir la volonté. Il faudrait se débarrasser du carcan du grand capital soucieux uniquement de ses propres intérêts.

Ce n'est malheureusement pas le Gouvernement actuel, qui se résigne aux abandons, qui mettra en œuvre cette politique. (Applaudissements sur les travées communistes.)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre collègue Charles de Cuttoli, qui, avec nos amis Croze et Cantegrit, représente particulièrement nos compatriotes d'Afrique, devait prendre la parole dans ce débat, mais appelé en mission au Gabon et en Côte-d'Ivoire, il en a été empêché. Je ne prétends pas le remplacer dans la limite des six minutes qui me sont imparties. Aussi, sans aborder la situation générale de notre coopération, je me bornerai à trois observations particulières.

La première concerne Haïti. L'essentiel de notre coopération avec ce pays, en particulier toute celle du domaine culturel, demeure du ressort du ministère des affaires étrangères. Mais voici quelques années, le ministère de la coopération, conscient sans doute des liens originels étroits entre la population haïtienne et les ethnies africaines, ainsi que de la similitude des problèmes de développement, a décidé — et nous nous en félicitons — d'inscrire la république d'Haïti au fonds d'aide et de coopération.

L'action du FAC en Haïti a été bénéfique. C'est ainsi, notamment, qu'a pu être accomplie cette belle réalisation de la route de Jacmel — une réussite technique remarquable — grâce à laquelle la côte méridionale de l'île peut s'ouvrir au progrès. Cette aide continue, mais je m'étorme, monsieur le ministre, de la réduction très sensible, depuis deux ans, des crédits affectés à ce poste.

Selon les chiffres cités d'ailleurs dans le rapport de notre collègue M. Schmitt, les programmes du FAC pour Haïti, dont le montant atteignait encore près de neuf millions de francs en 1977, ont été réduits, en 1978, à trois millions seulement. A titre de comparaison, et pour ne citer que deux nouveaux petits Etats preneurs, d'une population numériquement bien moindre que celle d'Haïti : le Cap Vert a reçu 7 600 000 francs et les Seychelles 11 950 000 francs.

Que signifie, monsieur le ministre, ce chiffre si modique de trois millions pour Haïti ? Et que va-t-il en advenir en 1979 ? Se pourrait-il que vous n'ayiez pas l'intention de maintenir, dans des proportions raisonnables, l'aide du FAC à ce pays ami et sympathique, qui a toujours voulu être comme un phare de culture française dans les grandes Antilles, entre la masse anglophone au Nord et le monde hispanisant au Sud ? Je ne le pense pas. Aussi j'espère, monsieur le ministre, que vous voudrez bien nous donner l'assurance que cette œuvre sera poursuivie.

Ma seconde observation concerne une question qu'a évoquée brièvement notre collègue Louis Martin, la scolarisation des jeunes Français en Afrique francophone, notamment dans les pays où les programmes scolaires sont demeurés assez proches des programmes français et où il n'existe pas d'écoles spécifiques pour nos jeunes compatriotes. Il s'agit plus particulièrement du Gabon et de la Côte-d'Ivoire, mais aussi du Niger, de la Mauritanie et de l'Empire centrafricain.

Vous vous êtes personnellement préoccupé, monsieur le ministre, de ce problème, et nous vous en remercions. De plus, vous avez bien voulu nous tenir informés des missions que vous avez organisées avec le ministère de l'éducation à ce sujet.

S'il n'est pas trop tôt pour vous le demander, nous serions heureux de connaître le résultat de ces missions, qui concernent les enfants de près de 100 000 de nos compatriotes. Nous pensons, naturellement, qu'en attendant l'éventuelle mise en œuvre d'autres solutions, tous les crédits que la coopération accorde, à juste titre, à l'enseignement français en Afrique francophone lui seront intégralement maintenus.

Sur ce point, cependant, je dois vous faire part de nos inquiétudes. Cette année, le nombre de postes d'enseignants dans les établissements français de certains pays a été réduit, à Madagascar notamment. Cette suppression a entraîné un accroissement des frais pour les associations de parents d'élèves gestionnaires de ces écoles, et, par voie de conséquence, une nette augmentation des taux de scolarité. Des postes ont été supprimés au Zaïre ; quatre d'un coup au lycée Descartes de Kinshasa, alors que, dans le même temps, l'effectif des élèves augmentait du fait de l'arrivée de familles échappées aux massacres du Shaba, et que les enseignants venus de l'école de Kolwesi n'étaient pas tous réemployés.

Interrogé à ce sujet, vous nous avez répondu, monsieur le ministre, qu'il s'agissait d'un certain « rééquilibrage » entre les pays. Nous aimerions être assurés que ce rééquilibrage est terminé, que ceux à qui il manque encore des postes — au Cameroun notamment — les recevront grâce à des mesures nouvelles de création, et que les autres garderont les moyens dont ils disposent.

Ma troisième et dernière remarque est très ponctuelle : elle se rapporte au décret du 25 avril 1978 relatif à la rémunération du personnel civil de coopération, dont notre collègue, M. Verrillon, a publié le texte dans son rapport écrit. Certaines dispositions de ce décret font actuellement, vous le savez, l'objet d'un recours en Conseil d'Etat.

Les coopérants mariés protestent contre l'article 7 de ce décret, qui prévoit la réduction de l'indemnité d'expatriation dans le cas d'un ménage et réintroduit, en fait, la pratique des contrats minorés abandonnée en 1975. Ils protestent également contre la majoration dégressive prévue dans un autre alinéa du même article. Ils demandent que, pour assurer la mobilité recherchée des personnels, d'autres mesures soient envisagées, notamment que soient permises les demandes de mutation conditionnelle. Pouvons-nous espérer, monsieur le ministre, que leurs vœux seront entendus ?

Telles sont les trois questions que je voulais poser à l'occasion de la discussion de ce budget.

Et, puisque l'orateur qui m'a précédé à cette tribune n'a pas eu le temps de parler du Zaïre, et qu'il me reste quelques secondes, je veux le suppléer et dire très simplement que, s'il s'était trouvé parmi les ouvriers des mines de Kolewsi au moment des événements tragiques qui ont ensanglanté cette ville, il aurait été très heureux de voir arriver l'armée française. (Applaudissements à droite.)

M. le président. La parole est à M. Palmero.

M. Francis Palmero. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais, au nom du groupe de l'UCDP — principalement à la demande de mon collègue et ami Jean Cauchon, président du groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest — vous dire que, pour nous, le terme même de coopération, sous ses divers aspects, est riche d'espérance.

Les relations entre la France et les pays africains d'expression française sont, certes, d'abord des relations financières placées sous le signe de l'aide de pays développés à d'autres qui le sont moins, et ce sous le signe d'une tradition historique, mais cette aide ne doit pas être uniquement matérielle ; ce doit être une aide culturelle conforme à l'image de notre pays, une aide humaine faite d'une multitude de petites actions qui, prises individuellement, peuvent sembler modestes, mais qui, réunies, peuvent constituer un apport non négligeable et particulièrement original.

On ne soulignera jamais assez combien l'économie africaine en général a été perturbée cette année, notamment par le contre-coup des hausses des prix de l'énergie, qui se répercutent sur le prix des produits manufacturés importés, mais aussi par la sécheresse et, hélas, par des conflits militaires.

Pour faire face à ces nouveaux défis qui viennent frapper des pays qui avaient déjà tant de peine, sauf quelques exceptions remarquables, à prendre leur essor, il convient que les formes d'aides, à défaut de progresser, prennent une forme plus directe et se rapprochent de cette « économie de dons », dont parlait François Perroux.

Ces pays étant considérablement endettés, ils ont donc besoin de subvention plutôt que de prêts. Or, sur le plan budgétaire français, cela devrait se traduire par un accroissement des crédits du fonds d'aide et de coopération, de façon qu'ils puissent se substituer aux prêts de la caisse centrale de coopération économique, ou tout au moins les compléter.

Une autre raison pour laquelle l'effort du FAC pourrait être accentué, c'est que l'utilisation de ses crédits peut être contrôlée à la fois par le Gouvernement et par le Parlement français. Un tel contrôle est, en effet, impossible sur les aides multilatérales, qui sont d'ailleurs dispensées par des organismes internationaux dont le coût de fonctionnement est souvent très lourd et dont la lenteur d'intervention a souvent été dénoncée par les Etats africains eux-mêmes.

J'ai eu l'occasion, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères pour les relations culturelles, de préciser que le coût d'un expert international est deux fois plus élevé que celui d'un expert national.

Or, monsieur le ministre, comme vous le savez, les crédits dispensés par la France dans le cadre du FAC ne représentent que 25 p. 100 de l'ensemble de l'aide financière qu'elle apporte aux pays africains. Les trois quarts restants sont dispensés sous la forme de l'aide multilatérale à travers le fonds européen de développement, la banque mondiale, l'agence internationale de développement et les différentes institutions qui dépendent de l'Organisation des Nations Unies.

En 1978, ce rapport demeurera inchangé puisque, si cette aide française multilatérale doit représenter 2 milliards 100 millions de francs environ, les crédits du FAC ne s'élèveront qu'à 540 millions de francs.

Il serait souhaitable que le rapport entre les crédits du FAC et ceux de l'aide multilatérale ne connaisse pas une nouvelle dégradation mais, au contraire, qu'un renversement de tendance puisse, sous votre impulsion, se manifester.

Au-delà des crédits de votre propre ministère, il conviendrait que l'ensemble des administrations de l'Etat soient sensibilisées à la nécessité pour la France de rendre ses relations plus étroites avec les Etats africains et, à cet effet, la radio peut avoir un rôle capital ; il suffirait de prélever un faible supplément sur le budget global de Télédiffusion de France pour que Radio-France internationale soit véritablement à la hauteur de notre position en Afrique.

A l'heure actuelle, à partir des installations d'Issoudun vers l'Afrique, il ne lui est pas possible de couvrir cette région toute la journée.

Une convention lie le ministère de la coopération avec Radio-France internationale pour la fourniture d'un certain nombre de programmes scientifiques à destination du continent africain.

Or il se trouve que, du fait des difficultés de propagation des ondes courtes, au moment du coucher du soleil et de son lever, les émissions d'Issoudun sont très mal reçues, dans un certain nombre de contrées, après six heures du soir et avant sept heures du matin.

Cette constatation des auditeurs français et africains est contestée par Télédiffusion de France, responsable des émissions ; mais Radio-France internationale reconnaît la valeur de ces arguments techniques.

Le président Bongo aurait demandé à la France de faire fonctionner les installations ultramodernes de Moyabi.

Ces installations représentent la moitié de la capacité de celles d'Issoudun. Il est difficile de ne pas répondre positivement à la demande du président Bongo parce que certaines émissions américaines sont déjà très intéressées par cette station.

A partir de ces centres d'émissions de grande puissance, la France, qui, dans ce domaine, n'a pas fait beaucoup d'investissements jusqu'à présent, pourrait développer son action à travers le monde et — pourquoi pas ? — même dans les heures disponibles vers le continent américain.

La location se ferait — paraît-il — dans ces conditions, à un tarif très faible, de l'ordre de 1 000 francs l'heure ; l'accord du Gabon n'a pas encore été obtenu sur ces bases, mais il semble actuellement probable.

L'avantage de cette solution réside dans le fait que nous ne sommes pas engagés dans le long terme et que nous sommes dispensés de payer les amortissements des installations très modernes de Moyabi ; quinze heures d'émissions obtenues en Afrique pourront être libérées à Issoudun et utilisées pour des émissions vers l'Europe de l'Est et même vers l'Amérique du Sud.

Enfin, cette solution permettrait d'augmenter à très faible coût les possibilités d'émissions des programmes français.

La somme de 5 millions de francs prélevée sur la redevance pour louer de dix à quinze heures d'antenne par jour au profit de Radio-France internationale est à prélever sur le budget global de TDF.

Ce budget global, qui couvre l'ensemble des frais de diffusion de Radio-France internationale, comporte aujourd'hui 40 millions de francs destinés à couvrir les frais de l'émetteur d'Issoudun.

Il suffirait, par conséquent, de faire passer cette somme de 40 millions de francs à 45 millions de francs pour que Radio-France internationale puisse ajouter la possibilité de diffusion à partir de Moyabi à celle qui est actuellement assurée par Issoudun.

Enfin, monsieur le ministre, l'action économique et l'action culturelle ne peuvent avoir de signification que si elles sont relayées par une action humaine réalisée par un maximum de Français.

Cette action ne doit pas, en effet, être l'apanage de quelques fonctionnaires ou de quelques hommes d'affaires.

Ces formes sont connues. Elles se répartissent en deux groupes : l'action des volontaires du service national ou non employés par des organismes non gouvernementaux et l'action de nombreux élus locaux dans le cadre de jumelages.

En ce qui concerne les volontaires du service national employés par les organismes non gouvernementaux, seuls deux organismes sont accrédités pour les sélectionner et les recruter à la demande des Etats africains : il s'agit de *Medicus Mundi* et de *Médecins sans frontières*. On peut se demander si le nombre d'organismes habilités à cette sélection ne pourrait pas être augmenté et s'il ne conviendrait pas de diversifier davantage l'origine et la formation de ces personnels. Il faut, certes, des compétences en la matière, mais il faut aussi beaucoup de dévouement.

Ces volontaires bénéficient des avantages sociaux des coopérants et ils sont rémunérés par l'organisme placé sous la tutelle de la mission de coopération. Seul leur voyage est pris en charge par le ministère de la coopération. Il conviendrait peut-être, si l'on veut développer cette action, d'augmenter le crédit affecté à cet effet.

Les problèmes sont plus délicats en ce qui concerne les volontaires qui acceptent de travailler, dans des conditions parfois difficiles, au service des organismes non gouvernementaux. Leur action est peu connue mais mérite d'être soulignée.

Pour les aider, il conviendrait de réfléchir à la définition d'un statut adapté qui faciliterait, par exemple, leur reclassement à leur retour en France ou qui, tout au moins, leur permettrait de bénéficier des avantages sociaux normaux dans des conditions qui tiendraient compte de la durée de leur séjour outre-mer et des services rendus.

En ce qui concerne les jumelages, il n'y a pas de loi unique. Ils se créent, le plus souvent, à partir de relations amicales et certains sont exemplaires.

Combien ont, à leur origine, des membres de notre assemblée ? Et le groupe d'amitié, que préside notre ami Cauchon, s'emploie à les développer.

Il ne convient pas cependant que ces jumelages soient déviés de leur objet qui est essentiellement de servir les Etats africains. C'est pourquoi la priorité, si subventions ou crédits il doit y avoir, doit être donnée aux opérations concrètes réalisées en Afrique.

Mais il convient en même temps d'éviter au maximum les écrans entre, si l'on peut employer l'expression, le payeur et le receveur.

Là encore, même s'il est bien dépensé, l'argent ne suffit pas. Il faut qu'il soit accepté et converti en actions dans le pays grâce à l'engagement d'un minimum de personnes venues de France, qui inspirent confiance aux habitants du pays et leur proposent des actions collectives.

Je suis convaincu que toutes ces préoccupations ne sont pas nouvelles pour vous, monsieur le ministre. Je suis même persuadé que, pour la plupart, vous les partagez largement.

Nous sommes prêts à vous soutenir et à vous aider dans une tâche qui n'est pas toujours appréciée à sa juste valeur, ni par l'opinion, ni peut-être quelquefois — ce qui est sans doute plus grave — par les administrations de l'Etat elles-mêmes. (*Applaudissements sur certaines travées de l'UCDP, du RPR et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Périquier.

M. Jean Périquier. Monsieur le ministre, mes chers collègues, il est vrai que, cette année, le budget de la coopération est en progression de 14,19 p. 100. Mais on ne peut pas dire, si l'on tient compte de la hausse des prix, que cette progression soit satisfaisante. En effet, cette année, la hausse des prix sera de 10 p. 100 environ et, en rapprochant ces deux pourcentages, on s'aperçoit que les aides à la coopération ne seront pas plus importantes que l'an passé.

Par ailleurs, il est difficile de juger de l'importance de la coopération du fait que votre budget n'est pas seul à en avoir la charge. D'autres budgets participent à son financement, et plus particulièrement celui des affaires étrangères.

Vous nous avez rappelé vous-même, monsieur le ministre, que, finalement, vous étiez seulement le ministre de la coopération avec quelques pays africains et que le plus grand nombre des Etats bénéficiaires dépendait du ministère des affaires étrangères.

Pour cette raison, votre budget ne devrait pas être examiné isolément ; il devrait l'être en liaison avec celui des affaires étrangères. Or, comme l'ont signalé les rapporteurs précisément du budget des affaires étrangères, les crédits qu'il comporte pour les relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger ont diminué d'une façon importante puisque, en quelques années, ils sont passés de 50 p. 100 à 42 p. 100.

Il est donc difficile de parler d'augmentation sérieuse si on augmente d'un côté pour réduire de l'autre.

Pour nous, de toute manière, un budget de la coopération ne s'apprécie qu'en fonction des priorités qu'on assigne à une véritable coopération, et je vais les énumérer.

Elle ont trait d'abord aux affaires sociales ; cela implique la construction d'hôpitaux, de dispensaires, de maternités, d'industries de recherches contre les maladies exotiques et, bien entendu, l'envoi de médecins et de coopérateurs infirmiers. Elles ont trait ensuite aux affaires culturelles : mise en place d'écoles, de lycées d'enseignement général et d'enseignement technique, d'instituts scientifiques et même d'universités ; avec, évidemment, l'envoi de coopérateurs enseignants qui jouent en Afrique un rôle très important pour la défense de la langue et de la culture françaises. Elles ont trait encore aux affaires économiques, ce qui doit se traduire par l'aide, sous toutes ses formes, à l'agriculture et par l'implantation d'industries permettant la création d'emplois, par l'amélioration des infrastructures, c'est-à-dire des routes, des moyens de transport, l'aménagement des ports et, d'une façon générale, par la mise en valeur de toutes les ressources des pays intéressés.

Ce n'est que très exceptionnellement que nous admettons les concours financiers, c'est-à-dire les subventions données directement au chef de l'Etat concerné pour équilibrer son budget. Nous pensons, en effet, que de telles subventions constituent trop une incitation à la facilité financière et, surtout, nous n'avons aucune possibilité de contrôler l'utilisation des fonds. Elles ont trait enfin à la coopération militaire. Pour nous, cette action ne constitue pas, à proprement parler, une véritable coopération, car elle ne sert pas obligatoirement les peuples que nous aidons. Je dis même qu'elle est parfois dangereuse, comme j'essaierai de vous le démontrer dans un instant.

Or, dans le cadre de l'augmentation des crédits, dont on nous dit qu'elle doit être enregistrée avec satisfaction, nous sommes obligés de constater que ce sont d'abord les concours financiers dont la part progresse considérablement, puisqu'ils croissent de 47,83 p. 100.

L'an dernier, monsieur le ministre, vous vous en souvenez sans doute, vous nous aviez exposé que, dans une certaine mesure, vous aviez stabilisé ces subventions dites « d'équilibre » et qu'elles iraient sûrement en diminuant. Eh bien, ce n'est pas exact, car elles vont en augmentant, et j'aimerais que vous me donniez quelques indications sur ce que j'ai relevé à ce sujet dans les textes budgétaires. J'ai appris que cette augmentation résulterait d'un transfert des crédits du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que cela signifie que l'on va réduire le budget des départements et territoires d'outre-mer pour transférer des crédits au budget de la coopération ? Pensez-vous vraiment que nos départements et nos territoires d'outre-mer n'ont aucun besoin impérieux, pour qu'on puisse ainsi réduire encore leurs crédits ? Cela ne nous paraît pas sérieux.

Ensuite, ce qui augmente, c'est, bien sûr, la coopération militaire, dont les dotations passent de 135 millions de francs à 185 millions de francs, soit une augmentation de 27 p. 100. Encore une fois, nous ne croyons pas trop, en matière de coopération, à cette aide militaire. Nous la considérons, je vous l'ai déjà dit et je le répète, comme pouvant être dangereuse. Elle s'est révélée telle chaque fois que nous sommes intervenus dans des querelles plus ou moins tribales, en tous les cas dans des querelles intérieures, pour lesquelles un accord de coopération ne peut être sérieusement invoqué.

J'analyserai — personne ne l'a fait jusqu'à présent — les résultats de nos interventions au Zaïre, au Tchad et au Sahara occidental. Je n'insisterai pas trop sur le passé, puisque déjà, à maintes reprises, vous nous avez donné des explications — que l'on n'était pas obligé, bien sûr, d'accepter !

Pourquoi sommes-nous intervenus au Zaïre ? En premier lieu, pour défendre des vies humaines à Kolwezi. Alors, on a eu raison d'intervenir, et, sur ce point, il ne faut pas faire dire aux socialistes ce qu'ils n'ont jamais dit. Car nous allons même très loin, et nous aurions tendance à dire que le seul cas où nous devrions intervenir, c'est précisément quand des vies humaines sont menacées, surtout s'il s'agit de vies françaises.

Un sénateur socialiste. Très bien !

M. Jean Péridier. Mais ce ne fut pas là notre seule intervention. Nous avons, par exemple, prêté des *Transal* pour transporter les troupes marocaines. Il n'était pas question, là, de vies humaines ! Nous sommes intervenus prétendument pour empêcher la « déstabilisation » de cette région d'Afrique, déstabilisation poursuivie par l'URSS et Cuba, par Angola interposé. Savez-vous, monsieur le ministre, dans quel cas on intervient pour « stabiliser » et dans quel autre on intervient pour « déstabiliser » ? Ce n'est pas facile à déterminer !

Les Marocains, quand ils interviennent au Zaïre, où ils n'ont rien à faire, sont, paraît-il, des « stabilisateurs », et les Katangais, qui sont chez eux, mais soutenus, c'est vrai, par Cuba, sont, eux, des « déstabilisateurs ». Pour quelles raisons ? Quelle différence y a-t-il entre des Marocains et des Cubains ?

M. Jean Lecanuet. Les premiers sont Africains !

M. Jean Péridier. La différence, elle est politique. Et c'est précisément dans un tel cas que les accords de coopération ne vous permettent pas d'intervenir !

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Cette différence entre stabilisateurs et déstabilisateurs a-t-elle eu véritablement une suite ? Oui : maintenant, M. Mobutu, stabilisateur, s'embrasse avec M. Neto, chef d'Etat de l'Angola, qui, lui, est un déstabilisateur. Qu'ont-ils pu se dire dans leurs embrassades ?

Vraiment ! cet accord ne vous trouble pas ? Si vous me dites que, au fond, vous l'avez favorisé, alors je vous demande pour quelle raison vous ne l'avez pas fait plus tôt.

M. Serge Boucheny. Oui, on se le demande !

M. Jean Péridier. Nous aurions pu alors éviter Kolwezi ! Moi, je crois qu'au contraire on doit s'inquiéter de l'attitude de M. Mobutu, ce chef d'Etat dictateur et discrédité. Nous avons lieu de nous en méfier sérieusement. Pouvez-vous garantir que, demain, il ne rejoindra pas le camp des déstabilisateurs ? Moi, je vous dis qu'il le rejoindra, s'il ne trouve plus des aides auprès

des Occidentaux, et cela lui sera de plus en plus difficile ! Déjà il lui a été accordé une première aide non négligeable de 400 millions de francs et, finalement, elle n'a servi absolument à rien. Or voilà que l'on envisage un deuxième plan de sauvetage de 120 millions de dollars pour ce Zaïre, qui connaît une décomposition économique et sociale extraordinaire. Allons-nous participer à cette aide alors que nous ne sommes même pas sûrs que nous aurons des garanties pour obtenir un contrat d'exploitation des ressources minières ? Car, finalement, c'était bien là la raison principale des diverses interventions qui ont eu lieu !

Au Tchad, c'est pire encore. Voilà des années que nous nous battons au Tchad. Cela nous a coûté des milliards et des milliards de francs, et combien de vies de jeunes Français, dont le fils du général Cortadellas qui commandait les troupes au Tchad ? Nous nous sommes battus pour défendre M. Tombalbaye. Et où est-il maintenant ? Il était tellement aimé qu'il a été victime d'un coup d'Etat et qu'il a été remplacé par le général Malloum ! Qu'à cela ne tienne, le général Malloum est devenu tout de suite un de nos amis, et, pour bien nous montrer son amitié, le premier acte que celui-ci a accompli a été de supprimer la base militaire française que nous avions à Djamena. Vous avouerez que c'est tout de même un drôle d'ami !

Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'il a appelé comme Premier ministre M. Hissen Habré, qui a été un des chefs du Frolinat, Hissen Habré contre lequel nous avons le plus combattu, contre lequel nous avons dépensé le plus de milliards, Hissen Habré, responsable de la mort de tant de jeunes Français. C'est lui qui a pris en otage la journaliste Mme Claustre et qui a eu ensuite l'audace de nous voler la rançon d'un milliard de francs qu'on lui faisait porter après qu'il ait assassiné le malheureux commandant Galopin. Et nous allons continuer à aider cet assassin d'un officier français ! Vous êtes-vous préoccupé, monsieur le ministre, de lui demander de nous rembourser cette rançon ? Lui avez-vous au moins demandé de nous restituer le corps du malheureux commandant Galopin ? Non !

Comment peut-on admettre une telle politique, car c'est finalement à cette politique que nous en sommes arrivés. Pour notre part, nous ne pouvons pas l'accepter. Mais il semble bien que nous sommes toujours décidés à continuer la lutte contre le nouveau chef du Frolinat, Goukouni. Je me demande, tout compte fait, s'il ne vaudrait pas mieux considérer celui-ci déjà comme un ami, puisque, dans quelques temps — cela ne fait pas de doute — il sera le Premier ministre ou le chef de l'Etat. Ne contrôle-t-il pas déjà une partie importante du Tchad ?

Au moins, il a eu un geste à l'égard de la France : quand il est arrivé à la tête du Frolinat, il nous a rendu Mme Claustre, sans nous demander la moindre rançon. On devrait peut-être lui en tenir compte.

Voilà pour le Tchad.

Pour le Sahara occidental, avons-nous vraiment obtenu un meilleur résultat ? C'est à la demande de M. Ould Daddah, qui était, paraît-il, notre ami, que nous sommes intervenus. Nous avons bombardé les populations sahraouies, sans nous préoccuper de la décision de l'O.N.U., votée par la France, qui avait reconnu au peuple sahraoui le droit de disposer de lui-même.

Et où est-il maintenant, M. Ould Daddah ? Il a disparu, à la suite d'un coup d'Etat provoqué par le colonel — il n'est pas encore général ! — Ould Salek, qui a déclaré que, quant à lui, il était prêt à employer tous les moyens pour rétablir la paix dans cette région du Sahara occidental. Il n'a pas caché qu'il était même prêt à créer un Etat sahraoui. Etes-vous d'accord avec lui ? Si oui, ce n'était peut-être pas la peine d'aller bombarder le peuple sahraoui !

Etes-vous d'accord avec lui, alors que Maroc ne l'est pas ? Qui allez-vous choisir ? Ould Salek ou le Maroc ? La question mérite tout de même d'être posée. C'est avec une très grande attention, croyez-le bien, monsieur le ministre, que j'écouterai votre réponse.

Mais pour savoir si notre politique africaine a été bonne ou mauvaise, il faut poser la question aux Africains eux-mêmes. Quand je dis « aux Africains », il ne s'agit pas de choisir un ou deux d'entre eux. Léopold Senghor est un ami de la France, c'est vrai. Nous devons lui en être reconnaissant. Mais enfin, il ne représente pas toute l'Afrique ! M. Houphouët-Boigny est également un ami de la France, c'est vrai. Mais il ne représente pas toute l'Afrique. Il s'est même abstenu, vous le savez, de se rendre à la conférence de l'O.U.A. qui s'est tenue à Khartoum.

C'est à l'occasion d'une telle conférence qu'on peut mesurer l'amitié des peuples d'Afrique à notre égard. Or, il faut bien le dire, à Khartoum, la conférence s'est transformée en un véritable réquisitoire contre la France.

Je peux d'ailleurs vous énumérer toutes les accusations qui ont été portées contre la France. Entendons-nous bien, monsieur le ministre, mon propos ne signifie pas que je les approuve. Bien au contraire ! Je n'approuve pas, par exemple, l'accusation que l'on a faite à propos de la Réunion. C'est aux Réunionnais, qu'il appartient de dire s'ils veulent ou non rester Français. Je n'accepte pas non plus l'accusation que l'on a portée à propos de Mayotte. En ce qui concerne cette île, nous avons admis le principe défendu par tous les pays en voie de développement, à savoir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce sont les Mahorais qui ont manifesté, par leurs votes, leur désir de rester Français. On n'a donc pas le droit d'accuser sur ce point la France.

En revanche, je suis bien obligé d'approuver l'accusation, mettant en cause la France à propos de sa politique à l'égard de l'Afrique du Sud. On comprend à ce sujet les sentiments africains. Il ne s'agit pas, en effet, de se dire un ami de l'Afrique pour aider ensuite un pays qui rêve du génocide de tous les Africains et de tous les peuples noirs.

Je pourrais également rappeler que nous avons été mis en cause à propos des Comores et du Dahomey. Je sais bien que vous vous êtes défendu de l'intervention française dans ces deux pays. Oui, seulement voilà, ces interventions indiscutables ont été menées chaque fois par M. Bob Denard, le chef des mercenaires. Par exemple aux Comores, lorsqu'il a réussi son coup d'Etat, on a passé les pouvoirs à l'armée française et on peut donc évidemment se demander si, quand même, le Gouvernement français n'était pas d'accord avec ce chef mercenaire. En outre, à l'heure actuelle, M. Bob Denard, qui a parfois pris position contre la France qui a combattu la France, se promène très tranquillement dans les rues de Bordeaux. On comprend donc bien que nos amis africains se demandent les raisons de cette mansuétude.

Nous avons bel et bien été mis en accusation pour toutes nos interventions dans les pays africains. Nous avons été malheureusement confondus avec les autres pays dits « impérialistes ».

M. Léopold Sedar Senghor a essayé de nous défendre. Il l'a fait très timidement. En effet, il ne voulait pas que la France, et la France seule, fût condamnée. Il a donc déposé une résolution où il mettait, si je puis m'exprimer ainsi, « dans le même sac » tous les pays impérialistes, dont la France, en demandant qu'une intervention de l'OUA soit faite auprès de l'ensemble de ces pays pour que, désormais, ils s'abstiennent d'intervenir dans les affaires africaines.

Sa résolution n'a pas été adoptée, bien qu'elle ait obtenu vingt et une voix contre vingt, faute du quorum.

Il est bien évident que cette seule façon un peu détournée de Léopold Sedar Senghor d'essayer de sauver un peu la mise de la France démontre bien que nous nous heurtons à une véritable hostilité africaine, tout au moins parmi les membres de l'OUA...

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Périquier.

M. Jean Périquier. J'en arrive à ma conclusion.

Cette politique, nous la considérons, je l'ai déjà déclaré, comme dangereuse. Pour nous, ce n'est pas là une véritable coopération. La coopération, je vous l'ai définie au début de mon exposé. C'est une telle coopération que nous voulons voir poursuivre.

Il faut véritablement que nous soyons assurés de l'amitié de tous les peuples africains. L'Afrique est appelée à jouer un grand rôle dans l'avenir sur le plan mondial. Or nous avons la possibilité d'avoir avec nous tous ces peuples africains, notamment tous ceux qui appartenaient, bien sûr, à la Communauté française. Ces derniers nous ont gardé une certaine reconnaissance. Quand nous allons en mission, il nous est agréable de constater qu'ils ont oublié un peu — et même beaucoup — l'époque où nous étions considérés comme des colonisateurs.

Il faut donc poursuivre cette amitié, et pour cela il ne faut plus commettre la moindre faute à leur égard. Or nous trouvons que, véritablement, vous en commettez un peu trop. C'est pour cette raison que nous émettrons un vote hostile à votre budget. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Romani.

M. Roger Romani. Les rapporteurs qui m'ont précédé ont constaté avec satisfaction que le budget de la coopération pour 1979 progressait en volume d'un peu plus de 14 p. 100 par rapport à 1978.

Le groupe du rassemblement pour la République se félicite, naturellement, de cette évolution et souhaite vivement qu'elle marque le début d'une nouvelle période dans les relations de la France et des pays liés à elle par des accords de coopération.

Nous ne pouvons, en effet, oublier, monsieur le ministre, que, au cours des années passées, le budget de la coopération a été trop souvent « le parent pauvre » du budget national, au point que la France s'éloignait un peu plus chaque jour des objectifs que M. le Président de la République avait solennellement fixés.

Si nous voulons qu'en 1980 l'ensemble de notre aide publique au développement atteigne 0,70 p. 100 de notre produit national brut, comme nous l'avons promis, notre effort ne doit pas se relâcher. Il doit s'intensifier. Nous tenons à le rappeler instamment devant vous, monsieur le ministre de la coopération.

Mais l'essentiel de mon propos aujourd'hui ne sera ni d'analyser votre budget, ni d'argumenter sur des pourcentages.

Je voudrais marquer avec force l'importance tout à fait primordiale que nous donnons à l'amitié franco-africaine dans ce dernier quart du xx^e siècle et, par conséquent, aux actions de coopération qui nous lient, pour l'essentiel, à nos amis du grand continent voisin.

L'enjeu de cette coopération est un enjeu mutuel.

Les vieux pays industriels que nous sommes ont accumulé les connaissances, le savoir-faire, le capital technique et financier sans lesquels les jeunes nations africaines ne réussiraient pas à vaincre la pauvreté.

L'Afrique, pour sa part, est riche de ses nouvelles ambitions, de la volonté de ses hommes, des ressources du sol et du sous-sol qui constituent les aliments indispensables de notre progrès.

Sur ces bases, nous pouvons construire une coopération authentique, non pas celle qui se dissimule sous les apparences d'une œuvre charitable, mais celle qui repose sur la conjonction d'intérêts, entre partenaires égaux, respectueux de leur dignité mutuelle. Tel est le langage que nous devons nous tenir désormais les uns aux autres.

J'ai la conviction que la France et ses amis africains de toujours peuvent, en ce domaine, donner l'exemple car, mieux que d'autres, nous nous comprenons.

Souvenons-nous que près de 300 000 Français vivent et travaillent en Afrique, et que notre pays accueille sur son sol, outre les Maghrébins, 750 000 personnes venues d'Afrique noire. Souvenons-nous aussi de la part capitale que ces peuples ont prise au cours de la dernière guerre pour que la France et l'Europe restent libres. Rappelons-nous enfin que, pour 140 millions d'hommes et de femmes, chrétiens ou musulmans, blancs ou noirs, c'est-à-dire 40 p. 100 de la population du continent africain, la langue française représente un moyen privilégié d'échange et de culture.

Par respect pour cette Afrique, pour sa fidélité et ses ambitions, notre langue se doit de demeurer, dans la fin du xx^e siècle, l'une des grandes langues mondiales, présente et vivante dans tous les organismes internationaux.

Il faut donc reprendre l'initiative et refaire de la coopération une cause nationale pour relancer, avec l'Afrique, la bataille du développement.

Pour sa part, le rassemblement pour la République propose que nous nous fixions deux objectifs prioritaires.

En premier lieu, il faut améliorer la qualité de notre assistance technique : l'Afrique attend de nous que nous l'aidions à former ses propres enseignants, ses ingénieurs, ses techniciens, les spécialistes de l'agriculture ou des transports dont elle a un immense besoin.

Les formateurs, nous les avons.

Il faut que, pour les meilleurs d'entre eux, notamment pour les plus jeunes, l'aventure de la coopération redevienne une cause à laquelle on accepte de vouer quelques années de sa vie.

Nous ne l'obtiendrons pas seulement en perfectionnant des mécanismes administratifs. Nous n'y parviendrons qu'en suscitant en nous-mêmes et autour de nous la foi et l'enthousiasme.

Ne nous y trompons pas, mes chers collègues, une nation dont les hommes n'ont plus pour horizon le vaste monde est une nation qui entre en décadence.

En second lieu, nous devons poursuivre notre effort pour le financement des investissements en Afrique.

Nous avons affirmé, avec solennité, que d'ici à 1980, la France consacrerait, à l'aide au développement, un effort accru.

Mais il ne suffit pas de faire plus ; il faut surtout faire mieux, c'est-à-dire orienter notre aide vers les secteurs et les opérations qui profitent réellement à la population africaine, tout en respectant la spécificité et l'authenticité de son organisation sociale.

Cela signifie d'abord que les nations africaines doivent de plus en plus bénéficier de la valeur ajoutée qu'apporte la transformation de leurs matières premières, ensuite que ce sont les entreprises les plus créatrices d'emploi qui doivent être avant tout favorisées, enfin qu'il ne faut pas sacrifier le développement agricole et rural à l'obsession de l'industrialisation.

Ce point est capital, et je pense que les cinq prochaines années devraient être celles d'un plan pour l'autosuffisance alimentaire de l'Afrique.

La France ne peut prétendre mettre en œuvre seule un tel programme, mais elle doit montrer l'exemple qui est dans sa vocation, faite d'audace, d'imagination et de générosité.

Dès lors qu'elle a choisi son cap, elle est, bien sûr, ouverte à la coordination avec toutes les autres aides qui se fixent les mêmes priorités.

Pareil programme n'est pas au-dessus de l'imagination et des capacités des hommes d'Occident pour peu qu'un minimum de générosité éclaire leur jugement.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous dire que sur ces bases, le groupe du rassemblement pour la République apprécie vos efforts et soutiendra votre action. (*Applaudissements à droite et sur les travées du RPR.*)

M. le président. Le temps de parole du groupe socialiste est épuisé, mais, usant du droit discrétionnaire que me confère l'article 36 du règlement, je donne la parole à M. Machefer, pour cinq minutes.

M. Philippe Machefer. Monsieur le président, je tiens à vous remercier et je prends l'engagement de ne pas abuser du temps de parole que vous venez de m'accorder.

Monsieur le ministre, j'ai écouté avec attention votre intervention et les précisions fort intéressantes qu'elle contenait. J'ai entendu naturellement avec beaucoup d'intérêt les diverses interventions de mes collègues qui m'ont précédé à cette tribune, notamment celle de M. Jean Périquier, dont il va sans dire que je partage entièrement le point de vue.

Je bornerai mon propos à présenter une observation générale et à vous poser trois questions.

L'observation générale a déjà été faite par de très nombreux orateurs. Votre budget, monsieur le ministre, ne peut être considéré comme globalement satisfaisant. Son augmentation n'est que de 14 p. 100 et c'est insuffisant, alors que nous connaissons une très forte inflation et que s'élargissent nos domaines d'intervention. Seuls les crédits de l'aide militaire augmentent fortement et si je reconnais qu'au niveau de la répartition des masses budgétaires de très sensibles progrès ont été opérés, tel quel, globalement, ce budget n'est pas celui que nous souhaitons.

J'en viens à la première de mes questions. Dans votre intervention à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, vous avez mis l'accent avec beaucoup de sincérité et de talent sur l'importance que revêt le problème agricole pour le développement de l'Afrique. Nous vous approuvons entièrement, monsieur le ministre. Le problème agricole est prioritaire. Il s'agit, en développant l'agriculture de ces pays, de créer ce tissu conjonctif sans lequel rien ne peut naître.

Ma question précise est de savoir quelle est, par rapport à l'ensemble des quelque 10 000 coopérants actuels, la part des assistants techniques effectivement mobilisés, sur le terrain, au service du développement rural et ce qu'a été l'évolution de cette part au cours des dernières années.

Ma deuxième question porte sur le fonds d'aide et de coopération. Estimez-vous, monsieur le ministre, que la progression des crédits de ce fonds, si l'on en soustrait les investissements militaires, correspond à la volonté politique que vous avez affirmée ? Je ne rappellerai pas les chiffres puisqu'ils sont déjà connus. A mon avis, l'évolution de ces chiffres depuis trois ou quatre ans montre un simple rattrapage qui ne permet de tenir compte de la hausse des prix ni en France, ni en Afrique.

De nombreux orateurs, déjà à l'Assemblée nationale, puis ici même, ont parlé des promesses des ministres qui vous ont précédé. Ne serait-il pas temps que la France — vous-même, monsieur le ministre — mettiez votre action en accord avec les intentions affirmées par vos prédécesseurs et par vous-même ?

Ma troisième question concerne l'aide multilatérale. Hors DOM-TOM, elle représente 27,7 p. 100 et 15,44 p. 100 en les

incluant. Nous ne partageons pas les inquiétudes de certains devant le développement de l'aide multilatérale. La Grande-Bretagne y consacre 30 p. 100 de son budget d'aide au développement et les Pays-Bas 40 p. 100. Ce qui est important pour nous, c'est la bonne maîtrise et le contrôle de l'aide multilatérale. Ma question précise est la suivante : nos administrateurs à la banque mondiale, nos représentants aux communautés européennes ont-ils les moyens de cette maîtrise et de ce contrôle ? Quelles sont les possibilités de contrôle dont nous bénéficions ?

Telles sont, monsieur le ministre, la brève observation et les quelques questions que je voulais vous présenter. (*Applaudissements sur les travées socialistes. M. Jacques Genton applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le ministre, parvenu au terme du débat, je ne voudrais pas le prolonger mais simplement présenter une observation.

Pour ma part, je souhaite, je l'ai déjà dit souvent dans le passé, mais je tiens à le répéter formellement, que les crédits que nous affectons aux pays en voie de développement soient davantage consacrés au développement d'une politique agricole rationnelle et nettement moins à l'achat d'armes. Or, il faut bien le dire, jusqu'à présent, notre aide n'est pas accompagnée de conditions impératives.

Si vous examinez les perspectives démographiques de la fin du xx^e siècle, vous vous apercevrez que la plupart des pays en voie de développement, notamment ceux dont le développement est moins rapide, sont incapables de faire face à l'augmentation précipitée de leur population. Sur eux pèsent lourdement des menaces démographiques qui s'accompagnent, il faut bien le dire, dès maintenant d'insuffisances alimentaires.

Dès lors, quel sera le sort réservé à ces populations si nous laissons ces gouvernements s'engager dans des politiques militaires qui ont, hélas ! pour effet indirect de multiplier les carences des rations alimentaires de leurs peuples ?

Je formulerai deux vœux. Tout d'abord, je souhaite que nous rappelions d'une façon très formelle aux gouvernements de ces pays leurs devoirs à l'égard de leurs populations. Il appartient d'autant plus à notre pays de le faire que nous figurons parmi ceux qui pratiquent une politique d'aide particulièrement lourde.

J'irai même plus loin. Je souhaiterais — et j'aimerais que vous me répondiez à ce sujet — que, dorénavant, nous ayons une politique plus sélective et que nous rappelions aux pays qui s'engagent dans des conflits armés souvent inutiles, que nous ne pourrions leur maintenir notre pourcentage d'aide. Il faut que les gouvernements qui consacrent une partie trop importante de l'aide à des politiques militaires sachent qu'ils ne pourront compter sur une aide qui doit essentiellement servir à l'augmentation du niveau de vie.

Je serai encore plus sévère à l'égard de ceux qui pratiquent ouvertement le génocide, qui méprisent les droits de l'homme et qui, pourtant, continuent à bénéficier de notre aide. C'est le rôle de la France, conforme à sa vocation historique et traditionnelle, que de rappeler que nous ne pouvons encourager une politique qui tourne le dos à celle que nous avons toujours défendue dans notre propre pays et dans le monde. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique et sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Avec votre autorisation, monsieur le président, je vais essayer de répondre aux questions les plus délicates ou les plus générales qui m'ont été posées par les différents intervenants.

Je voudrais commencer par signaler à M. Boucheny, qui a été le premier intervenant, qu'il commet une petite erreur en évaluant à 25 p. 100 l'augmentation des crédits de coopération militaire en 1979 par rapport à 1978, sans dire comment cette évolution est intervenue.

En 1979, monsieur Boucheny, notre budget de coopération militaire inclura les actions en faveur de Djibouti, ce qui n'était pas le cas en 1978. Comme je ne doute pas que, dans le souci qui vous anime comme il anime tout le groupe communiste quant à l'indépendance des jeunes nations, vous ne vouliez pas priver la République naissante de Djibouti des moyens qui lui sont indispensables pour assurer sa défense nationale face à l'avalanche des hordes qui ont déferlé sur la corne d'Afrique, vous convien-

dre sans doute avec moi qu'il était justifié, pour la France, de consentir un effort — oh ! bien modeste ! — de coopération militaire en faveur de ce jeune Etat.

Si l'on met à part cette charge nouvelle, l'augmentation réelle de notre budget militaire est sensiblement égale à celle que connaît l'ensemble du budget de ce département ministériel. Voilà qui me paraît, dans la clarté des chiffres, ramener vos observations critiques, monsieur Boucheny, à ce qu'il convient d'appeler « des observations non fondées sur des données chiffrées ».

Monsieur Haber, vous avez posé une question très précise sur la diminution des crédits du fonds d'aide et de coopération en faveur d'Haïti. J'espère pouvoir apaiser vos inquiétudes.

Notre coopération avec Haïti connaît inévitablement des hauts et des bas. Or, le Gouvernement haïtien nous a tout particulièrement demandé de concentrer notre action sur les infrastructures et vous avez cité, à juste titre, l'effort de coopération vis-à-vis de la route de Jacmel. Mais il y a l'année où l'on étudie et l'année où l'on investit. En raison de cet aspect des choses, que vous concevez certainement parfaitement, nous sommes en ce moment dans la phase d'études d'une nouvelle route Les Cayes-Jérémie, ce qui nous amènera, dans les années à venir, à rechercher un mode de financement pour cette réalisation et, par conséquent, à voir remonter les crédits du FAC affectés à Haïti d'une manière très spectaculaire le jour où nous passerons à l'investissement.

En second lieu, vous m'avez posé le problème de la scolarisation des jeunes Français — j'aurai l'occasion d'y revenir — en me demandant quel était le résultat des missions. Il m'est naturellement impossible, à cette tribune, de vous rendre compte des résultats obtenus par chacune de ces missions. Notons simplement qu'elles ont au moins mis en relief le fait qu'il existe non pas une situation unique, mais des situations extraordinairement diverses.

Prenons deux exemples. Le gouvernement de la Côte-d'Ivoire, particulièrement en la personne de son ministre de l'éducation nationale, s'oppose à la ségrégation scolaire des enfants français et des jeunes Ivoiriens en faisant valoir que ces derniers bénéficient d'un système scolaire et d'une formation qui s'apparentent de très près à ceux des meilleurs lycées français de la métropole.

D'autres pays, au contraire, souhaitent voir séparer l'enseignement de nos jeunes Français de celui qui est dispensé à leurs jeunes nationaux, ne serait-ce, par exemple, que pour pouvoir introduire de manière massive l'enseignement des langues vernaculaires dont ils conçoivent bien que le jeune Français ne saurait avoir qu'un usage limité.

Voilà donc pourquoi, en matière de scolarisation des enfants — je pense que vous serez d'accord avec moi — nous ne devons surtout pas tenter d'adopter des règles générales. Nos enfants et leurs parents se trouvant, dans les pays où ils résident, soumis à la règle de ces pays, nous devons, en conséquence, adapter notre dispositif de scolarisation au contexte national local avec une idée directrice dont je suis sûr que vous la partagerez : faire en sorte que nos enfants, lorsqu'ils veulent rester près de leur famille dans ces pays étrangers, reçoivent une éducation qui ne les pénalise pas par rapport aux jeunes Français de métropole, ce qui implique, de la part du Gouvernement, des efforts parfois considérables.

Enfin, vous avez parlé des rémunérations. Sur ce point, j'ai bien l'intention d'expliquer clairement, une fois pour toutes, dans un fascicule qui sera adressé à vos commissions, l'ensemble des raisons qui nous ont conduits à modifier le régime des rémunérations.

Ces motivations sont multiples. J'en énumérerai quelques-unes. La première, qui est très importante, tient au fait que le système de rémunération précédent ne permettait pas de suivre l'évolution de la fonction publique en France. Chaque fois que, dans un pays, le taux d'inflation était supérieur à celui qui était constaté en métropole, il s'avérait nécessaire d'augmenter en conséquence le volume des rémunérations. Il en résultait que, chaque année, le nombre des coopérants devait diminuer afin que nous puissions rester dans le cadre d'une enveloppe budgétaire déterminée.

Un fort taux d'inflation constaté dans un pays se traduisait donc par l'effondrement du nombre de coopérants, ce qui était parfaitement injuste et ne correspondait pas aux nécessités du pays. En effet, lorsqu'un taux d'inflation élevé frappait les pays les plus pauvres, il en résultait que le nombre des coopérants diminuait précisément dans les pays qui en avaient le plus besoin.

Faisant droit à la revendication de la plupart des coopérants, nous avons été amenés à lier leurs rémunérations à celles de la fonction publique française en adoptant un certain nombre de coefficients correcteurs qui tiennent compte des situations locales.

J'irai encore un peu plus loin en vous disant que le système de rémunération ne tenait aucun compte des conditions de vie particulières, et notamment du fait qu'à l'intérieur d'un même pays certains coopérants pouvaient résider dans une grande ville et d'autres dans la brousse. En conséquence, avec le temps, on vit le nombre des volontaires pour aller en brousse s'amenuiser au profit de ceux qui voulaient vivre dans les grandes villes, alors que, précisément, et beaucoup d'orateurs l'ont rappelé, la nécessité est apparue de voir notre coopération se décentraliser en s'orientant davantage vers la campagne, ne serait-ce que pour accompagner l'effort de développement rural.

Je pourrais, monsieur Habert, vous faire une réponse exhaustive, mais il me faudrait probablement un temps de parole très supérieur à celui dont je crois pouvoir disposer pour vous parler de ces rémunérations. Je préférerais répondre, par exemple, à une question écrite que vous-même, MM. Croze et de Cuttoli voudriez bien me poser. Je pourrais m'expliquer clairement et cette réponse complète figurerait au *Journal officiel*.

J'ai beaucoup apprécié, monsieur Palmero, le plaidoyer très technique et très documenté que vous avez prononcé en faveur de la station de Moyabi. Vous avez utilisé de tels arguments qu'il suffira au Sénat de se reporter à votre déclaration pour connaître l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur cette action future de la France, que je souhaite vivement.

En fait, comme vous l'avez dit, on peut envisager que, lors de la discussion du budget de la communication, le Parlement, notamment le Sénat, demande que le montant qui sera prélevé sur la redevance à l'usage de Radio France internationale soit porté de 40 millions à 45 millions de francs pour lui permettre d'assurer cette diffusion. Ainsi nous pourrions, comme vous l'avez indiqué, avoir une station qui serait entendue d'Alger jusqu'au Cap et de Dakar jusqu'à l'océan Indien. C'est important.

Je voudrais compléter vos propos sur un point. Indépendamment du problème horaire qui, ainsi que vous l'avez souligné avec pertinence, est l'un des éléments essentiels de cette affaire, il faut tenir compte du fait — ce qui n'est pas dit et ce qui n'est pas mesurable — que les personnes les plus modestes, qui ne possèdent qu'un récepteur à transistors très simple, non équipé d'un stabilisateur de fréquence, ne peuvent pas écouter Radio France internationale dans des conditions satisfaisantes, ce que peuvent faire notamment nos coopérants ou des personnes plus fortunées, qui ont à leur disposition des récepteurs plus élaborés.

L'objectif de Radio France internationale, utilisant l'émetteur de 500 kilowatts de Moyabi, est d'avoir une puissance telle que le boutiquier, le paysan entendra, avec son modeste poste, la voix de la France, ce qui n'est pas possible aujourd'hui.

Je vous remercie d'avoir apporté votre pierre à cette entreprise. Je demande à Mmes et MM. les sénateurs, lorsque le budget de la communication viendra en discussion, comme M. Palmero en a manifesté le désir, de suivre l'évolution de la répartition des crédits qui permettrait de mener à bien cette opération.

Monsieur Périquier, avec votre style très personnel, vous avez tracé une large fresque de la situation politique. Vous ayant écouté avec grande attention, je vais vous donner quelques précisions. La totalité de l'augmentation des concours financiers résulte de l'aide accordée à Djibouti depuis son indépendance, du fait que les crédits sont passés du budget des départements et territoires d'outre-mer à celui de la coopération.

Ne voyez donc pas malice dans cette affaire ; n'y voyez surtout pas le désir de notre part de favoriser les Etats africains au détriment des départements et territoires d'outre-mer, qui sont l'objet de toute notre faveur, mais bien simplement le fait que, le territoire de Djibouti étant devenu indépendant, il était tout à fait normal qu'un certain nombre de postes budgétaires soient transférés au budget de la coopération.

Monsieur Périquier, tout à l'heure, vous avez utilisé à l'endroit d'un chef d'Etat ami — je parle du président Mobutu — un vocabulaire dont je pense qu'en raison du souci de la mesure qui vous a toujours honoré dans cette assemblée il vaudrait mieux que vous le retiriez. Car user à l'égard d'un chef d'Etat des qualificatifs que vous avez utilisés et que personnellement je me refuse même à rappeler n'est pas digne, à mon avis, de la qualité générale de votre intervention.

Je ne souscris nullement aux appréciations que vous avez portées sur ce chef d'Etat, pas plus que je ne puis souscrire à certains jugements de valeur que vous portés sur des personnalités tchadiennes, dont je vous laisse l'entière responsabilité.

Monsieur Périquier, on peut, sur toutes ces affaires, avoir toutes sortes d'opinions. Permettez-moi simplement une remarque pour vous contredire à mon tour gentiment : voulez-vous me dire quelle différence peut séparer l'action des troupes françaises, que vous avez magnifiée à juste titre, à Kolwezi et celle de leurs frères d'armes qui sont allés à Zouérate protéger les Français menacés par le Polisario ? Je me permets de vous rappeler qu'à Zouérate le précédent raid du Polisario s'était traduit par la prise de six otages et le massacre de deux compatriotes, un médecin et une institutrice.

Feriez-vous une différence entre la protection des Français de Kolwezi et celle de nos compatriotes de Zouérate, entre deux catégories de Français, selon qu'ils travaillent dans les mines du Katanga ou dans celles de Mauritanie ? Vous ne le feriez certainement pas.

Dans cette affaire, il faut mesure garder. La France protège ses ressortissants directement menacés comme cela a été le cas — je viens de l'évoquer — dans deux circonstances où comme eût été probablement le cas à N'djamena.

Personnellement, je lis attentivement ce que disent les membres du Frolinat, du Polisario et les Katangais. Or, quand nous voyons ce qui se passe parfois sur le terrain, force nous est d'accorder de la crédibilité aux menaces, de même que, dans les temps passés, que nous avons connus ensemble, nous aurions peut-être souhaité que certains Français lisent davantage les écrits de ceux qui se trouvaient de l'autre côté du Rhin.

Dans cette affaire, la France a agi pour protéger ses compatriotes, pour protéger des gouvernements et des Etats amis d'agressions extérieures et je ne partage nullement votre appréciation sur la conférence de Khartoum. A cette conférence, il s'est dégagé une large majorité en faveur de l'action de notre pays. L'action de la France — je puis vous l'assurer — a été appréciée en ce qu'elle soutenait l'indépendance des Etats et leur désir de résister à des agressions extérieures.

M. Jacques Genton. Très bien !

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Je crois, monsieur Périquier, comme vous-même, que l'Afrique est appelée à jouer un grand rôle, que nous avons un devoir particulier à l'égard des nations qui utilisent notre langue et je crois, comme vous-même, que beaucoup nous savent gré de ce qui a été fait. Mais soyez assuré aussi qu'ils apprécient ce que font nos assistants techniques tous les jours.

Monsieur Romani, vous avez déclaré très justement qu'il fallait refaire de la coopération une grande cause nationale. Vous avez fixé à cette tâche deux objectifs : améliorer la qualité de notre assistance technique et, tout particulièrement, former les formateurs.

C'est exactement la politique que nous suivons. Nous voulons remplacer une coopération de substitution par une coopération de formation.

Notre objectif, toujours le même, est de faire en sorte que notre action se traduise par la possibilité, pour les Africains, de revenir prendre leur place et de se substituer à nos assistants techniques dont le plus grand désir doit être d'être remplacés par les Africains qu'ils auront formés. Telle est notre politique.

Telle est la raison pour laquelle nous plaçons nos assistants techniques dans les écoles normales, les lycées, les établissements d'enseignement supérieur et que nous essayons, de plus en plus, d'éviter d'avoir à agir au lieu et place des Africains eux-mêmes.

Cependant, vous concevrez, en particulier dans les domaines techniques, que cet effort sera long. Il n'est qu'entrepris, car, dans le domaine de l'enseignement technique, presque tout reste à faire. Il nous faudra longtemps avant d'avoir formé les techniciens qui sont nécessaires à la modernisation de l'agriculture et de l'économie africaines.

Pour améliorer les investissements et orienter les actions vers celles qui profitent le plus aux nations africaines — qui profitent le plus aux peuples africains — la priorité doit être donnée, comme vous l'avez dit, aux productions agricoles et à la transformation des matières premières. Je ne peux pas dire mieux : c'est exactement, monsieur Romani, la politique que nous suivons tous les jours. Merci de l'avoir rappelé.

J'ai encore une observation à présenter avant de répondre à M. le président Bonnefous.

M. Machefer m'a demandé de lui indiquer la proportion des assistants techniques affectés à l'enseignement et au développement rural. Je n'ai pas calculé la proportion exacte, mais nous avons aujourd'hui 339 assistants techniques travaillant dans la brousse, sans compter ceux qui enseignent dans les établissements agricoles, qu'il est difficile de distinguer dans nos statistiques de l'enseignement général. Ce chiffre représente environ 15 à 16 p. 100 de l'ensemble des assistants techniques non enseignants. Mais à ceux-ci il convient d'ajouter 500 volontaires du progrès, qui, eux, se consacrent exclusivement au développement rural ainsi que — je n'ai, hélas ! pas les chiffres sous la main — tous les experts du BDPA, le bureau pour le développement de la production agricole, qui ne sont pas comptabilisés dans le nombre des assistants techniques, parce qu'ils relèvent d'actions financées par le F. A. C. ou d'actions plus générales de coopération.

Par conséquent, il est assez difficile de répondre avec précision à votre demande, mais je tenais tout de même à vous fournir ces quelques chiffres.

Enfin, une question a été abordée par un certain nombre d'entre vous. Je souhaiterais y répondre, à moins que M. Genton ne veuille m'interrompre...

M. le président. M. Genton est inscrit pour vous répondre, monsieur le ministre.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Si vous me le permettez, monsieur le président, lorsque M. Genton aura soulevé le problème de l'aide bilatérale et multilatérale, je lui répondrai.

Monsieur le président Bonnefous, je m'adresse à vous *in fine*. Vous avez abordé un problème fondamental pour l'Afrique, celui que vous avez appelé la « menace démographique ».

Je rappellerai que le ministre de l'économie et des finances du Sénégal, M. Ousmane Seck, me disait naguère dans son bureau : « Monsieur Galley, c'est terrible. Nous venons de recevoir les résultats de notre recensement. Celui-ci fait apparaître une poussée démographique de 3 p. 100. Si donc le produit national brut du Sénégal n'augmente pas de 3 p. 100 par an, nous allons vers le sous-développement au lieu d'en sortir. »

Vous avez eu raison, monsieur le président, de souligner ce problème qui doit sous-tendre la totalité de notre action. Il ne suffit certainement pas de regarder la poussée démographique de l'Afrique avec des yeux complaisants ; il faut la regarder lucidement en se disant que la surface des terres cultivées n'augmente pas toujours dans les pays à la mesure du progrès de la démographie.

Tel pays — je l'ai cité l'année dernière — qui exportait 60 000 tonnes de riz en a importé 200 000 tonnes cette année et ce n'est pas le seul cas.

Par conséquent, je crois que, parmi les devoirs que vous définissiez tout à l'heure et dont doivent s'inspirer nos missions de coopération, figure toujours celui qui consiste, en priorité, à assurer la nourriture de leurs populations.

En effet, 85 p. 100 des populations africaines sont paysannes. Il ne faut pas que nous les encourageons dans la voie des spéculations politiques qui ne correspondent nullement à la nature du paysan africain.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Vous savez, le paysan africain n'est ni progressiste ni modéré ni communiste ni socialiste ni conservateur ; le paysan africain essaie difficilement, malgré la sécheresse et les intempéries, d'obtenir pour sa famille la nourriture pour « boucler » le reste de l'année. Par conséquent, c'est toujours, dans notre action de coopération, à lui qu'il faut penser.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Simplement, monsieur le président, vous êtes allé plus loin qu'il ne fallait. Vous avez dit qu'il fallait diminuer l'aide accordée aux pays qui essaient de se lancer dans des politiques militaires. Je nuancerai votre propos.

Il n'est pas de développement économique sans stabilité intérieure ou sans ordre intérieur. Mais il n'y a pas non plus de possibilité de développement économique lorsqu'un pays est agressé de l'extérieur et, à ce titre, nous devons encourager un Etat à se doter, par les voies les moins onéreuses, des moyens

d'assurer sa défense nationale. Telle a d'ailleurs été la politique de la France depuis des centaines d'années. (*Applaudissements à droite et sur les travées du RPR.*)

M. le président. La parole est à M. Genton.

M. Jacques Genton. Comme l'a très bien dit notre collègue M. Périquier, un certain nombre de questions peuvent être soulevées à la fois lors de l'examen du budget des affaires étrangères et de celui du budget de la coopération.

Deux questions me préoccupent actuellement. La première est celle de la coopération bilatérale, qui coexiste avec une autre forme de coopération, la coopération multilatérale, laquelle se manifeste, soit par l'intermédiaire du fonds européen de développement sur le plan de la Communauté européenne, soit par l'intermédiaire des organismes internationaux, notamment dans le cadre de l'ONU.

Cette coopération multilatérale est considérée comme trop anonyme. Il faut tout de même lui rendre cette justice qu'elle est malgré tout efficace. La France y prend part et même de plus en plus et je ne pense pas qu'on puisse envisager qu'elle n'y participe plus.

La France est membre de l'ONU et, au cours des dernières sessions, nous avons remarqué qu'on lui reprochait de ne pas manifester suffisamment son intérêt à ces opérations en ayant des contributions volontaires trop faibles. Membre de la Communauté européenne, ce n'est vraisemblablement pas aujourd'hui que la France cessera de contribuer au fonds européen de développement.

Entre ces deux formes de coopération, bilatérale et multilatérale, il semble qu'il y ait besoin de clarification. Il est nécessaire de faire sortir la coopération multilatérale de l'anonymat dans lequel elle s'exerce; il convient également d'harmoniser la coopération multilatérale avec l'action bilatérale, considérée comme plus efficace.

La deuxième question concerne la séparation des actions françaises de coopération entre le ministère des affaires étrangères, pour certains Etats du nord de l'Afrique, et le ministère de la coopération pour d'autres Etats.

Il nous est arrivé, en tant que délégation de la commission des affaires étrangères du Sénat, de nous rendre compte sur place de la gêne et des inconvénients que présentait cette séparation. Je reprendrai volontiers à ce sujet les arguments qui ont été développés dans le rapport de la commission des finances par M. Schmitt, qui a soulevé ce problème.

Je voudrais, enfin, monsieur le ministre, appeler également votre attention sur une question particulière. Etant en visite dans trois pays africains récemment, il nous a été exprimé le souhait d'une coopération triangulaire entre les pays arabes et certains pays africains par l'intermédiaire de la France. Je ne pense pas qu'il vous soit possible de donner une réponse à cette réflexion; mais elle permet de porter témoignage que la coopération française est appréciée et réclamée parce qu'elle est efficace. (*Applaudissements à droite.*)

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Je crois qu'il faut, comme vous le dites, monsieur Genton et comme, d'ailleurs, cela avait été souhaité par un certain nombre d'intervenants, que nous clarifions la situation en la matière.

Pour une fois, je ne partage pas tout à fait l'avis exprimé par la commission des affaires étrangères sur le rapport entre l'aide multilatérale et l'aide bilatérale.

Quelles en sont les données aujourd'hui? En 1977, le fonds d'aide et de coopération était doté de 435 millions de francs et l'aide multilatérale de 1 719 millions de francs, c'est-à-dire que la part de la France dans l'aide européenne était de 955 millions de francs, dans la banque mondiale de 488 millions de francs et aux institutions de l'O.N.U. et divers, de 276 millions de francs.

Pour 1978 — je n'ai pas les chiffres définitifs — la part du fonds d'aide et de coopération est de 540 millions de francs, contre une aide multilatérale de 2 100 millions de francs environ. Celle-ci représente donc quatre fois le fonds d'aide et de coopération.

Je vais vous dire la vérité: jamais au titre de l'aide multilatérale le nom de la France n'est seulement prononcé. Cela me paraît dramatique car, dans ces conditions, les contribuables qui versent cet argent seraient en droit de nous demander si nous l'utilisons bien comme ils le souhaiteraient.

Permettez-moi de vous raconter une histoire qui m'est arrivée voici huit jours. Un dirigeant d'un grand pays que je ne citerai pas, comme je lui parlais de notre participation à la banque mondiale, m'a répondu: «La banque mondiale n'est pas un organisme international, c'est un organisme américain». Et pourtant, nous versons, en 1977, 488 millions de francs à la banque mondiale, soit un peu plus qu'au fonds d'aide et de coopération.

Tel est bien le danger des aides accordées par le canal des organisations multilatérales. Ce danger n'est pas dans l'action qu'elles mènent, ce danger n'est pas dans l'absence de contrôle sur leurs actions — encore qu'il y aurait beaucoup à dire de ce point de vue — le danger est dans le fait que les organismes internationaux ne font jamais ressortir l'aide nationale que nous leur apportons. Nous devons insister dans toutes les relations internationales, pour que le nom de notre pays soit mentionné à la mesure de l'aide que nous apportons à ces organismes multilatéraux.

En second lieu, il faudrait que cesse de se dégrader au fil des temps le rapport entre l'aide bilatérale — qui est ressentie par les pays africains comme l'aide de la France, et l'aide multilatérale.

Voilà la réponse générale, monsieur Genton, que je voulais faire à la question fondamentale que vous avez posée.

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la coopération et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 52 951 552 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

M. Serge Boucheny. Le groupe communiste votera contre les crédits.

M. le président. Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV, plus 274 522 334 francs. » — (Adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V :

« Autorisations de programme, 7 775 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 6 705 000 francs. » — (Adopté.)

Titre VI.

« Autorisations de programme, 760 710 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 213 208 000 francs. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le ministère de la coopération.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Recherche.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre, section VI, Recherche.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est par un décret du 16 mai 1978 que les attributions du Premier ministre en matière de recherche ont été déléguées au secrétaire d'Etat placé auprès de lui à cette fin.

Disposant à cet effet des services de la direction générale de la recherche scientifique et technique, il est chargé de la coordination de la politique de recherche, délibérée au comité interministériel, et s'appuie sur les avis du comité consultatif de la recherche dans les conditions fixées par le décret du 29 octobre 1975, modifié en dernier lieu par un décret du 23 juin 1978.

Votre commission des finances a été sensible au fait que, dès sa nomination, M. Aigrain ait tenu à lui faire connaître ses projets, très clairement détaillés, d'autre part, dans les documents remis au rapporteur.

Pour coordonner la politique du Gouvernement, le secrétaire d'Etat dispose de moyens matériels limités, mais d'une grande autorité morale découlant de l'exercice de ses fonctions par délégation du Premier ministre et de son expérience personnelle en la matière.

Les premiers trouvent leur expression financière dans le budget ; la seconde s'applique à l'enveloppe recherche dont les incidences économiques présentes et surtout futures sont considérables.

Les rapporteurs des commissions saisies pour avis, nos excellents collègues MM. Noé et Valcin, éclaireront le Sénat sur les implications techniques et sociales de la politique du Gouvernement dans ce vaste domaine. Ce rapport se contentera d'examiner les crédits demandés, tant pour l'administration du secrétariat d'Etat et ses actions propres que pour l'enveloppe recherche, élément déterminant pour la préparation de l'avenir de notre pays.

Les crédits demandés pour le secrétariat d'Etat s'élèvent à 650 millions de francs, dont 154 millions de francs pour les dépenses ordinaires et 496 millions de francs pour les dépenses en capital. Ils sont en diminution de 120 millions de francs par rapport à ceux votés pour 1978 en raison du transfert de l'essentiel des crédits d'aide au développement des résultats de la recherche au budget du ministère de l'industrie et du rattachement des crédits pour le développement de l'utilisation de l'énergie solaire au budget du commissariat à l'énergie solaire.

Les dépenses ordinaires comprennent des dépenses de fonctionnement pour 24 millions de francs, en progression importante de 27,5 p. 100 et des interventions publiques en progression de 8 p. 100 seulement, pour 130 millions de francs. La quasi-totalité de celles-ci est consacrée au financement des 3 000 allocations de recherche en deuxième et troisième année de troisième cycle mises en place entre la fin de 1976 et la fin de 1977 et qui avaient fait l'objet d'une partie importante de mon rapport présenté l'an passé.

Comme tous les budgets, celui-ci comporte en mesures nouvelles des provisions pour hausses de rémunérations représentant 18,2 p. 100 des crédits votés pour 1978.

Si cette nouvelle ventilation des crédits accroît la sincérité de chacun des fascicules budgétaires, votre commission s'est étonnée de voir figurer au projet de budget pour 1979, plutôt que dans une loi de finances rectificative pour 1978, des ajustements de crédits ouverts en 1978 au titre des cotisations sociales.

Votre commission a noté que, maintenant, la délégation générale à la recherche scientifique et technique est dirigée par un directeur au lieu d'un délégué général, ce qui a conduit à trois transformations d'emploi. La création de cinq emplois nouveaux était demandée en sus des six emplois déjà créés en 1978 pour renforcer les effectifs des services de gestion administrative et comptable de la délégation en raison des tâches nouvelles qu'elle a dû prendre en charge depuis le 1^{er} janvier 1978. Au total, les effectifs de la délégation comprendraient 185 personnes.

Les crédits de matériel et de fonctionnement seraient doublés et portés à 2 millions de francs, ce qui paraît lourd.

Au chapitre 34-02, le nouvel article 20 consacré au service informatique, doté de 700 000 francs, correspond à la nécessité ressentie par le secrétariat d'Etat de s'équiper en moyens informatiques pour la gestion de ses crédits et pour la tenue des statistiques concernant la recherche.

Jusqu'à-là, la délégation générale recourait au service de traitement de l'information et des statistiques industrielles. Mais la délégation générale estime que ce dernier ne peut pas lui rendre tous les services qu'elle demande parce qu'il doit d'abord faire face aux besoins propres du ministère de l'industrie.

En outre, jusqu'en 1978, ce service ne facturait pas les prestations fournies à la délégation générale. Le ministère de l'industrie ayant fait savoir qu'à partir de 1979 il souhaitait mettre un terme à cette gratuité, le secrétariat d'Etat à la recherche a estimé, à la suite d'une étude confiée au centre technique informatique, qu'il était préférable de se doter de moyens autonomes.

Il est néanmoins permis de se demander si les considérations sur lesquelles se fondent les gestionnaires de chaque budget particulier pour prendre des décisions au détriment éventuel d'autres budgets ne portent pas finalement préjudice à l'intérêt général en multipliant, par exemple, les investissements informatiques qui risquent de vieillir sans avoir connu leur plein emploi.

Un autre article nouveau est ouvert au même chapitre 34-02 pour faire face aux frais de publications à caractère scientifique et technique énumérés dans le rapport écrit et précédemment imputés à d'autres lignes budgétaires.

Votre commission, compte tenu du caractère de ces impressions, n'a pas émis à leur égard les réserves avec lesquelles elle considère la prolifération des publications des divers ministères.

Dans le domaine des interventions publiques, ayant accueilli très favorablement la création encore récente des allocations de recherche, votre commission souhaite qu'à l'occasion de la présentation du budget pour 1980, le secrétaire d'Etat lui fasse connaître l'efficacité de cette formule, d'abord à l'égard des étudiants qui en ont été les premiers bénéficiaires, ensuite sur le plan des résultats théoriques ou pratiques qu'elles ont aidé à atteindre.

Sont considérés comme dépenses en capital et figurent au titre V les crédits qui y sont demandés au chapitre des études dans le domaine de la recherche scientifique et technique pour le seul article 40-02, les autres n'étant dotés que pour mémoire.

Les crédits demandés atteignent, en autorisations de programme assorties de crédits de paiement d'un égal montant, 1 200 000 francs en 1979, contre un million de francs en 1978 et 1 200 000 francs en 1977.

Ces études ont pour objet de rassembler les éléments d'information nécessaires à l'activité de la délégation et peuvent concerner sa tâche de coordination ou porter sur la phase préparatoire à une intervention directe de la délégation, ou encore concerner les résultats d'une action déjà menée.

En 1979, il est prévu en particulier d'engager des études sur la prévision scientifique et technique à moyen terme.

La commission insiste pour que la plus grande vigilance préside au choix des thèmes et à la fixation des objectifs de ces études, comme à l'appréciation de leurs résultats, afin qu'en aucun cas la délégation générale ne suive les déplorables précédents constatés dans divers secteurs de la vie administrative du pays où les crédits d'études sont utilisés en fait pour accorder des subventions à des organismes qui les méritent sans doute mais qui échappent par là même aux contrôles réglementaires.

Les autres dépenses en capital concernent les subventions d'investissement accordées par l'Etat, inscrites au titre VI pour 414 315 000 francs en autorisations de programme contre 700 155 000 francs en 1978, et pour 494 640 000 francs en crédits de paiement contre 629 475 000 francs en 1978 en raison des transferts de budget à budget exposés précédemment. Ces crédits sont destinés à l'aide au développement du résultat de la recherche et au fonds de la recherche.

Si, globalement, les autorisations de programme concernant les premiers sont en augmentation de 8,8 p. 100, la plus grosse part d'entre eux, soit 258 millions de francs, figurera dorénavant au budget de l'industrie. Le solde de 45,5 millions de francs inscrit au budget du secrétaire d'Etat constituera la réserve interministérielle gérée par lui ; les crédits de paiement demandés lui permettront de faire face à l'exécution des actions lancées précédemment, sous forme d'avances d'un montant maximum égal à la moitié du coût du développement et remboursables, en cas de succès, par un prélèvement sur le chiffre d'affaires induit par ce développement.

Conformément au souhait exprimé par votre commission, plus du quart du montant des interventions est consacré aux petites et moyennes entreprises.

Les principaux crédits de ce budget vont, en définitive, au Fonds de la recherche scientifique et technique dont les dotations en autorisations de programme doivent atteindre 368 millions de francs et les crédits de paiement 270 millions de francs en 1979. Ces dotations sont en diminution par rapport à 1978.

Toutefois, cette minoration peut s'expliquer par le fait que les crédits pour le développement de l'utilisation de l'énergie solaire, précédemment inscrits au budget du secrétariat d'Etat à la recherche, sont maintenant rattachés au budget du commissariat à l'énergie solaire, qui relève du ministère de l'industrie.

Les principaux secteurs d'intervention du Fonds ont été, en 1978, l'énergie, les composants électroniques, la recherche agronomique et la biomédecine, secteurs auxquels votre commission et le Sénat tout entier attachent une importance particulière.

Les actions du Fonds peuvent être engagées selon trois procédures : les actions concertées, les contrats de programme et les actions spécifiques dont les modalités sont exposées dans le rapport écrit.

Il est prévu, en 1979, de réduire le nombre des actions concertées et de les concentrer sur un petit nombre de secteurs. En revanche, la procédure des contrats de programme, qui

laisse aux organismes contractants la responsabilité des recherches, doit être amplifiée en 1979. Il en ira de même des actions spécifiques. Ces dernières devront, en particulier, répondre à la nécessité de prévoir une phase de recherche appliquée lors de la mise au point de procédés ou de matériaux nouveaux. Cette phase, dite de « faisabilité », est destinée à vérifier, entre le stade du laboratoire et celui de la construction du prototype, la validité pratique des résultats démontrés en laboratoire. Le coût des travaux correspondants est particulièrement élevé. Cela explique et justifie que la part des actions spécifiques dans les interventions du Fonds de recherche soit, en 1979, plus importante que par le passé.

Les moyens ainsi mis à la disposition immédiate du secrétaire d'Etat paraissent bien limités, mais ils ne représentent qu'un très faible pourcentage des efforts accomplis par l'Etat dans le domaine de la recherche que coordonne le secrétaire d'Etat, par délégation du Premier ministre, à l'intérieur de l'enveloppe « recherche », et qui sont présentés dans un très remarquable document jaune, annexé au projet de loi de finances et dont il importe de souligner à nouveau l'intérêt exceptionnel.

Les crédits ouverts dans ce cadre s'élèvent, en effet, à 13 164 millions de francs, en progression de 10,2 p. 100 en 1979 par rapport à 1978, au lieu de 9,6 p. 100 seulement l'année précédente.

Cette comparaison est valable, parce que le Gouvernement n'a pas encore tenu compte — ce que votre commission regrette — de l'observation présentée précédemment par elle et qu'elle réitère afin d'être entendue.

L'enveloppe « recherche » inclut une part importante de crédits qui ne concernent pas réellement la recherche. Par exemple, sur les 6 milliards de francs de crédits inscrits au ministère de l'industrie et relevant de l'enveloppe « recherche », les documents annexés au projet de loi de finances permettent d'isoler deux groupes d'activités étrangères à la recherche : d'une part, les activités du Commissariat à l'énergie atomique ne concernant pas la recherche, à raison de 323 millions de francs ; d'autre part, les activités industrielles du plan « calcul », à raison de 300 millions de francs.

Inversement, certaines activités de recherche financées sur fonds publics ne relèvent pas de l'enveloppe « recherche ». Abstraction faite des dépenses de recherche du ministère de la défense, qui étaient autorisées jusqu'à concurrence de 7,5 milliards de francs en crédits de paiement et de 8,3 milliards de francs en autorisations de programme en 1978, il s'agit de certains crédits de recherche du budget des universités, à raison de 2,1 milliards de francs en 1978, des crédits inscrits au budget de l'aviation civile pour des activités de recherche et de développement dans la construction aéronautique, à raison de 0,7 milliard de francs en 1978.

Chaque budget ministériel — en particulier les budgets de l'industrie et des universités auxquels figurent les trois quarts des crédits de l'enveloppe « recherche » — faisant l'objet d'un rapport spécial de votre commission des finances, il n'est pas nécessaire d'analyser ici en détail les crédits qui y sont demandés à ce titre.

Un peu plus du cinquième de ceux-ci correspond à des interventions relevant du programme d'action prioritaire n° 25 : « Renforcer le potentiel scientifique du pays », et progresse plus rapidement, ce qui est normal, soit de 14,6 p. 100.

Au sein de l'enveloppe « recherche », la progression des dépenses ordinaires est de 13,4 p. 100.

Le projet de budget de l'enveloppe « recherche » pour 1979 respecte les engagements d'ensemble pris par le Gouvernement, en faveur de la recherche, lors des conseils restreints de 1975 et confirmés pour le VII^e Plan.

En ce qui concerne l'emploi scientifique, la régularité du rythme de la croissance des effectifs rémunérés sur les crédits de l'enveloppe « recherche », sur laquelle repose l'ensemble de la politique de l'emploi scientifique, est assurée, 376 créations de postes de chercheurs étant proposée pour 1979, ce qui représente une progression de 2,9 p. 100 de ces effectifs.

Il est également proposé de créer 217 postes d'ingénieurs techniciens et administratifs afin de renforcer l'encadrement technique des équipes de recherche.

En outre, la politique de stabilisation des personnels hors statut sera poursuivie et, à cet effet, 596 postes supplémentaires seront ouverts en 1979, correspondant pour 167 d'entre eux, à des postes de chercheurs et, pour les 429 autres, à des postes d'ingénieurs techniciens et administratifs.

Votre commission s'est interrogée à ce sujet sur l'opportunité d'ouvrir aux chercheurs un droit à une retraite anticipée comparable, dans une certaine mesure, à la retraite proportionnelle des cadres de l'armée pour accélérer le rajeunissement des chercheurs du secteur public et permettre une meilleure osmose entre celui-ci et le secteur privé.

En ce qui concerne la progression des crédits consacrés aux investissements de recherche scientifique et technique, elle s'établit à 6,5 p. 100, ces crédits devant s'élever à 5 950 millions de francs en 1979, contre 5 587 millions de francs en 1978. Ce taux de progression est supérieur à la progression moyenne des crédits d'équipements civils de l'Etat.

A leur sujet, la commission renouvelle sa préoccupation constante devant les réévaluations successives de tous les grands projets présentés initialement comme n'entraînant que des dépenses supportables par le budget et fortement majorées ensuite, soit que les études initiales aient été insuffisantes, que les délais de réalisation aient été sous-estimés ou qu'ait soufflé un excessif souci de perfectionnisme au risque de perdre un créneau d'utilisation parfois même international.

La progression de 23,3 p. 100 des crédits demandés pour le Commissariat à l'énergie atomique a paru à votre commission due pour partie à l'une ou l'autre de ces causes, et elle le regrette.

Elle ne peut aussi que regretter les délais que l'insuffisance du financement actuel mis en place entraînera pour l'achèvement du grand accélérateur national à ions lourds. L'exploitation de celui-ci devrait attirer de nombreux chercheurs étrangers et permettre des découvertes brevetables qui seraient susceptibles de contribuer au rétablissement de notre balance extérieure dans ce domaine où notre déficit est d'ailleurs du même ordre de grandeur que celui de l'Allemagne. Il conviendrait à ce sujet que le Gouvernement vérifiât la correspondance qui pourrait exister entre rémunération de droits de licence et résultats financiers de filiales.

Ainsi seraient utilisés au mieux les crédits de l'enveloppe « recherche » dont le projet de loi de finances pour 1979 traduit opportunément une légère reprise de la progression. Alors que l'évolution de l'économie mondiale impose à notre pays les transformations et les adaptations que nous savons, il est évidemment essentiel de ne pas ralentir notre effort en la matière, d'autant que les activités de recherche et de développement expérimental mobilisent près de 300 000 personnes actives dont le niveau élevé a un effet d'entraînement indéniable.

En ce qui concerne les parts respectives du secteur public et du secteur privé dans le financement de la recherche en France, l'évolution observée depuis dix ans se traduit par un rapprochement entre la situation qui prévaut chez nous et celle de nos principaux partenaires, alors que pendant longtemps l'action de la puissance publique avait été nettement prépondérante dans notre pays, comme aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne où les grands programmes militaires et spatiaux étaient également privilégiés.

Les dépenses de recherche — toutes sources de financement confondues — restent en France à un niveau relativement modéré si on les compare à celles de nos principaux partenaires, notamment l'Allemagne fédérale où l'effort financier de recherche est supérieur de 55 p. 100 au nôtre. D'ailleurs, si on les compare au produit intérieur brut, les dépenses de recherche en France viennent au cinquième rang après celles des Etats-Unis, de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et du Japon. Mais, par habitant, la France arrive au quatrième rang. Nous devons donc poursuivre notre effort en évitant tout gaspillage.

Pour ces raisons et sous ces réserves, votre commission des finances, qui a examiné, le 7 novembre, le budget du secrétariat d'Etat à la recherche, vous propose, dans sa majorité, d'accorder les crédits demandés pour 1979. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Edmond Valcin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, si le budget de la recherche scientifique et technique soumis à notre appréciation pour 1979 est relativement bon, il est tout de même insuffisant eu égard à l'ambition de la France dans ce domaine et à l'importance de la matière.

Pour en mesurer l'importance et pour pouvoir porter un jugement de valeur sur l'effort fait par la France, il convient de rappeler qu'à côté de l'enveloppe recherche existent, hors enveloppe, des crédits non négligeables.

Le budget de l'enveloppe recherche pour 1979 s'élève à 13 164 700 000 francs, soit 7 214 000 000 francs au titre du fonctionnement et 5 949 800 000 francs en autorisations de programme. Ainsi ventilé, il apparaît que les crédits de fonctionnement ont augmenté de 854 500 000 francs, tandis que les autorisations de programme n'ont, dans le même temps, progressé que de 362 700 000 francs.

L'analyse de l'effort français depuis le début de la V^e République montre qu'il faut distinguer deux périodes : la première, qui va de 1958 à 1967, durant laquelle on note un rythme moyen de variation voisin de 15 p. 100 par an ; la seconde, qui correspond à cette dernière décennie et qui est caractérisée par un volume de dépenses de recherche et de développement expérimental dont le taux de progression ne dépasse pas 5 p. 100. Cette tendance de longue durée correspond à une augmentation moyenne de 2,4 p. 100.

Comparée à l'enveloppe recherche de 1978, celle de 1979 accuse une augmentation de 10,2 p. 100 : 13 164 000 000 francs pour 1979 contre 11 945 500 000 francs pour 1978.

En soulignant que le taux de croissance a été de 7,1 p. 100 en 1976, 5,8 p. 100 en 1977 et 9,6 p. 100 en 1978, il est évident que celui qui est enregistré dans le présent budget est le plus significatif de ces cinq dernières années.

Cependant, compte tenu de l'érosion monétaire, voisine de 10 p. 100, cette augmentation, si significative soit-elle, ne permettra guère plus qu'un maintien des moyens d'une année à l'autre.

S'agissant des crédits hors enveloppe, dont il faut aussi tenir compte pour apprécier la politique de recherche de la France, il convient de rappeler qu'ils permettent de couvrir les dépenses de recherches militaires, universitaires, celles du grand programme aéronautique et de la télécommunication.

En prenant comme critère le volume des recherches, mesuré en termes financiers, la France vient en quatrième position après les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne et le Japon, mais avant le Royaume-Uni et l'Italie.

Sur le plan de l'effort national des pays qui lui sont comparables, la France vient en troisième position, derrière le Japon et la République fédérale d'Allemagne. Avec une dépense de 563 francs par habitant, elle est à la deuxième place, derrière la République fédérale d'Allemagne, mais devant le Japon, le Royaume-Uni et l'Italie.

A la lumière des chiffres, des analyses et des interprétations exposés ci-dessus, l'effort financier de la France n'est pas négligeable, mais il est insuffisant pour combler le retard pris dans la progression de nos moyens de recherche.

Ce qui, en revanche, semble rassurant, c'est la volonté, affirmée par M. le secrétaire d'Etat, d'accompagner l'augmentation en crédits et en hommes, telle qu'elle résulte du projet, d'un effort de réorganisation et de profonde réorientation.

En application des dispositions du décret du 29 octobre 1975, modifié par le décret du 23 juin 1978, le secrétaire d'Etat à la recherche placé auprès du Premier ministre a autorisé sur la délégation générale à la recherche scientifique et technique — DGRST — et est spécialement chargé de la coordination et de la définition générale de la politique de recherche. N'ayant plus dans ses attributions la gestion des grands organismes de recherche, la structure de la DGRST a, elle aussi, été modifiée par un décret du 29 septembre 1978.

Cette réorganisation des structures s'accompagne d'une nouvelle forme d'action dite « triangulaire » qui, à côté des actions concertées, des contrats de programme et des actions spécifiques, associeront des entreprises, des laboratoires publics et l'Etat pour réaliser des programmes financés, pour l'essentiel, par des fonds publics, mais aussi avec la participation financière des entreprises, qui marqueront ainsi l'intérêt qu'elles y portent.

A côté de cette réorganisation, le projet de budget pour 1979 met l'accent sur la recherche fondamentale et précise les objectifs prioritaires qui seront poursuivis, à savoir espace, recherches biomédicales, énergies, recherches à finalité industrielle, recherche de base, ressources animales et végétales, recherches en coopération avec les pays en voie de développement, environnement.

Réorganisation, réorientation, nouvelle conception de la recherche et désignation des objectifs prioritaires sont de nature à améliorer les résultats des chercheurs, dont la situation semble devoir être normalisée par un recrutement annuel de 3 p. 100 — 2,90 p. 100 en 1979 — des mesures de stabilisation et de mobilité.

Le recrutement ayant été important de 1958 à 1967, il s'est ensuivi une mauvaise pyramide des âges qui a enlevé, et enlève encore, à beaucoup de chercheurs, la possibilité de faire une carrière décente. Il faut donc attendre de la nouvelle politique de recrutement arrêtée en 1975, non seulement le déblocage des structures, mais encore l'apport d'un sang nouveau susceptible d'améliorer la qualité et la production des résultats.

Ainsi, pour 1979, une somme de 878 millions de francs en mesures nouvelles de fonctionnement est-elle prévue pour la création de 593 emplois, dont 376 chercheurs et 217 ingénieurs, techniciens et administratifs — ITA.

Pour la stabilisation des personnels hors statut, c'est-à-dire en situation précaire, 596 postes — soit 167 pour les chercheurs et 429 pour les ITA — seront ouverts en 1979.

Au total, donc, 1 189 emplois nouveaux seront créés en 1979 au titre de l'enveloppe recherche.

L'ensemble de ces mesures est positif, mais il reste à régler le problème de la mobilité des chercheurs. Pour y parvenir, une mission a été confiée à M. Massenet, dont le rapport sera déposé d'ici à la fin de l'année 1978.

Pour être complet dans l'analyse des mesures en vigueur pour améliorer l'emploi scientifique, il convient de rappeler que la DGRST versera encore, cette année, 1 500 allocations de recherche dans le dessein de permettre aux étudiants choisis d'achever leur thèse de troisième cycle sans souci matériel important. La somme de 2 432 francs qui leur est versée a-t-elle un caractère incitatif suffisant pour attirer les meilleurs ? Telle est la question que s'est posée la commission des affaires culturelles.

La philosophie et les chiffres de ce budget ayant été examinés avec le souci d'être objectif et complet sans alourdir l'exposé, il ne reste qu'à vous donner l'avis de notre commission des affaires culturelles.

S'il est vrai — et cela ne peut-être contesté — que l'objectif retenu par le VII^e Plan et fixé par les conseils restreints de 1975 l'a été en ces termes : « La France doit atteindre, par le volume et la qualité de la recherche, le premier rang des pays de dimension comparable » ; si la recherche doit, grâce à ses organismes divers, tirer le meilleur parti de la terre, des mers, de l'air, du soleil et des vents pour augmenter les conquêtes de l'homme et améliorer la qualité de la vie ; si elle doit, par ses instituts et ses découvertes bio-médicales, faire reculer la maladie et, dans certains cas, l'issue fatale, alors, nous pouvons affirmer, sans risque de nous tromper, que le but n'est pas atteint et que tous les budgets votés depuis 1975 n'ont jamais été à la dimension des ambitions de la France.

Si, en revanche, l'examen qui nous est demandé est fait — et il faut qu'il le soit — en replaçant le projet dans le contexte économique de la France caractérisé par l'austérité, le déséquilibre, l'inflation et la crise de l'emploi ; s'il est vrai que sans atteindre la première place des pays de dimension comparable, la France est tout de même dans le peloton de tête sans être irrémédiablement distancée ; s'il se confirme que la réorganisation, la restructuration, le nouveau choix des objectifs prioritaires, la nouvelle politique de recrutement et les dispositions prises en faveur du personnel doivent porter leurs fruits en 1979, alors, il faudrait approuver la politique du possible. D'autant que M. le secrétaire d'Etat à la recherche, répondant aux nombreuses questions des commissaires, a su donner à notre commission des affaires culturelles des apaisements qu'elle a jugés satisfaisants en ce qui concerne la recherche fondamentale, le recrutement et la condition des chercheurs, l'amélioration du financement de la recherche dans le secteur privé, le transfert de la technologie de la recherche fondamentale à la recherche appliquée.

Par ailleurs, s'agissant des énergies douces et conscient de la nécessité de les développer toutes de façon harmonieuse pour les rendre complémentaires, il nous a donné l'assurance qu'un important effort serait fait dans le courant du présent exercice. S'agissant, enfin et tout particulièrement, de l'énergie solaire sans doute nécessaire en France, mais indispensable dans les départements d'outre-mer, la création du commissariat à l'énergie solaire — Comes — devrait lui assurer des lendemains prometteurs.

Ces apaisements jugés satisfaisants pour 1979 risquent de ne plus l'être l'année prochaine tant il apparaît conforme à l'intérêt de la France de lui donner, dans ce domaine, les moyens que requiert l'accomplissement de son grand dessein.

Dans ces conditions, votre commission a donc décidé de faire siennes les conclusions de son rapporteur et a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la recherche scientifique et technique pour 1979. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.

M. Pierre Noé, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'examen des crédits regroupés au sein de l'enveloppe « recherche » constitue, plus que dans tout autre domaine, l'occasion pour votre rapporteur de se situer dans une perspective à long terme qui, seule, donne la véritable mesure de la crise actuelle.

Tout comme mon collègue, M. le président Schumann, à qui je succède en tant que rapporteur, je ne peux que constater que la priorité dont semble bénéficier la recherche scientifique dans les discours ne se traduit pas dans les faits, c'est-à-dire par une augmentation sensible, en francs courants et surtout en francs constants, des dotations budgétaires qui lui sont consacrées.

Encore aujourd'hui, la recherche constitue une des conditions de survie à moyen et long terme de notre économie alors même que la pénurie d'énergie, loin d'appartenir au passé, se profile peut-être à l'horizon des années 1990.

Une telle analyse, qui fait l'objet d'un large consensus, constitue le fondement explicite de la politique que le Gouvernement a définie à l'occasion de la préparation du VII^e Plan.

Déjà, il était affirmé, par un conseil restreint en date du 28 février 1975, que « le développement et la valorisation des efforts de recherche menés en France revêtent un caractère prioritaire » et que « la France doit figurer au premier rang des pays de dimension comparable par le volume et la qualité de sa recherche ».

Le VII^e Plan avait, en application de ces principes — et mes collègues l'ont rappelé — défini un programme d'action prioritaire n° 25 « Renforcer le potentiel technologique du pays », favorisant un certain nombre de domaines et, notamment, ceux qui renforcent la croissance des exportations et l'indépendance nationale dans l'approvisionnement en énergie et en matières premières.

De telles orientations sont confirmées dans le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan qui insiste sur la nécessité d'une « action offensive pour promouvoir les activités du futur ».

Vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, dans votre conférence de presse du 13 septembre dernier, repris et précisé ces objectifs et défini les conditions générales d'un renforcement de notre capacité d'innovation.

Pragmatiques, vos propos ne laissent pas d'inquiéter ceux qui craignent qu'un trop grand réalisme ne conduise les responsables à diminuer la part de notre effort dans le domaine de la recherche de base et à accepter la fatalité d'une réduction ou d'une stagnation des dotations budgétaires, d'autant plus difficile à éviter que leurs effets ne se sont sentis qu'à long terme alors qu'il est trop tard pour réagir.

De ce point de vue, s'il est vrai que l'effort national de recherche ne peut être substantiellement accru, avant que la situation économique ne se soit parfaitement rétablie, il ne faudrait pas que cela conduise à attendre la reprise de la croissance pour entreprendre un effort de redressement; sinon, une fois encore, il est à craindre que l'économie française ne pâtisse d'une politique à courte vue qui risque, à terme, de l'entraîner dans le cercle vicieux des économies concurrenceées.

Budget du nécessaire; selon vos propres termes, monsieur le secrétaire d'Etat, l'enveloppe « recherche » pour 1979 ne doit pas marquer une certaine résignation des pouvoirs publics face à la régression de l'effort national de recherche, alors même que la croissance de la recherche privée ne suffit pas à compenser la baisse des crédits budgétaires.

La stagnation de l'effort public est particulièrement nette en francs constants et s'est traduite par une diminution de la part des crédits de la recherche — le financement budgétaire — dans le budget de l'Etat qui passe de 6,6 p. 100 à 5,7 p. 100.

Cette évolution défavorable apparaît également au niveau de l'enveloppe « recherche » qui, regroupant des crédits qui font l'objet d'un examen commun au sein d'organismes interministériels, ne comprend pas la recherche universitaire ainsi que celles réalisées dans les domaines aéronautique et militaire, lesquels constituent près de 50 p. 100 du total du financement budgétaire.

On remarque toutefois que, si l'ensemble des crédits de l'enveloppe « recherche » progresse moins que l'indice des prix de la P.I.B. depuis 1976, il n'en est pas de même si on en défalque les crédits destinés à des activités industrielles, notamment parce que, pour 1979, les subventions à l'industrie de l'informatique devraient fortement diminuer.

La recherche n'a donc pas le caractère de priorité nationale qu'on ne cesse de lui assigner dans les déclarations officielles, comme en témoigne l'état d'exécution du programme d'action prioritaire n° 25.

L'effort français de recherche apparaît, compte tenu de la dimension modeste de son économie, particulièrement bas en valeur absolue, loin derrière les Etats-Unis, le Japon et la République fédérale d'Allemagne.

Le volume global de la recherche en France reste donc manifestement insuffisant, si on le compare à celui des autres pays industriels de même dimension.

En ce qui concerne les inflexions sectorielles, le projet de budget pour 1979 traduit une nette priorité pour l'énergie et la recherche biomédicale.

En matière de recherche industrielle, il convient de signaler que les crédits d'aide au développement, gérés jusqu'en 1978 par la délégation générale à la recherche scientifique et technique, seront désormais répartis entre celle-ci et le ministère de l'Industrie, et qu'ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, vous exercez les responsabilités non seulement de coordination et de définition générale de la politique de la recherche mais encore de gestion des crédits du fonds de la recherche et de cette réserve interministérielle de crédits d'aide au développement qui représente, en 1979, 15 p. 100 du total des dotations.

De plus, au cours de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a accepté une augmentation de 100 millions de francs de la dotation du budget du ministère de l'Industrie destinée à l'aide au développement par transfert de crédits affectés aux économies d'énergie, ce qui porte de 350 millions à 358,2 millions de francs les crédits gérés par le ministère de l'Industrie et l'ensemble des crédits à 403,7 millions de francs. Une telle augmentation fait tomber la part de la réserve interministérielle à moins de 11,3 p. 100 de l'ensemble des crédits d'aide au développement.

Enfin, s'agissant de la recherche de base, le projet de budget prévoit une progression des crédits qui lui sont ouverts au même rythme que celui des crédits de l'ensemble de l'enveloppe « recherche ». Cette stabilisation fait suite à une décroissance de sa part dans les autorisations de programme, qui est passée de 28 p. 100 à 24 p. 100 de 1976 à 1978.

Après ces brèves réflexions — compte tenu du temps de parole qui m'est imparti — sur l'effort global de recherche en France, et sans vouloir faire un bilan général des recherches, je limiterai mes observations aux seuls domaines de la physique nucléaire et de la physique des particules où la France occupe traditionnellement un des tout premiers rangs mondiaux.

Dans ces deux disciplines, les progrès dépendant largement de l'existence d'installations lourdes, on doit s'inquiéter du retard qui a été accumulé ces dernières années, notamment par rapport à la République fédérale d'Allemagne, comme l'illustre le tableau joint au rapport écrit qui montre nettement que les machines allemandes sont à la fois plus nombreuses et plus jeunes.

La réalisation du grand accélérateur national à ions lourds, le GANIL, qui devait pallier cette situation, prend du retard, décidé à la fin de 1975 dans le cadre du plan de relance de l'économie, le GANIL ne reçoit plus que des subventions très inférieures à ce qui était prévu dans son plan de financement, d'où un retard d'au moins un an et, naturellement, une augmentation du devis.

Ainsi, le GANIL ne devrait pas être terminé avant 1982, tandis que le dispositif CELLO de Hambourg, qui résulte de la collaboration entre le CEA, le IN2 P3 et plusieurs laboratoires allemands, et qui a été décidé à la même époque, va entrer en exploitation l'an prochain, et que l'accélérateur d'ions lourds allemand de Darmstadt est en fonctionnement depuis 1975.

Tout retard, monsieur le secrétaire d'Etat, dans le rythme prévu initialement fait perdre à la France l'avance acquise dans ce domaine.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial. C'est évident !

M. Pierre Noé, rapporteur pour avis. Il semble également important à notre commission d'attirer l'attention sur la collaboration internationale dans le domaine de la recherche et plus particulièrement dans celui de la recherche fondamentale.

Il convient de souligner l'intérêt d'une implantation sur notre territoire d'établissements de recherche internationaux et sur le grand succès que connaît l'institut Laue-Langevin — ILL — de Grenoble. Cet institut anglo-germano-français est, en effet, le

plus important établissement de recherche international implanté en France et il est reconnu pour être, dans le monde, le chef de file des activités dans le domaine des recherches neutro-niques.

Il importe, monsieur le secrétaire d'Etat, de veiller à ce que cet institut international puisse encore conserver son rôle de chef de file.

Le budget du CNEOX pour 1979 est essentiellement marqué par une progression de 19,2 p. 100 des crédits de fonctionnement. L'augmentation des crédits d'investissement, qui est de 2,9 p. 100, n'apparaît pas suffisante, même si la progression des dotations relatives aux équipements et au soutien des programmes, soit respectivement plus 9 p. 100 et plus 11,1 p. 100, doit permettre le carénage d'un navire et l'amélioration de certains équipements ou engins de la flotte qui devrait maintenir son taux d'activité à son niveau antérieur, soit 210 jours en moyenne par navire.

Notre commission, qui a déjà dénoncé l'insuffisance de ces dotations pour maintenir la capacité technique des navires, s'inquiète maintenant des conséquences indirectes de cette trop faible progression des crédits. Celle-ci conduit, en effet, les responsables du CNEOX à rechercher des contrats auprès des entreprises privées, et cela au détriment des programmes scientifiques généraux, qui peuvent parfois se voir reporter par suite de l'affectation prioritaire des moyens à la mer à la réalisation d'opérations commerciales.

A côté des recherches menées dans le cadre des programmes intégrés, gérés directement ou indirectement par de grands organismes spécialisés, l'Etat assure la responsabilité de recherches de moindre envergure ou à finalité plus générale.

Ces recherches spécifiques sont réalisées soit au sein des universités, soit sous la maîtrise d'œuvre du CNRS ou de la DGRST, dans le cadre des procédures du fonds de la recherche, associant laboratoires publics et privés.

C'est sur ce plan que porte l'essentiel des réformes que vous avez proposées, monsieur le secrétaire d'Etat, dans votre conférence de presse du 13 septembre dernier.

Notre commission reconnaît, d'abord, la nécessité de créer un statut du chercheur car la situation actuelle est particulièrement néfaste au dynamisme de la recherche : la coexistence au sein d'organismes de personnes aux statuts les plus divers, parfois en prêt temporaire, est préjudiciable à la cohérence et à l'efficacité des recherches. En outre, l'insécurité d'emploi qui en résulte n'engendre jamais un climat propice à la recherche.

Notre commission estime aussi que, si la mobilité fonctionnelle et thématique se révèle souhaitable afin de permettre un renouvellement des équipes ou la constitution d'équipes pluridisciplinaires, il ne faudrait pas que l'application trop rigide d'une règle féconde dans son principe n'aboutisse à faire peser sur les chercheurs des contraintes mal supportées, ou ne crée une instabilité nuisible à la continuité nécessaire à la réalisation des programmes à moyen et long terme.

D'une façon générale, il s'agit d'aménager le statut de telle sorte que cette mobilité soit ressentie moins comme une obligation que comme une occasion pour le chercheur de diversifier son expérience, notamment dans les domaines connexes à ses thèmes de recherche d'origine.

Enfin, notre commission souhaite que les structures des organismes de recherche soient aménagées de façon à ne pas constituer un écran entre le chercheur de base et les responsables de l'orientation des recherches, situation trop fréquente, qui nuit au climat et à l'efficacité de notre potentiel de recherche.

En ce qui concerne les procédures de financement et d'orientation des recherches, si notre commission se montre favorable à une pratique destinée à accroître l'efficacité d'un potentiel de recherche que les circonstances actuelles ne permettent plus d'accroître de façon considérable, il ne faudrait pas qu'une telle préoccupation conduise à subordonner la réalisation des programmes de recherche de base à la recherche à finalité industrielle ou commerciale.

Sans doute n'y a-t-il pas nécessairement opposition, comme vous l'avez fait remarquer, monsieur le secrétaire d'Etat, devant la commission des affaires économiques, en citant les exemples de Lavoisier et de Pasteur, entre recherche de base et recherche industrielle, mais le risque est bien d'épuiser les laboratoires dans la recherche de financements privés au détriment de programmes d'un intérêt moins immédiat.

Aussi, notre commission ne s'oppose-t-elle pas au principe d'une évaluation permanente des capacités des équipes par une sorte de procédure d'« audit » technique et l'obligation pour les laboratoires d'effectuer des recherches pour les utilisateurs du secteur concurrentiel. Elle souhaite seulement qu'un équilibre soit trouvé entre la nécessaire autonomie de l'activité de recherche et la satisfaction des besoins exprimés par les utilisateurs publics ou privés.

Le problème est donc d'assurer une répartition satisfaisante des crédits publics, qui donne à tous les organismes ou les laboratoires les moyens de se consacrer suffisamment à la recherche de base, permettant à la France d'être fidèle à sa vocation de grand pays scientifique.

L'une des idées directrices de la stratégie élaborée pour la préparation du VII^e Plan était de protéger la recherche de base, dont la part dans l'enveloppe « recherche » devait au moins demeurer à son niveau de 1975. Or, force est de constater que cet objectif n'a pas été atteint : en autorisations de programme, cette part est passée, de 1975 à 1978, de 28 p. 100 à 24 p. 100. Un léger redressement est attendu pour 1979.

Négliger la recherche de base par souci d'efficacité immédiate, c'est affaiblir à moyen terme le potentiel de recherche français, car il est essentiel, pour un pays de taille modeste comme la France, de faire suffisamment de recherche fondamentale pour être à même d'assimiler et d'utiliser les résultats obtenus par les équipes de pointe au niveau mondial.

L'enveloppe « recherche » comprend également des crédits destinés à la recherche et au développement industriel et même à la restructuration de certains secteurs, sans qu'il soit d'ailleurs toujours facile de distinguer ces deux catégories de crédits.

Ces dotations concernent essentiellement l'aide aux secteurs de l'informatique et des composants électroniques ainsi que la procédure d'aide au développement.

Votre commission m'a chargé d'insister tout spécialement sur la nécessité de sensibiliser les petites et moyennes entreprises aux problèmes de recherche-développement. De ce point de vue, on remarque avec intérêt que votre initiative, monsieur le secrétaire d'Etat à la recherche, tendant à réaliser une enquête sur les besoins de cette catégorie d'entreprises constitue l'amorce d'une politique de diffusion en profondeur de la recherche dans le tissu industriel français.

Ensuite, il apparaît souhaitable de mettre en place, notamment en matière d'aide au développement, des structures de décision administrative limitant le recours à des experts qui risquent d'être à la fois juges et parties : cela est en réalité difficile, dans la mesure où les personnes compétentes à la fois sur les plans technique et commercial sont ou ont vocation à être employées par les entreprises bénéficiaires de l'aide de l'Etat.

D'une façon générale, il apparaît souhaitable que les transferts Etat-industrie, qui s'inscrivent dans les finalités mêmes d'une recherche au service de la société et, donc, de son économie, s'effectuent d'une façon claire et impartiale : les statistiques sont trop générales et trop parcellaires en matière d'aide au développement et d'actions concertées pour que les bénéficiaires effectifs puissent être identifiés et soumis efficacement au contrôle légitime du Parlement.

J'en viens à ma conclusion générale, monsieur le secrétaire d'Etat. Déjà, l'an dernier, le rapporteur de notre commission s'inquiétait de la modicité des crédits de l'enveloppe « recherche » et des effets de cette faiblesse sur les investissements. Cette année, la commission des affaires économiques et du Plan ne peut que confirmer cette inquiétude de tous ceux qui craignent que trop de réalisme industriel aux vues immédiates ne conduise les responsables à diminuer la part de notre effort dans le domaine de la recherche de base et à accepter la fatalité d'une réduction ou d'une stagnation des dotations budgétaires au nom d'un « budget du nécessaire ».

Votre commission se doit de marquer cette inquiétude pendant qu'il est encore temps d'éviter que les crédits de la recherche, insuffisants aujourd'hui, ne sacrifient le moyen et le long terme et d'attirer l'attention du Gouvernement avant que les effets des choix budgétaires d'aujourd'hui ne nous permettent plus de réagir demain.

Aussi demandons-nous qu'un débat sur la recherche scientifique et technique soit organisé au Parlement afin qu'une réflexion puisse être menée sur l'ensemble de la politique de la recherche ainsi que sur l'activité de tous les organismes de recherche spécialisés, y compris de l'institut de recherche de la sidérurgie, que leur mode de financement exclut de l'état recapitulatif présenté dans l'annexe « jaune ».

M. Philippe Machefer. Très bien !

M. Pierre Noé, rapporteur pour avis. Dans ces conditions, monsieur le secrétaire d'Etat, la commission des affaires économiques et du Plan, unanime, soumet simplement les crédits de l'enveloppe « recherche » pour 1979 à l'appréciation du Sénat, qui se déterminera en fonction des réponses que vous voudrez bien apporter aux questions précises qui ont été posées et que je viens de résumer.

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1978 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste, 12 minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, 12 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 16 minutes ;

Groupe communiste, 7 minutes.

La parole est à M. de Bourgoing.

M. Philippe de Bourgoing. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je n'aborderai dans mon propos de deux sujets, mais deux sujets fort différents. Je parlerai d'abord de la recherche sous l'angle de ce qu'elle peut apporter à l'agriculture. Je me ferai ensuite l'interprète de M. Jean-Marie Girault, sénateur-maire de Caen, à propos de la poursuite, dans sa ville, des travaux du grand accélérateur national à ions lourds, qui lui tient à cœur, à lui et aux autres élus du Calvados. Je remercie d'ailleurs les deux rapporteurs d'y avoir fait allusion dans leur rapport.

Il est indispensable pour l'équilibre de la vie économique de la nation que l'agriculture puisse utiliser le maximum de son potentiel.

Or, la recherche peut l'y aider grandement. Elle a déjà permis de valoriser le travail des agriculteurs et elle participe ainsi aux progrès considérables réalisés par cette activité depuis la guerre. L'INRA — institut national de la recherche agronomique — a occupé une place prépondérante en la matière.

Mais, en raison des problèmes liés à la situation de crise mondiale, il est indispensable de revoir certains points de vue et de jouer de plus en plus serré.

L'accroissement de la productivité a été, à juste titre, le premier objectif. Il s'agit maintenant à la fois de surveiller l'évolution du revenu net des agriculteurs et de développer en priorité les productions les plus nécessaires à la vie économique dans le cadre de nos échanges.

Il convient, certes, d'améliorer le rendement des blés. Mais il faut également tenir compte de la valeur boulangère. Il importe par ailleurs de choisir des variétés nettement fourragères qui puissent répondre à nos besoins en matière de nourriture animale.

Il faut ensuite augmenter notre production de matières protéiques pour réduire notre dépendance. Des progrès très sensibles ont déjà été réalisés grâce à la mise sur pied de recherches tendant à la production de meilleures variétés et à l'utilisation de traitements contre les maladies et les mauvaises herbes.

De même des progrès ont-ils été accomplis pour le maïs, qui a bouleversé la production fourragère, pour les graminées et encore pour le sorgho.

L'effort doit être poursuivi pour la production végétale, mais aussi pour la production animale. Dans ce domaine également, des progrès ont été accomplis, encore qu'il soit difficile de les traduire en termes d'amélioration des revenus.

C'est dans le secteur de l'alimentation du bétail que les progrès les plus importants ont été réalisés. Mais il reste beaucoup à faire.

Je n'aborderai pas ici le sujet, si délicat pour nos régions de l'Ouest, de la prophylaxie ; si des recherches doivent être poursuivies, elles ne relèvent pas de votre compétence.

En revanche, la fertilisation des sols est de votre domaine. La consommation des engrais est passée de 900 000 tonnes en 1937 à 5 millions de tonnes en 1975 ; mais cette croissance a été accompagnée de celle des prix, 75 p. 100 de 1972 à 1975, augmentation bien supérieure à celle des revenus.

Ne faut-il pas revenir sur certaines conceptions et redonner toute leur importance aux sous-produits et aux déchets ? Je souffre chaque fois que je vois brûler des hectares de paille alors que tant d'exploitations ne produisent plus d'humus, sans parler d'une utilisation possible pour la fabrication de pâte à papier.

La recherche peut également apporter beaucoup dans le domaine des industries agro-alimentaires. C'est devenu un lieu commun de regretter le peu de place que nous occupons dans ce secteur ; nous exportons trop peu de produits élaborés. La recherche peut devenir le trait d'union entre l'industrie et l'agriculture et souligner leur aspect complémentaire.

Cette simple évocation des thèmes de ma réflexion est pour moi l'occasion de vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que vous espérez pouvoir faire, en tant que responsable de la recherche, et grâce au bon outil que constitue l'institut national de recherche agronomique, pour aider l'agriculture à prendre toute sa place dans le dur combat économique que nous livrons.

La seconde partie de mon propos concerne, comme je l'ai dit, le grand accélérateur national à ions lourds et l'évolution de sa réalisation à Caen.

Le budget proposé par l'Etat pour 1979 est de 56 millions de francs seulement, auxquels s'ajouteront 16 millions de francs correspondant aux économies réalisées sur le programme du centre européen de recherche nucléaire — soit 72 millions de francs. Cette dotation fait apparaître un déficit de 28 millions de francs par rapport à l'enveloppe budgétaire jugée nécessaire par les responsables du projet GANIL pour l'exécution des travaux prévus pour 1979, dont le volume est estimé à 100 millions de francs.

Un tel écart ne peut que nuire à l'avenir de la recherche en France et à la situation de l'emploi dans la région caennaise. En effet, le déficit de 28 millions de francs entraînera un retard d'au moins un an dans l'exécution des travaux.

La nécessité et la qualité du GANIL ne sont plus à démontrer. Les Etats-Unis vont construire un accélérateur dont les performances seront comparables aux siennes. Dans le cadre de ses accords de coopération internationale, la France va conseiller la Chine pour la construction d'un accélérateur semblable. Le risque est grand, si la France ne tient pas le rythme prévu initialement, qu'elle ne sache pas profiter de l'avance qu'elle a prise.

La concurrence dans le domaine industriel et scientifique est de plus en plus âpre. La France, au risque de ne plus être compétitive face aux Etats-Unis, ne doit pas accepter de prendre de retard dans la construction du GANIL.

C'est donc un SOS que je suis chargé de lancer, monsieur le ministre. Je vous demande de prendre les mesures nécessaires au respect de l'échéance primitivement envisagée.

Des réponses que vous voudrez bien me donner, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie par avance.

M. le président. La parole est à M. Parmantier.

M. Bernard Parmantier. Je ne croyais disposer que de cinq minutes pour exposer le point de vue des socialistes sur le budget de la recherche scientifique. Or je viens d'apprendre que je dispose de douze minutes ; c'est une surprise agréable.

Cinq minutes, c'était beaucoup trop pour dresser un brutal constat de carence, mais ça aurait été insuffisant pour y introduire les nuances nécessaires, pour mettre en évidence la valeur de nos chercheurs et la qualité de leurs résultats dans les secteurs où ils disposent de moyens suffisants, pour énumérer et analyser les points d'ombres et leurs conséquences tragiques pour l'avenir de notre pays en crise, pour proposer, enfin, une autre politique.

Ce qui nous préoccupe le plus, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est que nous ne voyons pas se préciser dans votre budget une grande politique d'ensemble où s'affirmerait la volonté de faire accéder notre pays à l'indépendance technologique, facteur essentiel de l'indépendance économique sans laquelle — je crois que nous sommes tous d'accord ici sur ce point — les concepts d'indépendance nationale et de défense nationale seraient vides de toute signification.

Un groupe de travail sur le commerce extérieur a été constitué voilà quelque temps au Sénat ; il réunissait autour de notre collègue M. Edgard Pisani des sénateurs issus de trois commissions. Dans ses conclusions, il nous assigne comme objectifs la reconquête du marché intérieur et la conquête de marchés extérieurs, et cela pour assurer notre indépendance nationale, objectif sur lequel nous sommes, là encore, tous d'accord. Notre indé-

pendance technologique est l'une des conditions de notre succès, ce qui implique le développement de la recherche fondamentale avec, en amont, un effort accru au niveau des enseignements et des universités.

Aucune de ces préoccupations n'apparaît, pas plus dans votre budget que dans les priorités de la politique gouvernementale. La durée du débat de ce soir en est un témoignage.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, lors de l'une des dernières réunions de la commission des affaires économiques et du Plan à laquelle j'appartiens, j'ai exprimé le vœu, ainsi que vient de le rappeler notre collègue M. Noé, que cette commission vous demande d'accepter devant le Sénat un grand débat sur ces problèmes. Cette proposition ayant été adoptée à l'unanimité, tous les groupes politiques de notre assemblée la soutiendront très certainement. Je souhaite que ce débat ne vienne pas précipitamment, mais soit préparé comme il convient pour avoir toute la portée nécessaire.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il ne nous reste plus qu'à attendre votre accord, à en régler les modalités et à recevoir de vous l'assurance que le Gouvernement tiendra compte de la volonté des sénateurs et de leurs propositions.

Pour être certain d'être bien compris, je voudrais vous citer un exemple concret.

La sidérurgie française, dont la situation est dramatique, a fait l'objet récemment d'un grand débat. Ce qui m'a frappé, c'est que, parmi les mesures prises par le Gouvernement, ne figure pas un grand projet de développement qui s'appuierait sur des moyens adaptés à l'importance de l'enjeu. Si je ne me trompe, la recherche scientifique ne fut pas évoquée, et c'est effectivement très grave.

Tout à l'heure notre ami M. Noé a fait allusion à l'IRSID. Je voudrais compléter ce qu'il a déclaré et dire que, pour rester compétitif au plan international et préparer, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, l'avenir, il faut maintenir et développer notre autonomie technique. Il ne suffit pas d'avoir des outils de production modernes, il faut chercher à en améliorer le fonctionnement. C'est une évidence.

Pour répondre aux exigences des utilisateurs d'acier, donc avoir des débouchés sur le marché intérieur et conquérir des marchés à l'extérieur, la sidérurgie doit être en mesure de fournir des matériaux de plus en plus élaborés et de répondre à des besoins qui ont été détectés, répertoriés, analysés à l'avance.

La sidérurgie absorbe le quart de la consommation totale de l'industrie française. La quantité de coke qu'elle utilisait est tombée de 1 054 à 590 kg à la tonne de fonte en une vingtaine d'années. Les économies réalisables d'ici à 1985 représentent un peu plus du quart du programme nucléaire dans la même période.

Débouchés intérieurs, débouchés extérieurs, économie d'énergie, voilà, je crois, qui devrait susciter beaucoup plus d'enthousiasme pour aider la recherche et la favoriser dans ce domaine. Je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, faire très brièvement quelques comparaisons.

J'ai entendu dire — et vous-même, au cours d'une des auditions que vous avez accordées à l'une des commissions de la Haute Assemblée, vous l'avez indiqué — que la France se situait par tête d'habitant au quatrième rang après le Japon, les USA et la RFA pour la recherche. Je constate que nous nous trouvons au même rang, avec toutefois des écarts considérables pour la production d'acier. Cette dernière est, en effet, en millions de tonnes par an, de 100 pour le Japon et les USA, de 40 pour la RFA et de 20 pour la France. Ce qui est plus frappant encore, et ce que nous devons retenir, c'est que l'on compte au Japon, par million de tonnes d'acier vendu, 88 chercheurs alors que nous n'en avons que 28 en France pour la même quantité. Cela, je crois, se passe de commentaires.

Voilà un exemple précis. On pourrait en faire autant dans de nombreux autres domaines. Ne me faites pas dire que, prenant un exemple de recherche appliquée à l'industrie, je pense qu'il ne s'agirait que de développer la recherche industrielle. Telle n'est pas mon intention. Dans la période difficile que nous traversons, avec les préoccupations qui doivent être les nôtres concernant l'emploi et l'indépendance nationale, nous devons, je crois, retenir ces indications et aborder tous ensemble ces problèmes pour définir une politique globale de la recherche scientifique. Je propose donc l'instauration d'un grand débat, et je suggère qu'il s'intitule : « Recherche, indépendance et société », car il ne s'agit pas de faire de la recherche pour la recherche, de développer la technologie pour la technologie. En effet, on sait

fort bien que tout dépend de l'usage que l'on en fait, de la conception que l'on peut avoir de la société future et également de notre attachement aux libertés. Or, chacun le sait, la technologie peut être un moyen aussi bien de libérer l'homme que de l'asservir. C'est donc à nous de nous organiser, de façon à faire le meilleur choix. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Bidard.

Mme Danièle Bidard. La recherche est le garant d'une progression des connaissances, et un facteur indispensable pour satisfaire les besoins sociaux de la population et pour sauvegarder l'indépendance nationale.

Tout le monde s'accorde pour reconnaître la nécessité d'un lien entre la recherche et la production. Mais nous affirmons que l'on ne peut orienter la recherche prioritairement vers la production des techniques ou des produits nouveaux sans la mutiler et, à moyen terme, l'asphyxier. Le savant Jean Perrin déclarait : « La découverte de l'inconnu doit être poursuivie sans préoccupation pratique, précisément si l'on veut en tirer de grands résultats. » Sur dix découvertes marquantes pour l'humanité, neuf sont des retombées de recherche à long terme, et une seule l'issue heureuse d'un programme de recherche finalisée.

Une recherche étroitement utilitariste hypothéquerait gravement l'avenir de notre pays dans la découverte de nouvelles techniques, mais elle correspond bien à votre conception de la connaissance qui consiste à développer le savoir-faire aux dépens du savoir. Elle ne peut être dissociée de la fantastique campagne « anti-science » que vous menez pour justifier auprès de l'opinion publique l'importance de la réduction des crédits.

L'analyse du budget ne peut que renforcer nos craintes. Si les déclarations gouvernementales en faveur de la recherche sont nombreuses, elles ne se traduisent pas par les moyens financiers correspondants. Globalement, ce budget est celui de la pénurie. Il ne renverse pas la tendance à la détérioration accumulée depuis dix ans.

Ce budget progresse de 10,2 p. 100, mais, compte tenu de l'inflation, il signifie la stagnation et plus concrètement la régression. Et pourtant, la recherche devait être la priorité première, aviez-vous dit.

Or, les dépenses de recherche avoisinent 1,8 p. 100 du produit intérieur brut alors que des pays industriellement comparables au nôtre, République fédérale d'Allemagne, Grande-Bretagne et Japon, y consacrent plus de 2 p. 100 : l'écart va s'accroître avec ces pays qui sont nos concurrents sur le plan économique.

Or, la réduction de la part de l'Etat dans l'effort de la recherche passe de 70 p. 100 des crédits en 1968 à 57 p. 100 en 1977.

Or, la volonté de rentabiliser la recherche l'oriente vers des applications marchandes, dont le bénéfice commercial est aisément mesurable, alors que l'utilité publique est difficilement quantifiable.

Enfin, signalons que l'augmentation des crédits militaires est égale au tiers des crédits publics de la recherche.

Les crédits de fonctionnement traduisent la politique de récession vis-à-vis des personnels qui sont insuffisants en nombre et qui ont pour lot l'insécurité des carrières et le blocage des promotions. Alors que l'on pourrait accélérer la formation de nouveaux personnels, vous préférez régler ce problème par la circulation des hommes, leur mobilité.

Le recrutement des chercheurs se maintient au seuil minimum de près de 3 p. 100. Il est insuffisant pour permettre le renouvellement des équipes dans de bonnes conditions.

Mais la situation est très grave pour les ingénieurs, techniciens, ouvriers et administratifs, dont les effectifs ne progressent que de 0,8 p. 100, situation de blocage puisqu'ils sont indispensables au travail en équipe et que certains appareils sont inutilisés faute de pouvoir payer un technicien à sa juste qualification. Que dire des blocages de carrière qui font rester dix à quinze ans sans promotion ? Que dire de ces laissés-pour-compte que sont les personnels hors statut dont vous voulez régler le problème en en réduisant le nombre ?

Les crédits de fonctionnement, contrairement à ce que vous aviez prévu, n'augmentent pas plus vite que les crédits d'équipement civil malgré les manipulations de statistiques. Cela signifie que des appareils qui se dégradent ne pourront être réparés, que l'achat de nouveaux appareils liés à l'évolution technologique ne pourra être effectué.

Dans cette situation, comment la recherche pourrait-elle devenir la priorité souhaitée ?

Voilà trois ans, le programme d'actions prioritaires n° 25 définissait certaines orientations.

L'objectif final était de porter notre recherche au premier rang des pays de dimensions comparables. Loin d'avoir obtenu ce résultat, nous voyons l'écart se creuser. Après trois ans, ce programme n'est réalisé qu'à 51 p. 100 et, sauf quelques exceptions, ses objectifs, à savoir le développement de l'emploi scientifique, la priorité aux investissements et la protection de la recherche de base, ne sont pas atteints.

Lors d'une conférence de presse donnée au mois de septembre dernier, vous annonciez votre volonté de réorienter l'activité de la recherche en instaurant une obligation de mobilité et de disponibilité pour les personnels, en mettant au point un système de « pilotage » et en développant le financement contractuel. Ces mesures inquiètent. Elles vont dans le même sens : éclatement des structures démocratiques en place, ce qui fait que les personnels du CNRS se sentent menacés ; recherche orientée vers l'aval, c'est-à-dire vers l'intérêt des grosses entreprises qui pourront payer et obtenir ainsi pour leur seul profit des résultats immédiatement commercialisables.

Puis-je me permettre de vous poser quelques questions, monsieur le secrétaire d'Etat ? Quand pensez-vous faire connaître publiquement les documents préparatoires à la réorganisation de la recherche ? Ces documents seront-ils soumis à la concertation des intéressés, notamment du comité central du CNRS, et du Parlement ? Est-ce une obligation faite par vous au CNRS de choisir le seul tiers de ses laboratoires qui recevra des crédits, les deux autres tiers n'en recevant pas pendant une période de deux ans ou plus ? N'est-ce pas là les condamner à devoir se réorienter vers le service direct de l'industrie privée s'ils ne veulent pas mourir ?

A toutes ces orientations, nous sommes opposés. Je rappellerai que, pour nous, la recherche doit être diversifiée et équilibrée. Il faut tenir compte de sa spécificité, de son lien avec l'enseignement supérieur, de ses relations avec la production, certes, mais aussi avec les activités sociales, la santé, l'information et le cadre de vie.

Aucune fonction sociale ne peut se développer sans une recherche active. Ces thèmes d'orientation doivent donc être le résultat d'un vaste débat démocratique. La recherche doit être maintenue à un haut niveau pour répondre aux exigences de la coopération internationale, certes, mais aussi pour maintenir notre indépendance nationale. Nous ne voulons pas devenir un pays de sous-traitants, un pays en déclin.

C'est parce que nous voulons une recherche vivante, ancrée sur la réalité économique et humaine de notre pays, que nous ne pouvons soutenir un budget qui aggrave la situation antérieure et installe la France dans une dépendance vis-à-vis de l'étranger et, notamment, de la République fédérale d'Allemagne. Nous voterons donc contre ce budget. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Palmero.

M. Francis Palmero. Le budget de ce département ministériel est discuté parmi les premiers dans cette période budgétaire, ce qui nous paraît normal puisque vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, la haute main sur les départements de recherche de plusieurs autres ministères et de divers organismes.

J'aborderai devant vous quatre points précis.

Je voudrais, pour commencer, vous parler de l'énergie solaire et je le fais un peu en ma qualité de président du parc d'activité international de Valbonne-Sofia-Antipolis qui, vous le savez, se veut exemplaire en ce domaine et où nous espérons bientôt vous accueillir.

L'énergie solaire, alliée à la géothermie, c'est l'espoir pour 1985 et davantage encore pour l'an 2000. Bien des incertitudes subsistent, cependant, quant à l'apport énergétique qu'elle pourra représenter dans l'avenir et nous souhaiterions apprendre de vous comment la France sera capable, non seulement d'assurer ses besoins dans ce domaine d'une façon qui ne soit pas seulement marginale, mais aussi d'être exportatrice car il ne fait pas de doute que la crise de l'énergie se prolongeant, un vaste marché est ouvert pour l'énergie solaire.

Vous avez sans doute accueilli avec satisfaction la décision du Gouvernement de prolonger l'octroi d'une aide de 1 000 francs aux particuliers qui souhaitent équiper leur logement d'un chauffage solaire. Mais, à vrai dire, il en est encore bien peu qui y croient.

Quelles sont donc, à votre avis, les perspectives de développement, à terme bien sûr, de ce nouveau mode d'énergie en ce qui concerne les particuliers et quelles seraient les mesures à mettre en œuvre pour que les Français s'y intéressent davantage qu'ils ne le font actuellement ?

Il est indéniable qu'en matière d'océanologie, la France a accompli des efforts importants et que les compétences et la qualité de nos chercheurs sont unanimement reconnues.

Je vous serais reconnaissant, à cet égard, de bien vouloir nous indiquer les orientations de votre politique, notamment en ce qui concerne le domaine de l'aquaculture qui semble ouvrir de grandes espérances. Je vous signale qu'une expérience faite à Monaco, sous l'égide du Prince, semble actuellement, après un an d'efforts, donner des résultats intéressants. Bien entendu, il convient d'en trouver, du point de vue de la rentabilité socio-économique, une application convenable.

De même, qu'en est-il de l'étude des nodules polymétalliques qui, un jour peut être, permettront de différencier les sources d'énergie ? Tout cela, bien sûr, est lié à la protection du milieu marin, protection qui dépend beaucoup — et nous comptons sur vous — de vos activités.

Dans le domaine de la recherche biologique et médicale, nous souhaiterions, tout d'abord, connaître les résultats de la recommandation du VII^e Plan tendant à une approche pluridisciplinaire de l'étude du système nerveux des animaux et de l'homme.

Il est également indispensable que se développe la recherche biochimique et pharmacologique, par l'intégration de la recherche biologique fondamentale à la recherche médicale et pharmacologique.

Un effort important était nécessaire en ce domaine car nul n'ignore que nous avons un retard non négligeable à rattraper. La création de l'institut national de la santé et de la recherche médicale — INSERM — prenant la suite de l'institut national d'hygiène, a incontestablement été un facteur de développement de la recherche médicale. Parallèlement, les progrès des activités de recherche au sein du centre national de la recherche scientifique — CNRS — et des instituts Pasteur sont venus accroître le potentiel national dans ce domaine.

Si le secteur biomédical est aujourd'hui, et fort heureusement, dans une situation plus enviable qu'il y a vingt ans, les objectifs envisagés à cette époque ne sont sans doute pas encore atteints et il serait donc néfaste de relâcher l'effort accompli depuis de nombreuses années. Il convient, au contraire, de poursuivre et d'organiser l'effort futur, afin de valoriser au mieux les acquis des années antérieures.

Les objectifs du VII^e Plan dans le secteur biologique et médical seront sans doute réalisés, ce dont on ne peut que se féliciter et vous féliciter. Mais au stade où nous en sommes de l'exécution de ce Plan, il est utile de s'interroger sur le choix des axes prioritaires retenus.

L'effort engagé est-il vraiment à la hauteur de l'enjeu — la santé des Français — ainsi qu'à la hauteur de l'avenir des secteurs d'activité économique où le développement de la biologie risque de révolutionner les perspectives ?

Pour toutes ces raisons, une réflexion nouvelle sur la doctrine en la matière nous paraît utile.

Enfin, ne pensez-vous pas qu'il serait utile, d'une part, de relancer la recherche industrielle — mais par quels moyens ? — et, d'autre part, de favoriser la formation des chercheurs ?

En ce qui concerne la recherche en matière agro-alimentaire, le retard accusé par notre pays en ce domaine me paraît d'autant plus inexplicable que nous disposons en France, comme en Europe, d'une agriculture compétitive et performante. Le développement de cette recherche nous permettrait pourtant de valoriser nos productions agricoles. Aussi me paraît-il nécessaire de prendre, en ce domaine, les décisions de politique industrielle appropriées.

Toujours sur cette question, je souhaiterais que vous nous indiquiez quelle est actuellement la situation en ce qui concerne, d'une part, l'adaptation et la transformation des protéines de soja et, d'autre part, l'application à notre agriculture des recherches en matière de céréales hybrides.

Je vous remercie par avance, monsieur le secrétaire d'Etat, des précisions que vous voudrez bien nous fournir sur ces différents points.

Etant donné l'importance des responsabilités qui vous incombent désormais et qui se situent d'ailleurs dans le droit fil de votre passé, j'ai le devoir de vous demander, monsieur le secré-

taire d'Etat, au nom de notre groupe, de vouloir bien accepter, lors de la session parlementaire de printemps, un débat organisé devant le Sénat afin que nous puissions, en toute sérénité, traiter véritablement à fond ces problèmes. (*Applaudissements.*)

(M. Etienne Dailly remplace M. Maurice Schumann au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Aigrain, *secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Recherche)*. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai relevé, dans les rapports qui viennent de nous être présentés, certaines traces d'inquiétude.

Tout en notant que « la croissance enregistrée dans le projet de budget pour 1979 est la plus significative de ces dernières années », M. Valcin estime que cette croissance sera « insuffisante pour compenser le retard accumulé dans la progression de nos moyens de recherche » et restera très inférieure au niveau requis pour atteindre l'objectif retenu pour le VII^e Plan.

Plus sévère, M. Noé a été jusqu'à écrire que « la recherche n'a pas le caractère de priorité nationale qu'on ne cesse de lui assigner dans les déclarations officielles ». Quant à M. Descours Desacres, son indulgence et son objectivité, auxquelles je tiens à rendre un particulier hommage, laissent cependant également transparaître une préoccupation.

Je voudrais, mesdames, messieurs les sénateurs, dissiper vos inquiétudes en vous faisant part d'une double conviction : d'une part, grâce aux efforts considérables qui ont été déployés dans le passé, et plus spécialement de 1958 à 1968, qu'il s'agisse de l'ampleur du secteur scientifique couvert ou de la qualité de l'effort développé, la recherche scientifique française se porte bien ; d'autre part, après avoir traversé une crise de croissance qu'ont d'ailleurs également connue, à un certain stade, tous les autres grands pays industriels, nous essayons actuellement de repartir sur des bases plus solides, dans une direction correspondant aux nécessités du nouveau contexte socio-économique national et international. C'est en ce sens que j'ai pu dire, voilà quelques jours, devant l'Assemblée nationale, que ce budget était un budget de réorientation et de redémarrage.

Premier fait essentiel, la recherche scientifique française, si l'on en juge par ses moyens actuels, est en bonne position sur le plan mondial et, si l'on en juge par ses résultats, est en bonne santé.

En ce qui concerne nos moyens, je soutiens que notre position est bonne, même s'il est vrai que des pays tels que la République fédérale d'Allemagne et le Japon consacrent une part un peu plus importante de leur produit national brut à la recherche, principalement, d'ailleurs, grâce à des crédits de provenance industrielle et privée.

Cette situation est bonne par rapport au passé lointain, je veux dire par rapport à ce qui se passait il y a une vingtaine d'années. De plus, si l'on tient compte des difficultés de la conjoncture économique actuelle, je soutiens qu'elle est également bonne par rapport à la situation économique.

M. Philippe Machefer. Tout est relatif...

M. Pierre Aigrain, *secrétaire d'Etat*. Je reviendrai tout à l'heure sur le problème que pose la croissance du budget de la recherche mais, tout de même, quel chemin parcouru en vingt ans ! Les sommes dont nous parlons aujourd'hui — 40 milliards de francs de dépense nationale brute en matière de recherche et de développement — auraient paru, même exprimées en francs constants, inespérées il y a vingt ans.

Comme vous l'avez d'ailleurs souligné, monsieur Noé, dans votre rapport écrit, si l'on rapproche notre effort national de recherche de celui des autres pays, on observe que la France se trouve au quatrième rang mondial. Ces classements doivent cependant être considérés avec une certaine précaution car il n'est pas évident que le coût de la recherche soit identique dans tous les pays. Le classement du Japon, par exemple, est peut-être meilleur qu'il n'y paraît dans ces comparaisons car le coût de la recherche y est plus faible qu'ailleurs.

Il n'en reste pas moins que nous nous situons au quatrième rang, derrière les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne et le Japon et au troisième rang devant le Japon, si l'on consi-

dère le montant moyen des dépenses de recherche par habitant. Ce n'est pas nécessairement la position la plus souhaitable — nous devons espérer mieux — mais ce n'est pas non plus une situation catastrophique.

Il est vrai que l'effort public a connu, depuis 1968, un certain ralentissement. Heureusement, les dépenses privées en matière de recherche ont, dans une certaine mesure, pris le relais. On ne saurait regretter, me semble-t-il, que les entreprises prennent une part plus grande dans l'effort national de recherche et de développement.

N'était-il pas de bon ton, d'ailleurs, voilà une dizaine d'années, lorsqu'on critiquait la politique de la recherche française, de se plaindre de la faiblesse du pourcentage des dépenses de recherche et de développement provenant du budget des entreprises ? Eh bien ! cette situation a été corrigée, et c'est très bien ainsi. Il est normal — et je reviendrai sur ce point — que les entreprises prennent leur part de l'effort national de recherche.

Par conséquent, si problème il y a, il tient au fait que la croissance du budget de l'Etat n'est peut-être pas aussi élevée que nous le voudrions tous, en raison, bien sûr, des contraintes économiques. De même, la croissance des dépenses des entreprises, bien qu'elle ait été régulière ces dix dernières années, n'est peut-être pas encore suffisante. Ce sont bien, en tout cas, les deux termes qu'il convient d'accroître, et sans se polariser sur un rapport dont on trouve, de toute façon, qu'il est mauvais lorsqu'il croît et qu'il est également mauvais lorsqu'il baisse.

Par ailleurs, constater les effets positifs de cette politique est quand même aisé. La recherche ne cesse de multiplier ses signes de fécondité par sa double contribution au progrès des connaissances et à la solution des problèmes économiques et sociaux de notre temps. Je ne recenserai pas ici tous les succès importants qu'elle a remportés récemment sur ces deux plans.

Je me contenterai au passage de remarquer qu'il y a quelque contradiction, madame Bidard, en accusant le Gouvernement, d'une part, à attaquer la recherche, à prétendre qu'elle est mauvaise et à annoncer, d'autre part, que c'est une priorité. Vous avez insisté sur la contradiction qu'il y aurait entre le fait d'annoncer une priorité et celui de ne pas prévoir un budget suffisant. Il y a une contradiction bien plus grande à l'attaquer et à la défendre simultanément. Je ne crois pas que les attaques qu'on a peut-être constatées dans certains secteurs contre la recherche en tant que telle aient jamais, en aucune circonstance, été le fait du Gouvernement.

Je dirai quelques mots de la position de la recherche française, car, à mon avis, elle mérite d'être précisée devant votre assemblée.

Chacun sait que la France a une longue tradition en mathématiques pures. La France fut le premier pays à qui furent attribuées des médailles Field, ce prix Nobel des mathématiques. Ce que l'on sait moins, c'est que la situation des mathématiques appliquées, qui avait été considérée comme moins brillante — ne disait-on pas qu'elle souffrait de l'ombre portée par la qualité des mathématiques pures ? — s'est aussi considérablement améliorée, en particulier dans le domaine nouveau des langages informatiques. La France se situe probablement dans les premiers rangs, sinon au premier, pour la qualité des travaux qui sont poursuivis sur les langages de haut niveau.

La physique, renouant avec une longue tradition, s'est illustrée par des laboratoires variés dans tous les domaines. Je cite notamment l'école normale supérieure, l'école polytechnique, Orsay, Saclay, Grenoble et bien d'autres.

La physique nucléaire et la physique des particules connaissent un développement spectaculaire et la France — c'est vrai, monsieur Noé — est, à l'heure actuelle, le pays du monde qui consacre à cette discipline la plus forte proportion de son produit national brut, devant les Etats-Unis et l'Allemagne.

En matière de fusion thermo-nucléaire, un gros effort en coopération européenne est entrepris avec le JET, le *Joint European Torus*. N'oublions pas à ce sujet les brillants succès des équipes françaises avec le Tokamak de Fontenay-aux-Roses.

Dans le domaine de la physique légère, de nombreux laboratoires, principalement universitaires — le laboratoire Aimé-Cotton, l'école normale supérieure, le Collège de France — ont pris une position dominante.

Mais je voudrais surtout évoquer le domaine des sciences de la vie, dont le développement est plus récent, peut-être pour des raisons de formation d'hommes ou de structures d'accueil qui n'ont été constituées qu'à date récente. Quoi qu'il en soit, le développement actuel de ce secteur est tout à fait remar-

quable. Dans des domaines aussi essentiels que l'endocrinologie, la biologie de la reproduction et du développement, la neurobiologie, l'immunologie, nous avons obtenu des résultats remarquables. Qui ne connaît les travaux de l'équipe Dausset sur les problèmes des groupes d'histocompatibilité et leur prodigieux prolongement dans tous les domaines ?

Les sciences de la terre, qui, dans certains secteurs, avaient, pendant longtemps, pris du retard, sont maintenant à nouveau au premier plan, en particulier en matière de recherche fondamentale dans le domaine de la tectonique des plaques, exemple privilégié de collaboration entre le secteur de l'océanologie et les sciences de la terre.

Je voudrais vous parler spécialement de l'océanologie. La France tient, dans ce domaine, une très bonne position par rapport à l'ensemble des secteurs couverts, notamment en biologie marine — le troisième rang derrière les Etats-Unis et la Grande-Bretagne — et en géophysique marine où elle est à égalité avec les Etats-Unis.

En ce qui concerne les moyens de pénétration sous-marine, la France est au deuxième rang derrière les Etats-Unis. Je parle, cette fois-ci, en valeur absolue et non plus en valeur relative, car, en valeur relative, la France est nettement au premier rang mondial.

Jetons maintenant un regard sur la recherche appliquée. La crise de 1973 a, bien entendu, mis au premier rang les problèmes de l'énergie et elle a permis de voir que la qualité de la recherche appliquée française nous avait finalement fort bien placés.

En matière d'énergie nucléaire — techniques d'enrichissement et surrégénérateurs — la France est le premier pays au monde. Plus récemment, dans le domaine des énergies nouvelles, en particulier dans celui de la fusion thermonucléaire, bien sûr, mais surtout de l'énergie solaire, la position que nous avons acquise est enviable.

Dans le domaine de l'espace, qui peut être utilisé à des fins de recherche fondamentale, mais qui a surtout des perspectives d'application fort importantes — les télécommunications et la télédiffusion directe — je voudrais rappeler que, pour la première fois en 1979, un pays autre que l'un des très grands — le nôtre — accédera au domaine des lance-satellites commercialement rentables et compétitifs. Oui, mesdames, messieurs, pour la première fois, le lancement de satellites d'utilisation commerciale commence à être envisagé par des organisations comme Intelsat à partir de lanceurs autres qu'américains. Je pense à la fusée *Ariane*.

En matière agricole, la recherche sur les céréales a déjà apporté des résultats remarquables. La multiplication par vingt de la production de maïs est le résultat de recherches au départ fondamentales. La sélection de variétés améliorées de colza peut réduire non seulement notre dépendance en matière d'oléagineux et de protéines, mais également nos importations de produits qui, hélas ! ne poussent pas très bien sur notre sol comme le soja.

L'utilisation de l'urée a fait de très gros progrès. Je pourrais citer d'autres exemples. Ce sera d'ailleurs l'occasion pour moi de répondre tout à l'heure sur ce point aux préoccupations de M. de Bourgoing.

Je voudrais évoquer maintenant quelques-uns des secteurs industriels dans lesquels la recherche française a remporté des succès brillants. La France est, par rapport à sa taille, le premier pays en matière d'électronique professionnelle, secteur dans lequel les dépenses de recherche-développement sont de l'ordre de 25 p. 100 du chiffre d'affaires. Quantitativement, c'est le deuxième pays derrière les Etats-Unis.

En matière d'instrumentation scientifique, activité qui, sur le plan industriel, était quasi inexistante en 1964, au moment où la DGRST a lancé une action concertée dans ce domaine, nous avons enregistré, depuis 1972, une très forte croissance. Les réalisations françaises sont maintenant exportées à plus de 50 p. 100. Dans certains secteurs, tels les réseaux holographiques, certains types de sondes électroniques ou ioniques, la France représente 70 p. 100 de la production mondiale.

J'ai pu constater l'intérêt que suscitent de tels résultats lors de la visite de M. Fang Yi, vice-premier ministre chinois, que j'ai eu l'honneur de recevoir récemment. J'ai pu me rendre compte que notre position était bonne.

Second élément favorable essentiel que je voudrais souligner ce soir, les conditions nécessaires à la poursuite et à l'épanouissement de l'effort ainsi engagé sont en passe d'être réunies.

Nous avons une vision claire de la politique à suivre ; le budget de 1979 nous donne les moyens nécessaires pour amorcer la mise en œuvre de cette nouvelle politique.

Les moyens nécessaires ? Je l'ai dit : ce budget, c'est le budget du nécessaire. Cela veut dire, je le reconnais, que ce n'est peut-être pas le budget du souhaitable dans l'absolu, si l'on pouvait faire abstraction des contraintes économiques. Mais ce n'est pas non plus le budget de l'insuffisant ; sinon, je ne serais pas en train de vous le proposer aujourd'hui. C'est un budget qui permet de lancer la politique que nous voulons mener. Je voudrais d'abord vous livrer quelques éléments de cette politique.

Il se pose quelques problèmes majeurs : améliorer les structures de la recherche, résoudre les problèmes de l'emploi scientifique, instituer et maintenir un équilibre dynamique entre l'effort sur la recherche en amont et l'effort sur la recherche en aval.

En ce qui concerne les structures de la recherche, je suis guidé par deux idées simples.

La recherche, c'est évident, doit être pilotée. Piloter ne veut pas dire asservir, contrairement à ce que l'on a pu prétendre. Piloter signifie, comme vous l'avez vous-même presque tous demandé, messieurs les sénateurs qui êtes intervenus et messieurs les rapporteurs, avoir les moyens de favoriser le développement préférentiel de certains secteurs. Une politique de la recherche doit être, en effet, un moyen de favoriser le développement préférentiel de certains secteurs par rapport à d'autres ; cela ne veut pas dire borner son développement à l'étude de tel ou tel problème à court terme, mais je reviendrai sur ce point.

C'est pourquoi nous avons récemment créé avec le commissariat à l'énergie solaire, le Comes, une nouvelle structure qui doit « fédérer » et animer l'ensemble des travaux concernant l'énergie solaire. Cette structure, contrairement au commissariat à l'énergie atomique et au centre national pour l'exploitation des océans qui l'avaient précédée, ne dispose pas de laboratoires propres. Elle intervient uniquement par le biais d'une animation extérieure. Elle pourra se consacrer entièrement à sa mission de pilotage. Elle constitue, avec le commissariat à l'énergie atomique et le centre national d'études spatiales, un exemple de ce que nous appelons dans notre jargon une « agence d'objectif », un organe qui peut contribuer à orienter le développement d'une discipline.

La formule des agences d'objectif, je le signale, a un domaine d'application plus large que celui de la recherche appliquée. La réforme qui sera faite au CNRS s'en inspirera sans conduire cependant à un démembrement, contrairement à un projet que l'on me prête. Je le précise, car je passe mon temps à apprendre par d'autres les projets que j'aurais. Ces projets m'étonnent toujours ; ils constituent pour moi autant de découvertes, étant généralement sans rapport avec les idées que je poursuis et exprime.

Dès sa création, sous la forme de la Caisse nationale des sciences, le CNRS avait été conçu comme une agence d'objectif de la recherche fondamentale. L'exposé des motifs, comme le texte de ses premiers statuts, l'indique clairement.

C'est à rendre au CNRS cette forme que tendent mes projets ainsi, bien entendu, qu'à assurer la souplesse de gestion au jour le jour le plus grand possible au stade des laboratoires de recherche.

Notre deuxième idée est la suivante : il faut décloisonner la recherche, établir des contacts entre l'amont et l'aval, entre l'aval et l'amont.

Entre l'amont et l'aval, parce que le prodigieux potentiel de recherche scientifique fondamentale que nous avons en France est également le moyen d'accès, le seul moyen d'accès que nous ayons à la « banque mondiale » des connaissances scientifiques de base, car c'est en faisant de la recherche qu'un pays devient capable de connaître, de comprendre et d'apprécier les recherches effectuées dans le monde entier.

Ces connaissances ne doivent pas rester l'apanage des seuls chercheurs. Il faut qu'ils les portent à la connaissance de tous les utilisateurs sociaux, économiques ou administratifs. Il convient donc que nous décloisonnions la recherche dans le sens amont-aval. Mais il faut aussi la décloisonner dans le sens aval-amont, car s'il ne faut, en aucun cas, transformer les laboratoires de recherche de base en laboratoires de recherche industrielle — cela n'a jamais été dans notre intention, bien que ce soit constamment répété, malgré mes déclarations réitérées prou-

vant le contraire — en revanche, il est vrai que les problèmes sociaux et économiques ont été dans le passé, peuvent être, et doivent redevenir une des sources d'inspiration de la recherche fondamentale.

C'est pourquoi, pour donner un exemple, nous avons mis en place à la DGRST, et depuis plusieurs années pour certaines d'entre elles, plusieurs formules de pilotage et de financement.

La première formule, la plus connue est celle des actions concertées. Cette formule a fait ses preuves ; elle a permis de créer des disciplines nouvelles. En effet, c'est grâce à des actions concertées qu'ont été créées la recherche spatiale, l'océanographie, l'énergie solaire, la biologie moléculaire, toutes disciplines qui ont entièrement pris connaissance à partir des actions concertées de la DGRST, même si par la suite elles ont été reprises par d'autres organismes. En effet, ce sont ces actions qui ont permis de créer des bases sur des programmes communs, une collaboration approfondie entre équipes parmi lesquelles certaines, orientées vers la recherche fondamentale continuent à faire de la recherche fondamentale et d'autres, orientées vers des recherches plus appliquées, parfois industrielles, continuent pour leur part à faire de la recherche industrielle.

La deuxième formule est celle des contrats de programme. Elle est destinée à éviter que les laboratoires d'exécution ne passent leur temps à faire la course aux contrats. Il nous semble qu'il convient dans certains cas de pouvoir piloter la recherche au niveau des organismes eux-mêmes en leur donnant une partie de leurs crédits sous une forme qui est individualisée par thème, les organismes gérant cet argent et le distribuant dans les mêmes conditions que leurs crédits propres.

Enfin, une formule expérimentale et limitée que nous voulons tenter en 1979 est celle des contrats que l'on appelle « triangulaire ». C'est une formule de décloisonnement amont-aval. Le but poursuivi à travers cette formule sera d'individualiser, par un comité d'utilisateurs du secteur social ou économique, des secteurs de recherches fondamentales et, éventuellement, de dispenser des conseils aux laboratoires susceptibles de les entreprendre et qui sembleraient être insuffisamment développés en France.

Bien entendu, ce sera l'Etat qui prendra les décisions. En outre, pour pouvoir bénéficier de ce droit à conseil, ces utilisateurs en aval devront apporter eux-mêmes une contribution financière. Cette expérience sera menée sur les crédits de la DGRST dont la croissance, en 1979, est modérée, de l'ordre de 6,2 p. 100 si on tient compte du doublement des crédits du Comes, qui pourront être éventuellement augmentés ensuite.

Après l'amélioration des structures de la recherche, la solution des problèmes de l'emploi scientifique constitue la deuxième dimension de notre politique. Il se pose un problème de renouvellement des chercheurs, à long terme. Ce problème ne pourra être résolu par le recrutement indéfini de nouveaux chercheurs. Il est nécessaire de maintenir, et nous le faisons au budget de 1979, un certain flux de créations de postes, de l'ordre de 3 p. 100, mais je rappelle que le taux idéal de recrutement se situerait entre 7 et 10 p. 100, soit le doublement des effectifs en dix ans dans le premier cas, en sept ans dans le second. Calculez le résultat à l'horizon de l'an 2000 et vous verrez facilement qu'une telle solution ne serait pas réaliste.

Nous devons donc essayer de résoudre le problème autrement : non — je vous rassure, monsieur Noé — en supprimant les garanties d'emploi, non plus d'ailleurs par certaines formules de mobilité dont la rigidité pourrait être nuisible à la recherche elle-même. Peuvent et doivent en revanche être envisagées des formules incitatives permettant d'augmenter de facto cette mobilité.

Nous avons déjà pris quelques mesures qui devraient permettre de recruter des chercheurs plus jeunes, de les confirmer dans une situation stable plus tôt. Il ne me semble pas normal, en effet, que l'on fasse attendre un candidat chercheur trois ans avant de lui donner une chance d'entrer dans un cadre où il restera huit ans avant de savoir s'il pourra être stabilisé. Nous prendrons donc les mesures qui s'imposent.

La troisième dimension de notre effort est l'instauration d'un équilibre dynamique entre la recherche amont et la recherche aval et, en cette matière, je veux insister sur le fait que la recherche fondamentale, comme l'ont dit presque tous les intervenants, doit être une priorité. C'est pour moi une joie de pouvoir défendre devant vous un budget — le premier, depuis longtemps — dans lequel la recherche fondamentale croît plus vite que la moyenne des autres budgets. De fait, dans le budget

de 1979, la part de la recherche fondamentale ne croît peut être pas d'une manière considérable, mais elle croît. Je suis persuadé, effectivement, que si nous ne maintenons pas dans le domaine de la recherche fondamentale un effort convenable à la fois en niveau et en qualité, et cela implique bien sûr que nous adoptions également des thèmes conformes aux réels problèmes de la science d'aujourd'hui, alors la recherche industrielle elle-même sera vouée à terme, et peut-être à terme plus court qu'on ne le croit, à une totale inefficacité.

Les connaissances et les techniques progressent grâce à une dialectique permanente entre la recherche d'amont et la recherche d'aval.

Sacrifier l'une à l'autre serait aberrant. Le budget que nous avons proposé vous montre clairement que telle n'est pas notre intention et c'est ce budget dont je voudrais maintenant dire quelques mots, en soulignant son caractère équilibré et sélectif.

Au plan des équilibres généraux, il faut d'abord noter que la progression des crédits d'autorisations de programme de l'enveloppe recherche s'établit à environ 8,3 p. 100, en 1979 par rapport à 1978, compte tenu des 100 millions de francs supplémentaires au budget d'aide au développement qui ont été proposés par le Gouvernement au cours de la discussion à l'Assemblée nationale.

Je pense que cette constatation est de nature à dissiper toutes les discussions statistiques, car je ne vois pas comment, avec un taux de 8,28 p. 100, on pourrait prétendre que cette croissance est inférieure, quelles que soient les références que l'on prenne, à la moyenne des budgets civils de l'Etat.

Je précise que, pour la même raison, le taux de croissance des dépenses totales de recherche est en fait d'un peu plus de 11 p. 100 et non pas de 10,2 p. 100. Bien sûr, comme l'a fait remarquer M. Noé, la part de la réserve interministérielle sur les dépenses totales des aides au développement, ne dépasse plus que très légèrement 11 p. 100 au lieu de 15 p. 100. Mais je vous rappelle simplement que cette réserve interministérielle était destinée à couvrir principalement les domaines industriels qui ne sont pas sous tutelle du ministère de l'industrie, en particulier le secteur de l'agro-alimentaire, je précise que nous l'avons de toute façon calculée largement par rapport aux demandes probables de contrats.

Un dernier mot, qui me semble important : les crédits de fonctionnement croissent plus vite que les autorisations de programme, c'est un fait, mais qui est dû en partie à l'insuffisance des phénomènes d'intégration des chercheurs sous contrat dans les années précédentes, car, après leur intégration, bien entendu, leurs salaires figurent dans les crédits de fonctionnement alors que, précédemment, ils figuraient dans les autorisations de programme. Cela veut dire que le taux de croissance réel des autorisations de programme, qui devait inclure les transformations de postes de ce type, en 1977 et 1978, est, en fait, un peu plus élevé qu'il n'y paraît.

En ce qui concerne la nature des dépenses, je voudrais insister sur le fait que les crédits consacrés au renouvellement des équipements de laboratoires — c'est une préoccupation que plusieurs orateurs ont mentionnée — croîtront de 16 p. 100 en 1979. Ce n'est pas une croissance faible, c'est même, à mon sens, un taux qu'il faudra peut-être maintenir si nous le pouvons, mais qui ne devrait pas notablement être dépassé, faute de quoi on connaîtrait une alternance régulière de taux élevés suivis de taux trop faibles. Ce serait un phénomène analogue à celui de l'application des hannetons tous les trois ans. Il convient de l'éviter à tout prix.

Pour cette raison, nous avons dû sacrifier les dépenses de construction qui diminuent de 10 p. 100. Ce n'est pas aujourd'hui le problème principal de la recherche. Cela étant, certaines constructions seront entreprises ; j'en citerai quelques-unes.

En résumé, nos préoccupations principales sont de soutenir le taux de croissance de la recherche de base et de donner aux moyens d'équipement un développement rapide mais sélectif.

Je voudrais à ce point du débat évoquer brièvement le problème du GANIL soulevé par M. Noé, M. de Bourgoing au nom de M. Michel Giraud et par M. Descours Desacres.

Le grand accélérateur nucléaire à ions lourds est un instrument tout à fait remarquable dont il est regrettable qu'il ait pris du retard dans le passé. Mais les crédits accordés en 1979, je le précise, n'entraînent pas de retard supplémentaire. Le GANIL sera mis en exploitation aussi rapidement avec le crédit de 72 millions de francs qu'il l'aurait été avec la dotation de 100 millions de francs.

La différence, c'est que l'octroi immédiat de la dotation nécessaire à la construction d'un hall d'expérience, dont il est pourtant évident qu'il ne servira pas en tant que hall d'expérience avant que l'appareil ne soit en fonctionnement — aucune expérience n'est possible sans faisceaux — la différence, dis-je, c'est que la construction immédiate aurait permis quelques économies marginales que les responsables du projet ont eu raison de proposer. Effectivement, ce hall aurait pu servir dans l'intervalle de hall de montage. Avec la solution aujourd'hui retenue il faudra réaliser le montage avec des structures provisoires d'où un léger surcoût. En tout cas, aucun retard n'est apporté au GANIL.

Je suis bien conscient du fait qu'un supplément de crédits aurait pu aider les entreprises de génie civil de la région dont certaines traversent malheureusement une passe difficile, mais le but des crédits de recherche n'est pas d'aider les entreprises de génie civil. J'ajoute que nous essaierons cependant de voir avec l'établissement public régional si un aménagement convenable n'est pas possible. J'ignore si cela est réalisable.

Je voudrais insister aussi sur les grandes options sectorielles. La recherche biomédicale croît de 13,3 p. 100 globalement, dont 18,8 p. 100 pour l'INSERM et 16 p. 100 pour le CNRS. A l'INSERM, 5 p. 100 de créations de postes sont prévus ; c'est considérable !

S'agissant des recherches relatives aux énergies nouvelles, la progression globale du taux de croissance sera de 24 p. 100, dont 34 p. 100 pour l'énergie solaire.

MM. de Bourgoing et Palmero et MM. les rapporteurs ont insisté sur le redéploiement, dans le domaine de la recherche industrielle, des crédits d'aide au développement vers certains secteurs prioritaires tels que les industries agro-alimentaires. Nous faisons un énorme effort en 1979 en attribuant 10 millions de francs pour la création d'un certain nombre d'instituts agro-alimentaires qui sont les instruments du contact entre les entreprises et les laboratoires. Des localisations sont déjà dans une large mesure décidées. Il serait trop long de les énumérer ici. Ce que je peux dire, c'est qu'elles portent sur l'ensemble des problèmes relatifs à l'agro-alimentaire.

A cela s'ajoutent, d'une part, 18,2 millions de francs au titre de l'action concertée technologique agricole alimentaire, d'autre part, des crédits d'aide au développement qui seront probablement de l'ordre de 10,5 millions de francs en 1979 mais qui devraient atteindre 14 millions de francs et même plus si le nombre de demandes de contrats de qualité est suffisant. Dans cette hypothèse, le complément serait prélevé sur la réserve interministérielle d'aide au développement.

Je rappelle que l'INRA consacrera de son côté environ 23 millions de francs, en 1979, aux industries agro-alimentaires.

Nous essayons de combler le retard regrettable que nous avons pris en la matière. Des succès ont déjà été enregistrés ; d'autres suivront, je l'espère.

M. Descours Desacres a formulé des remarques sur le budget spécifique du secrétariat d'Etat à la recherche. Ce n'est pas le principal — vous l'avez mentionné — mais c'est celui qui est sous ma responsabilité la plus directe.

Monsieur le rapporteur, vous vous êtes étonné de ce que les crédits correspondant à l'aide aux familles soient inscrits au budget de 1979 au lieu de l'être dans une loi de finances rectificative pour 1978. Je ne suis ni spécialiste en la matière ni responsable de ce choix. Mon budget a été, à cet égard, traité comme tous les autres.

En ce qui concerne l'informatique de la DGRST, nous sommes parfaitement conscients du fait — vous l'avez noté — que le désir de s'équiper à tout prix soi-même en matériel informatique peut conduire, si l'on n'y prend garde, à quelques suppléments de coût pour l'ensemble des organismes. C'est pourquoi nous avons demandé au Centre technique de l'informatique dépendant du ministère de l'industrie d'effectuer une étude et de nous soumettre ses conclusions sur ce qui lui apparaissait comme la solution la meilleure. Le Centre technique de l'informatique nous a répondu que la meilleure solution, du point de vue de l'intérêt général, mais peut-être aussi du point de vue de l'intérêt du ministère de l'industrie, était, compte tenu de la spécificité de nos problèmes, de nous équiper nous-mêmes. Nous sommes donc en passe de nous équiper avec des moyens dont vous avez remarqué la faible dimension.

Cet équipement nous permettra simplement d'informatiser notre gestion : statistiques et recherches et gestion des actions concertées.

M. Descours Desacres nous a demandé de faire une étude sur les résultats de la politique des allocations de recherche. M. Valcin s'est inquiété de leur montant et de leur caractère attractif. Ma réponse est que cette étude est en cours pour ce qui est des résultats et que les premiers bénéficiaires de l'allocation de recherche ont tout juste terminé leur thèse. Nous ne disposerons des conclusions de cette étude que dans quelques mois et je ne manquerai pas de vous les communiquer.

Le montant de ces allocations semble attirer des chercheurs de qualité, mais un problème se pose — nous sommes en train de l'étudier — pour les élèves qui sortent de certaines grandes écoles d'ingénieurs. Ce problème, d'ailleurs, ne me semble pas devoir être résolu par le biais des allocations de recherche ; il le sera par d'autres voies.

La question de la redéfinition de l'enveloppe « recherche », de son imprécision et de son insuffisance, a été posée par plusieurs orateurs, MM. Descours Desacres et Noé en particulier. Nous proposerons, probablement pour le budget de 1980, une redéfinition séparant plus clairement les crédits réservés à la politique industrielle de ceux concernant la recherche.

Il existe une difficulté intrinsèque beaucoup plus difficile à résoudre, c'est celle de la part qui correspond, dans le salaire des enseignants chercheurs, à leur travail de recherche. Il ne serait pas de bonne pratique budgétaire de faire figurer ce salaire par moitié sur deux budgets. Nous proposerons donc probablement le *statu quo*, qui, avec l'aide du « jaune », permettra cependant au Parlement de suivre correctement la réalité.

Autre problème : le budget du CNET. Ce n'est pas un budget d'Etat, mais un budget annexe qui est également retracé dans le « jaune ».

M. Descours Desacres a également parlé d'une étude sur les brevets et leur influence, de la politique des brevets, des relations entre filiales et maisons mères. C'est un problème complexe. Nous l'étudions.

C'est à cela, monsieur le rapporteur, que servent les crédits d'études, d'ailleurs très limités, de la DGRST. Je puis vous assurer que j'apporte la plus grande vigilance à ce qu'ils ne servent en aucun cas de crédits de subventions. Il s'agit bien de crédits d'études. Je considère qu'un organisme qui aide le Gouvernement à élaborer un projet de budget de 13 milliards de francs peut utilement dépenser 1 200 000 francs sous forme d'études.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jacques Descours Desacres. Je vous serais reconnaissant, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous reporter aux termes que j'ai employés. J'ai souhaité que la D. G. R. S. T. ne tombe pas dans des errements pratiqués ailleurs. Mais je n'ai jamais douté qu'elle ait, jusqu'à présent, agi autrement.

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Je vous remercie, monsieur Descours Desacres, c'est bien ainsi que je l'avais compris. Je tenais à vous assurer qu'elle ne tombera pas dans ce genre de pratiques, si elles existent ailleurs.

M. de Bourgoing m'a posé une série de questions concernant la recherche agronomique. Je voudrais préciser quelles sont ses orientations. Je ne vous donnerai pas la liste de ses thèmes, ce serait trop long. Son but ultime, au-delà d'orientations très diverses, est l'utilisation raisonnée des facteurs de production importés — énergie, protéines, telles que les protéines du soja, etc. — facteurs de production qui sont coûteux et dont, en certains cas, les effets à long terme sur l'environnement sont mal connus.

Un autre grand objectif est la valorisation accrue des déchets ou sous-produits de l'activité agricole ou agro-industrielle.

Bien sûr, il est dommage de voir brûler des pailles qui pourraient servir à d'autres fins, depuis le fourrage jusqu'à la pâte à papier, voire à la production d'énergie ou à la production de champignons, que l'on sait aujourd'hui faire pousser sur des pailles fermentées.

La réduction des pertes de production est aussi un problème considérable. C'est dans cette perspective que vont se situer certains travaux essentiels de l'I. N. R. A. : réduire nos importations par une meilleure utilisation des engrais, engrais azotés

et phosphatés, en attendant que le génie biologique nous apporte un jour des produits à base d'azote susceptibles de vivre en symbiose avec les plants les plus intéressants.

En ce qui concerne l'utilisation systématique des déchets agricoles, nous avons une forte action avec l'I.N.R.A. sur la valorisation énergétique des déchets agricoles, dite « action Veda ».

En ce qui concerne l'alimentation en protéines, nous recherchons un développement de l'approvisionnement à partir de ressources agricoles. Pour ce qui est des ressources non agricoles, nous faisons porter nos efforts sur la fabrication synthétique de la lysine ou de l'urée et faisons des recherches technologiques approfondies touchant à l'extraction et à la purification de ces protéines.

Des études sont menées sur le croisement blé-seigle, le fameux triticale qui promet d'être une céréale à la fois résistante, panifiable et de haut rendement.

Des travaux portant sur la zootechnie sont, d'autre part, en cours. Ils font partie de l'option 1979.

Plusieurs orateurs, MM. Parmantier, Noé et Palmero en particulier, m'ont demandé d'accepter qu'un grand débat sur la recherche ait lieu au Sénat. Le Gouvernement y est favorable. Ce sera un débat au fond, sérieux, où les problèmes seront pleinement évoqués, je vous en donne l'assurance. C'est à la session de printemps 1979 qu'il pourrait se tenir si nous voulons qu'il soit efficace.

Je ne vois pas d'objection au titre proposé par M. Parmantier : « Recherche, indépendance et société ». Effectivement, le problème de la recherche doit être traité dans tous ses aspects, y compris ceux qui sont relatifs à l'indépendance et à la société.

Plusieurs questions m'ont été posées à propos de l'Irsid. C'est un organisme interprofessionnel privé selon la loi de 1943. Il a un budget de 100 millions de francs et emploie 600 personnes, ce qui fait effectivement 28 chercheurs par million de tonnes pour le seul Irsid, mais non pas pour la recherche sidérurgique dans son ensemble, car outre celle de l'Irsid, il y a la recherche poursuivie dans les entreprises. On peut regretter que la recherche effectuée dans les entreprises françaises en matière de sidérurgie soit encore à un niveau insuffisamment élevé. Mais je pense aux fonds qu'elle y consacre. Peut-être, après tout, y a-t-il un lien entre le fait que les entreprises sidérurgiques françaises consacrent 0,5 p. 100 de leur budget à la recherche, alors que les entreprises d'Allemagne y consacrent 1,7 p. 100, et le fait qu'actuellement notre industrie sidérurgique connaît plus de problèmes que la sidérurgie allemande. J'espère donc que les dépenses de recherche des entreprises vont croître.

En revanche, en ce qui concerne le volume et surtout la qualité de l'équipement des chercheurs de l'Irsid, il n'y a pas de problème majeur.

En tant que laboratoire commun central, l'Irsid me semble avoir une taille convenable, un bon niveau, un bon équipement. Il faudrait, c'est sûr, que les entreprises sidérurgiques fassent plus de recherche « intra muros », mais en ont-elles aujourd'hui les moyens ?

M. Palmero m'a posé toute une série de questions. Je ne pourrai probablement pas, à moins de vous retenir trop longtemps, répondre à toutes, mais je suis prêt à le faire en privé, monsieur le sénateur.

En ce qui concerne l'énergie solaire, l'effort accompli est considérable. Une partie de cet effort doit aller — c'est une des exceptions à la règle du moratoire des constructions que j'évoquais tout à l'heure — à des constructions communes au CNRS et au CSTB auxquelles, en 1978 et 1979, une somme totale de quinze millions de francs environ sera consacrée. Cette somme ne proviendra pas en totalité de l'enveloppe « recherche » car le CSTB, organisme professionnel, a, ainsi que le COMES, établissement public industriel et commercial, des ressources propres extérieures à l'Etat. Viendront d'ailleurs également quelques contributions de l'établissement public régional. Cela permettra, par conséquent, de consacrer quinze millions de francs en deux années à un programme dont le volume total est de l'ordre de dix-huit millions de francs et qui sera donc pratiquement achevé en 1979.

Je précise aussi pour M. Palmero que le développement de l'aquaculture s'accomplit de façon satisfaisante sous le contrôle du Cnexo, qui dispose d'une filiale à cet effet, et que le programme « nodule » sera orienté vers le maintien d'une capacité

technologique, sans aller pourtant dans l'immédiat jusqu'à l'exploitation pilote qui n'est pas justifiée dans l'état actuel de l'économie.

Dernier point : on a douté que le programme d'action prioritaire n° 25 puisse être réalisé à temps. La courbe de réalisation n'est pas, bien sûr, une droite, mais c'est une exponentielle parce qu'il s'agit de secteurs en forte croissance. A la cadence à laquelle nous allons, ce programme d'action prioritaire sera réalisé à 100 p. 100 à l'occasion du budget de 1980.

Mesdames, messieurs, voilà ce qu'est le budget, voilà ce qu'est notre politique.

Vous m'avez demandé si l'effort que fait l'Etat est suffisant pour soutenir une politique ambitieuse nous permettant d'être compétitifs sur le plan économique. C'est une question légitime à laquelle je voudrais apporter une réponse.

Oui, l'effort de recherche devra, après le redémarrage de cette année, continuer à croître. Mais il faut, pour cela, deux conditions. La première est que notre économie soit à un stade plus avancé des processus en cours d'assainissement ; ce qui ne nous renvoie pas pour autant à une période dans laquelle le taux de croissance retrouvera le niveau que nous avons connu entre 1960 et 1970.

Deuxièmement, il faut, pour que cette attribution de moyens supplémentaires soit possible, qu'elle soit subordonnée à une démonstration, celle de l'utilité sociale, au sens large — c'est-à-dire pas seulement au sens économique — de l'investissement de recherche. Le budget de 1979 doit permettre aux chercheurs français d'apporter cette démonstration.

C'est pourquoi, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous demande de bien vouloir accepter de voter ce budget. (*Applaudissements sur les travées du rassemblement pour la République et à droite.*)

M. Bernard Parmantier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Parmantier, pour répondre au Gouvernement.

M. Bernard Parmantier. Monsieur le ministre, je voudrais d'abord vous remercier d'avoir bien voulu accepter le débat que certains de mes collègues et moi-même nous vous avons proposé.

J'ai été très intéressé par votre réponse qui soulignait, à partir de l'exemple que j'avais choisi — peut-être pas tout à fait par hasard, mais il en est d'autres — l'écart entre le bilan que vous dressez de la recherche scientifique — et nous savons, bien sûr, qu'il existe des aspects positifs qui font honneur à nos chercheurs — et la situation que nous constatons tous les jours : les pans de notre économie qui s'effondrent, les usines qui ferment, le chômage qui se développe, sans compter les inquiétudes que nous éprouvons encore pour d'autres industries nationales. Il y a là un mystère, en ce sens qu'entre ce que vous nous présentez comme très positif et la réalité économique et sociale de ce pays apparaît une solution de continuité ; il existe un fossé entre les deux.

Je n'insisterai pas, car je pense que ce sera, parmi beaucoup d'autres, l'un des sujets de notre prochain débat.

De même, je ne reviendrai pas sur l'Irsid, que j'avais cité incidemment. Il y avait quelques inexactitudes dans ce que vous avez dit, mais j'ai appris qu'un collègue avait posé une question orale sans débat ; nous aurons donc des précisions.

L'Irsid est bien un organisme de recherche privé. Il est financé par des subventions des industries sidérurgiques, mais celles-ci, compte tenu de la crise qu'elles traversent, ont ralenti leur financement et semblent devoir, disons, orienter le travail des chercheurs. Les effectifs se sont réduits, des recherches ont été ralenties ou abandonnées, et les chercheurs déplorent de ne plus être appelés à faire que ce qu'ils appellent de la médecine industrielle, c'est-à-dire à intervenir sur ce qui existe et ne plus avoir la possibilité de se projeter vers l'avenir, comme c'est leur fonction.

J'ai donc pris bonne note de ce prochain rendez-vous, et je peux vous assurer que nous préparerons ce débat, qui doit être un débat au fond, avec tout le sérieux nécessaire, en harmonie avec les sujets que nous avons à traiter.

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre (VI. — Recherche) et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 3 585 192 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Le crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV, plus 9 584 380 francs. » — (Adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V :

« Autorisations de programme, 1 200 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 400 000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI :

« Autorisations de programme, 414 315 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 112 640 000 francs. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le secrétariat d'Etat à la recherche.

Le Sénat voudra sans doute, étant donné l'heure, interrompre ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures trente. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures vingt minutes, est reprise à vingt-deux heures quarante minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Affaires étrangères (suite et fin).

M. le président. Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. le ministre.

M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui est le deuxième qui ait été établi en application du « plan de redressement » de cinq ans qui avait été approuvé par le conseil des ministres, le 13 octobre 1976. Il s'insère, par conséquent, dans un effort qui tend à rompre avec une évolution que vos rapporteurs avaient justement déplorée les années précédentes.

Pour la deuxième année consécutive, le taux de progression de ce budget est légèrement supérieur à celui du budget de l'Etat puisqu'il atteint 15,7 p. 100.

En affinant l'analyse, on constate, comme vos rapporteurs l'ont d'ailleurs remarqué, que les moyens financiers dont disposera réellement mon département passeront de 3 606 millions de francs à 4 242 millions de francs, soit une progression de 17,6 p. 100 contre 16,7 p. 100 l'an dernier.

C'est l'outil diplomatique qui bénéficie, en priorité, de cette amélioration, c'est-à-dire la condition de nos diplomates en poste à l'étranger, les moyens des services et les investissements.

Une série de mesures concernant, d'abord, le logement, problème qui, à diverses reprises, avait retenu plus particulièrement votre attention.

Complétant l'action du fonds de concours, créé l'an dernier, pour engager une politique d'acquisition de logements à l'étranger, un compte spécial du Trésor, doté de 3 millions de francs, sera ouvert au profit des agents qui ne bénéficient pas d'un logement appartenant à l'Etat; il permettra d'accorder des avances pour la location lorsqu'une caution s'élevant à plus de six mois de loyer doit être déposée.

Toujours au profit des agents à l'étranger, une disposition très importante est prévue, à savoir la compensation automatique des pertes de change et des variations de prix, qui garantira désormais leur pouvoir d'achat. En outre, le régime de l'indemnité d'établissement sera révisé pour en lier le montant à celui des indemnités de résidence.

Deux mesures sont prévues au profit des personnels d'exécution : d'une part, un relèvement particulier des traitements de ceux qui sont en poste dans les pays où les conditions de vie sont difficiles, un crédit de 6 millions de francs étant prévu à cet effet; d'autre part, le reclassement des contrats, qui devait s'effectuer progressivement jusqu'en 1982, sera achevé dès l'an prochain : 440 emplois sont concernés.

En ce qui concerne les moyens des services, le projet prévoit une augmentation de 20,7 p. 100 des crédits des services généraux, la création de 198 emplois nouveaux, auxquels s'ajouteront quarante-quatre emplois en surnombre qui seront intégrés dans les cadres permanents du ministère, l'augmentation de 61,2 p. 100 des crédits destinés à la rémunération des personnels temporaires de l'administration centrale et, enfin, celle de 24,7 p. 100 des crédits destinés aux auxiliaires à l'étranger.

En matière d'investissement, les autorisations de programme pour les constructions et acquisitions d'immeubles diplomatiques et consulaires, qui avaient été fortement augmentées l'an dernier, seront actualisées pour être maintenues au même niveau. Par ailleurs, une augmentation de 24 p. 100 des crédits de paiement est prévue pour tenir compte de l'accélération du rythme d'exécution des travaux.

Disposant d'une centaine de millions de francs par an, avec le produit des aliénations immobilières à l'étranger et le fonds de concours pour le logement, le ministère peut désormais engager une véritable politique d'investissement. Aussi, à l'instar de ce qui s'est déjà fait dans d'autres départements, vient-il de se doter d'un service constructeur.

Si la priorité demeure attachée à l'outil diplomatique, les interventions ne sont pas pour autant sacrifiées.

Les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques bénéficieront d'une progression très sensiblement supérieure à celle des précédentes années puisqu'elle passe de 7,80 p. 100 en 1977 et 9,72 p. 100 en 1978 à 14,14 p. 100 pour le présent budget.

Un effort de redressement, dans cet aspect essentiel de notre présence et de notre action dans le monde, était nécessaire; il est désormais engagé. Outre la poursuite, dans des conditions plus convenables, des actions entreprises, qui nous amène notamment à revaloriser de 23,52 p. 100 les dotations du titre III consacrées au fonctionnement de nos services à l'étranger, un certain nombre de mesures nouvelles prioritaires ont été arrêtées.

D'abord, répondant à la préoccupation qu'a fréquemment manifestée le rapporteur de votre commission des affaires culturelles, M. Habert, l'effort précédemment amorcé dans le domaine de la scolarisation des enfants français à l'étranger sera développé, notamment par la création de vingt-huit emplois nouveaux. En outre, j'ai demandé à M. Jean Basdevant de préparer un rapport sur les améliorations susceptibles d'être apportées à cette scolarisation.

Ensuite, nous entendons consolider notre action dans les pays francophones ainsi qu'en témoigne, par exemple, le montant prévu des crédits de coopération avec le Québec qui passent, après une stagnation de deux ans, de 25 millions à 30 millions de francs.

Par ailleurs, un volume global de crédits de 60 millions de francs, dont 30 millions financés par le redéploiement, permettra d'améliorer la condition des boursiers étrangers en France, en fixant un taux unique de bourse à 1 400 francs, taux proche de celui offert par d'autres pays européens.

Enfin, nous allons développer le recours à l'audio-visuel : les crédits consacrés à l'association inter-audio-visuelle passeront de 2,5 millions à 4,5 millions de francs. Nous comptons aussi entreprendre une action nouvelle de coopération dans le domaine de la télévision avec la Tunisie, où nous allons participer à la création d'une deuxième chaîne à vocation francophone.

Cette opération, au moins pour partie, ainsi que l'accroissement des crédits pour les boursiers étrangers, sont permis par le redéploiement de notre action, conformément à un souhait que le Parlement a exprimé à maintes reprises. Grâce à l'effort qu'ont consenti les pays du Maghreb lors de la renégociation de nos conventions de coopération, la part de cette région dans l'ensemble du budget de la direction générale, qui était encore de 40,4 p. 100 en 1977, sera seulement de 36,82 p. 100 en 1979.

Nous nous préoccupons aussi de soutenir notre effort d'expansion économique et commerciale lors de la sélection des actions que nous discutons avec nos partenaires. Cette préoccupation nous conduit à développer celles-ci en direction de pays dont l'influence dans le monde est croissante et avec lesquels nous entendons augmenter notablement nos échanges. C'est ainsi que les opérations avec le Brésil s'élèveront, en 1979, à près de 50 millions de francs, dont 23 millions dans le domaine de la coopération.

Au total, ce projet de budget met un point d'arrêt à la dégradation des crédits de la direction générale. L'effort de redressement, qui est significatif dans certains secteurs, demeure,

j'en suis conscient, insuffisant dans d'autres. Nous aurons donc à maintenir et à affirmer encore à l'avenir l'orientation qui a été prise cette année.

En ce qui concerne le service de presse et d'information, les crédits progresseront de 14,6 p. 100, la priorité ayant été accordée aux moyens de fonctionnement, avec un taux d'augmentation de 22,2 p. 100. Pour l'action radiophonique extérieure — à laquelle M. Palmero a rappelé l'intérêt que vous portez — nous maintenons notre effort de l'an dernier, qui avait permis d'augmenter sensiblement le nombre d'heures quotidiennes d'émission. Mais le financement de cette action exige désormais que l'on fasse appel à des ressources extérieures à celles de mon département, c'est-à-dire à une partie du produit de la redevance de télévision.

Par ailleurs, nous entendons poursuivre le relèvement de nos contributions volontaires à des organisations internationales.

Sans entrer ici dans des explications détaillées sur ces diverses contributions, je voudrais souligner, à l'intention notamment de M. Biin, qu'à travers celles-ci, c'est une certaine image de la France qui est en cause. Ce sont aussi, à certains égards, sa place et son rôle au sein des organisations internationales et dans la détermination de leurs programmes. C'est, enfin, l'activité de nombreux compatriotes qui participent à ces programmes. L'ancien représentant permanent auprès des Nations unies peut personnellement témoigner de l'importance que la communauté internationale attache à ces gestes de solidarité des pays développés et de l'appréciation qu'elle porte sur l'effort de chacun d'entre eux.

C'est le programme alimentaire mondial qui, cette année, fera l'objet du réajustement le plus important, puisque notre contribution sera quintuplée.

Enfin, dans un domaine qui intéresse particulièrement votre Haute Assemblée, celui de l'action en faveur des Français de l'étranger, nous étendons progressivement à nos compatriotes expatriés un régime d'allocation-vieillesse, équivalent à ce qu'il est convenu d'appeler en France le minimum-vieillesse. Un crédit de 7 millions de francs est également ouvert au profit des Français nécessiteux vivant à l'étranger. Par ailleurs, un crédit de un million de francs est prévu en faveur du nouveau fonds de secours, dont la création a été annoncée par le Président de la République, et qui sera chargé de venir en aide aux Français victimes d'événements politiques.

Tels sont les traits principaux du projet de budget que j'ai l'honneur de vous soumettre. Vos rapporteurs, avec une grande compétence, en ont souligné hier les mérites, mais aussi les insuffisances. Je sais qu'il reste encore beaucoup à faire. Mais la tendance a bien été renversée. L'effort engagé exige de la détermination et de la continuité. Je sais que je peux compter sur l'appui du Parlement.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, en soumettant à votre Haute Assemblée ce projet de budget, je me dois aussi de vous exposer les aspects principaux de l'action du Gouvernement dans ce domaine essentiel de la vie nationale que constitue la politique extérieure. C'est à dessein que j'associe la nation et sa diplomatie, car l'objectif de celle-ci est de défendre partout l'intérêt de la France, en préservant son indépendance et en maintenant son rôle et son rang.

C'est cette mission que je conduis au sein du Gouvernement, sous l'autorité du Président de la République. Dans le contexte international que nous connaissons, elle exige un effort sans trêve. Tendus vers des objectifs clairs, cet effort est soumis, dans sa course, à des règles et à des contraintes qui en rendent difficile l'appréciation au jour le jour ; ce ne sont pas, en tout cas, celles qui gouvernent la popularité, et ce n'est pas à cette aune que je me préoccupe d'être jugé. Vous êtes vous-mêmes trop avertis de la complexité du jeu international pour apprécier la politique du Gouvernement dans ce domaine autrement que par rapport aux vrais intérêts de notre pays.

Défendre partout l'intérêt de la France, tel est, en effet, l'objectif constant que je me suis fixé. Une diplomatie active, comme celle que je conduis, doit s'appuyer sur des principes permanents qui la guident à travers les événements dont la vie internationale est jalonnée, principes qui sont l'indépendance, la solidarité et le dialogue, comme l'a rappelé fort justement hier le président de votre commission des affaires étrangères. Mais la fidélité à ces principes n'est pas la sclérose ; encore moins doit-elle être la nostalgie d'un monde figé, qui ne peut que troubler le jugement et briser l'effort nécessaire pour assumer l'avenir.

C'est le monde tel qu'il est aujourd'hui qui est le champ de notre action, un monde singulièrement complexe, dont la connaissance est affaire de temps, d'expérience, j'allais dire

d'expertise, si, dépassant les apparences, comme doit le faire le ministre des affaires étrangères, on veut en pénétrer les ressorts. Dans un pays comme le nôtre, avec son héritage, son poids spécifique et son influence, cette connaissance doit déboucher sur l'action. C'est bien dans cet esprit que notre politique étrangère est conduite.

Qu'il s'agisse de notre rôle en Europe et des initiatives que nous y prenons, qu'il s'agisse de nos rapports avec nos alliés traditionnels, qu'il s'agisse de notre politique à l'égard de l'Afrique, qui s'étend désormais à l'ensemble du continent, qu'il s'agisse des relations que nous développons avec les autres parties du monde, qu'il s'agisse de notre approche des problèmes fondamentaux de la sécurité et du développement, qui intéressent la planète tout entière, on ne peut nier que la France est présente et active sur la scène internationale.

Les conseils européens, qui sont devenus l'élément central de la construction européenne, résultent d'une initiative française. Il en est de même des sommets des pays industrialisés, qui réunissent régulièrement les chefs d'Etat des pays dont les économies représentent un poids majeur dans la conjoncture mondiale. Il en est de même aussi du dialogue Nord-Sud que nous avons mis en route lors de la conférence de Paris de 1975. Tout récemment, nous avons renouvelé le débat sur le désarmement et nous participons activement aux consultations qui tendent à définir une politique raisonnable de non-prolifération. Voilà une série d'initiatives qu'il faut mettre au crédit de la France et qui soulignent combien la diplomatie française s'est montrée, ces dernières années, active et présente.

De l'Europe, dont M. Mont puis M. Lecanuet ont traité avec toute la force de leur conviction, je crois pouvoir parler rapidement puisqu'un débat a été consacré ici même, voilà quelques semaines, à ses principaux problèmes et, en particulier, à celui de son élargissement. Que la construction européenne soit une œuvre continue, nul n'en doute au sein de votre Haute assemblée. Mais, lorsque je me suis présenté pour la première fois devant elle, j'y ai entendu une préoccupation principale, à savoir que l'action menée par le Gouvernement pour favoriser son renforcement et son approfondissement n'était pas menée avec assez de détermination.

Il est exact que l'acquis de la Communauté, éprouvée depuis quatre ans par la crise qui frappe ses Etats et avive les tentations égoïstes, pouvait être menacé si l'on ne s'attaquait pas au véritable problème, celui de la convergence des économies et de la solidarité des monnaies. C'est pourquoi la France a souligné que la reprise du processus de l'union monétaire constituait la condition indispensable de tout progrès européen.

Une première orientation a été prise à Brême, à l'initiative conjointe de la France et de la République fédérale d'Allemagne, pour la définition d'un système monétaire européen. Au Conseil européen qui se tiendra au début du mois prochain, une décision pourra désormais être prise quant à son lancement, dès le début de l'année 1979. Les Neuf, qui effectuent entre eux plus de 50 p. 100 de leur commerce, ne peuvent plus laisser leur activité économique, c'est-à-dire l'emploi des travailleurs de l'ensemble de la Communauté, dépendre des fluctuations d'une monnaie extérieure. Aujourd'hui, d'accord sur la nécessité d'agir, ils savent, comme nous le soutenons depuis plusieurs années, que l'Europe doit prouver par la solidarité concrète de ses économies et de ses monnaies qu'elle a les moyens de vivre et d'exister.

Sur le plan institutionnel, qui préoccupe, je le sais, certains membres de votre Haute assemblée, car les mécanismes de la Communauté prévus pour six Etats, fonctionnent à neuf avec lenteur et difficulté, nous avons également pris l'initiative : une évaluation sera prochainement entreprise par des personnalités disposant à la fois de liberté et d'expérience. Il ne s'agit pas de se livrer à un bouleversement de l'équilibre actuel, mais de procéder, notamment dans la perspective de l'entrée de trois nouveaux membres, à un ajustement inspiré par le souci de renforcer la capacité de décision des institutions européennes, et, en particulier, du Conseil européen qui est et demeurera la clé de voûte de l'ensemble.

Ces réflexions tiendront naturellement compte de la prochaine élection au suffrage direct des représentants des peuples des Etats de la Communauté. Elue, à la suite d'un scrutin qui, nous l'espérons, exprimera l'adhésion du peuple français à la cause de l'Europe et qui, à ce titre, doit intervenir dans des conditions conformes à nos traditions républicaines, l'Assemblée exercera les compétences que lui donnent les traités et, bien entendu, elles seules.

Enfin, est-il besoin de souligner que l'élargissement des communautés, qui est désormais une certitude, constitue un témoignage manifeste de l'attrait qu'elles exercent en raison de la contribution qu'elles apportent à leurs membres et à la vie internationale ? Sans doute cet élargissement appelle-t-il des garanties que le Gouvernement veille à obtenir dans les secteurs qui font particulièrement problème. Mais il souligne que l'œuvre entreprise depuis plus de vingt années est bien vivante grâce à la volonté, mais aussi grâce à la vigilance du Gouvernement. Et quelles que soient les critiques ou les regrets de certains, je voudrais dire ici que l'Europe des communautés ne mérite pas, à mon avis, la défaveur dont elle paraît actuellement être l'objet dans divers secteurs. A travers la crise économique qui frappe le monde depuis plus de quatre ans, elle a tenu, elle a survécu, elle s'est même affirmée.

Notre volonté de réaliser l'Europe ne saurait entraîner un relâchement des liens que nous entretenons avec nos autres amis du continent et de l'Amérique du Nord. Etroites, marquées chaque année par de nombreuses rencontres à tous les niveaux, ces relations soulignent à la fois la profondeur des liens entre pays qui partagent les mêmes principes d'organisation politique et sociale et la fidélité de la France à ses amitiés et à ses alliances.

Nous demeurons, en particulier, fidèles aux engagements que nous avons librement contractés dans le cadre de l'Alliance atlantique. Cela signifie qu'en cas de crise qui affecterait les intérêts directs de l'Alliance nous manifesterions, sur la base d'une décision souveraine, notre solidarité avec nos alliés.

Mais, affirmant le droit à la sécurité de tous les pays, la France s'est donnée les moyens d'assurer elle-même la sienne, gage, comme le rappelait hier M. Lecanuet, de son indépendance. Tel a été le sens des choix effectués pour doter notre pays d'une défense crédible et indépendante. Crédible par la constitution, puis le perfectionnement continu d'une force nationale de dissuasion nucléaire. Indépendante par la volonté des pouvoirs publics de maintenir un effort nécessaire pour que la France puisse demeurer maîtresse de ses actions, notamment de la décision en ce qui concerne l'engagement de ses forces.

Quels que soient les procès d'intention qui nous sont parfois faits, il est clair que le Gouvernement s'en tient aux principes que j'ai rappelés et qui sont la condition d'une politique étrangère indépendante, libre de ses engagements et de ses choix.

Parce qu'elle a le moyen d'assurer sa sécurité et qu'elle n'est inféodée à aucun bloc, la France demeure fidèle à la politique de détente qu'elle a, la première, engagée. Il s'agit d'une politique réaliste qui ne s'abandonne ni aux illusions, ni aux découragements, d'une politique exigeante de dialogue entre Etats souverains et indépendants, d'une politique globale enfin dont le bénéfice s'étend aux hommes et aux idées et qui ne se limite pas à l'espace européen.

En dépit de déceptions éprouvées au lendemain de la conférence de Belgrade, en dépit des préoccupations que suscitent certaines initiatives menées hors du continent européen, nous demeurons profondément attachés à cette politique. Nous la conduisons avec fermeté, parce que nous avons la conviction qu'il n'y a pas d'alternative acceptable à la détente et qu'il faut donc en exploiter toutes les virtualités ; cette attitude est bien comprise de nos interlocuteurs de l'Europe orientale, comme nous avons pu le vérifier lors des visites récentes qu'ont effectuées à Paris M. Gromyko et M. Janos Kadar.

En ce qui concerne notre politique africaine, j'avais souligné, l'an dernier, que la France entendait développer, dans le strict respect des indépendances nationales, un véritable dialogue politique avec l'ensemble des Etats africains, de même qu'elle était prête à leur apporter sa coopération, aujourd'hui sollicitée bien au-delà de sa zone initiale d'application. Nos amis traditionnels, qui apprécient les principes de notre politique, nous encourageaient d'ailleurs dans cette voie et souhaitaient que se développe ce dialogue avec l'ensemble du continent africain.

Tel a été le sens des voyages que j'ai entrepris dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Est, comme de l'Ouest, telle est la signification qu'il faut attribuer à la visite que nous a rendue récemment le nouveau Président du Kenya. Tel est aussi le sens de l'action que nous menons en Afrique australe, bien que la France n'ait pas de responsabilité traditionnelle dans cette région.

En Afrique francophone, nous avons le souci, dans un esprit d'amitié et de solidarité, d'appuyer, lorsqu'ils nous le demandent, les efforts des Etats pour consolider leur unité et assurer leur sécurité de telle sorte qu'ils puissent consacrer leurs énergies à la tâche prioritaire du développement.

Cette politique nous a conduits à engager, il y a quelques mois, des actions de soutien, limitées dans leur ampleur comme dans leur durée, qui se sont toujours exercées dans le strict respect de la souveraineté des Etats. Les accusations qu'elles ont suscitées ont aujourd'hui cessé, car chacun a pu vérifier la sincérité des intentions que nous exprimions. J'ai relevé hier comme un témoignage particulièrement précieux l'appréciation positive exprimée à ce sujet tant par M. Mont que par M. le président Lecanuet.

Je rappelle que ces actions, menées toujours à la demande expresse du gouvernement reconnu du pays intéressé, que menaçait une agression extérieure ou soutenue de l'extérieur, n'impliquaient aucune prise de position de notre part sur le fond des problèmes : elles ne traduisaient aucune tentative pour imposer une solution.

A cet égard, nous nous félicitons de constater qu'au Tchad, l'entreprise de réconciliation nationale est aujourd'hui engagée, qu'entre le Zaïre et l'Angola un rapprochement spectaculaire est intervenu, qu'au Sahara occidental, une évolution plus favorable à un apaisement s'est récemment dégagée, que l'Etat de Djibouti est parvenu à demeurer à l'abri des crises qui secouent son environnement régional.

Au total, il apparaît bien maintenant que notre rôle, comme je n'ai cessé de l'affirmer, se limite à donner aux Etats africains, dans le respect de leurs options, les moyens de rechercher eux-mêmes les réponses à leurs problèmes et la possibilité de les mettre en œuvre. C'est ce à quoi nous nous tenons ; mais c'est aussi un devoir que nous n'entendons pas éluder.

Vis-à-vis du Proche-Orient, nous avons maintenu avec fermeté notre position sur les principes d'un règlement du conflit israélo-arabe. Cette attitude s'est révélée à la fois sage et responsable. Sage, car, à travers les péripéties récentes, elle nous a permis de ne pas prendre parti dans des querelles qui ne sont pas les nôtres. Responsable aussi, car on voit bien aujourd'hui que, quels que soient les doutes, les appréhensions ou les espoirs que suscitent les récentes initiatives — et le Gouvernement, je tiens à le dire à l'intention de M. Mont, a reconnu publiquement leur importance — quels que soient donc les doutes, les appréhensions ou les espoirs, on en revient nécessairement à l'objectif d'un règlement d'ensemble, seul susceptible de fixer durablement les modalités de la coexistence des pays arabes et de l'Etat juif, dans le respect des droits légitimes de tous les intéressés, règlement auquel ils devront aussi être tous associés, y compris les représentants du peuple palestinien.

Loin de nous avoir relégués dans un rôle de spectateur, comme certains ont cru pouvoir le dire, notre attitude, au contraire, a confirmé notre vocation à rassembler les membres de la communauté internationale autour de positions justes et raisonnables. Dans le processus qui a été engagé et qui demeure encore fragmentaire et incertain, il est utile que l'élan donné à la recherche d'un règlement soit guidé par les objectifs dont le Gouvernement français n'a cessé et ne cesse d'encourager la poursuite.

Que notre comportement à l'égard de cette région ne soit ni passif, ni pusillanime, rien ne l'illustre davantage que notre appui aux autorités du Liban dans la crise tragique que connaît ce malheureux pays. En mettant un contingent à la disposition de la force intérimaire des Nations Unies, à la suite de l'occupation du Sud par les forces israéliennes, en mars dernier, nous avons manifesté concrètement notre attachement, souvent réaffirmé, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de ce pays ami et notre soutien aux efforts du président Sarkis pour asseoir l'autorité de l'Etat et réconcilier les communautés libanaises.

Lors des tragiques événements qui ont eu lieu tout récemment à Beyrouth, aucun pays n'a plus fait que la France pour obtenir le cessez-le-feu. M. le président de la République l'a encore rappelé il y a quelques jours. Nous l'avons fait pour mettre fin à toutes les violences qui frappaient une malheureuse population civile déjà durement éprouvée. Une fois paré au plus pressé, c'est le devenir du Liban, Etat arabe et multiconfessionnel, terre traditionnelle de liberté et de coexistence pacifique, qui retient à nouveau notre attention. Nous rappellerons au président Sarkis — que le Président de la République accueillera la semaine prochaine à Paris — notre volonté de l'aider dans sa mission de réconciliation nationale. Son succès peut seul permettre de rétablir la paix civile, de restaurer l'Etat et de renoncer à ce qu'il a qualifié lui-même de sécurité empruntée, lorsque le Liban se sera enfin doté de moyens proprement libanais d'assurer l'ordre et la sécurité de tous.

Notre action diplomatique ne se limite pas au continent africain que l'amitié et la solidarité nous ont fait le devoir d'aider, ni au Proche-Orient, dont la paix et la sécurité ne sont guère

dissociables des nôtres. Tout récemment, je me suis rendu au Japon, pays qui tient une place majeure dans sa région, mais aussi qui affirme aujourd'hui son rôle dans les affaires du monde; j'ai pu annoncer que le Président de la République y effectuerait une visite officielle au cours de l'année prochaine.

Auparavant, je m'étais rendu dans quatre pays du Sud-Est asiatique. J'y avais exprimé notre souhait que tous les Etats de cette région puissent se consacrer aux tâches prioritaires du développement et établir entre eux une coopération véritable, dans le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun d'entre eux, à l'abri de toute ingérence induite de puissances extérieures à la zone. Nous ne pouvons que déplorer les hostilités qui ont repris dans la péninsule indochinoise, si longuement éprouvée par la guerre dans un passé encore si proche, hostilités qu'évoquait hier M. Lecanuet et dont l'une des conséquences les plus douloureuses est l'exode d'une partie de la population. La France, terre traditionnelle d'accueil, ne pouvait rester insensible, notamment lorsque les épreuves touchaient des populations avec lesquelles nous avions des liens historiques que vous connaissez. Nous avons ainsi accueilli près de 50 000 réfugiés originaires de la péninsule indochinoise et nous maintenons nos portes ouvertes, dans la limite d'un millier par mois, à d'autres réfugiés de cette région.

Avec la Chine, qui s'engage dans une politique de développement rendant nécessaire l'appel à des concours extérieurs, nous avons entrepris de développer notre coopération. Au début de l'année, nous nous sommes rendus, le Premier ministre et moi-même, à Pékin; depuis, ont été échangées d'autres visites de membres du Gouvernement, ainsi que de nombreuses missions. Nous souhaitons être associés par nos experts, par nos entreprises, au grand effort engagé par les nouveaux dirigeants de la Chine en vue de moderniser leur immense pays.

De même, la France entend être présente et active en Amérique latine, ce vaste continent qui entend se consacrer résolument à son développement. C'est dans cette perspective que le Président de la République s'est rendu tout récemment au Brésil, pays qui prend, sur la scène internationale, la place que lui confèrent légitimement son vaste territoire, sa population et ses richesses. Il se rendra au Mexique au cours de l'année prochaine.

Caractérisée, ces dernières années, par une volonté de diversification afin que la France soit à nouveau présente dans toutes les parties du monde, notre diplomatie s'est également attachée à la recherche de solutions aux grands problèmes qui se posent à l'échelle mondiale et qui sont ceux de la sécurité et du développement. Elle s'y est même illustrée par des initiatives qui ont transformé l'approche de ces problèmes, désormais sortis de l'académisme pour être examinés de manière concrète et, nous l'espérons, positive.

Dans le domaine du désarmement, nous avons joué, lors de la dixième session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies, un rôle essentiel pour que la communauté internationale se dote des moyens de se mettre sérieusement à la tâche. Ce sont largement nos propositions qui ont servi de base à une refonte des mécanismes de délibération et de négociation, avec l'institution d'un nouveau comité du désarmement.

Sur le fond de cette affaire, essentielle pour l'avenir de l'humanité, il faut maintenant que l'approche soit correcte, c'est-à-dire, comme le Président de la République l'a lui-même énoncé à la tribune de l'assemblée générale des Nations Unies, qu'elle reconnaisse à chaque Etat un droit légitime à la sécurité, qu'elle marque nettement que le désarmement doit être l'affaire de tous, enfin qu'elle tienne compte des situations régionales.

C'est en fonction de ces principes que nous avons déjà présenté une proposition concernant l'Europe, avec un projet de réunion d'une conférence du désarmement concernant les armements conventionnels et, aussi, des propositions à caractère plus général qui doivent être examinées dans les enceintes appropriées des Nations unies; je rappellerai seulement le projet d'agence de satellites de contrôle, celui d'un fonds de désarmement pour le développement, ainsi que celui d'un institut de recherches sur le désarmement.

Il ne s'agissait pas, pour nous, de présenter un plan de désarmement, tant d'autres étant demeurés lettre morte pour avoir méconnu les exigences de la sécurité et la réalité des ambitions; il s'agit de donner pour objectif au désarmement non pas un monde sans arme, ce qui relèverait de l'utopie, mais un monde où les tentations et les possibilités de guerre seraient progressivement découragées.

Mais la sécurité dans le monde peut être également compromise par les efforts que des pays de plus en plus nombreux pourraient être tentés de mener en vue de se doter de l'arme ato-

mique. Là aussi, tout en participant aux travaux en cours dans le cadre du programme international d'évaluation et en attendant leurs résultats, nous avons adopté, pour notre compte, une politique de coopération internationale qui, tout en prévenant les risques de prolifération, ne prive aucun pays du bénéfice de l'énergie nucléaire pacifique. Nous nous sommes donc interdit d'exporter des matériels sensibles et, en particulier, des usines de retraitement. Mais, en même temps, nous nous sommes engagés à garantir à nos partenaires éventuels tous les services du cycle du combustible puisque nous nous sommes dotés des moyens nationaux de l'assurer dans ses techniques les plus avancées et les plus prometteuses.

Sans sécurité, il n'y a pas de développement possible; mais sans un développement qui s'étende à l'ensemble de la planète, la recherche de la sécurité deviendrait, à terme, illusoire, tant serait forte la pression légitime de la masse des populations déshéritées. Par tradition, la France est ouverte aux aspirations qui s'expriment un peu partout dans le monde. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce qu'elle ait, la première, posé le problème du réaménagement des relations entre pays industrialisés et pays en développement. C'est tout l'objet de ce qu'on a appelé le dialogue Nord-Sud dont le Président de la République avait pris l'initiative dès 1975.

Même si les négociations sont marquées actuellement par un certain piétinement, il n'en demeure pas moins que ce dialogue constitue désormais l'une des composantes obligées et prioritaires des relations internationales. Nous nous sommes employés à l'entretenir, depuis la fin de la conférence de Paris, en contribuant à lever les hypothèques qui pesaient sur le comité plénier créé aux Nations Unies pour suivre cette grande affaire. Nous nous y employons encore — je tiens à rassurer M. Mont — dans la perspective de la prochaine conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, la CNUCED, qui se réunira au mois de mai, à Manille, comme dans celle de la mise au point d'une nouvelle stratégie de développement pour les années 80.

Nous refusons donc de nous laisser décourager par les difficultés passagères ou par les aléas d'une négociation nécessairement de longue haleine, mais nous abordons les futures échéances avec, d'une part, une exigence de réalisme pour mieux cerner les besoins véritables des pays du tiers monde et, d'autre part, une exigence d'efficacité pour que de vastes collectivités humaines ne risquent pas de demeurer indéfiniment en marge de tout progrès économique et social.

Notre contribution à l'élaboration progressive d'un nouvel ordre économique international s'assortit d'un effort pour promouvoir une concertation entre pays industrialisés. En effet, lutter contre le désordre des relations économiques internationales exige l'une et l'autre. Faute d'une politique réfléchie des principaux pays occidentaux, dont nous avons également pris l'initiative, un climat de suspicion réciproque et de désordre, conduisant au repli sur soi et à la fermeture des frontières, se serait sans doute développé.

Les chefs d'Etat des principaux pays industrialisés se réunissent désormais régulièrement. Ces sommets témoignent de l'attention portée, au plus haut niveau, aux problèmes pratiques et essentiels qui déterminent le sort de chacun. La dernière réunion, qui a eu lieu à Bonn au mois de juillet, a permis l'adoption, par chaque participant, de mesures qui ont déjà contribué à une certaine amélioration de la situation économique internationale.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, au cours de la dernière décennie, le monde, autour de nous, a beaucoup changé. De nouveaux pôles de décision sont apparus, auxquels on n'avait guère songé. Dans plusieurs zones, des tensions se produisent dont les causes échappent à notre contrôle, mais qui menacent la paix et la stabilité et qui peuvent mettre en cause nos intérêts nationaux.

Le système monétaire instauré au lendemain de la dernière guerre mondiale a été durablement ébranlé. Des problèmes, hier encore inconnus, s'imposent soudain à notre attention. Des domaines inattendus s'ouvrent à l'activité et donc à la compétition des Etats.

La puissance des médias porte tous les événements à la fois à notre connaissance et les plus sérieux, à terme, ne sont pas toujours ceux que l'actualité place au premier rang.

Dans ce monde de plus en plus diversifié, de plus en plus rapide, de plus en plus complexe, il appartient au Gouvernement de discerner où se trouvent les véritables intérêts de notre pays et d'agir autant qu'il le peut pour les faire prévaloir.

Même un pays comme la France, d'une superficie moyenne, avec une population relativement peu nombreuse et des richesses naturelles limitées, peut, pourvu qu'il en ait la volonté et qu'il se fixe des objectifs clairs, exercer une influence déterminante sur les événements. C'est ce que j'ai tenté d'illustrer dans cette présentation, nécessairement rapide, de notre action extérieure, car c'est aussi la conviction qui m'anime et me guide depuis que j'assume au sein du Gouvernement, sous l'autorité du Président de la République, la responsabilité de la politique étrangère de la France.

Si elle doit être soutenue par une politique volontaire qui est l'affaire des pouvoirs publics, cette action intéresse la nation tout entière ; elle revêt un caractère collectif. Le million de Français qui résident à l'étranger, nos compatriotes qui s'y rendent chaque année en nombre croissant dans le cadre d'activités professionnelles ou pour leurs loisirs, les agents qui sont dans nos ambassades et consulats ou qui en dépendent, tous contribuent au rayonnement de notre pays. A des titres divers, ils portent le témoignage que la France est présente dans le monde, qu'elle y agit et s'y exprime, qu'elle inspire respect et confiance par les initiatives qu'elle prend ou par l'appui qu'elle apporte à toutes les luttes pour la paix, contre l'injustice, contre les inégalités et les apparentes fatalités. Il faut qu'il en soit de même demain. C'est l'objectif que nous fixons à notre politique extérieure, dans la continuité que lui assurent nos institutions, la volonté des gouvernements et, j'en suis convaincu, l'adhésion des Français ainsi que de leurs représentants.

Le vote de votre assemblée, à l'issue de ce débat, aura, à cet égard, une signification dépassant la simple approbation d'un projet budgétaire. Il marquera l'appui que vous apportez à la politique extérieure du Gouvernement et à l'action personnelle du Président de la République dans ce domaine essentiel pour l'avenir du pays. *(Applaudissements sur les travées de l'UCDP et à droite.)*

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1978 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste, trente-cinq minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, trente et une minutes ;

Groupe communiste, vingt-trois minutes ;

Groupe du centre national des indépendants et paysans, vingt et une minutes.

La parole est à M. Garcia.

M. Jean Garcia. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les rapporteurs de la majorité de la commission des affaires étrangères ont présenté hier leurs observations, leurs opinions.

M. le président. Monsieur Garcia, je suis obligé de vous interrompre. En effet, dès lors qu'il s'est dégagé une majorité au sein d'une commission, les rapporteurs s'expriment au nom de la commission tout entière et non pas seulement au nom de cette majorité.

Cela dit, vous pouvez poursuivre votre propos.

M. Jean Garcia. Nous avons fait remarquer, au sein de cette commission, que nous étions effectivement une minorité, monsieur le président. Mais il est évident qu'au cours de la présente séance, les rapporteurs se sont exprimés au nom de la commission.

Nous tenons à dire à cette tribune ce que pense le groupe communiste de ce budget qui est l'expression d'une même politique, intérieure et extérieure, au service des grandes sociétés.

Etant donné le peu de temps dont dispose le groupe communiste, je n'évoquerai que quelques questions.

Notre peuple se sent de plus en plus concerné par la grande question du désarmement évoquée à l'instant par M. le ministre. Nous regrettons, quant à nous, que la France n'y prenne pas une part plus active. Si le Président de la République était présent à la session de l'O. N. U. consacrée au désarmement et si la France y a adopté la résolution finale, si le Gouvernement participe enfin au comité du désarmement de Genève, c'est en raison de la pression publique et du bon sens de notre

peuple devant l'accumulation monstrueuse des armements et la capacité de destruction qu'ils représentent. Nous avons conscience que la lutte des communistes, entre autres, a aidé à cette sensibilisation.

Nous ne jugeons pas pour autant négligeable ce premier engagement du Gouvernement, mais nous l'estimons insuffisant, notamment parce qu'il est contredit par l'action même du Gouvernement à l'égard de certains pays.

La France est, en effet, l'un des plus gros vendeurs d'armes à l'étranger. Elle reste, malgré toutes les résolutions de l'O. N. U., le fournisseur des régimes racistes de Rhodésie et d'Afrique du Sud. Elle arme des dictatures qui torturent et sèment la mort en Amérique latine et en Afrique.

Dans le même temps qu'elle parle de paix et de désarmement, la France engage en Afrique des opérations militaires qui rappellent en un sens les expéditions des guerres coloniales.

Le Gouvernement accélère par ailleurs le processus d'intégration européenne et de supranationalité. Il ouvre ainsi la voie, quelles que soient ses dénégations à la constitution d'une défense européenne intégrée à l'O. T. A. N. qui permettrait à la République fédérale d'Allemagne d'accéder à l'arme atomique. Il maintient sa politique de la « chaise vide » dans les grandes négociations internationales.

Ces faits amènent de nombreux Français et Françaises à se poser des questions sur la sincérité des déclarations généreuses du Gouvernement, déclarations que vient de rappeler M. le ministre.

Ces faits nous amènent, monsieur le ministre, à vous demander si le Gouvernement compte tenir les engagements pris lors de l'adoption de la résolution finale de la session de l'O. N. U. consacrée au désarmement. Que va proposer le Gouvernement aux négociations de Genève ? Compte-t-il contribuer activement à l'établissement du projet de cessation totale des essais nucléaires ? Va-t-il signer le traité de non-prolifération des armes nucléaires ? Va-t-il participer à la conférence de Vienne sur la limitation des armements nucléaires et conventionnels en Europe ? Va-t-il favoriser la dénucléarisation de l'Amérique latine et du Pacifique ?

A propos du Moyen-Orient, nous souhaitons, monsieur le ministre, que votre gouvernement apporte une contribution particulière au rétablissement de la paix.

Nous sommes, quant à nous, favorables à des initiatives qui aillent dans le sens d'une solution réelle des problèmes de la région. Celle-ci suppose le refus de toute velléité de partition du Liban, le respect de sa souveraineté nationale et de son intégrité territoriale. Elle suppose que le peuple libanais puisse décider librement de son avenir. Elle suppose au Proche-Orient une paix durable, donc négociée aussi avec les Palestiniens et leur représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, une paix reconnaissant à ce peuple son droit à se constituer en Etat national indépendant. Elle suppose le retrait d'Israël des territoires occupés.

C'est une telle paix — et elle seule — qui pourra, me semble-t-il, assurer au Proche-Orient la souveraineté et la paix pour tous les Etats, y compris Israël et le futur Etat palestinien.

Les propositions des groupes parlementaires communistes transmises à M. le Président de la République, fondées sur le réalisme, la sécurité et l'indépendance, permettraient une grande politique de désarmement et de paix à la mesure du rayonnement de notre pays. Mais, dans ce domaine comme dans les autres, votre politique entraîne notre pays à l'alignement, au déclin, au bradage de l'indépendance nationale. Nous refusons tout alignement sur un bloc ou sur l'autre. Nous refusons, nous, communistes, que notre politique passe par l'alignement sur Washington, Bonn ou Moscou.

Comment, en effet, ne pas voir que notre indépendance est aujourd'hui gravement menacée avec le projet d'intégration européenne ? Déjà des trusts étrangers contrôlent des secteurs entiers de notre économie, tandis que les firmes françaises à caractère multinational investissent de plus en plus à l'extérieur de nos frontières.

Ce n'est plus à Paris, mais à Bruxelles ou à Bonn, à Brême que sont prises des décisions engageant profondément l'avenir de notre industrie, de notre agriculture. C'est la direction américaine de la Corporation Burroughs qui veut, par exemple, licencier quatre-vingts techniciens-ingénieurs de recherche de Burroughs-France, à Pantin. Nous l'avons dit aussi à propos de nombreux domaines, particulièrement de la sidérurgie.

Déjà, dans d'importantes négociations internationales, la voix de la France s'exprime par celle d'un représentant unique de la Communauté économique européenne. A l'O. N. U., par exemple, M. Genscher, ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, a parlé au nom des Neuf, c'est-à-dire au nom de la France.

Certains de nos collègues diront que c'est là un progrès en matière d'union et de solidarité européenne, peut-être parce que le représentant est parfois un social-démocrate allemand exprimant si bien la politique du chancelier Helmut Schmidt, mais cela évidemment, à leurs yeux, n'est qu'un début.

Il en est de même, monsieur le ministre, pour la propagande engagée dès à présent à propos de l'Europe. Nous trouvons scandaleux qu'une agence privée — je veux parler de l'Agence Havas — soit financée sur notre territoire par des autorités étrangères pour organiser en France, au lieu et place des partis, l'apologie du Marché commun.

C'est là une violation de la loi française qui précise bien que la propagande est réservée aux partis français.

Nous ne cesserons de le dire : ce projet d'élargissement du Marché commun à l'Espagne, la Grèce et le Portugal constitue une importante menace sur le plan économique, car il aurait les plus graves conséquences, non seulement pour notre agriculture, mais pour des secteurs industriels entiers.

C'est une menace sur le plan social, car, si le grand capital se voyait renforcé, le monde du travail, lui, se trouverait en position de faiblesse. L'Europe à douze compterait neuf millions de chômeurs. Les disparités de niveau de vie permettraient au grand capital de faire pression sur les salaires, les conditions de vie et de travail.

Sur le plan politique, la position déjà prépondérante de l'Allemagne fédérale au sein du Marché commun se trouverait sensiblement renforcée. Faut-il, en effet, craindre la prédominance de la République fédérale d'Allemagne dans le concert européen ? Certes, oui. Les dirigeants de ce pays si puissant, dominé par les Konzern, seraient-ils philanthropes, animés du plus grand humanisme, préoccupés des intérêts de notre peuple ?

Les Konzern dominent le cartel Eurofer, qui vient de faire une nouvelle victime avec le lock-out de Fos-sur-Mer. Ce sont les firmes ouest-allemandes qui nous fournissent l'essentiel des machines-outils importées, alors que l'industrie de la machine-outil en France, particulièrement dans la région parisienne, disparaît progressivement.

La création d'une zone de stabilité monétaire en Europe en fait une véritable zone mark, fait de la République fédérale d'Allemagne, dont les réserves monétaires sont quatre fois supérieures à celles de la France, le banquier de l'Europe avec les pouvoirs exorbitants auxquels cela conduit. Les ministres de Bonn peuvent ainsi frapper fort sur la table des négociations.

Voilà pourquoi nous accordons, monsieur le ministre, du crédit à leurs déclarations intempestives à propos de la supranationalité, des menaces de mainmise des monopoles allemands sur l'Europe.

Nous sommes inquiets lorsque, à la faveur de cet élargissement, le ministre allemand des affaires étrangères, M. Genscher — encore lui ! — déclare que la règle de la majorité pourrait être substituée à celle de l'unanimité.

Nous sommes inquiets lorsque M. Schmidt déclare : « Je ne crois pas que le Parlement élu se contentera des droits relativement restreints dont il dispose à l'heure actuelle. »

Nous sommes inquiets lorsque M. Gaston Thorn, président du Conseil luxembourgeois et aussi président de l'union des partis libéraux européens, dont le parti républicain est membre, estime que « le Parlement européen devra exiger et obtenir de plus en plus de compétences ».

Or, voici qu'en France, même dans notre assemblée, des voix se déclarent en accord avec Helmut Schmidt et Gaston Thorn pour aller en vérité vers l'abandon de notre souveraineté.

Voici — je le regrette — que, parmi d'autres déclarations de dirigeants du parti socialiste, le comité directeur de ce parti lui-même considère que « l'Assemblée européenne doit en particulier assurer la tâche importante de contrôler l'ensemble des orientations qui échappent maintenant au regard direct des parlements nationaux », c'est-à-dire qu'il est décidé à légitimer les atteintes à la souveraineté nationale.

M. le Président de la République feint de s'indigner. Mais n'a-t-il pas lui-même proclamé, avec les autres chefs d'Etat et de gouvernement du Marché commun, voilà quatre ans, ce désir d'élargir les pouvoirs de l'Assemblée européenne ?

Le projet de référendum évoqué par M. le Premier ministre signifierait-il, monsieur le ministre, que le Gouvernement envisage bel et bien d'aller à pas feutrés vers une extension des pouvoirs européens au détriment des pouvoirs nationaux ? Nous nous demandons d'ailleurs si un tel plan n'existe pas déjà.

Le conseil des ministres tenu le 22 novembre ne montre-t-il pas d'ailleurs que cette intégration est en bonne route, puisque celui-ci a tout simplement entériné, semble-t-il, des mesures économiques de la Communauté européenne à propos de l'agriculture, de la reconduction du plan sidérurgique de la commission de Bruxelles, qui doit se traduire par 35 000 suppressions d'emplois en France ?

Le conseil des ministres se transformerait-il, monsieur le ministre, en chambre d'enregistrement des décisions prises à Bruxelles ? N'assiste-t-on pas à un partage des tâches afin de rassurer l'opinion publique et de la tromper sur les véritables intentions ?

M. le Président de la République tente de minimiser le danger que court la souveraineté nationale. Ce danger est là, pressant. On nous dit certes que le Traité de Rome sera respecté. Mais déjà, voilà vingt ans, on disait aux travailleurs, aux paysans, que le Marché commun, le marché du siècle, serait le début d'un nouvel âge d'or et qu'une vie nouvelle allait naître.

Toutes les assurances, les promesses peuvent être comparées à la réalité d'aujourd'hui, au moment où les pays du Marché commun comptent six millions de chômeurs, dont deux millions de jeunes, au moment où l'on jette à la ferraille les usines neuves, où l'on ferme les puits de mines, où l'on ferme des imprimeries qui, telle l'entreprise Chaix, dans mon département, possède un matériel moderne et un personnel qualifié, alors qu'un million de chefs d'exploitations agricoles ont dû quitter leur terre en vingt ans, que des départements français se sont transformés en désert.

Pour cacher cette réalité, une intense propagande prétend que les communistes sont contre l'Europe, contre la coopération. Elle dit même qu'ils seraient des nationalistes, repliés sur eux-mêmes, ignorant des développements des relations internationales.

Ceux qui veulent effectivement le développement des échanges internationaux, la coopération entre les peuples, ceux qui aspirent à l'indépendance de notre pays savent que ce que nous voulons, nous, c'est une France indépendante, maîtresse de son destin, une France libre de ses choix. C'est ainsi que notre pays pourra contribuer à un développement sur tous les plans de la coopération européenne et internationale, correspondant aux intérêts de notre peuple, comme à ceux de tous les pays d'Europe.

Non, nous ne voulons pas quitter le Marché commun. Il existe. Il a tissé des liens entre tous les pays membres. Il marque profondément de son empreinte les pays qui y ont adhéré.

Nous tenons compte de son existence et, en ce sens, nous sommes fidèles au programme commun. Mais lui être fidèle, c'est libérer l'Europe de la domination du grand capital, démocratiser ses institutions, soutenir les revendications des travailleurs et préserver la liberté d'action de la France.

Dans le débat politique engagé, on nous parle aussi de solidarité entre les pays d'Europe. Monsieur le ministre, vous avez dit vous-même tout à l'heure, comme vous l'aviez dit à l'Assemblée nationale, que le premier objectif de notre diplomatie était de favoriser la solidarité des Neuf et d'affirmer plus nettement le rôle que l'Europe peut et doit jouer dans le monde.

Mais nous ne parlons sans doute pas de la même solidarité. Chez vous, il s'agit de la solidarité de classe des gros possédants, ceux qui préconisent, pratiquent l'austérité, le chômage, la casse des usines et des universités.

Pour nous, communistes, il s'agit de la solidarité qui unit les travailleurs français, le peuple de France aux autres pays d'Europe. Pas plus qu'il n'a porté remède aux maux dont souffrent les travailleurs français ou italiens, par exemple, votre projet d'élargissement ne résoudra les problèmes auxquels se trouvent confrontés les travailleurs espagnols, grecs et portugais. Cette solidarité qui est la nôtre s'est exprimée avec notre parti tout au long des années, avec les travailleurs espagnols, portugais, grecs, alors que les gouvernements de la France soutenaient les régimes réactionnaires, fascistes de ces pays.

Elle s'est aussi exprimée avec les peuples colonisés, avec l'Algérie, le Viet-Nam, victime hier d'une agression meurtrière et aujourd'hui d'une violente campagne de discrédit. Elle s'exprime à l'occasion de cette semaine d'action du 19 au 26 novem-

bre, en solidarité avec les travailleurs immigrés. Elle continuera de se renforcer dans les initiatives communes que notre parti prendra avec d'autres partis communistes concernés en vue de faire de l'élection européenne un moment important de notre lutte pour le progrès et la démocratie, pour une Europe des travailleurs, pour une Europe de la coopération, pour une Europe de la démocratie et d'extension des libertés, une Europe de l'indépendance.

Nous voulons proclamer de cette tribune, sans ambiguïté, notre volonté de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher ce projet néfaste de s'imposer, pour empêcher une Europe allemande sous l'hégémonie américaine. Et comme nous sommes le seul parti politique français à alerter nos concitoyens, nous savons que, dans le pays, nous sommes et nous serons de plus en plus nombreux à travailler pour libérer l'Europe de la domination du grand capital.

Monsieur le ministre, tout en considérant comme satisfaisantes les mesures prises pour le personnel de votre administration et pour le développement de la culture française à l'étranger, le groupe communiste votera contre votre budget car il est à l'opposé de la politique que nous préconisons. (M. Boucheny applaudit.)

M. le président. La parole est à M. Croze.

M. Pierre Croze. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, notre collègue M. d'Ornano, qui a dû s'absenter, m'a demandé de le remplacer. C'est bien volontiers que je le fais, d'autant plus que je suis, bien entendu, d'accord avec ses propos. C'est donc son intervention que je vais avoir le plaisir de présenter devant le Sénat.

En constatant, monsieur le ministre, que le budget de votre département est, cette année, en augmentation de 15,70 p. 100 par rapport à celui de l'année précédente, nous nous réjouissons de voir que les crédits qui vous sont affectés progressent plus rapidement que la moyenne des crédits de l'Etat.

Cette année encore, l'effort prioritaire a été porté sur les postes diplomatiques et consulaires, tant en ce qui concerne les dépenses de personnel, qui augmentent de 20 p. 100, que les investissements qui progressent de 24 p. 100 en crédits de paiement.

Nous trouvons également des motifs de satisfaction au titre IV intéressant les interventions publiques. L'aide aux Français nécessiteux de l'étranger est augmentée de sept millions de francs, soit donc de 40 p. 100.

D'autre part, nous sommes heureux de voir figurer une ligne budgétaire nouvelle que nous réclamions depuis longtemps, dont les crédits sont destinés à indemniser les Français victimes d'événements politiques dans leur pays de résidence. Certes, sa dotation est encore très modeste — un million de francs — mais cette création me paraît être le signe d'une volonté enfin établie d'aider nos compatriotes qui affrontent des événements parfois dramatiques dans les pays où ils sont établis.

En revanche, dans ce même titre IV, nous sommes beaucoup moins satisfaits de la très faible augmentation des crédits relatifs aux émissions radiophoniques vers l'étranger qui n'augmentent que de 4,5 p. 100. Une fois de plus, on sera obligé de faire appel à la redevance perçue sur les postes de télévision.

Il y aurait sans doute lieu de faire un examen critique approfondi de ces émissions. Si elles sont satisfaisantes sur la chaîne sud qui concerne l'Afrique, elles se révèlent peu adaptées sur la chaîne est. Ces émissions, en effet, se font uniquement en langue française alors qu'elles sont destinées à des pays où nos compatriotes sont peu nombreux et où la majorité des populations auxquelles elles sont destinées ne peuvent les comprendre.

Sur la chaîne ouest, qui concerne la côte ouest de l'Amérique du Nord et de l'Amérique centrale, les émissions, outre qu'elles sont peu audibles, sont sans intérêt puisqu'elles se bornent à relayer en direct les programmes de France Inter de l'après-midi dont les sujets sont, dans l'ensemble, les moins attrayants.

Enfin, je signalerai l'absence totale d'émissions à destination de l'Amérique du Sud et de l'Extrême-Orient. Je n'insisterai pas davantage sur cette question qui devra faire l'objet d'un autre débat. Qu'il me soit permis seulement de rendre hommage à Radio France internationale qui, avec des moyens limités, a réussi à faire entendre la voix de la France dans un grand nombre de pays et d'Afrique en particulier, avec une qualité d'écoute jusqu'ici inégalée dans l'histoire des ondes courtes françaises.

Le budget de la direction des affaires culturelles, scientifiques et techniques a été une fois de plus victime des arbitrages budgétaires au sein de votre ministère et il ne représentera pour l'année 1979 que 42,8 p. 100 du budget total de votre département. Vous comprendrez, monsieur le ministre, qu'il n'y ait point lieu là de se féliciter.

Je relèverai cependant un des rares motifs de satisfaction dans la création de vingt-huit postes d'enseignants pour la scolarisation des jeunes Français de l'étranger. Ainsi a été reprise une action qui, malheureusement, avait été abandonnée l'an dernier.

Sur le plan des dépenses en capital, si les autorisations de programme progressent d'environ 10 p. 100, on peut regretter que les crédits de paiement continuent de baisser de 2,55 p. 100 dans le futur budget. Notons cependant des crédits de paiement supplémentaires de quatre millions de francs concernant un certain nombre d'écoles françaises et de lycées et collèges ; cette dotation s'inscrit dans la ligne générale de l'effort consenti cette année en faveur de la scolarisation des jeunes Français à l'étranger.

Dans l'ensemble, ce budget, malgré de nombreuses et importantes lacunes, est néanmoins marqué par la volonté de poursuivre l'œuvre entreprise pour améliorer notre action à l'étranger et nous le voterons en conséquence.

On dit communément que le citoyen français s'intéresse peu aux affaires internationales. En prise aux soucis quotidiens, partagé entre des idéologies politiques rivales, conscient qu'il ne dispose pas de l'ensemble des informations nécessaires, ni de la connaissance d'une stratégie qui doit forcément rester secrète, il a tendance, sauf quelques réactions émotionnelles devant des événements exceptionnels, à faire confiance au Gouvernement responsable de la conduite de la diplomatie française.

Ce comportement, par bien des côtés compréhensible, est cependant en train d'évoluer. De plus en plus, les Français ont le sentiment que la place de leur pays dans ce monde troublé et en profonde mutation, les rapports qu'il entretient avec les autres puissances, sa participation aux grandes décisions internationales ont une importance considérable, non seulement pour la nation tout entière, mais pour les intérêts et l'avenir de chacun. Aussi, je pense qu'il est légitime que s'ouvre périodiquement devant les élus, représentants légaux du corps social, un débat où puisse être examinée et discutée la politique internationale que dirige le pouvoir exécutif.

Dans ce bref exposé, je voudrais tout d'abord rappeler les principes directeurs de notre politique étrangère. Ces principes, le Gouvernement et le Président de la République lui-même les ont clairement exposés.

C'est tout d'abord le maintien de l'indépendance française au sein de la communauté internationale. Ce sont ensuite la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres puissances, la consolidation de la détente et de la coexistence pacifique, la recherche et la mise en œuvre d'une politique concertée et réaliste de désarmement, enfin la poursuite de l'aide économique et financière et du soutien politique accordés aux pays en voie de développement.

Je n'ai pas mentionné la politique européenne car l'union de l'Europe constitue un problème très particulier qui a fait et doit faire l'objet d'autres débats plus approfondis.

Qui ne souscrirait de tout cœur aux principes que l'on vient de rappeler ? Ces principes, s'ils étaient mis en application, assureraient au monde quelques années de calme et de paix. L'initiative prise par le Président de la République de proposer à la tribune de l'ONU une nouvelle approche du problème du désarmement en confiant son examen à un organisme ouvert à toutes les nations et non plus aux discussions en tête-à-tête des deux Grands, a suscité plus qu'un succès d'estime et constitue un premier pas dans la voie des réalisations concrètes.

De même, on ne peut que se féliciter de la décision prise par le Gouvernement français de reprendre sa place à la conférence de Genève.

Il faut se garder cependant de trop d'optimisme. Des négociations d'une telle importance supposent un minimum d'acceptation et de bonne foi de la part des puissances participantes. En est-il réellement ainsi et peut-on être assuré que tous les partenaires parlent le même langage ?

Les puissances occidentales semblent accorder aux mots « détente » et « guerre froide » une signification antinomique comme la guerre et la paix. Or c'est un sens très différent qui est donné à ces mots à l'Est. La détente n'est qu'une forme atténuée de la guerre froide.

Il s'agit tout simplement dans la pensée lénino-marxiste de deux niveaux de la poursuite de la lutte par tous les moyens, à l'exclusion d'un recours direct à la force.

On prête à M. Brejnev les propos suivants : « Sous le couvert de celle-ci — la détente — « nous avons accompli bien plus en peu de temps qu'en des années de confrontation avec l'OTAN ».

Aussi, alors que l'Occident consent des concessions pour préserver la détente, l'Est n'hésite pas à renforcer la menace que fait peser sur l'Europe l'impressionnant arsenal nucléaire et conventionnel de l'empire soviétique avec ses quatre millions d'hommes, ses 43 000 chars, ses 4 600 avions de combat et ses 82 sous-marins atomiques.

Il ne craint non plus de lancer une vaste offensive psychopolitique et même quelque peu militaire dans l'objet de contre-carrer les intérêts occidentaux. Les négociations d'Helsinki en apportent une preuve complémentaire. En contrepartie de la consolidation des nouvelles frontières européennes, c'est-à-dire en fait la légalisation des conquêtes militaires soviétiques, M. Brejnev a accepté de signer le protocole sur la libre circulation des hommes et des idées et autres mesures libérales. Le président Carter, qui avait fait de ce principe une des bases de la politique étrangère des Etats-Unis, n'a pas pensé acheter trop cher cette « reconnaissance » par l'Union soviétique. La suite des événements et l'échec de la conférence de Belgrade ont montré quel cas faisaient de ces engagements « moraux » les dirigeants du Kremlin.

Certes, il ne s'agit point de renoncer à la négociation ; bien au contraire, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour l'accélérer. Mais il convient que les Etats-Unis et les pays occidentaux cessent de donner à l'Est l'impression qu'ils sont prêts aux plus grandes concessions pour maintenir à tout prix cette coexistence pacifique dans laquelle ils voient une forme de paix, alors que leurs partenaires la considèrent comme un des moyens les plus efficaces de la poursuite de leur politique expansionniste.

La France, qui, depuis l'avènement de la V^e République, a retrouvé son audience dans le concert des nations, peut jouer un rôle efficace de modération, certainement, mais aussi de mise en garde de ses alliés à l'égard de certaines utopies, généreuses dans leur esprit, mais dangereuses dans leurs conséquences. Je serais assez tenté d'adresser aujourd'hui au Gouvernement la solennelle recommandation que le Sénat romain formulait au pouvoir exécutif chargé de régler un problème difficile ou périlleux : « Que le Consul veille à ce que la République ne subisse aucun dommage ».

De cette complaisance occidentale, on peut apprécier les effets dans les régions du monde « déstabilisées », suivant le jargon actuellement employé.

C'est le cas en Afrique, où une décolonisation rapide et brutale — trop rapide et trop brutale, pensent même certains chefs des Etats devenus indépendants — a laissé des nations sans structures politiques, administratives et économiques suffisantes et a réveillé les oppositions intérieures, ethniques ou tribales. Or l'on sait ce que l'Afrique représente pour l'Europe occidentale, et pour la France en particulier, comme source de matières premières stratégiques pratiquement irremplaçables. Qu'advient-il si, par suite de l'abstention de l'Occident, cette Afrique basculait dans le camp de l'Est ? Dans sa situation actuelle, elle constitue certainement une tentation permanente pour l'expansionnisme soviétique.

En Afrique du Nord, les relations de la France avec deux des pays du Maghreb demeurent bonnes. Mais il n'en est pas de même avec l'Algérie.

Fort courageusement, le Président Giscard d'Estaing a entrepris un voyage dans ce pays, où il a pu constater que le peuple algérien demeurait dans sa majorité amical et accueillant pour le peuple français. Fort sagement, il a eu le mérite de proclamer la caducité des accords d'Evian et il a proposé au gouvernement algérien une nouvelle définition des rapports entre la France et ce pays.

La réponse dilatoire qui lui a été faite montre qu'il ne faut point conserver trop d'illusions sur une normalisation rapide de ces rapports. L'URSS n'entend point abandonner ce point d'appui stratégique à quelques centaines de kilomètres des côtes françaises et européennes et au centre du bassin occidental de la Méditerranée que lui garde son obligé, le président algérien. Il y a là une situation qui pourrait devenir préoccupante et il paraît souhaitable que la diplomatie française continue et renforce ses efforts dans la voie ouverte par le Président de la République.

La situation dans les autres Etats africains a été suffisamment évoquée dans l'opinion au cours des derniers mois. Il suffira de rappeler que l'intervention soviétique, après la perte de son influence en Egypte, a su rapidement s'adapter. Elle a réussi à constituer, sous couvert d'aides aux mouvements de libération extrémistes — aides qui sont allées jusqu'à l'envoi de quelque 40 000 mercenaires cubains soutenus par la logistique russe — une chaîne d'Etats « protégés » allant de la corne Nord-Est à l'océan Atlantique et qui coupe pratiquement l'ensemble du continent africain. Sans doute, à un des moments chauds de la crise, la France a-t-elle eu le courage et l'intelligence de réagir rapidement par l'opération aérienne sur Kolwezi. Elle a rappelé en même temps, et l'a prouvé au Tchad et en Mauritanie, qu'elle n'abandonnerait pas les Etats africains auxquels la lient des accords de coopération. Cette attitude et l'approbation donnée par l'opinion publique et les gouvernements ont ouvert les yeux à certains. Mais cela sera-t-il suffisant ?

Le président américain paraît bien hésitant entre la fermeté préconisée par son conseiller diplomatique et la modération prônée par son secrétaire d'Etat. Il n'a pas, que l'on sache, désavoué les propos tenus par l'honorable représentant permanent des Etats-Unis à l'O. N. U., propos selon lesquels l'intervention soviéto-cubaine en Afrique doit être approuvée et même encouragée. La France se doit, semble-t-il, tout en maintenant sa ligne politique de modération et de conciliation, de s'efforcer, par une concertation permanente, d'amener ses alliés européens et américains à une meilleure compréhension du danger qui menace l'Occident dans le continent noir.

Ce danger est encore plus pressant dans ce que l'on appelle l'Afrique australe. Il est à peu près acquis que la disparition du pouvoir blanc en Rhodésie se produira dans un délai plus ou moins bref. On ne peut que souhaiter et encourager la transmission des pouvoirs aux nationalistes modérés avec lesquels M. Ian Smith a déjà conclu un accord qui, dans son ensemble, devrait recevoir l'appui de l'Occident.

Le cas de l'Afrique du Sud est beaucoup plus sérieux. En dehors des productions minières de ce pays, il suffit d'examiner une carte des lignes de communications océaniques pour être immédiatement frappé par la concentration du trafic pétrolier devant le Cap de Bonne Espérance, passage obligé pour les tankers transportant 8 p. 100 du ravitaillement de l'Europe en brut.

Du point de vue militaire, en raison de la vulnérabilité du canal de Suez, cette route maritime est aussi pratiquement la seule qui permette tant aux puissances occidentales qu'à l'Union des Républiques socialistes soviétiques de faire passer, en cas de conflit, leurs navires vers l'océan Indien, les mers de Chine et du Japon.

Sur une route aussi vitale, la neutralisation de la République Sud-Africaine priverait l'Occident de la seule position stratégique qui lui reste, à l'exception de la base insulaire de Diego Garcia, qui est loin d'être aussi solide et aussi bien située. Or, la politique du monde occidental à l'égard des problèmes posés à l'Afrique du Sud part du postulat qu'à l'évidence aucune solution rationnelle ne peut plus être trouvée et que, en conséquence, il faut accepter ce que l'on appelle pudiquement « l'évolution pacifique », qui éliminera pratiquement le pouvoir blanc. Une telle politique a d'autant plus de chance de recueillir une large adhésion qu'elle est confortable sur le plan intellectuel, qu'elle s'appuie sur des éléments moraux, qu'elle est dans le « sens de l'Histoire » et qu'elle paraît devoir protéger nos intérêts futurs. Cette attitude est à la fois irréaliste et hypocrite.

Elle est irréaliste, car comment peut-on penser que s'installerait en Afrique un régime favorable à l'Occident, alors que ses chefs auraient inévitablement été formés aux doctrines de l'Est ou de Cuba et qu'ils auraient pris le pouvoir avec l'appui de l'Union soviétique ?

Elle est hypocrite, car en ne retenant que les excès, certes trop réels, encore existants dans la République d'Afrique du Sud, en braquant le projecteur de l'actualité sur les incidents sanglants provoqués par des agitateurs dont l'inspiration n'était certainement pas d'origine démocratique, les nations membres de l'Organisation des Nations unies et de l'Organisation de l'unité africaine pensent justifier leur indignation vertueuse en oubliant le conseil donné par Célémène, dans le Misanthrope, selon lequel :

« Il faut mettre le poids d'une vie exemplaire »

« Dans les corrections qu'aux autres l'on veut faire. »

Disons simplement, à titre d'exemple, que, sur quarante-neuf Etats africains, seize sont des dictatures militaires, vingt-six sont gouvernés par un parti unique et six seulement possèdent des

régimes plus ou moins démocratiques, selon les normes occidentales. Il est vrai que dictature comme parti unique sont le plus souvent d'inspiration marxiste et, par conséquent, comme on le sait, essentiellement démocratique !

La réalité est tout autre pour un observateur impartial. L'Afrique du Sud comprend une ethnie blanche à laquelle se rattachent deux groupes qui aspirent à l'égalité, les métis et les Indiens. A côté, on trouve une ethnie noire, ou plutôt, comme presque partout en Afrique, des ethnies noires, environ une dizaine, différant profondément par leurs coutumes et leur comportement, avec cependant un trait commun : elles sont toutes du type tribal avec ce que ce terme comporte d'intérêt, mais aussi de dangers.

Sans la présence des Blancs, par exemple, les pacifiques Xohas auraient été exterminés depuis longtemps par les conquérants zoulous. C'est pour tenir compte de cette situation que le projet constitutionnel envisagé par le gouvernement sud-africain consisterait, d'une part, en la création d'Etats noirs correspondant aux ethnies noires, Etats qui devraient être économiquement viables et respectueux des coutumes et des aspirations des populations et, d'autre part, en la création d'un Etat groupant les Blancs, les métis et les Indiens. C'est là un vaste projet qui, dans un cheminement nécessairement lent et laborieux, peut conduire, par une évolution pacifique, vers le développement séparé des ethnies puis, au-delà, à une fédération.

La question se pose donc de savoir si l'intérêt tant de l'Occident que des populations concernées ne doit pas conduire à favoriser cette évolution plutôt qu'à condamner, dans un « a priorisme » certain, la tentative du gouvernement sud-africain. Des sanctions, souvent sans portée réelle, la mise au ban des nations, ne feraient sans doute que renforcer la détermination des Sud-Africains, qui ont montré maintes fois, au cours des trois siècles de leur histoire, leur vaillance et leur ténacité. C'est une question qui est posée au gouvernement français : une nouvelle politique eurafricaine vis-à-vis de l'Afrique du Sud ne serait-elle pas susceptible de recueillir l'approbation explicite ou implicite de la majorité des pays européens, et même africains si l'on en juge par les propos tenus par le président Houphouët-Boigny, ainsi que par les dirigeants chinois ? En tout cas, il me semble que cette politique s'inscrirait tout naturellement dans le concept du pacte d'amitié entre l'Europe et l'Afrique, dont l'idée a été lancée par le Président de la République et qui est conforme à la tradition de notre pays.

Au Moyen-Orient, après une guerre de trente ans, se lève un espoir de paix. Il faut rendre hommage au président égyptien qui a eu le mérite de comprendre que la poursuite d'une guerre sans issue n'aboutirait qu'à l'effondrement économique de son pays et qui a eu le courage de tendre le premier la main à son ennemi. Il faut également féliciter la ténacité avec laquelle le président Carter a soutenu les difficiles négociations qui se sont engagées et la part prépondérante que la diplomatie américaine aura prise dans un traité dont on ne peut que souhaiter la conclusion rapide.

Certes, cette « trahison » a été dénoncée par les pays arabes réunis dans le « Front du refus ». Elle a conduit à la réconciliation de vieux ennemis, la Syrie et l'Irak, mais les résultats de la conférence de Bagdad montrent la prudence dont fait preuve la nouvelle coalition. Ces événements ont malheureusement fait une victime, le Liban. La Syrie, dont on connaît les ambitions et dont les forces militaires occupaient, sous couvert de la force arabe de dissuasion, une partie de ce pays, est intervenue brutalement contre la communauté chrétienne. Cette intervention, qui risquait d'entraîner une réaction israélienne, aurait pu compromettre les négociations avec l'Egypte. Ce résultat n'a pas été obtenu. La brutalité de l'attaque syrienne, le massacre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents a soulevé la réprobation de l'opinion internationale. Il est à l'honneur du gouvernement français d'avoir pris l'initiative de la réunion du conseil de sécurité qui, à l'unanimité, a exigé l'arrêt des hostilités. Mais la situation demeure très difficile. La France, qui a toujours proclamé son attachement à l'existence d'un Liban indépendant et pacifique, ne manquera pas de soutenir les efforts du président Sarkis pour le rétablissement de l'ordre et de l'autorité du gouvernement libanais.

Malheureusement, dans cette région du monde, l'Occident n'a pas connu que des succès. En Iran, une libéralisation précipitée et anarchique, à laquelle le Chah a été poussé par le « moralisme » du président des Etats-Unis, a déclenché les oppositions les plus diverses, conduites par le fanatisme religieux. Ainsi est menacé un régime gardien de la route du pétrole occidental au profits des agitateurs d'inspiration marxiste.

Mais les événements les plus spectaculaires de ces dernières années se sont incontestablement produits en Extrême-Orient. Depuis sa rupture idéologique avec l'URSS, la Chine a été en butte aux pressions du Kremlin, qui s'est efforcé de l'isoler et de l'encercler. En état d'instabilité intérieure, elle ne put immédiatement réagir. Mais, depuis 1975, débarrassée des extrémistes, les nouveaux dirigeants chinois s'éloignent progressivement des enseignements idéologiques de Mao et font preuve d'un grand réalisme. Ils s'ouvrent aux Américains, aux Européens occidentaux, aux Japonais, aux pays non engagés.

C'est ainsi que la manœuvre soviétique visant à isoler la Chine n'a recueilli que l'unique soutien du Viet-Nam, l'Inde ayant pris entre-temps ses distances vis-à-vis de l'URSS. La Chine s'en est donc prise d'abord au Viet-Nam et elle clame son indignation devant les visées hégémoniques de ce « Cuba » asiatique à la solde du révisionnisme. Elle s'efforce, et y parvient, de mettre ce point d'appui de l'URSS en état de sous-résistance et les forces vietnamiennes, déjà mobilisées sur les frontières chinoises et cambodgiennes, doivent faire face à des révoltes soutenues par Pékin.

L'exode des Hoas chinois établis au Viet-Nam, provoqué par Hanoï et facilité en sous-main par la Chine, prive la République démocratique du Viet-Nam de milliers de techniciens et de spécialistes indispensables à la réussite des timides tentatives de rénovation industrielle ou agricole.

Enfin, la Chine a mené une active action diplomatique vis-à-vis des cinq pays de l'ASEAN pour les inciter à demeurer sur une prudente réserve à l'égard de l'URSS. Mais le plus grand succès de la politique chinoise a été la signature, le 12 août dernier, du traité conclu avec le Japon et qui vient d'être ratifié à la suite du voyage quasi triomphal du Premier ministre chinois au Japon. Ce texte, qui a demandé des années de négociations, clôt un siècle de conflits et instaure un nouvel équilibre asiatique. Il ouvre à la technologie la plus sophistiquée du monde le réservoir humain et énergétique le plus gigantesque.

Sur le plan politique, ses conséquences ne sont pas moins importantes. Le Japon a délibérément abandonné la possibilité d'une alliance avec Moscou, et les Chinois ont demandé et obtenu que le traité comporte une clause ouvertement anti-soviétique. L'article 2 du traité précise, en effet, que chacune des puissances signataires doit s'opposer aux efforts tentés par tout autre Etat ou groupe d'Etats pour s'assurer l'hégémonie dans la région de l'Asie et du Pacifique.

La face de l'Asie a changé et les deux puissances asiatiques les plus importantes se sont mises d'accord pour assurer, sans intervention extérieure, l'ordre, la paix et la prospérité dans cette région du monde. Ce traité constitue un échec certain pour l'Union soviétique mais il ne peut être regardé comme un succès pour l'Occident à qui échappe cette Asie qui fut longtemps une zone où s'affrontait la rivalité des Etats blancs.

Certes, les liens entre l'Occident et le Japon demeurent, le Japon est largement intégré dans l'espace économique de l'OCDE et la Chine a manifesté son désir d'avoir avec l'Europe des rapports plus étroits.

La France, qui a été l'un des premiers Etats occidentaux à reconnaître le régime de Pékin, est bien placée pour nouer avec la Chine des relations économiques et politiques fructueuses. Cependant, pour la France comme pour l'Occident, se pose le problème des réactions que pourrait susciter, de la part de l'Union soviétique, une participation trop poussée au développement économique et au réarmement chinois. Le fragile équilibre qui existe actuellement entre le monde communiste et le monde occidental ne risque-t-il pas d'être compromis si l'Union soviétique considérait que l'aide occidentale à la Chine constitue pour elle une menace sérieuse ?

Ce rapide survol de la situation internationale a pu paraître à la fois long et incomplet. Il n'avait pour objet que d'appeler l'attention sur les problèmes les plus graves qui se posent pour un pays comme le nôtre dans la variété des rapports internationaux. Il est bien difficile, dans ce monde divisé et incertain, de mener une politique à la fois ferme et souple, soucieuse des intérêts français, mais respectueuse de ceux de ses partenaires. Nous pouvons nous féliciter de la place que, grâce aux efforts du Président de la République et de son gouvernement, la France a retrouvée dans le monde où Paris est redevenu un des pôles de l'activité internationale.

Mais l'avenir reste plein d'incertitudes. Aussi me permettrai-je, en terminant, d'inviter les dirigeants de la politique extérieure française à méditer cette pensée de Pascal : « C'est la force qui gouverne le monde et non pas l'opinion — mais l'opinion use la force — c'est la force qui fait l'opinion ». (Applaudissements à droite. M. Jager applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. Genton.

M. Jacques Genton. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les deux rapporteurs de la commission des affaires étrangères, venant après le rapporteur de la commission des finances et le débat en première lecture à l'Assemblée nationale, nous permettront de ne pas exprimer une nouvelle fois certaines remarques favorables et certains regrets accompagnés de souhaits à propos de ce budget des affaires étrangères, que nous approuverons. Je me propose, monsieur le ministre, mes chers collègues, de ne considérer que quelques aspects de la politique étrangère de notre pays à partir de réflexions faites sur des crédits budgétaires particuliers, concernant la participation financière de la France aux organisations communautaires et internationales, ainsi que les diverses actions de coopération avec des pays étrangers.

Suivant le conseil de notre président, je saisisrai, mais brièvement, cette circonstance pour faire part au Sénat et au Gouvernement des conclusions principales de la délégation de la commission des affaires étrangères du Sénat qui effectuait, en septembre dernier, une mission d'information dans trois Etats africains.

J'avoue avoir été surpris de lire qu'à l'Assemblée nationale, on a interrogé le Gouvernement sur la participation de la France au fonctionnement des Communautés européennes, simplement parce que cette participation découle des traités signés et de leur développement.

Elle se manifeste par un prélèvement de recettes au bénéfice des communautés, conséquence des règles de l'union douanière, de la politique agricole commune et de l'harmonisation de la fiscalité indirecte. C'est ce qui constitue ce qu'on appelle la « part de ressources propres » incombant à la France. Elle se manifeste aussi par le versement d'une contribution au financement du Fonds européen de développement.

Je ne crois pas qu'il soit question aujourd'hui de remettre en cause ces participations sans compromettre le rôle primordial de notre pays, moteur de l'union européenne et garant d'un équilibre entre les institutions.

Je souligne notamment l'influence incitative des versements de la France au Fonds européen de développement en faveur des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Nous voudrions exprimer le souhait — j'allais presque dire la volonté — que le contrôle de l'emploi de ces crédits soit effectué de manière plus efficace, les administrations ayant parfois tendance à oublier la source des fonds dont elles disposent.

Ce contrôle appartient, aux termes du traité, au conseil des ministres des communautés, mais aussi, ne l'oubliez pas, à l'assemblée parlementaire européenne, à l'exception, il est vrai, du Fonds européen de développement, qui n'est pas encore incorporé au budget. Mais peut-être convient-il de ne pas perdre de vue cette réflexion dans la conjoncture présente ?

Cette dernière remarque me conduit à en formuler d'autres.

Dire que les communautés européennes sont en état de stagnation, c'est faire un constat regrettable, mais qui n'appelle guère de contradictions. Ce n'est pas la première fois que nous le faisons à cette tribune, mais l'heure n'est pas à rechercher de nouveau les causes des carences et de l'enlisement des communautés. Nous pouvons cependant nous interroger, selon l'expression en vogue, sur les possibilités de « relancer » une entreprise dont les résultats sont encore éloignés des ambitions qui lui furent assignées en 1958.

Trois possibilités semblent résider, à l'heure actuelle, dans trois démarches. Vous y avez fait allusion tout à l'heure, monsieur le ministre, et je les reprendrai très brièvement.

La première, c'est la mise en place d'une politique monétaire concertée capable de protéger l'Europe contre les fluctuations du dollar et de rendre possible le fonctionnement des mécanismes communautaires.

Sur ce point, l'action du Gouvernement nous paraît devoir être approuvée et suivie, mais peut-être mériterait-elle d'être mieux explicitée. Nous voulons croire que notre adhésion au système proposé n'a pas pour conséquences des concessions trop importantes en d'autres domaines. Au demeurant, le futur système européen ne sera durablement viable que s'il repose sur une véritable convergence des politiques économiques des Etats membres, sinon, nous retomberons dans les échecs que nous connaissons depuis une décennie, si ce n'est depuis le début de la Communauté. L'aboutissement du nouveau projet monétaire sera un test de la volonté de ceux-ci d'arracher les communautés à l'enlisement.

La seconde démarche, elle, est en rapport avec le projet d'élargissement de la Communauté aux trois pays méditerranéens, autre sujet controversé !

La prise en considération de cet élargissement ne peut être refusée pour des raisons juridiques, les pays demandeurs répondant aux exigences du traité de Rome, ni pour des raisons politiques, sur lesquelles je ne pense pas devoir insister, les candidats, Espagne, Grèce et Portugal, faisant actuellement et désormais partie de ce que nous appelons les pays démocratiques. Nous leur avons suffisamment longtemps refusé le droit de poser leur candidature pour être tenus aujourd'hui de ne pas la refuser.

Mais — l'exemple du premier élargissement aux pays du Nord nous l'enseigne — une telle opération ne peut être décidée sans précaution, sans préparation de la part des pays candidats, sans aménagement des régions exposées à des concurrences périlleuses et sans une remise en ordre de la politique agricole, dont les règles sont un peu trop négligées — et c'est un euphémisme — par certains de nos partenaires actuels.

Troisième démarche : elle vise l'événement des prochains mois, je veux dire l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel direct.

Notre opinion est que cette élection est utile à la progression de la Communauté. Elle constitue un des rares acquis de celle-ci au cours des dernières années, acquis décidé d'ailleurs par le Conseil européen. Elle est dans la ligne du traité de Rome et fut prévue dès sa signature voici vingt et un ans. L'élection est nécessaire aussi pour rendre à la Communauté une crédibilité qu'elle risque de perdre dans l'état de stagnation où elle se trouve présentement. Mais elle est menacée par l'équivoque entretenue à son sujet. Les neuf Etats sont-ils d'accord pour respecter les engagements pris ? J'avoue que je me pose la question. Je pense, en cet instant, à la Grande-Bretagne, mais aussi à l'Italie, qui n'a pas encore adopté sa loi électorale interne.

L'opinion n'est-elle pas abusée par les informations données ici et là ?

Notre sentiment est que cette assemblée élue au suffrage universel aura, certes, plus d'autorité que celle qui est actuellement désignée au suffrage universel indirect. Mais plus d'autorité ne veut pas dire plus de compétences. D'ailleurs, ne se trompe-t-on pas sur les compétences actuelles de l'assemblée européenne ? Je n'ai jamais entendu personne les rappeler. Ce n'est plus la simple Assemblée consultative de 1958. Ses compétences ont été élargies au contrôle budgétaire, au droit de refuser globalement le budget de la Communauté, au dialogue permanent avec les deux institutions que sont le Conseil et la Commission. Et si elle s'attachait à favoriser par la suite la réalisation des politiques communes « en panne », si vous me permettez cette expression, la politique des transports ou de l'énergie entre autres, l'assemblée n'aurait aucun besoin de se tracer un programme plus ambitieux ; elle aurait très largement de quoi occuper son temps.

Lorsqu'on se demande pourquoi elle n'a jamais utilisé la motion de censure dont elle dispose à l'égard de la commission, il est aisé de répondre que cette dernière s'étant toujours manifestée comme le seul moteur de la Communauté, l'assemblée n'a jamais eu le motif ou le désir d'entraver son fonctionnement ou de mettre en cause son existence.

Redouter que l'assemblée parlementaire n'accroisse d'elle-même ses compétences revient à jouer sur les mots. Elle ne le pourrait que si les Etats acceptaient de modifier le traité de Rome selon la procédure de révision. Or celle-ci ne peut être ouverte sans une décision prise à l'unanimité des membres du Conseil de ministres.

Le Conseil européen — innovation des dernières années — réunion de chefs d'Etat et de Gouvernement, se situant en dehors des institutions communautaires, gardera donc, en définitive, le contrôle politique d'une éventuelle révision des traités. Ce serait lui accorder bien peu de crédit que de penser qu'il acceptera « à la légère » de modifier si profondément le contexte de la Communauté en accroissant, pour le principe, les compétences de l'assemblée élue directement !

En vérité, ceux qui redoutent la transformation du rôle de l'assemblée ne semblent pas avoir confiance dans le résultat du scrutin. Qui peut affirmer, aujourd'hui, considérant la diversité des opinions qui se manifestent dans les neuf pays de la Communauté, que l'assemblée élue au suffrage universel sera composée de telle sorte qu'une majorité favorable à la révision du traité se dégagera spontanément ? Et si cela advenait ?

Nous avons reçu très récemment, du Chef de l'Etat et du Premier ministre, un certain nombre de précisions susceptibles d'apaiser les inquiétudes.

Permettez-moi de faire, pendant quelques instants, une digression. La révision des textes fondamentaux est si peu aisée sans le concours du pouvoir exécutif que l'assemblée parlementaire européenne n'aura sans doute pas plus de facilité à modifier ses compétences que le Parlement français peut en avoir pour améliorer ses conditions de travail et de fonctionnement dans le sens souhaité par les partisans d'un régime représentatif conforme à notre tradition ! Je pense à la fixation de l'ordre du jour prioritaire, aux sessions trop brèves et mal organisées, à la procédure du vote bloqué, que sais-je encore ? Comment modifier le traité de Rome, alors que nous ne sommes même pas capables d'infléchir notre Constitution pour améliorer nos conditions de travail !

Ces discussions et ces polémiques aux finalités incertaines, ces controverses entre partenaires et partis politiques paraîtront bien futiles, dans quelques décennies, quand on les évoquera en même temps que les affrontements qui opposent l'URSS et les Etats-Unis, l'URSS et la Chine, le traité récent entre la Chine et le Japon et les bouleversements qui affectent le continent africain !

La participation de la France à la Communauté européenne et ses incidences financières nous ont permis d'évoquer la question européenne. Les contributions de la France à l'organisation des Nations unies nous proposent des réflexions sur l'aide de notre pays aux Etats étrangers, plus particulièrement aux Etats de l'Afrique.

On dit fréquemment, avec raison, semble-t-il, que les contributions obligatoires à l'ONU sont trop élevées, que les frais de gestion de l'organisation sont excessifs, qu'il est critiquable de verser des fonds importants à une institution internationale dont certaines des activités ne sont pas dépourvues d'orientations partisans.

Il serait, à la vérité, difficile de s'inscrire en faux contre ces affirmations.

La France doit être à même de faire valoir ces griefs sous des formes appropriées sans pour autant que son autorité au sein de l'ONU soit contestée. Mais il n'est pas exagéré de dire que notre participation insuffisante aux contributions volontaires jusqu'à ces dernières années mettait notre pays en position délicate.

A ce sujet, monsieur le ministre, vous avez déjà fait, à plusieurs reprises, et encore tout à l'heure, des déclarations tout à fait favorables. En effet, la tendance a été renversée lors du budget de 1978 par l'augmentation notable de notre contribution au programme des Nations Unies pour le développement. Elle le sera, dans l'actuel budget, avec le programme alimentaire.

Cette nouvelle situation devrait accroître la participation de la France dans les diverses entreprises menées au titre de l'aide multilatérale.

Bien sûr, nous connaissons les critiques formulées à l'encontre de cette aide, à savoir son coût plus élevé que celui des aides bilatérales, la lenteur de ses réalisations et son caractère anonyme sous le couvert des organismes internationaux de langue anglaise.

Toutefois, il convient de ne pas ignorer que des pays d'importance relativement plus faible que le nôtre en obtiennent profits et avantages politiques et que la France, elle-même, retire de ses actions multilatérales, en frais d'études ou en contrats de réalisations, plus qu'elle ne verse en contributions. Il est donc utile qu'elle soit convenablement présente dans ces programmes de l'O.N.U. Elle assurera ainsi sa position privilégiée dans l'organisation et elle démentira ses accusateurs.

Est-il interdit de penser que participant plus, elle orientera mieux les programmes appliqués dans les pays où ses intérêts permanents sont en cause ?

Nous avons eu l'occasion de le dire à M. le ministre de la coopération, avec lequel nous avons eu non pas une controverse, mais un échange d'arguments en ce qui concerne les rapports entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale.

Il nous paraît indispensable de trouver une meilleure harmonisation entre ces deux manifestations de l'aide française qui ont une finalité identique bien que leurs manifestations soient apparemment différentes.

Me référant à la récente mission de la délégation de notre commission au Soudan, au Cameroun et au Sénégal, je voudrais rappeler qu'une bonne part de l'aide française à l'Afrique transite par les institutions communautaires et multilatérales. Il n'y a pas, contrairement aux opinions exprimées ici et là, d'opposition entre l'aide multilatérale, qui présente plus de garanties pour les Etats qui en bénéficient, et l'aide bilatérale, dont les avantages sont plus directement ressentis par l'Etat qui les consent.

En revanche — c'est une des préoccupations qui devrait retenir l'attention du Gouvernement — il nous semble qu'un effort considérable d'information doit être entrepris pour que l'aide multilatérale soit perçue non pas comme une aide anonyme et diffuse, mais comme une contribution dont le caractère multinational souligne le désintéressement, à laquelle la France participe très substantiellement et dont elle a, dans certains cas, la paternité de l'initiative.

Cette action d'information est d'autant plus nécessaire qu'en dépit d'une contribution sensiblement plus importante que beaucoup d'autres pays, l'effort de coopération consenti par la France reste nettement insuffisant.

Notre pays se situe parmi les pays les plus concernés par les problèmes du tiers monde. Nos difficultés économiques sont connues, mais nos partenaires africains constatent cependant avec amertume que notre action en faveur du tiers monde décline de façon continue. Cette constatation est faite, avec regret parfois, par nos interlocuteurs. Ceux-ci nous l'ont dit avec réserve, avec une certaine pudeur, mais ils déplorent une distorsion entre l'intérêt pour l'Afrique proclamé au plus haut niveau et la chute continue des crédits de coopération.

En effet, en raison de son efficacité, de son sérieux, de son désintéressement, mais aussi des grandes lignes de la politique française en Afrique et d'évidentes affinités héritées de l'Histoire, l'aide française — nous l'avons constaté à plusieurs reprises — est particulièrement appréciée et recherchée, même dans des pays où la présence française ne s'est pas manifestée avec autant d'intensité que dans les anciens territoires de l'Union française.

Or, cette aide ne se donne pas à fonds perdus et sa réduction relative ne va pas sans entraîner un déclin sensible de notre influence, de notre prestige, mais aussi de nos intérêts en Afrique. En effet, la sauvegarde de notre place dans ce continent et de l'estime que l'on nous porte passe par un renforcement substantiel de notre effort de coopération.

Il me paraît intéressant d'ajouter une remarque, qui a déjà été faite par les rapporteurs et par plusieurs des orateurs qui m'ont précédé. Elle concerne la francophonie. Nous avons constaté qu'elle demeure une réalité acceptée, souhaitée et, parfois, militante. Nous avons même été favorablement surpris. Il nous est apparu que le développement du français dans les pays anglophones, en particulier au Soudan, correspondait à un souhait des gouvernements et à une volonté affirmée des élites intellectuelles.

Le souci d'ouverture de ces pays vers des voisins francophones n'est peut-être pas étranger à ce mouvement qu'il nous paraîtrait grave de laisser s'essouffler et de ne pas encourager vigoureusement.

A cette remarque s'en ajoute une autre plus désagréable : les Français établis en Afrique semblent nourrir une certaine amertume à la suite d'une promesse non tenue en ce qui concerne l'accès à l'enseignement et son coût. Cette remarque, nous l'avons malheureusement entendue formuler dans plusieurs pays.

Quoi qu'il en soit, les aspects actuels de la coopération de la France avec les Etats africains nous incitent non pas au pessimisme, mais à la vigilance.

Il vous intéressera sans doute de connaître très brièvement les impressions recueillies par notre mission sur la politique française en Afrique durant ces dernières années. Vous l'avez vous-même retracée, monsieur le ministre, et si j'y fais allusion, c'est que quelques parlementaires en voyage d'information en ont été les témoins spontanés, à qui certaines personnalités publiques ou privées se sont adressées peut-être plus facilement qu'à des représentants de notre Gouvernement.

Une première constatation nous permet de dire que l'intérêt historique porté par la France à l'Afrique est connu et fort bien compris de nos partenaires africains, ainsi que ses manifestations contemporaines inspirées de la géographie, de l'économie et de la sécurité européenne.

Sont également compris et acceptés les cinq principes qui paraissent guider la politique française en Afrique, l'un d'eux, sur lequel je reviendrai — méritant quelques nuances.

Premier principe, le respect scrupuleux des frontières issues de la période coloniale, aussi artificielles qu'elles puissent paraître ou qu'elles soient, dans certains cas, est le seul moyen d'éviter une déstabilisation du continent en cascades.

Par suite, c'est le second principe, le respect des indépendances nationales est d'autant plus indispensable que la notion d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats n'a pas toujours la même portée en Afrique que sur d'autres continents. Ces Etats étant fragiles, il est essentiel de ne pas mettre en péril leur indépendance.

Le troisième principe concerne le respect de tous les régimes en place, quels qu'ils soient. Cela a pu paraître étonnant, mais l'Afrique doit rechercher une voie institutionnelle et politique qui exprime son originalité plus parfaitement que celle utilisée par les pays européens. Transposer nos notions de démocratie occidentale ou de démocratie populaire en Afrique est un leurre. Cela ne correspond à aucune réalité et ne semble pas voué à un avenir.

C'est à partir d'expériences vécues pour le meilleur et pour le pire que les Africains trouveront la voie qui leur est propre, quels que soient les étonnements que des situations passagères puissent provoquer dans nos esprits européens.

Le quatrième principe de la politique française en Afrique est celui de la coopération. Nous y avons fait suffisamment allusion aujourd'hui pour ne pas nous étendre sur ce point. Le courant d'échange entre les deux partenaires économiques naturels que sont l'Afrique et l'Europe ne peut exister sans rééquilibrage des possibilités de chacun des deux partenaires. D'où les actions nécessaires de coopération bilatérale et multilatérale et les initiatives tendant à stabiliser le cours des matières premières : accords de Lomé, accords de produits, prise de position française à la conférence « Nord-Sud ».

Il est bien exact qu'il convient de s'attaquer aux causes de la détérioration des termes de l'échange, comme l'a rappelé, voilà déjà plusieurs années, M. Léopold Senghor.

Le cinquième principe de la politique française paraît être le maintien de la paix en Afrique. C'est, à vrai dire, la préoccupation que nous avons eu non pas le plus de mal à expliquer, mais que nous avons exposée avec le plus de réserve et, si j'ose dire, au sujet de laquelle nous avons enregistré avec satisfaction les meilleures réactions.

L'application de ce principe comporte un risque et n'est, au demeurant, pas unanimement admise. La plupart des Etats africains n'ont pas les moyens de se défendre par eux-mêmes contre d'éventuelles entreprises de déstabilisation dirigée de l'extérieur.

Dès lors, l'appel à l'aide de pays amis peut devenir une nécessité. Notre opinion est que de tels concours ne doivent être demandés que par les gouvernements légaux.

Il reste que les solutions militaires paraissent mal adaptées au tempérament africain. En Afrique, plus qu'en Europe ou ailleurs, la discussion et le dialogue sont un élément naturel essentiel, par lequel tout ou presque est possible. Nous venons de nous en apercevoir.

Il faut donc, avant tout autre chose, rendre le dialogue et les solutions politiques négociées possibles.

Mais le dialogue ne peut être ouvert et utile que lorsque ceux qui y participent ont un pouvoir de négociation équivalent.

Il semble que les récentes interventions militaires françaises en Afrique n'aient visé qu'à rééquilibrer une situation qui, sur le terrain, mettait l'un des antagonistes — celui avec lequel la France était liée par des accords d'assistance — en situation d'infériorité trop manifeste pour qu'une solution politique négociée puisse intervenir.

Les Etats que nous avons visités sont des Etats qu'il convient de qualifier de modérés. Cette réserve faite, l'ensemble de nos interlocuteurs nous ont indiqué combien ils appréciaient la politique de notre pays en Afrique, les cinq points ci-dessus évoqués la résumant et figurant dans la charte de l'OUA.

J'ai noté personnellement les réactions favorables du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères remplaçant le ministre des affaires étrangères du Soudan en voyage, du ministre des affaires étrangères du Cameroun et du Premier ministre du Sénégal, qui n'ont pas adopté cette attitude pour nous être agréables puisque c'était la première fois que je les rencontrais et qu'ils n'avaient aucune raison de me demander quoi que ce soit à titre personnel.

Il existe cependant une nuance pour le dernier point. Au-delà des gouvernements des Etats « modérés », une partie importante de l'opinion publique de certains de ces Etats, sans parler même des gouvernements d'autres Etats qui ne peuvent pas être qualifiés d'adversaires politiques irréductibles et systématiques de notre pays, ont sévèrement critiqué les récentes interventions françaises en Afrique comme une entorse au principe de « l'Afrique aux Africains » et comme une humiliante intervention de police néo-colonialiste.

Il faut être conscient qu'un malaise existe, et il y aurait quelque risque à le mésestimer. La militarisation de l'Afrique par puissances étrangères interposées constitue à l'évidence la crainte majeure de l'ensemble de nos interlocuteurs, et elle ne doit pas être négligée.

Après les péripéties et les drames de l'année qui se termine, partout en Afrique, l'heure semble être à la modération, à l'ouverture et à la réconciliation. Que ce soit au Tchad, au Zaïre et peut-être, à terme, au Sahara occidental, les solutions négociées semblent devoir l'emporter.

Dans la « corne » de l'Afrique, la présence de 4 000 militaires français à Djibouti est considérée par beaucoup, soit à titre officiel, soit même à titre officieux, davantage comme une garantie de stabilité que comme une intolérable ingérence venue de l'extérieur.

Le conflit entre la Somalie et l'Ethiopie s'est stabilisé sur les frontières héritées de la décolonisation, grâce sans doute à l'accord des deux « Grands ».

Même si l'on semble, hélas, s'orienter, pour l'instant tout au moins, vers une solution purement militaire en Erythrée, cette région n'est pas devenue, comme on a pu le craindre pendant un temps, le théâtre d'un affrontement Est-Ouest par Erythréens interposés.

Il reste que la présence soviéto-cubaine en Ethiopie et la toute nouvelle puissance militaire de ce pays ne laissent pas d'inquiéter. Nul ne peut préjuger l'avenir mais il n'est pas impossible que les efforts futurs de l'Ethiopie l'orientent plus vers le renforcement de son potentiel économique désorganisé par l'histoire récente de ce pays que vers d'ambitieuses ambitions territoriales.

Quoi qu'il en soit de cette inconnue, la tendance générale paraît être à l'apaisement dans les différents points chauds qui, au cours de l'année 1978, ont mis l'Afrique noire à l'avant de la scène internationale.

La volonté de chacune des puissances extérieures à l'Afrique de ne pas être trop marquée dans un camp ou dans l'autre n'est assurément pas étrangère à cette situation.

Je voudrais encore signaler que, dans tous les pays que nous avons visités, il y a un certain doute sur la relative réserve des deux « Grands » à l'égard des interventions directes en Afrique et ce doute tient à la situation de l'Afrique du Sud et à la possibilité d'implantation de bases stratégiques sur la côte Est de l'Afrique.

Il en est de même de la tentation de l'URSS et de ses alliés cubains d'isoler et de combattre plus activement qu'ils ne l'ont fait jusqu'alors les régimes minoritaires blancs d'Afrique australe, tentation peut-être d'autant plus forte que de telles initiatives ne pourraient que recevoir l'adhésion de la quasi-totalité des Etats africains.

C'est là le dernier et le plus important sujet d'inquiétude que nous retirons de notre périple africain de cet été ; le raidissement de l'Afrique du Sud, le blocage de la situation en Rhodésie et l'intransigeance de l'Afrique du Sud qui freine le processus d'accession à l'indépendance de la Namibie nous paraissent, à terme, lourds de menaces.

Il nous paraît très regrettable et dangereux que l'Occident soit un jour acculé, au nom des impératifs de sa sécurité, à défendre des régimes contestés par le tiers monde unanime.

Il serait très risqué de ne pas contribuer à faire activement et fermement évoluer les choses vers une situation politique plus équitable pour les régimes en présence.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, le rappel des observations présentées par la mission récente de notre commission des affaires étrangères dans trois Etats africains, situés géographiquement et politiquement dans des zones différentes de ce continent, si proche du nôtre, nous permet de conclure que l'action menée par le Gouvernement, au nom de la France, ces dernières années, a été positive et correspond à la tradition de notre pays. Elle doit être poursuivie avec vigilance.

L'imagination compensera souvent l'insuffisance des moyens. Cette constatation est, en vérité, un hommage rendu à ceux qui doivent assurer le succès de cette politique. (*Applaudissements à droite.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. J'avais posé une question orale, le 24 octobre dernier, pour que l'on fasse connaître au Sénat le nombre et la liste des membres des ambassades accrédités à Paris, auxquels des autorisations de port d'armes avaient été accordées par le Gouvernement français.

Sur aucun de ces deux points, je n'ai obtenu une réponse valable. Je demande donc à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir nous apporter une réponse un peu plus précise ce soir.

Je sais bien que la convention de Vienne de 1961 prévoit théoriquement de limiter les abus auxquels pourrait donner lieu l'immunité diplomatique, mais ce qui me paraît important, c'est de savoir si ces limitations sont efficaces ou non.

Certes, il est précisé par l'article 41 de la convention que les personnes qui bénéficient de privilèges et d'immunités ont le devoir de respecter les lois et règlements de l'Etat dans lequel ils résident.

Il est stipulé également, dans ce même article, que les locaux de la mission ne seront pas utilisés d'une manière incompatible avec les fonctions définies à l'article 3, qui sont, notamment, de promouvoir des relations amicales entre les deux Etats concernés.

Cependant, des exemples récents ont montré, hélas ! ce qu'il en était du respect de ces principes.

Autant il paraît normal que l'agent diplomatique et sa famille jouissent d'une immunité pénale totale, autant il paraît discutable que la même protection bénéficie sans limitation au personnel administratif et technique des ambassades.

C'est pourtant ce qui résulte de l'article 37 de la convention.

Très discutable me paraît être la règle de l'article 27 selon laquelle la valise diplomatique ne doit être ni ouverte ni retenue quand on sait que, vraisemblablement, cette valise a servi fréquemment à transporter des munitions et des armes.

La convention de Vienne précise pourtant que les colis diplomatiques ne doivent contenir que des documents diplomatiques ou des objets « à usage officiel ». Un revolver est-il un objet à usage officiel ? Je pose la question.

En réalité, ces règles de droit ne correspondent plus à l'état actuel des mœurs diplomatiques.

En effet, la convention de Vienne de 1961 a été conclue à une époque où il n'y avait environ que 90 membres de l'ONU, alors qu'il y a actuellement, en France, 136 ambassades étrangères.

Le développement du rôle des conseillers commerciaux dans les services diplomatiques a été également un facteur d'inflation des effectifs des ambassades.

Dans ces conditions, il paraît nécessaire, conformément d'ailleurs à la convention de Vienne, de poser la question d'une éventuelle réduction du nombre des personnes qui jouissent en France de l'immunité diplomatique. La convention de Vienne, en effet, dans son article 11, déclare qu'à défaut d'accord explicite sur l'effectif d'une mission diplomatique étrangère un Etat peut exiger que cet effectif soit maintenu dans les limites de ce qu'il considère comme raisonnable et normal.

Est-il raisonnable et normal que 13 478 fonctionnaires étrangers exercent une activité dans des ambassades et des organisations internationales en France alors que seulement 4 121 agents du ministère des affaires étrangères sont employés dans nos services à l'étranger ?

Si l'on ajoute à ce nombre celui des conseillers et attachés commerciaux, des conseillers et attachés culturels, des conseillers et attachés militaires, des conseillers et attachés financiers, on n'aboutit, malgré tout, qu'à un effectif global d'environ 6 000 per-

sonnes. Ainsi, chacun des 150 Etats avec lesquels nous entretenons des relations diplomatiques a, en moyenne, deux fois plus de représentants chez nous que nous n'en avons chez lui.

En comptant la famille des agents des ambassades et des consulats étrangers, c'est une population de 30 000 personnes qui bénéficie en France de l'immunité diplomatique.

En ajoutant à ce nombre celui des diplomates qui travaillent en France dans des organisations internationales et de leurs femmes et enfants, on obtient le total considérable de 37 000 personnes.

Il paraît déjà difficile, dans un pays libéral, de contrôler les faits et gestes de 37 000 personnes afin d'éviter que ne surviennent des incidents ; cela paraît pratiquement impossible quand ces 37 000 personnes bénéficient en plus de privilèges particuliers.

Il faudra donc, d'ici peu, revenir sur la situation actuelle des effectifs des missions étrangères en France.

Quant à la liste des personnes qui bénéficient d'une autorisation de port d'arme, que vous vous êtes engagé à nous fournir pendant l'été, j'attends toujours qu'elle nous soit communiquée par le Gouvernement. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Périquier, qui dispose, je le lui rappelle, de trente-cinq minutes.

M. Jean Périquier. Je n'épuiserai pas mon temps de parole, monsieur le président, pour la simple raison que je suis moi-même épuisé.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous n'avons jamais caché que notre vote sur le budget des affaires étrangères était un vote politique, et c'est bien un vote politique que nous émettrons, un vote hostile, parce que nous n'approuvons pas votre politique internationale.

De toute manière, nous n'aurions pas adopté votre budget, monsieur le ministre, car la réduction des crédits que nous constatons une fois de plus cette année ne permet pas à votre ministère d'accomplir une de ses missions essentielles, à savoir la défense de la langue et de la culture françaises à l'étranger.

Mais, tout de suite, je parlerai de la politique internationale ; c'est elle qui va dicter notre vote.

Je commence par l'Europe : c'est une des questions les plus importantes et, surtout, elle est d'actualité. Je ne serai d'ailleurs pas long, d'une part, parce que, voilà quelque temps, nous avons eu, ici même, un grand débat sur l'Europe ; je ne veux pas répéter le discours que j'ai alors prononcé, d'autre part, parce qu'on connaît bien, je crois, la politique européenne du parti socialiste, qu'il faut juger à travers les informations que nous donnons nous-mêmes et non pas à travers celles que donne le parti communiste.

Nous sommes, c'est vrai, des Européens, et des Européens convaincus. Nous avons toujours combattu pour l'Europe. Je vous rappelle que c'est le gouvernement socialiste de Guy Mollet, dont le ministre des affaires étrangères était M. Christian Pineau, qui a fait ratifier le traité de Rome, et c'est moi qui ai eu l'honneur d'intervenir dans cette assemblée au nom du groupe socialiste pour demander cette ratification. Nous ne le regrettons pas.

L'Europe, c'est vrai, a connu des difficultés, et je suppose qu'elle en connaîtra encore. Cependant, je constate que, depuis tant d'années, aucun Etat membre ne parle de la quitter. Bien plus, certains pays qui refusaient le traité de Rome, la Grande-Bretagne par exemple, ont rejoint les six pays signataires de ce traité. Aujourd'hui encore, certains ne demandent qu'à adhérer à cette Europe pourtant si décriée. Je pense à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne.

Nous avons donné notre accord de principe à l'élargissement. Bien entendu, nous demandons, surtout en ce qui concerne l'adhésion de l'Espagne, que certaines précautions soient prises afin d'éviter aux productions méditerranéennes de très graves difficultés et afin de leur permettre d'aborder le Marché commun à égalité avec les produits espagnols.

En ce qui concerne les pouvoirs de l'assemblée, nous avons résumé notre position dans une formule très simple, mais qui dit bien ce qu'elle veut dire : « Le traité de Rome, et rien que le traité de Rome ».

Nous ne sommes pas hostiles à des compétences très larges, mais, encore une fois, elles doivent s'inscrire dans le traité de Rome.

Nous ne sommes pas davantage hostiles à un éventuel élargissement de ces compétences. Mais, dans ce cas, il faudra suivre la procédure de révision du traité de Rome, il faudra établir un nouveau traité, qui devra être soumis aux parlements nationaux, seuls habilités à décider des pouvoirs du nouveau parlement européen élu au suffrage universel.

Je voudrais m'étendre un peu plus longuement sur l'union monétaire, dont on a peu parlé jusqu'à maintenant, sauf notre rapporteur M. Mont, qui y a consacré une part importante de son rapport. C'est une question à laquelle il faut que nous réfléchissions.

On a mis cette proposition d'une union monétaire à l'actif de notre chef de l'Etat. C'est lui, il est vrai, qui l'a faite à Aix-la-Chapelle au chancelier allemand Schmidt. Mais, pour bien juger de son initiative, il faudrait peut-être remonter un peu dans le passé et essayer de savoir pourquoi, en 1978, nous n'avons pas encore d'union monétaire. On y pense pourtant depuis longtemps. On a pu espérer, à un moment donné, qu'elle allait aboutir avec ce que l'on a appelé le plan Werner, du nom de son auteur, le chef du gouvernement du Luxembourg. Pourtant ce plan a échoué. On a invoqué plusieurs raisons, mais, en fait, il n'y en a qu'une : ce plan a échoué uniquement par la volonté du général de Gaulle qui avait décidé de saboter l'Europe et qui ne tenait pas à cette union monétaire qui ne pouvait que la renforcer.

On a vécu, à la suite de cet échec du plan Werner, avec des expédients; jusqu'au moment de l'entrée en vigueur de ce fameux système du serpent monétaire. Pourquoi a-t-on choisi, pour ce système, l'emblème du serpent ? Je me le demande, d'autant que cet animal a toujours été la cause des maux de l'humanité. Notre père Adam pourrait nous en dire quelque chose !

M. le président. Nous n'allons pas aller le chercher à cette heure ! (Rires.)

M. Jean Péridier. On peut mesurer, à travers les aléas de ce système, l'incohérence et les contradictions de notre chef de l'Etat. A l'époque, il n'était d'ailleurs pas chef de l'Etat, mais ministre des finances, et c'est lui qui, de sa propre autorité, a décidé que nous rentrerions dans ce serpent. Quelque temps après, nous nous sommes trouvés mal dans ce serpent, à moins que ce soit lui qui n'ait pas pu nous digérer (*Sourires*) et, toujours par la volonté de M. Giscard d'Estaing, nous en sommes sortis. C'est encore par la volonté de M. Giscard d'Estaing que nous y sommes rentrés, mais nous ne nous y sommes pas trouvés mieux que la première fois et, toujours par la volonté de M. Giscard d'Estaing, nous en sommes sortis. Notre franc a flotté tant bien que mal — plutôt mal que bien ! — à tel point qu'il a même failli couler à la suite d'une crise très grave provoquée, nous a-t-on dit, par la spéculation.

Je dois reconnaître qu'à l'heure actuelle il s'est raffermi et qu'il se tient bien sur les places monétaires, sans pour autant jouer un rôle important. Notre franc est toujours faible, toujours fragile, et c'est pour cette raison qu'il est toujours sujet à des spéculations.

Voilà pourquoi notre chef de l'Etat a proposé cette union monétaire.

Le plan, qui a été prévu à Aix-la-Chapelle, a été soumis à nos partenaires à la conférence de Brême. Il faut bien avouer que ceux-ci n'ont pas manifesté un grand enthousiasme. Trois d'entre eux — l'Irlande, l'Italie et la Grande-Bretagne — ont émis de très grandes réserves. Réussirons-nous à convaincre l'Irlande et l'Italie de rejoindre cette union monétaire, que l'on a déjà baptisée « le système du panier », d'où doit sortir le fameux ECU ? Réussirons-nous surtout à convaincre la Grande-Bretagne, qui veut lier cette réforme monétaire à celle du « marché vert » ? J'espère, monsieur le ministre, que la France ne suivra pas les prétentions de la Grande-Bretagne, elles détruiraient tout l'édifice que nous avons eu tant de peine à construire jusqu'à maintenant. Nous serions même amenés, je l'affirme, à reviser le traité de Rome. Alors, où irions-nous ? Une chose est sûre : une fois de plus, nous retarderions de plusieurs années la construction européenne, et c'est ce qu'il faut éviter à tout prix.

Cette union européenne, telle qu'elle est conçue, se rapproche bien quelque peu du système du serpent, puisqu'elle tend à établir une parité des monnaies, avec des fluctuations pouvant atteindre 2,25 p. 100, et non pas 2 p. 100 comme le demandait le chef de l'Etat. Mais ce système n'est tout de même pas sans danger, car il fait dépendre toutes les monnaies faibles d'une seule monnaie forte, le mark.

La réforme envisagée — je me dois de le souligner — a bien plus un caractère politique qu'un caractère économique et financier. C'est là, bien entendu, que nous nous trouvons en présence d'un danger indiscutable, car il s'agit, à tout prix, de s'aligner sur la politique allemande, toute défiance par rapport au mark devant être sanctionnée.

Je tiens ces propos, bien sûr, sous toute réserve, puisque nous ne connaissons pas encore exactement les modalités de cette union monétaire. Mais il me semble qu'en tout cas le chancelier Schmidt n'ait accepté celle-ci que sous la condition que je viens d'indiquer. Je répète que cela est grave et qu'il faut y réfléchir, car nous n'avons rien à gagner à être à la remorque d'une zone Mark. Si nous avions à y gagner, monsieur le ministre, nous vous serions reconnaissants de nous l'indiquer.

A la vérité, la seule réforme qui s'imposerait, c'est la création d'une monnaie européenne. Si, vraiment, celle-ci n'est pas possible pour l'instant, peut-être vaut-il mieux créer une solidarité européenne en face du dollar.

Je dois maintenant, monsieur le ministre, vous parler de l'Afrique. Je pourrais m'en dispenser, puisque nous en avons parlé tout cet après-midi. Mais il se trouve que, en matière de coopération, nous connaissons l'incohérence la plus invraisemblable, un manque total de coordination de la part du Gouvernement, pour la raison très simple — et c'est M. Galley qui nous l'a appris — que le ministère de la coopération ne s'occupe que de quelques pays d'Afrique, les autres dépendant budgétairement d'autres ministères, plus particulièrement de celui des affaires étrangères.

Il faut donc que nous en parlions. Je me bornerai à vous poser quelques questions à propos de nos interventions dans trois pays d'Afrique, à savoir le Zaïre, le Tchad et le Sahara occidental.

Que pensez-vous, monsieur le ministre, de l'accord, de l'embrasade qui est intervenue entre M. Mobutu et M. Neto, chef du gouvernement angolais, contre lequel nous nous sommes battus ? (*M. le ministre fait un signe de dénégation.*)

Je vois que vous faites un signe de dénégation. Nous nous sommes battus, disons, par personnes interposées, car les Katangais, contre lesquels nous bataillions, les Katangais qui étaient chez eux, il ne faut pas l'oublier, étaient prétendument soutenus par Cuba, mais ils venaient également d'Angola. Par conséquent, l'Angola a bien sa part de responsabilité.

Cela dit, qu'en pensez-vous ? Croyez-vous que, après cela, nous puissions toujours faire confiance à M. Mobutu ? Moi, je crois qu'il conviendrait de se méfier beaucoup de ce chef d'Etat qui risque fort, pour employer une expression courante, de tourner casaque. Si, demain, il ne reçoit pas de certains pays occidentaux, et même de la France, les millions qu'il attend pour arriver, si cela est possible, à remettre d'aplomb son pays, qui connaît en ce moment la décomposition la plus grave au point de vue économique et social.

Que pensez-vous du fait qu'au Tchad on ait appelé comme premier ministre M. Hissen Habré, cet ancien chef du Frolinat, celui contre lequel nous nous sommes battus, celui qui nous a entraînés dans des dépenses se chiffrant par milliards, celui qui est responsable de la mort de jeunes Français, dont le fils du général Cortadellas, qui commandait les troupes au Tchad ? C'est lui, je vous le rappelle, qui a pris Mme Claustre en otage. C'est lui qui nous a volé la rançon que nous faisions porter, après avoir fait assassiner lâchement le commandant Galopin. Allons-nous toujours soutenir un tel chef de Gouvernement ? Ce serait, me semble-t-il, véritablement indécent. Sur ce point, il appartient quand même au Gouvernement français de réviser sa position à l'égard de M. Hissen Habré.

Au Sahara occidental, nous avions répondu à l'appel de notre ami M. Ould Daddah. Il était tellement aimé dans son pays qu'il a été renversé par le colonel Ould Salek, lequel proclame qu'il entend réaliser la paix dans cette région du Sahara, au point d'envisager la création d'un Etat sahraoui. Etes-vous d'accord avec le colonel Salek ? Allez-vous le soutenir malgré l'opposition du Maroc ? C'est là, me semble-t-il, une question qui mérite d'être posée.

J'en arrive à la politique du Proche-Orient. Le Gouvernement a-t-il vraiment une politique ? On peut se le demander. Personnellement, je trouve qu'elle est très louvoyante et très contradictoire. Si on veut l'analyser un peu, on doit considérer que c'est une politique pro-arabe. Ce n'est pas une critique que je vous adresse, car après tout nous sommes pour le fait palestinien. Nous reconnaissons le droit au Palestiniens d'avoir un Etat. On

peut dès lors comprendre que l'on préfère soutenir le clan arabe qui lui-même soutient les Palestiniens, mais il ne faut tout de même pas oublier qu'Israël existe.

Israël a été créé par les grandes nations. C'est même l'URSS qui a été le premier pays à reconnaître cet Etat. Par conséquent, les grandes nations, dont la France, ont le devoir de défendre Israël, lorsque ce pays est menacé de disparition par le clan arabe, comme il est écrit en toutes lettres dans la charte des Palestiniens. Nous aimerions bien entendre le Gouvernement protester car pour arriver à un accord, la première des choses à faire, c'est peut-être de faire disparaître cette clause de la charte des Palestiniens.

A l'heure actuelle, deux événements importants se sont produits et là encore nous estimons que le Gouvernement français n'a jamais eu une position très ferme. C'est d'abord la conférence de Camp David. Elle est très importante. Nous n'avons jamais entendu le Gouvernement français soutenir cette tentative de paix entre l'Egypte et Israël qui est matérialisée par cette conférence. Je crois que nous aurions dû marquer davantage notre encouragement. Que va-t-il sortir des rencontres de Camp David ? Je n'en sais rien, mais voilà un homme courageux, M. Sadate — il fallait vraiment du courage — qui est allé à Jérusalem pour essayer de trouver un compromis de paix. Nous devrions le soutenir de tous nos efforts, car si l'on veut trouver une solution, si l'on veut arriver à un traité de paix, il faut que les intéressés se sentent soutenus par tout le monde libre et plus particulièrement par le monde occidental.

Il y a aussi maintenant l'affaire du Liban. Monsieur le ministre, j'ai trop le respect de votre personne. Je n'oublie pas que vous avez été un grand patriote, un grand serviteur de l'Etat et je préfère ne pas insister sur certaines paroles que vous avez prononcées et qui ont soulevé, vous le savez, une certaine réprobation. Mais ce qu'il y a de sûr et certain, c'est qu'il y a une armée d'occupation, l'armée syrienne au Liban. Or, si vraiment on veut rétablir la paix au Liban, si on veut éviter la partition de ce pays, si on veut qu'il retrouve son intégrité, il faut d'abord lutter pour que l'armée d'occupation syrienne quitte ce pays. C'est une des conditions essentielles.

Je sais bien que ce n'est pas la France, elle seule, qui est capable de faire partir l'armée syrienne, mais elle doit s'associer à d'autres, ne serait-ce qu'au sein de l'ONU, pour demander ce départ qui permettra peut-être alors d'envisager le rétablissement de la paix dans ce pauvre Liban. Nous ne devons pas oublier toutes les attaches francophones et francophiles qui nous unissent à lui, je pense notamment à un homme tel que le président Héliou, grand francophone, grand ami de la France et dont, malheureusement, on n'a pas entendu l'appel qu'il est venu lancer à la télévision.

Il y a d'autres problèmes que je vais essayer d'évoquer rapidement, et d'abord les compromissions de la France avec tous les pays fascistes. Il ne suffit pas de se proclamer grand défenseur des droits de l'homme, il faut en donner la preuve. Or, c'est un fait, notre pays a des relations avec tous les pays fascistes, avec l'Afrique du Sud raciste. Cependant, on avait pris une mesure très sage, je le reconnais, allant bien dans le sens du respect des droits de l'homme, en ne lui offrant pas les deux avisos qu'elle avait commandés. Alors, à qui avons-nous vendu ces deux avisos ? A l'Argentine qui est certainement le pays où se commettent les plus graves atteintes aux droits de l'homme. Cela est vraiment inadmissible.

Dernièrement, à la veille d'élections, le Président de la République a cru devoir se rendre au Brésil pour apporter sa caution au chef d'Etat de ce pays dont les prisons regorgent de détenus politiques.

Par ailleurs, nous attendons une prise de position à l'égard du shah d'Iran. Il faut choisir entre un homme et un peuple car, en Iran, c'est bien le peuple qui s'est révolté. Il nous semble que notre pays des droits de l'homme n'a pas à hésiter ; il ne doit pas craindre de condamner le shah d'Iran, véritable dictateur sanglant qui n'a plus rien à faire dans ce pays.

J'aurais voulu parler aussi du désarmement. Il ne suffit pas, en effet, d'aller à l'ONU faire un grand discours sur ce thème. C'est bien, mais encore faut-il donner l'exemple soi-même.

Mais je ne parlerai que d'une affaire en particulier. Est-il vrai, monsieur le ministre, que la France va livrer des armes à la Chine ? Je sais déjà que votre réponse sera affirmative puisque votre secrétaire d'Etat, M. Bernard-Reymond, nous a confirmé les faits à la dernière session de l'UEO. Croyez-vous que c'est faire preuve de discernement que d'armer ainsi la Chine ? Ne

risquez-vous pas de ranimer la guerre froide, de faire échec à la détente et, surtout, de nous brouiller avec l'URSS avec laquelle, pourtant, nous avons conclu de nombreux accords de coopération ?

J'aurais voulu vous entendre parler également des questions qui concernent la crise économique mondiale, laquelle touche particulièrement la France. Ce ne sont pas, en effet, des solutions purement nationales qui permettront de résoudre les difficultés que rencontrent la sidérurgie, les chantiers navals ou l'industrie textile.

Nous aimerions bien voir la France soulever un peu tous ces problèmes à l'échelon européen et, même, à l'échelon mondial. Ce serait peut-être plus utile que de parler et de discourir sur l'espace judiciaire européen qui, au demeurant, n'intéresse personne.

J'en arrive à ma conclusion. Elle est très simple.

Non à votre politique qui ne permet pas de défendre sérieusement la langue et la culture françaises à l'étranger !

Non à une politique internationale incohérente, contradictoire, dangereuse, pratiquée au mépris du Parlement !

Non à l'Europe libérale capitaliste, car en aucun cas votre Europe ne peut être notre Europe. Nous ne voulons pas de l'Europe de la grande finance, des banques, des trusts et des cartels. Nous ne voulons que d'une seule Europe : l'Europe sociale, l'Europe des travailleurs, car ce sont eux qui constituent le capital de l'Europe ; le capital des coffres-forts, lui n'intéresse que quelques particuliers. De cette Europe-là, je le répète, nous ne voulons pas.

Non à l'intervention française dans les affaires intérieures de certains pays africains !

Non à la politique louvoyante, incompréhensible et inhumaine au Proche-Orient et, par conséquent, non à votre budget ! (MM. Javelly et Boucheny applaudissent.)

M. le président. La parole est à M. Henriot.

M. Jacques Henriot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à cette heure matinale, j'ai l'obligation d'être bref et je le serai.

J'interviendrai sur la lancée des orateurs qui m'ont précédé, notamment de M. Lecanuet, de M. Mont et aussi de M. Périquier, qui vient de nous parler éloquemment de l'Europe. Au demeurant, monsieur le ministre, c'est à cause de vous, c'est grâce à vous, c'est autour de vous que se fait l'Europe ; vous devez donc en être l'artisan.

Intervenant sur ce sujet, je n'évoquerai que deux problèmes : d'une part, l'harmonisation des lois sociales en Europe, d'autre part, le problème de la démographie.

Pour ce qui est de l'harmonisation des lois sociales, je pourrais vous en parler longuement. J'ai, en effet, depuis longtemps, pris des notes dont je ne vous imposerai pas, à cette heure matinale, la lecture intégrale. Je me contenterai d'en citer quelques éléments.

Dans ces notes, je lis que les Etats membres conviennent de la nécessité de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre, afin de permettre l'égalisation dans le progrès. Je lis, d'autre part, qu'il faudra favoriser l'harmonisation des systèmes sociaux. Je lis enfin, à l'article 118, qu'il doit y avoir une collaboration étroite entre les Etats membres dans le domaine social. Une telle harmonisation des lois sociales est extrêmement difficile à réaliser ; elle doit se faire lentement, mais elle doit se faire.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je considère que nous avons l'obligation de faire, au plus vite et au mieux, l'harmonisation des lois sociales, harmonisation qui, à mes yeux, doit être à la fois un but et un moyen de faire l'Europe.

Mais je parlerai surtout de la démographie européenne. Les diplomates, je crois, sont loin des problèmes de démographie, mais les parlementaires aussi, d'une façon générale. Je rappellerai seulement que, pour que la population française se renouvelle, la moyenne doit être de 2,2 enfants par femme. Sinon, notre population ne se renouvelle pas.

C'est infiniment grave, car aujourd'hui, les femmes françaises ont en moyenne 1,81 enfant par femme au lieu de 2,2. Pour 1977 et pour 1978, ce chiffre sera de 1,73, y compris les enfants des

immigrés. C'est une catastrophe, monsieur le ministre, une catastrophe qui commence aujourd'hui et dont nous ne connaissons les répercussions que dans quelques décennies.

Je pose la question. Qui fera marcher nos usines ? Qui paiera les retraites ?

Nous pourrions nous consoler en pensant qu'en Allemagne la situation est pire, mais à vrai dire, dans toute l'Europe, elle est aussi grave que chez nous. Permettez-moi de vous citer quelques chiffres, en vous demandant de garder à l'esprit le fait que chaque femme doit avoir 2,2 enfants si l'on veut que la population se renouvelle. En République fédérale d'Allemagne, de 1964 à 1977, le chiffre moyen est tombé de 2,55 à 1,40 ; au Royaume-Uni, de 2,89 à 1,68 ; en Italie, de 2,62 à 1,93 ; en France, de 2,90 à 1,87 et 1,81 en 1978 ; en Belgique, de 2,71 à 1,75 ; aux Pays-Bas, de 3,17 à 1,59 ; au Luxembourg, de 2,38 à 1,50 ; au Danemark, de 2,60 à 1,66 ; en Irlande, de 4,10 à 3,35. Si bien que, pour l'ensemble de ces neuf pays, le nombre moyen d'enfants par femme, qui était en 1964 de 2,75, tombe en 1977 à 1,72. C'est le signe de la catastrophe à plus ou moins long terme en Europe.

J'en viens à la conclusion de ma brève intervention : si vous n'obtenez pas une régression immédiate de cette dénatalité catastrophique par des interventions vigoureuses auprès du Gouvernement et de vos collègues, quels qu'ils soient, si vous n'obtenez pas des mesures solides, structurelles et urgentes, il est évident qu'à plus ou moins long terme l'Europe, cette Europe que vous voulez faire et que vous devez faire, eh bien ! cette Europe, c'est foutu ! (MM. Habert, de Bettencourt et Palmero applaudissent.)

M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères. M. le secrétaire d'Etat répondra tout à l'heure sur certains points de caractère spécifiquement budgétaire. Je limiterai donc maintenant ma réponse aux aspects plus proprement politiques des questions qui ont été évoquées.

M. le président de la commission des finances ayant fait état de l'antériorité d'une question qu'il avait posée lors d'un débat auquel je n'assistais pas, question à laquelle il n'a donc pu recevoir de réponse, si les autres orateurs veulent bien me le permettre, c'est à lui que je répondrai tout d'abord.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, l'immunité diplomatique a été définie depuis longtemps, comme vous le savez, par des textes internes et, plus récemment, par la convention de Vienne de 1961. Cette convention reconnaît le principe de l'inviolabilité de la personne des agents diplomatiques, mais elle n'autorise nullement les membres des missions diplomatiques à ignorer les lois de l'Etat accréditaire.

L'immunité de juridiction qui résulte de ce principe n'implique pas l'impunité totale. L'Etat dont la loi serait transgressée, s'il ne peut, sauf levée de l'immunité, exercer sa juridiction sur les diplomates qui contreviendraient à ses lois, n'est pas pour autant dépourvu de tout moyen d'action. Il peut, en effet, dénoncer aux fins de poursuites à l'Etat accréditant les crimes qu'auraient commis ses représentants. Il peut aussi les déclarer *personae non gratae* et même les expulser.

Ces possibilités, qui sont réelles et importantes, le Gouvernement français les a utilisées et il les utilisera chaque fois que les circonstances l'exigeront. C'est d'ailleurs ce qu'il a fait lors de l'affaire de l'ambassade d'Irak le 31 juillet 1978.

Il est exact qu'il existe à Paris, et en France en général, un grand nombre de bénéficiaires de privilèges et d'immunités diplomatiques. En fait, à Paris on compte trois corps diplomatiques : l'un est accrédité auprès du Gouvernement français, un autre est accrédité auprès de l'OCDE ; un troisième est accrédité auprès de l'Unesco, sans compter d'autres organisations internationales moins connues qui ont leur bureau à Paris — ce dont nous nous félicitons — et auprès desquelles certains fonctionnaires ont reçu des privilèges de juridiction. J'ajouterai que le conseil de l'Europe à Strasbourg, et même l'assemblée parlementaire européenne donnent lieu à certains privilèges et immunités.

Il en résulte que les chiffres que vous avez cités, monsieur le président, à savoir 37 000 ou 40 000 bénéficiaires, en France, d'immunités et de privilèges diplomatiques, ne doivent pas être comparés sans nuance et sans correctif avec l'effectif total de nos diplomates à l'étranger.

En outre, s'il est exact qu'en France les immunités couvrent certains agents administratifs, il faut savoir que nous bénéficions nous-mêmes de ce genre d'avantage dans certains pays et que cela est très utile.

Le gonflement des effectifs globaux des missions diplomatiques reflète évidemment le développement des relations interétatiques, mais nous sommes préoccupés de certaines exagérations et nous essayons sérieusement d'introduire un plus grand équilibre dans les effectifs en nous inspirant du principe de la réciprocité.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères. D'une part, le ministère des affaires étrangères procède actuellement à l'examen et à la révision des fichiers des bénéficiaires des privilèges et immunités. C'est un travail de très longue haleine, mais je peux vous dire que, d'ores et déjà, une liste des bénéficiaires qui nous semblaient figurer indûment sur les listes diplomatiques a été dressée et que des démarches ont été faites pour que les cartes diplomatiques de ces personnes leur soient retirées.

D'autre part, des mesures sont prises par le Gouvernement en ce qui concerne les conditions de délivrance par le ministre de l'intérieur des autorisations de port d'arme.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères. Ces permis, qui n'ont pu être consentis qu'à titre exceptionnel à des diplomates en des circonstances spécifiques, comme ce fut le cas après l'attentat contre l'ambassadeur de Turquie en 1976, sont progressivement retirés. Ils sont de façon systématique remplacés par de simples autorisations de détention au domicile ou à la chancellerie, délivrées par le préfet de police et qui peuvent être retirées à tout moment.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je vous en remercie.

M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères. J'ajoute pour compléter mes propos qu'au lendemain de la prise d'otages du 31 juillet 1978 à l'ambassade d'Irak nous avons « gelé » dans un premier temps les effectifs de la mission diplomatique irakienne au niveau qu'ils avaient atteint à l'époque. Après avoir suspendu pendant quelques mois toute demande d'inscription nouvelle, nous avons accordé en octobre dernier l'accréditation à deux secrétaires et deux attachés. L'un d'entre eux était totalement étranger aux événements du mois de juillet ; les trois autres étaient arrivés beaucoup plus tard. Le nombre des diplomates irakiens en poste à Paris est maintenant sensiblement comparable à celui de notre représentation à Bagdad.

Les notifications d'arrivée de nouveaux agents seront examinées très soigneusement, cas par cas, et feront l'objet d'enquêtes approfondies.

Je vais maintenant répondre aux orateurs qui ont formulé des observations de caractère spécifiquement politique.

J'indiquerai, tout d'abord, à M. Garcia qu'il feint d'ignorer les explications que le Gouvernement a données à de nombreuses reprises et ici même sur la nature de notre politique européenne. Au lendemain des déclarations très claires et très fermes du Président de la République sur notre volonté de construire une Europe respectueuse des souverainetés, au sein de laquelle l'assemblée joue son rôle dans la limite stricte des traités, la répétition des formules stéréotypées qu'affectionne le parti communiste ne me surprend pas, mais elle devrait être lassante pour leurs auteurs.

Le parti communiste, voilà quelques mois, au moment de l'approbation de la décision sur l'élection européenne, s'était efforcé de nous convaincre qu'il comprenait enfin la nécessité de la construction de l'Europe. M. Garcia et ses amis auront au moins réussi, ce soir, à dissiper les illusions qu'on pouvait se faire à ce sujet.

Je dirai à M. Garcia, en outre, que je ne peux pas accepter ses insinuations sur les ventes d'armes françaises à l'Afrique du Sud et à la Rhodésie. Il sait parfaitement qu'un embargo absolument strict a été décidé l'année dernière et que celui-ci est appliqué sans aucune défaillance.

Quant à ses observations sur le désarmement, elles ne portent pas, à mon avis, sur le véritable problème. La France a refusé de participer aux négociations dites M.B.F.R. sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces. Elle n'a aucune raison de le regretter. Voilà cinq ans que ces négociations sont dans l'impasse; pourquoi nous y associerions-nous maintenant?

En revanche, nous avons présenté une proposition pour une négociation du désarmement en Europe. Cette proposition a recueilli un large appui dans la communauté internationale intéressée et nous poursuivrons dans cette voie.

Je suis étonné que M. Garcia relève que le ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne parle au nom des Neuf à New York. Voilà des années que les pays de la Communauté européenne s'expriment par la voix du président en exercice sur de nombreux sujets au sein des Nations unies, ce qui n'a jamais empêché aucun des membres de la Communauté européenne d'affirmer sa propre politique.

A M. Croze, bien qu'il soit parti, je tiens à indiquer que je le remercie du soutien qu'il a apporté à la politique africaine du Gouvernement, notamment en ce qui concerne le Shaba, le Tchad et la Mauritanie. Mais je ne peux pas m'associer au jugement qu'il porte sur la situation en Afrique australe, dont je perçois, comme lui, la gravité.

Attaché comme le peuple français au principe de l'égalité entre tous les hommes, le Gouvernement ne peut que condamner la politique d'*apartheid* ainsi que le maintien de situations coloniales en Rhodésie et en Namibie.

Je remercie M. Genton de l'approbation globale qu'il a donnée à notre politique. Il a exposé, avec tout le poids de son expérience et de sa conviction, la portée véritable de la prochaine élection européenne. Il a eu raison de souligner que la future assemblée ne devait pas apparaître par avance comme une institution menaçante pour les gouvernements des Etats membres et pour le Conseil des Communautés: quelles que soient les intentions de certains de ses membres, actuels ou futurs, l'assemblée appliquera le traité. Elle devra le faire à l'intérieur de celui-ci et elle a beaucoup à faire dans ce domaine et dans ces limites pour contribuer à la construction de l'Europe.

J'ai noté les observations que vous avez présentées, monsieur le sénateur, sur l'aide aux pays en voie de développement et sur notre politique de coopération. Je me suis suffisamment étendu sur les principes qui guident notre politique en Afrique et j'en ai évoqué les résultats; je ne crois pas avoir besoin de le faire à nouveau ici.

J'ai été surpris par certaines des affirmations de M. Périquier, car il a exprimé, en ce qui concerne la solidarité du futur système européen, des préoccupations et des doutes qui ne me paraissent plus de saison. Je voudrais le rassurer. Le mécanisme que nous souhaitons mettre en place tiendra compte des difficultés qui ont conduit à l'éclatement du serpent. La situation sera donc différente en raison de l'équilibre qui sera recherché dans la répartition des charges d'intervention.

Quant aux intentions de la Grande-Bretagne à l'égard du système, je ne suis pas pessimiste, notamment à la lumière des entretiens que nous avons eus aujourd'hui même avec le Premier ministre britannique et plusieurs des membres de son gouvernement. Si la Grande-Bretagne n'entre pas tout de suite dans ce système, elle en comprend l'importance et la nécessité; donc, le moment venu, elle saura le rejoindre.

Monsieur Périquier, je comprends l'intérêt que vous portez au Liban. Je voudrais vous assurer que le mien n'est pas moindre. Mon attachement à ce pays, les efforts que j'ai personnellement accomplis pour y ramener la paix sont de notoriété publique.

Je ne vous suivrai pas dans votre analyse de la présence de l'armée syrienne au Liban. Elle s'y trouve — je le rappelle — à la demande et avec l'accord du gouvernement légitime de ce pays. C'est M. Sarkis lui-même qui m'a indiqué, au cours d'une conversation voilà à peu près deux ans, que l'armée syrienne donnait au Liban une sécurité empruntée dont il avait besoin jusqu'à ce qu'il puisse mettre lui-même sur pied ses propres forces de défense. Il s'y emploie; nous l'encouragerons à le faire lorsqu'un de ses représentants nous rendra visite la semaine prochaine. Mais je ne crois pas que l'on puisse qualifier l'armée syrienne d'armée d'occupation au Liban.

Par ailleurs, je suis obligé de m'élever contre certaines de vos insinuations, notamment en ce qui concerne la visite du Président de la République au Brésil et notre attitude à l'égard de l'Argentine.

Dans de nombreuses occasions, nous nous sommes expliqués sur notre position concernant les droits de l'homme et sur notre attitude à l'égard des gouvernements des pays qui viennent d'être mentionnés.

A M. Henriot, je dirai que je regrette comme lui que les dispositions sociales du traité de Rome n'aient pas pu être mises en application et que des progrès aussi limités aient été réalisés dans ce domaine.

Sur la démographie européenne, je partage ses préoccupations et même ses inquiétudes, mais malheureusement, c'est un sujet sur lequel le ministre des affaires étrangères n'a pas de compétence propre, sinon celle d'attirer l'attention de ses collègues et des gouvernements amis sur l'importance de ces problèmes. Je suis prêt à le faire, mais vous pouvez être assuré que Mme le ministre de la santé et de la famille est encore plus compétente que moi.

Je ne voudrais pas prolonger ces observations. Je crois avoir répondu à la plupart des orateurs sur les sujets politiques. Je souhaiterais maintenant, monsieur le président, que vous donniez la parole à M. le secrétaire d'Etat sur les questions de caractère proprement budgétaire. (*Applaudissements sur certaines traversées de l'union centriste des démocrates du progrès et certaines traversées à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je ne vais pas, à cette heure, m'appesantir sur les questions budgétaires: le président de la commission des affaires étrangères, M. Lecanuët, M. le rapporteur général et vos rapporteurs, MM. Claude Mont, Palmero et Habert, les ont largement évoqués, tandis que MM. Croze et Genton en ont également évoqué certains aspects.

Tous ont noté que ce budget marquait un changement par rapport au précédent — c'est vrai — et que la progression de celui-ci, qui est de 17,6 p. 100 si l'on en déduit la recherche, était la plus forte jamais enregistrée depuis 1958 pour le budget des affaires étrangères.

Tous ont noté les points les plus importants: le redressement de l'outil diplomatique, la création de 198 emplois, l'amélioration de la condition des diplomates, le fait qu'un service de construction doté de techniciens soit créé.

MM. Blin, Mont et Genton ont traité assez longuement d'un sujet important, celui des organisations internationales. Je voudrais leur répondre puisque c'est surtout sous forme de questions que ces problèmes ont été évoqués.

Je préciserais d'abord que les crédits destinés au règlement des contributions de la France à ces organisations connaissent un infléchissement qui va dans le sens souhaité par MM. Blin, Mont et Genton. Globalement, leur majoration ne représente en effet que 12,1 p. 100, soit une décélération de leur progression qui est due, pour une bonne part, à la stabilisation des budgets des organisations en cause.

Par ailleurs, un effort substantiel a été consenti au profit de nos contributions bénévoles, en particulier au programme alimentaire mondial, pour lequel nous pouvons observer que nous avons amélioré notre position.

Le nombre des organisations auxquelles nous versons une cotisation est certes, M. Blin l'a noté, fort important: 163 au total. Mais quant à l'utilisation des crédits, il ne faudrait pas néanmoins en conclure à une excessive dispersion de nos efforts. En effet, 37 organisations seulement consomment 96 p. 100 de nos crédits. Quant aux autres, elles exercent, la plupart du temps, des interventions dans la vie internationale, de type réglementaire, par exemple, pour la protection de la faune marine de sorte que leurs budgets et, par conséquent, nos contributions sont très modestes.

Là où les organisations financent des actions et des projets concrets, par exemple dans le domaine de l'assistance technique, il nous revient en France, sous forme de recours à des experts, d'achats d'équipements ou de contrats de sous-traitance, un multiple de notre apport initial.

Ainsi, pour le PNUD, nous sommes actuellement au troisième rang des bénéficiaires, alors que nous ne sommes qu'au dixième rang des contributeurs. Je voudrais préciser à M. Blin qui

m'avait posé cette question en commission et en séance publique que le nombre d'experts français actuellement recrutés par le PNUD étaient en 1976 de 806, soit 9,4 p. 100 du nombre total des experts recrutés cette année-là par le PNUD, ce qui nous plaçait au troisième rang des pays bénéficiaires.

Le nombre des boursiers du PNUD envoyés en France était de 454 en 1976, soit, là aussi, 8,8 p. 100 des boursiers, et cette évolution se poursuit.

Il en est de même pour les biens d'équipement et les contrats de fournitures. Vous voyez qu'en réalité, le PNUD est tout à fait utile à l'action de notre pays.

Vous avez également noté, monsieur le rapporteur général, ainsi que les autres rapporteurs, qu'un effort important en matière d'assistance et de solidarité était accompli puisque les dépenses étaient majorées de 31 p. 100. Nous pourrions ainsi poursuivre l'action visant à accorder le minimum vieillesse aux Français de l'étranger. Cette mesure était demandée par M. Habert, et par tous les sénateurs représentant les Français de l'étranger, dont M. Croze. Je crois que c'est un sujet de satisfaction pour eux.

Vous avez indiqué que les crédits de la direction générale et culturelle n'avaient pas suivi la même progression, qui est de 14,1 p. 100. C'est, néanmoins, un chiffre très supérieur à tous ceux jusqu'alors accordés à cette direction. Désormais, on peut dire que le ministère ne « mange » plus son capital sur le dos de cette direction puisque les crédits de celle-ci sont largement majorés dans un certain nombre de secteurs essentiels et que l'ensemble grandit dans des conditions satisfaisantes. C'est la première fois que cela se produit.

MM. Blin, Palmero et Croze ont noté la création de vingt-huit emplois dans le domaine scolaire. M. Mont a également attiré notre attention sur l'intérêt que présentait l'amélioration des bourses données désormais aux étrangers qui viennent dans notre pays pour y apprendre notre langue et nos techniques.

Evidemment, et vous n'avez pas manqué de le constater, un certain nombre de points sont moins satisfaisants, il faut le reconnaître.

Tel est le cas des émissions radiophoniques, auxquelles MM. Blin, Palmero et Croze ont fait allusion à juste titre. Comme je l'ai déjà indiqué en commission, je suis chargé d'étudier cette affaire et de présenter des propositions au Gouvernement pour l'année prochaine afin d'essayer de voir dans quel domaine, vers quels continents, il est possible d'améliorer sensiblement ces émissions.

Vous avez également fait un certain nombre de critiques sur la coopération. M. Habert a notamment regretté de ne pas trouver une amélioration comparable sur ce poste. C'est vrai. Il faudra, dans le cadre du plan de cinq ans, dont nous ne sommes qu'à la deuxième année d'exécution, y veiller dans le courant des prochaines années.

M. Blin a évoqué le problème de la non-coordination au niveau des ambassadeurs. Nous nous en préoccupons et nous espérons, dans les prochains mois, redéfinir ce rôle de coordonnateur de l'ambassadeur. Nous y parviendrons. Le Conseil d'Etat avait émis un avis défavorable au projet de décret. Nous établirons un nouveau texte qui redonnera, très prochainement, à l'ambassadeur la coordination, ce qui est, en effet, tout à fait souhaitable.

Je voudrais donner quelques indications à M. Habert concernant le lycée Carnot de Tunis. C'est un des points qui le préoccupent. Je lui rappellerai que la population française en Tunisie est, à l'heure actuelle, de 16 350 personnes dont 14 300 à Tunis. Cette population est appelée à décroître, compte tenu notamment de la relève des coopérants.

Nous disposons à l'heure actuelle pour cette population en Tunisie de quatre lycées, d'un CES et de dix-sept écoles. Nous rémunérons 431 professeurs, dont 351 sont détachés sur le budget.

Pour la seule région de Tunis et de sa grande banlieue, il y a actuellement trois lycées français : le lycée Carnot, qui compte 1 385 élèves dont 631 Français, le lycée de Mutuelleville et le lycée de Maréa. Les effectifs d'élèves décroissent régulièrement, en particulier au lycée Carnot. C'est ainsi que depuis deux ans, le lycée Carnot a perdu 24 p. 100 de ses effectifs et l'ensemble des lycées 7 p. 100. Il a donc paru normal d'alléger le dispositif en réduisant le nombre des lycées de quatre à trois, c'est-à-dire en fermant à terme le lycée Carnot. Il est prévu que les classes du secondaire de ce lycée seront transférées — elles ne

seront donc pas supprimées — au lycée de Mutuelleville. L'école primaire ne sera pas touchée. Ce transfert vers le secondaire ne se fera que selon un processus échelonné sur plusieurs années, afin que les élèves en place n'aient pas à en souffrir. Un aménagement était nécessaire, qui n'entraînera pas, je pense, de difficultés nouvelles pour les élèves.

Je voudrais aussi vous rassurer, monsieur Habert, sur un sujet qui vous a préoccupé, ainsi que votre rapporteur général, M. Blin, celui des crédits de frais de voyages et de transports de mobilier. Cette année, ne se reproduiront plus les difficultés que nous avons connues précédemment et nous veillerons, puisque, maintenant, nous avons toutes les données du problème, à ce qu'il y ait, d'une manière ou d'une autre, les financements nécessaires pour faire face aux demandes. Je puis vous en donner l'assurance formelle.

J'ai remarqué aussi que vous aviez critiqué l'insuffisance des crédits des affaires scientifiques. Il est vrai que ces crédits, dans le budget 1979, évoluent dans des conditions qui ne sont pas tout à fait satisfaisantes, et qu'il faudra donc, dans le prochain budget, nous efforcer, en liaison avec le secrétaire d'Etat à la recherche, de rattraper notre retard dans un domaine très important, où l'influence de la France augmente.

Si, par exemple, dans le secondaire, nous notons que les effectifs, dans l'ensemble, ont tendance à diminuer, ce n'est pas le cas pour l'enseignement scientifique. Il est donc important que, dans ce domaine, nous poursuivions un effort sérieux.

Dans l'ensemble donc, les deux grandes masses du budget, le budget général et le budget de la direction de la recherche, sont, cette année, particulièrement satisfaisantes, et elles devraient, si cet effort se poursuit encore pendant trois ans, permettre réellement à notre pays d'exercer l'influence et le rayonnement que le Sénat lui souhaite à juste titre dans le monde. (Applaudissements.)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le ministère des affaires étrangères et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 209 924 823 francs. »

Par amendement n° 156, M. Boucheny et les membres du groupe communiste et apparenté proposent de réduire les crédits de ce titre III de 100 000 francs.

La parole est à M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, notre amendement ne vise pas les quatorze milliards de francs de la Communauté — je dois le dire, puisque le même type d'amendement avait été déposé à l'Assemblée nationale par le groupe communiste — mais le chapitre 42-31 relatif à la participation de la France à des contributions internationales de caractère obligatoire.

Nous n'avons pas d'autre possibilité que de présenter ce genre d'amendement si nous voulons traiter de la question qui nous intéresse.

Nous nous plaçons sur le terrain politique, car des organismes supranationaux vont disposer de sommes importantes pour faire de la propagande dans notre pays.

Nous nous opposons à ce qu'une officine privée — et c'est l'essentiel de notre amendement — l'agence Havas en l'occurrence, ait la possibilité, avec des fonds en partie étrangers, d'intervenir dans les affaires intérieures de notre pays lors de l'élection du Parlement européen et de tenter de faire en sorte que les prises de position des citoyens français ne soient pas fonction de leurs propres décisions.

Pour nous, c'est une ingérence inadmissible, d'ailleurs contraire à l'article 16 de la loi du 7 juillet 1977, qui stipule que « la propagande électorale est réservée aux partis politiques français ainsi qu'aux listes en présence ».

Nous souhaitons que notre amendement soit adopté par le Sénat pour que, lors de l'élection de l'Assemblée européenne, la loi française soit strictement appliquée.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Maurice Blin, rapporteur général, en remplacement de M. Gustave Héon, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. L'avis de la commission sur l'amendement de M. Boucheny est défavorable. A l'évidence, il s'agit d'une mauvaise imputation de la diminution de recettes qui est demandée.

Les contributions du chapitre 42-31 de l'article 21, c'est-à-dire celles intéressant les organisations européennes situées hors de France, ne servent pas, à l'évidence, à financer les dépenses des communautés européennes.

C'est la raison pour laquelle la commission des finances a émis un avis défavorable à cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. L'amendement défendu par M. Boucheny ressemble à s'y méprendre à celui qui a été présenté par le groupe communiste à l'Assemblée nationale. M. Boucheny ne s'étonnera donc pas que je lui fasse une réponse qui se rapproche de celle que j'ai déjà faite dans l'autre assemblée.

Monsieur le sénateur, je suis obligé de vous dire que cet amendement est tout à fait absurde. En effet, les membres du groupe communiste savent parfaitement, et vous l'avez d'ailleurs dit vous-mêmes, que les communautés européennes bénéficient, en vertu de traités ratifiés par le Parlement français, de ressources propres que nous percevons en leur nom et que nous leur reversons. Il ne s'agit donc pas d'une contribution et c'est la raison pour laquelle il n'y en a pas trace dans le budget des affaires étrangères.

Ce qui y figure, en revanche, et vous l'avez dit également, au chapitre 42-31, sous la rubrique « Actions pour les organisations européennes situées en France », c'est, notamment, notre participation au Conseil de l'Europe. Je ne comprends pas que, pour manifester votre hostilité bien connue, monsieur Boucheny, à la Communauté européenne, vous vouliez frapper le Conseil de l'Europe. A moins que le parti communiste n'ait tout d'un coup des griefs particuliers à l'égard de cette organisation, ce que nous verrons dans votre vote.

Naturellement, le Gouvernement s'oppose à votre amendement.

M. le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. Serge Boucheny. Monsieur le secrétaire d'Etat, en déposant cet amendement, nous avons voulu, dans cette enceinte comme à l'Assemblée nationale, montrer que certaines sommes n'apparaissent pas en clair dans le budget puisque, comme vous venez de nous l'expliquer, elles sont reversées aux communautés.

C'était une perche que je tendais au Gouvernement, car nous aurions souhaité avoir de ce côté quelques explications. En effet, une propagande électorale va être menée par une agence privée avec des fonds étrangers qui n'apparaissent pas dans le budget. J'avais donc pris la précaution de dire que notre amendement était éminemment politique. C'est la raison pour laquelle je souhaite que le Sénat le vote.

M. Jacques Henriet. Comptez là-dessus !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 156, repoussé par la commission et par le Gouvernement
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Par amendement n° 191, le Gouvernement propose, au titre III :

« I. — De diminuer de 286 054 francs le montant des mesures nouvelles.

« II. — De majorer de 286 054 francs le montant des mesures nouvelles. »

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Le projet de loi de finances initial proposait le transfert de huit emplois des services culturels à l'étranger, qui ont été supprimés au Laos et en Tunisie, à l'administration centrale et à la direction générale, culturelle et technique. Pourquoi ? Parce que cette direction dispose d'un personnel restreint : pour assurer la gestion de 25 000 personnes, elle ne compte que 448 fonctionnaires. Il était donc naturel de procéder à ce transfert.

A l'Assemblée nationale, un amendement avait été déposé qui tendait à supprimer ce transfert et donc la création de huit emplois créés à la direction générale. Cela résultait, il faut bien le dire, d'une mauvaise information de M. Delehedde, auteur de l'amendement. Après les explications que nous lui avons fournies, il a accepté de réduire le transfert à quatre emplois et indiqué que si, au Sénat, les explications données étaient répétées, il ne reviendrait pas sur l'amendement qu'il avait déposé.

Les huit postes créés par ce transfert sont très utiles. Quatre postes sont créés dans le domaine de l'audiovisuel, où, comme vous l'avez indiqué, notre effort était insuffisant. Les quatre

autres sont créés pour répondre à la demande de la Cour des comptes — ces créations sont donc pour nous impératives et justifiées — pour faire face aux besoins qu'entraîne la nouvelle comptabilité résultant de l'autonomie accordée aux établissements scolaires.

Il fallait donc créer ces huit postes. On aurait pu en demander la création pure et simple, mais puisque, par ailleurs, huit postes étaient supprimés, nous avons organisé ce transfert. C'est de saine gestion.

Je souhaiterais donc que le Sénat nous permette de revenir au texte initial qui, par manque d'information, avait été critiqué au départ à l'Assemblée nationale.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Maurice Blin, rapporteur spécial. La commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 191, pour lequel la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits du titre III, modifiés.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV, plus 193 213 082 francs. » — (Adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V :

« Autorisations de programme, 89 205 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 47 700 000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI :

« Autorisations de programme, 25 460 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 10 600 000 francs. »

Monsieur Palmero, vous m'aviez demandé la parole et c'est à cet instant que vous devez la prendre, si telle est toujours votre intention, car, le Sénat le sait, il n'y a pas de vote sur l'ensemble des crédits concernant un ministère.

M. Francis Palmero. Je voulais simplement signaler la situation de certains de nos compatriotes en Argentine, au moment de la coupe mondiale de football. A ce moment-là, vous vous en souvenez, onze Français étaient prisonniers et onze Français étaient portés disparus, à tel point que l'on pouvait dire qu'à côté de notre équipe de football, il y avait deux équipes de France dans les prisons.

Vous avez obtenu depuis, monsieur le ministre, la libération de sept prisonniers sur onze. C'est un succès auquel il faut rendre hommage. Mais, ces jours derniers, quatre Français de plus ont disparu. Il reste donc quatre Français dans les prisons et quinze disparus pour lesquels nous souhaiterions, monsieur le ministre, obtenir des informations de votre part, puisque vous êtes un peu responsable de leur sort.

M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères. Je prends note de l'intervention de M. Palmero. Il peut être assuré que, chaque fois que la disparition d'un Français nous est signalée, en Argentine ou ailleurs, nos représentants diplomatiques et consulaires interviennent immédiatement, de leur propre initiative, sur les instructions du Gouvernement. C'est ce qui est fait en Argentine à chaque occasion.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

M. Serge Boucheny. Le groupe communiste vote contre.

M. le président. Je vous en donne acte.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous en avons terminé avec l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

— 3 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions relatives aux loyers et aux sociétés immobilières conventionnées et modifiant le code de la construction et de l'habitation.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 92, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'exécution des prophylaxies collectives des maladies des animaux (n° 362, 403 [1977-1978]).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 93, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan. (*Assentiment.*)

— 4 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Marcel Rudloff un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la pétition n° 3151 du 4 février 1977.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 94 et distribué.

J'ai reçu de M. René Jager, au nom des délégués élus par le Sénat, un rapport d'information établi par la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale sur l'activité de ces assemblées, respectivement au cours de leurs 29^e et 23^e sessions ordinaires (mai 1976-1977), adressé à M. le président du Sénat, en application de l'article 108 du règlement.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 95 et distribué.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au samedi 25 novembre 1978, à onze heures et à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale. [N°s 73 et 74 (1978-1979). — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

TERRITOIRES D'OUTRE-MER :

M. René Jager, rapporteur spécial. (Rapport n° 74, annexe n° 27.)
M. Jacques Mossion, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (Avis n° 76, tome XXII.)

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER :

M. René Jager, rapporteur spécial. (Rapport n° 74, annexe n° 9.)
M. Bernard Parmantier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (Avis n° 76, tome XXI.)

Article 76 bis.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le samedi 25 novembre 1978, à deux heures dix minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

NOMINATION DES RAPPORTEURS

(Art. 19 du règlement.)

COMMISSION DES LOIS

M. Dailly a été nommé rapporteur du projet de loi n° 84 (1978-1979), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux fonds communs de placement.

M. Pillet a été nommé rapporteur du projet de loi n° 90 (1978-1979), adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits grevant les lots d'un immeuble soumis au statut de la copropriété.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT
LE 24 NOVEMBRE 1978

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Université III de Grenoble : situation.

28245. — 24 novembre 1978. — **M. Paul Jargot** appelle l'attention de **Mme le ministre des universités** sur la situation de l'université III de Grenoble. Cette université n'a pu fonctionner, dans les récentes années, et à défaut de la création des postes nécessaires, que grâce à un contingent important d'heures supplémentaires. Or cette dotation en même temps qu'étaient mis place et développés des enseignements nouveaux n'a cessé de diminuer, passant de 11 047 heures en 1974-1975, à 3 590 heures en 1978-1979. La nouvelle amputation pratiquée pendant les vacances, a eu pour effet de rendre caducs les plans d'enseignements élaborés en juin dernier. C'est pourquoi le conseil d'université du 13 octobre a constaté l'impossibilité où il se trouvait de répartir la dotation dérisoire accordée par le ministère. Lorsque cette répartition aura été faite autoritairement par l'administration rectorale, des parties entières des enseignements devront être sacrifiées. Une fois encore le ministère porte la responsabilité des perturbations qui marquent la rentrée universitaire, et de l'appauvrissement massif du potentiel d'enseignant. Cette réduction des moyens ne se fait pas au hasard. Elle découle de l'application des normes du groupement d'analyse et de recherche sur les activités et les coûts de l'enseignement supérieur (GARACES) qui implique une régression pédagogique (retour aux cours magistraux devant 200 étudiants), pénalise les petites universités assurant l'enseignement dans des filières à faible effectif (russe ou portugais, par exemple) et supprime les moyens spécifiques accordés jusqu'ici pour la préparation des concours (CAPES, agrégations). Sur ce dernier point, elle s'ajoute à la suppression des instituts préparatoires à l'enseignement secondaire (IPES) qui permettraient un recrutement plus démocratique des enseignants du secondaire et à la diminution constante des postes mis au concours. Elle préfigure, par ailleurs, l'ensemble des mesures à l'étude pour la mise en place de la « carte universitaire », annoncée pour le printemps, qui doit mettre en œuvre le « redéploiement » des moyens d'enseignements et de recherche. C'est donc l'existence même de l'université des langues et lettres de Grenoble qui est menacée. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour que cette université puisse assurer dans des conditions satisfaisantes sa mission d'enseignement et de recherche.

Décret concernant le statut du personnel non-titulaire : conséquences à l'Université III de Grenoble.

28246. — 24 novembre 1978. — **M. Paul Jargot** expose à **Mme le ministre des universités** que parmi toutes les universités, l'université des langues et lettres de Grenoble est l'une de celles qui sont le plus touchées par les récentes mesures ministérielles. Le décret n° 78-966 du 20 septembre 1978, élaboré sans concertation avec les universités, et publié dix jours avant la rentrée, bouleverse le statut et les services des assistants, et par là tout le système d'enseignement mis en place dans les universités depuis 1968. Il menace de licenciement tous les enseignants non-titulaires, soit, à l'université III de Grenoble, le quart du corps enseignant. L'application

du décret risque d'entraîner, compte tenu par ailleurs de l'importante réduction du contingent d'heures complémentaires, la disparition, à brève échéance, de l'université des langues et lettres de Grenoble. Il lui demande en conséquence l'abrogation du décret du 20 septembre 1978.

Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne : dotation pour 1979.

28247. — 24 novembre 1978. — **M. Hubert Peyou** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur les crédits affectés à la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne dans le projet de loi de finances pour 1979 (agriculture, chapitre 61-84) et lui indique que ceux-ci sont en diminution par rapport à la dotation de l'année 1978. Si l'on considère par ailleurs la valeur réelle de la dotation de 1979 elle représente à peine plus de 50 p. 100 des crédits attribués au titre de l'année 1972. En outre, la prise en compte de l'attribution exceptionnelle de crédits imputée sur le chapitre 61-60, dont a bénéficié la compagnie en 1978, porte la diminution des moyens financiers pour 1979 à 2 870 000 francs. En conséquence, il lui demande si la révision des crédits affectés à la compagnie, au moment de la préparation du plan « Sud-Ouest », constitue une mesure opportune, et s'il ne conviendrait pas lors de l'examen des crédits du ministère de l'agriculture de rétablir à un niveau satisfaisant, et au moins égal à celui de 1978, la dotation de la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne.

Activités physiques et sportives : insuffisance des crédits dans le Rhône.

28248. — 24 novembre 1978. — **M. Camille Vallin** appelle l'attention de **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** sur l'insuffisance des crédits départementaux disponibles dans le Rhône. Il apparaît en effet, qu'une somme de 136 millions d'anciens francs restant sur les crédits de 1976 et 1977, a été retirée par décision de **M. le Premier ministre**. D'autre part, sur l'enveloppe 1978, 346 millions d'anciens francs qui auraient dû normalement être attribués en septembre à la direction départementale de la jeunesse et des sports, ont été annulés par la loi de finances rectificative pour 1978. Au total, ce sont 582 millions de crédits qui disparaissent et dont l'absence aura des conséquences graves sur les projets d'équipements sportifs des collectivités locales. Ces annulations de crédits sont préjudiciables au développement des activités physiques et sportives. Il lui demande donc de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour rétablir ces crédits dans les meilleurs délais.

REPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ECRITES

AFFAIRES ETRANGERES

Enseignement catholique étranger : élèves.

26990. — 7 juillet 1978. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** de vouloir bien lui faire connaître la liste des établissements religieux catholiques d'enseignement à l'étranger qui reçoivent presque exclusivement des élèves d'autres confessions.

Réponse. — Une enquête, menée il y a une dizaine d'années, chiffrait le nombre des congrégations religieuses d'origine française se consacrant à l'enseignement à 215. Pour 24 des plus importantes d'entre elles le nombre d'établissements s'élevait à 16 000 dans le monde, scolarisant environ 3 millions et demi d'élèves. Depuis lors, de nombreux établissements sont passés, du fait du développement des clergés autochtones, sous les juridictions diocésaines locales. En outre, l'enseignement catholique a été, dans un certain nombre d'autres pays, entièrement supprimé. Un nouveau recensement qui demanderait de longs mois ne donnerait sans doute que des résultats difficilement appréciables. Dans les pays d'Afrique musulmans, ainsi que dans l'ensemble du Moyen-Orient, une forte proportion, sinon la totalité des élèves, appartiennent à une autre confession que celle des responsables de l'établissement ; un grand nombre d'établissements ne font pas état de leur appartenance religieuse et encore moins de l'appartenance religieuse de leurs élèves. Le ministère des affaires étrangères, pour sa part, n'a pas, jusqu'à présent, estimé nécessaire de demander aux établissements privés à l'étranger auxquels il apporte son soutien de lui fournir ces précisions d'ordre confessionnel.

*Administration centrale des affaires étrangères :
indemnités du personnel.*

27705. — 13 octobre 1978. — **M. Francis Palmero** expose à **M. le ministre des affaires étrangères** que le régime actuel des primes et indemnités en vigueur dans son administration centrale, particulièrement complexe, fait : 1° qu'un secrétaire des affaires étrangères perçoit, dès son entrée, des primes et indemnités supérieures à celles d'un secrétaire adjoint ou attaché en fin de carrière ; 2° qu'à indice égal, secrétaires et conseillers perçoivent des sommes plus élevées que celles des secrétaires adjoints et attachés ; 3° que ce système permet d'accroître l'éventail des salaires fixé par les statuts et fausser la hiérarchie des rémunérations ; 4° que le complément ainsi apporté représente en moyenne 40 p. 100 du traitement brut des secrétaires et conseillers et seulement 23 p. 100 de celui des secrétaires adjoints et attachés. Et qu'en définitive ces primes et indemnités demeurent inférieures à celles versées par d'autres ministres. Il lui demande s'il envisage de remédier à ces inégalités.

Réponse. — Les inégalités dont fait état l'honorable parlementaire tiennent au fait que sa comparaison porte sur deux corps de fonctionnaires totalement distincts. Comme les administrateurs civils, les conseillers et secrétaires des affaires étrangères sont normalement recrutés par la voie de l'école nationale d'administration. Lorsqu'ils reçoivent une affectation à l'administration centrale, ils sont placés sur emploi d'administrateur civil et rémunérés comme tels. En revanche, les secrétaires adjoints des affaires étrangères sont rémunérés sur les mêmes bases que les attachés d'administration centrale dont ils partagent l'échelonnement indiciaire. Le régime de rémunération des administrateurs civils comprend des indemnités spécifiques dont le bénéfice n'a pas été étendu à d'autres catégories de fonctionnaires. Cela explique qu'un administrateur civil perçoive, dès son entrée dans l'administration, des primes et indemnités supérieures à celles d'un agent ayant atteint le dernier échelon du grade d'attaché d'administration centrale et que cet avantage se maintienne normalement à indice égal. Le système des indemnités établit ainsi au profit des catégories supérieures de la fonction publique un avantage justifié de rémunération qui revêt, d'ailleurs, un caractère interministériel. Par ailleurs, le niveau des indemnités versées par le ministère des affaires étrangères a été très sensiblement relevé au cours des dernières années et il est désormais comparable à celui des indemnités perçues dans les autres administrations de l'Etat.

BUDGET

Industrialisation de la Guadeloupe.

23687. — 3 juin 1978. — **M. Marcel Gargar** expose à **M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat** la difficile industrialisation du département de la Guadeloupe : la réalisation des projets à long terme y est impossible, étant donné l'absence d'un système général suffisamment stable, la rigidité des procédures et les limites du champ d'application des diverses exonérations. Considérant que l'industrialisation de ce département est impossible sans l'application d'un système adapté et cohérent d'incitations fiscales et financières, ainsi que d'aides au développement de l'artisanat, il lui demande que les mesures suivantes soient appliquées à la Guadeloupe : 1° reconduction des exonérations fiscales et des aides financières pour une durée de cinq ans au moins ; ou mieux, mise en place d'un système incitatif permanent sous conditions suspensives à déterminer ; 2° retour au régime antérieur à 1976 des conditions d'octroi de l'exonération de bénéfices réinvestis (art. 18) ; 3° élargissement du seuil de compétence des commissions locales d'agrément afin d'activer les procédures d'application. Ces mesures précitées assorties des récentes dispositions qu'il a annoncées pour aider les petites et moyennes industries combleraient les souhaits des groupements socio-professionnels de l'archipel de la Guadeloupe et réduiraient le taux excessif de chômage qui y sévit. (*Question transmise à M. le ministre du budget.*)

Réponse. — Les suggestions présentées par l'honorable parlementaire appellent les observations suivantes : 1° les dispositions prévoyant des allègements fiscaux en faveur des entreprises dans les départements d'outre-mer ont été prorogées jusqu'à la fin du VII^e Plan. Celles relatives à la prime spéciale d'équipement hôtelier l'ont été jusqu'au 31 décembre 1978. Enfin, les mesures relatives à la prime d'emploi et aux allègements des charges sociales ont été reconduites jusqu'au 31 décembre 1980. Ces mesures marquent le souci du Gouvernement d'assurer au régime d'incitation une stabilité suffisante pour encourager la réalisation de projets à long terme ; 2° Les modifications apportées par l'article 62-V de la loi de finances pour 1976 à l'article 238 bis-E du code général des impôts tendent à tirer les conséquences de la nature véritable de l'exoné-

ration des bénéfices réinvestis en l'assimilant à une subvention d'équipement et à proportionner le montant de cet avantage à la création d'emplois. Le souci d'améliorer l'efficacité sociale du dispositif, qui a justifié ces modifications, s'oppose au retour du régime antérieur ; 3° enfin, les règles fixant le seuil de compétence des commissions locales ne peuvent être un facteur de retard dans l'examen des dossiers. Elles se traduisent depuis plusieurs années par une déconcentration effective puisque les commissions locales statuent définitivement sur plus de 56 p. 100 des demandes d'agrément. Elles présentent, d'autre part, l'avantage de permettre à la commission centrale d'élaborer, à partir des dossiers qui lui sont soumis, une position cohérente à l'égard de l'ensemble des départements d'outre-mer.

Impôt sur la fortune : étude.

25962. — 11 avril 1978. — **M. Henri Caillavet** rappelle à **M. le Premier ministre** l'engagement qu'il a pris à plusieurs reprises, et notamment lors de la dernière campagne législative, de faire procéder à une étude très complète, afin de la soumettre au Parlement, sur la création éventuelle d'un nouvel impôt sur la fortune. Est-il en mesure, surtout après l'étude détaillée publiée par l'INSEE, et pour que cette promesse ne reste pas un simple vœu, de lui indiquer à quelle date limite pourrait être déposé ce rapport et ouverte la discussion devant le Sénat. (*Question transmise à M. le ministre du budget.*)

Réponse. — A la suite de l'engagement pris par le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale du 19 avril 1978, le conseil des ministres du 5 juillet dernier a décidé la création d'une commission d'étude du prélèvement sur les grosses fortunes dont le rapport devra être remis au mois de décembre prochain. Ce rapport sera déposé sur le bureau des assemblées.

Fiscalité des entreprises : réévaluation des immeubles bâtis.

26196. — 28 avril 1978. — **M. Louis Le Montagner** demande à **M. le ministre du budget** de bien vouloir préciser les perspectives et les échéances de publication du décret en Conseil d'Etat prévu à l'article 69, paragraphe 5, de la loi de finances pour 1978 (n° 77-1467 du 30 décembre 1977), lequel doit notamment fixer les modalités de réévaluation des immobilisations et notamment celles applicables aux immeubles bâtis, la nature des obligations incombant aux entreprises.

Réponse. — L'honorable parlementaire est informé que le décret en Conseil d'Etat prévu à l'article 69-V de la loi de finances pour 1978 a été publié au *Journal officiel* du 13 juillet 1978, page 2788, et porte le numéro 78-737.

Extension de l'exonération de frais d'accès au réseau téléphonique à d'autres catégories de personnes âgées.

26270. — 9 mai 1978. — **M. Louis Jung** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur le fait qu'un certain nombre de dispositions très favorables et fort appréciées ont été prises en faveur des personnes âgées de plus de soixante-cinq ans vivant seules ou avec leur conjoint et percevant le fonds national de solidarité en ce qui concerne notamment l'exonération des frais forfaitaires d'accès au réseau téléphonique. Il lui demande, devant le caractère assurément restrictif des dispositions prises, de bien vouloir préciser s'il ne conviendrait pas de prévoir notamment dans le prochain projet de loi de finances rectificative l'extension de cette exonération à l'ensemble des personnes âgées dispensées du paiement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et en particulier aux ascendants d'enfants morts pour la France dont la situation est singulièrement digne d'intérêt.

Réponse. — L'importance des investissements nécessaires pour rattraper le retard français en matière d'équipement téléphonique pose de difficiles problèmes de financement et exige notamment des augmentations de tarifs qui pèsent sur l'ensemble des abonnés payants. C'est pourquoi il n'est pas possible, dans la période actuelle, d'étendre les cas d'exonérations de tarifs sans alourdir exagérément la charge des usagers non exonérés. Il faut noter cependant, en ce qui concerne particulièrement les frais forfaitaires d'accès au réseau, que si l'exonération complète ne peut être étendue, en revanche le niveau de ces droits a sensiblement baissé depuis 1975 et la charge qu'ils représentent pour les nouveaux abonnés au téléphone, et donc pour ceux auxquels s'intéresse l'honorable parlementaire, s'en trouve considérablement allégée (1100 francs en 1975, 700 francs depuis le 20 janvier 1978).

Orsay : diminution de l'attribution directe du VRTS.

26291. — 9 mai 1978. — **M. Pierre Noé** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur la diminution importante enregistrée par la commune d'Orsay sur l'attribution directe au titre du versement représentatif de la taxe sur les salaires en 1978. Le montant annoncé n'est en effet que de 458 758,68 francs alors qu'il était de 1 031 052,32 francs les années précédentes. Depuis 1968, date où a pris effet la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966 portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires, cette commune percevait au titre de l'attribution directe du VRTS la somme de 1 031 052,32 francs, somme correspondant au produit de la taxe locale sur le chiffre d'affaires ainsi que de la taxe sur les locaux loués en garni, perçue en 1967 par la commune. Au 1^{er} janvier 1968, la commune d'Orsay comptait officiellement 9 232 habitants. Bien que la population ait régulièrement augmenté, puisqu'Orsay comptait 22 579 habitants au recensement général de la population de 1975, l'attribution directe du VRTS restait toujours fixée à son montant initial soit 1 031 052,32 francs, ce qui est au demeurant conforme aux textes en vigueur. En 1977, a été créée la commune des Ulis par détachement d'une partie du territoire des communes de Bures-sur-Yvette et Orsay. De ce fait, la population d'Orsay a été ramenée à 13 581 habitants, chiffre néanmoins supérieur à celui de la population de ladite commune au 1^{er} janvier 1968. Lors de la notification des éléments nécessaires à l'établissement du budget primitif pour l'exercice 1978, les services préfectoraux ont indiqué qu'ils avaient réparti l'attribution directe perçue précédemment par la seule commune d'Orsay entre cette commune et celle des Ulis au prorata de la population de chacune d'elle, mais pendant que le critère démographique n'intervenait pas dans l'attribution directe du VRTS. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer : 1° si ce mode de répartition est conforme à la législation en vigueur ; 2° s'il est normal lorsqu'il y a création d'une nouvelle commune que l'attribution de garantie du VRTS soit prélevée sur les communes déjà existantes au lieu d'être créée à partir de moyens nouveaux.

Réponse. — Il est rappelé à l'honorable parlementaire que l'article 65, alinéa 1, de la loi de finances pour 1978 a étendu à la région d'Ile-de-France le mécanisme transitoire de répartition du VRTS qui avait été mis en place par la loi de finances pour 1977. En conséquence, au cours de l'année 1978, les attributions de VRTS perçues par les communes de la région d'Ile-de-France doivent croître au même taux que le montant global de VRTS à répartir au niveau national. La création de la nouvelle commune des Ulis, par détachement d'une partie du territoire des communes de Bures et d'Orsay, a nécessité une redistribution entre les trois communes du montant global du VRTS, précédemment perçu par les seules communes de Bures et d'Orsay, majoré de la progression de cette ressource prévue pour 1978. Ce mode de répartition se justifie par le fait que les modifications territoriales ont affecté la distribution de la population entre les communes, mais non son volume global, et qu'en tout état de cause la difficulté de reconstituer les bases de taxe locale qu'aurait dû percevoir la nouvelle commune au cours de l'année de référence rendait impossible une estimation directe de ses attributions de VRTS. Du fait de l'impossibilité de reconstituer les bases de taxe locale qu'aurait perçu la nouvelle commune au cours de l'année de référence et par conséquent de déterminer directement ses attributions de VRTS, la répartition de l'enveloppe globale du VRTS a été effectuée proportionnellement au partage de la population entre les trois communes.

Commune des Ulis : calcul du fonds de compensation de la TVA.

26521. — 24 mai 1978. — **M. Pierre Noé** appelle l'attention de **M. le ministre du budget** sur les difficultés rencontrées par la commune des Ulis (Essonne) au niveau de l'établissement du budget. La ville des Ulis a été créée par arrêté préfectoral, le 17 février 1977, en prenant pour base le district de Bures-Orsay, composé lui-même d'une partie du territoire de ces deux communes. L'ensemble de la ville des Ulis constitue la ZUP de Bures-Orsay ; l'aménagement de cette zone à urbaniser a été confiée à la SAMBOE, tous les équipements donc sont construits par cette société d'économie mixte. De ce fait, les articles 21 et 23 du compte administratif 1976 s'élèvent à 1 800 917,94 francs, alors que le compte 24, mouvements financiers, s'élève quant à lui à 29 413 990,48 francs ; le montant de cet article 25 correspond à des versements de subventions et d'emprunts par la collectivité locale à cette société d'économie mixte qui a reçu mandat de par la concession pour construire les équipements publics de cette ZUP. Il souhaiterait savoir si la commune doit tenir compte de l'article 25 pour le calcul du fonds de compensation de la TVA, considérant que la SAMBOE ne récupère pas la TVA sur les équipements publics

qu'elle construit au lieu et place de la ville des Ulis. La commune des Ulis percevant le fonds de compensation de la TVA dans sa totalité, y compris pour les versements d'emprunts et de subventions à la société d'économie mixte, elle a prévu au budget primitif de 1978, voté par le conseil municipal le 28 avril 1978, une somme de 1 872 894 francs d'attribution de l'Etat. En conséquence, il lui demande de lui faire savoir quelle est la position du Gouvernement en la matière ; il souhaiterait une réponse rapide, le conseil municipal des Ulis devant se prononcer sur l'éventuel renouvellement du contrat liant la ville avec la SAMBOE, ce contrat arrivant à échéance le 30 juin 1978.

Réponse. — Il est indiqué à l'honorable parlementaire que l'article 54 de la loi n° 76-1232 du 29 décembre 1976 a prévu que les dotations du fonds de compensation de la TVA seront réparties entre les différents bénéficiaires au prorata de leurs dépenses réelles d'investissement. La notion de dépenses réelles d'investissement a été précisée par le décret n° 77-1208 du 28 octobre 1977. Aux termes de l'article 1^{er}, elles doivent s'entendre comme les dépenses comptabilisées au titre des immobilisations et des immobilisations en cours, telles qu'elles figurent à la section d'investissement du compte administratif principal. Ces dépenses, qui aboutissent à un accroissement du patrimoine de la collectivité considérée, correspondent aux frais engagés directement pour des acquisitions mobilières ou immobilières, ainsi que pour des travaux de construction et des grosses réparations, et elles doivent figurer aux comptes 21 et 23 de la section d'investissement. En revanche, ne peuvent être prises en considération les opérations inscrites à d'autres comptes, et notamment celles inscrites au compte 25. En effet, ce compte retrace des mouvements financiers comme les prêts, avances ou créances à long et moyen terme, dont certains peuvent ne pas avoir donné lieu à des paiements effectifs de travaux ou acquisitions. Par ailleurs, les mouvements peuvent conduire soit au financement d'investissements réalisés par une autre collectivité territoriale ou un groupement de collectivités, lui-même éligible aux dotations du fonds de compensation de la TVA, soit à des opérations réalisées par une personne morale de droit privé que le législateur a écartée du bénéfice de ces dotations.

Entreprises de main-d'œuvre : charges sociales.

26812. — 22 juin 1978. — **M. Paul Séramy** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur l'avis adopté par le conseil économique et social concernant l'emploi dans le secteur tertiaire. Dans celui-ci, il est indiqué qu'une politique volontariste de création d'emplois nouveaux dans le secteur tertiaire suppose également que disparaissent certains freins à la création d'emplois. Parmi ceux-ci figure en bonne place le mode de calcul actuel des cotisations sociales, lequel pénalise les entreprises de main-d'œuvre que sont souvent les entreprises du secteur tertiaire. Il lui demande dans ces conditions de bien vouloir préciser les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre à court et à moyen terme, tendant à remédier à cet état de fait.

Réponse. — Il est exact que dans son avis du 14 mars 1978 concernant l'emploi dans le secteur tertiaire, adopté sur le rapport de M. Pierre Bellon, le conseil économique et social a estimé que le mode de calcul actuel des cotisations sociales pénalise les entreprises de main-d'œuvre que sont souvent les entreprises du secteur tertiaire, et a rappelé que, dans un avis émis le 13 février 1974, sur le rapport de M. Boutbien, il avait fait des propositions tendant à la réforme de l'assiette des cotisations. Le problème évoqué a été approfondi dans d'autres études dont la plus récente a été menée par le commissariat général du Plan sous l'autorité de M. Ripert qui analyse deux grandes orientations pour une répartition différente des charges sociales. Compte tenu de l'importance et de la complexité de cette affaire, le Premier ministre a estimé qu'une large concertation devait être menée avec l'ensemble des organisations concernées. Aussi a-t-il souhaité connaître l'avis du conseil économique et social à propos de ces orientations. Les travaux menés actuellement par le conseil pour répondre à cette demande devraient, semble-t-il, lui permettre d'adopter un avis et de le transmettre au Premier ministre vers la fin de l'année 1978. Pour l'immédiat, le Gouvernement s'est engagé à suivre les orientations définies par le programme de Blois. C'est ainsi que l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu et la taxe à la valeur ajoutée seront plafonnés à leurs taux actuels en 1978 et 1979. En outre, pendant les deux années 1978 et 1979, les petites et moyennes entreprises ayant moins de 500 salariés et moins de 100 millions de francs de chiffre d'affaires, ainsi que les artisans, bénéficieront d'une exonération d'un an égale à 50 p. 100 des cotisations sociales, pour les personnels supplémentaires de dix-huit à vingt-six ans qu'ils auront embauchés.

*Fonctionnaires ayant servi hors d'Europe :
prise en compte des services pour la retraite.*

27144. — 28 juillet 1978. — **M. Henri Caillavet** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur le caractère rétroactif de la loi n° 64-1339 du 26 décembre 1964 portant réforme du code des pensions civiles de retraite aux termes de laquelle il semblerait que les services accomplis hors d'Europe, avant la date de promulgation de la loi, ne soient pris en compte que pour les fonctionnaires retraités avant le 1^{er} décembre 1967. Il lui demande, en conséquence, s'il n'estime pas que les fonctionnaires ayant servi hors d'Europe, mais ne remplissant pas les conditions d'un départ avant cette date, sont lésés.

Réponse. — La question posée semble se rapporter aux conséquences de l'abrogation, par la loi n° 64-1339 du 26 décembre 1964 portant réforme du code des pensions civiles et militaires de retraite, des dispositions du code précédemment en vigueur et plus particulièrement de son article L. 7, qui permettrait un départ anticipé à la retraite par le jeu de réductions d'âge acquises notamment au titre des services civils effectués hors d'Europe. Sous l'empire de l'ancien code, le fonctionnaire ne pouvait obtenir une pension d'ancienneté qu'à partir du moment où il réunissait certaines conditions d'âge et de durée de services, ces conditions étant susceptibles d'être réduites par le jeu de bonifications diverses liées à la nature des services et, pour les femmes fonctionnaires, à la maternité. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme réalisée par la loi précitée, la seule condition à laquelle est subordonnée l'ouverture du droit à pension est une durée minimale de quinze années de services effectifs. La suppression de la condition d'âge antérieurement exigée a rendu caduques les dispositions du régime ancien relatives aux réductions d'âge. Au 1^{er} décembre 1967, terme du délai prévu par l'article 8 de la loi du 26 décembre 1964 pour ménager la transition avec le nouveau régime au profit des fonctionnaires qui avaient déjà pris des dispositions pour bénéficier à brève échéance d'une retraite anticipée par le jeu de ces réductions, celles-ci ont cessé d'être appliquées. En revanche, l'article L. 12 du code des pensions de retraite maintient le principe de l'octroi d'une bonification de dépaysement pour les services civils rendus hors d'Europe, quelle que soit la date à laquelle ils ont été effectués. Cette bonification est prise en compte dans la liquidation de la pension.

Actualisation de l'indemnité

versée aux instituteurs participant aux classes de neige.

27170. — 29 juillet 1978. — **M. Chatelain** demande à **M. le ministre du budget** de bien vouloir lui indiquer si le barème fixé par arrêté interministériel en matière d'indemnités versées aux instituteurs accompagnant les élèves en classes de neige ou en classes de nature, datant de 1972, est en voie d'actualisation. Il lui indique que le barème permettait de verser aux instituteurs une indemnité journalière de 13,02 francs. Les communes ont été amenées à recevoir le montant de l'indemnité pour suivre l'évolution du coût de la vie. Cependant, certains trésoriers-payeurs généraux refusent systématiquement l'indemnité allouée par les communes, s'en tenant au strict respect du barème fixé par l'arrêté interministériel de 1972. Il lui demande donc si un nouvel arrêté est à l'étude pour la saison 1978-1979.

Réponse. — L'arrêté interministériel du 20 mars 1972 prévoit que les instituteurs qui accompagnent leurs élèves en classes de neige peuvent recevoir pendant la durée de leur séjour une indemnité calculée sur la base d'un taux journalier, lui-même déterminé à l'aide de trois éléments : une somme forfaitaire pour sujétions spéciales fixée à 10 francs ; une somme pour travaux supplémentaires variable selon l'importance de ceux qui sont effectués et qui ne peut excéder 230 p. 100 du salaire horaire minimum de croissance. Du total de ces deux éléments est déduit le montant des avantages en nature, lui-même égal à la valeur journalière de la nourriture estimée dans les conditions prévues par l'article 2 de l'arrêté du 28 décembre 1962 pour les localités dans lesquelles n'existe pas de convention collective ou d'accord de salaire. Les bases de calcul de l'indemnité dont il s'agit varient par conséquent pour partie selon un mécanisme automatique d'actualisation. Dans ces conditions, il n'a pas paru, jusqu'à présent, nécessaire ni opportun d'envisager une revalorisation supplémentaire de cette indemnité.

ECONOMIE

Libération des prix.

25909. — 6 avril 1978. — **M. Raymond Marcellin** demande à **M. le Premier ministre** s'il entend poursuivre la politique de libération des prix. La pression de la concurrence étrangère est forte et l'évolution globale des cours des matières premières importées constitue également un facteur favorable. Est-il permis de considérer que l'expérience de la libération des prix, faite à partir d'octobre 1974, a été positive. (*Question transmise à M. le ministre de l'économie.*)

Réponse. — Les objectifs du Gouvernement sont de renforcer notre appareil de production et de rétablir, d'ici à 1980, les grands équilibres. Pour y parvenir, un rôle essentiel est attribué à la concurrence intérieure et internationale, particulièrement dans le domaine industriel. La politique que le Gouvernement mène en matière de prix vise à instaurer une économie moderne de concurrence qui, dans d'autres pays, a contribué d'une manière décisive au développement d'une industrie puissante et au maintien d'une forte compétitivité dans les échanges internationaux. C'est dans une telle perspective que s'inscrit la libération des prix industriels mise en œuvre cet été. L'extension de cette politique, en particulier aux prestations de services et au commerce, si elle est tout à fait souhaitable dans son principe, demeure cependant, dans les faits, subordonnée à l'instauration d'un réel climat de concurrence dans ces secteurs. Cela suppose, en particulier, que les obstacles à la concurrence et les goulets d'étranglement instaurés au cours des années précédentes soient levés. Quant aux expériences de libération des prix faites précédemment, et notamment celle à laquelle se réfère l'honorable parlementaire, elles se sont déroulées dans des conditions économiques et sociales sensiblement différentes de celles qui prévalent aujourd'hui, ne serait-ce qu'en ce qui concerne l'évolution des prix de l'énergie et des matières premières importées. Elles ont eu lieu dans des contextes propres à chaque branche. Un bilan ne peut en être dressé que cas par cas et en tenant compte de l'ensemble des éléments qui ont influencé la formation des prix, en plus du régime juridique dans lequel les entreprises ont pu fixer leurs prix.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Protection de la nature (publication de la totalité des textes d'application de la loi).

27091. — 21 juillet 1978. — **M. Roger Poudonson**, ayant pris connaissance de la réponse faite par **M. le ministre de l'agriculture** à sa question écrite n° 23853 (publiée au *Journal officiel*, Débats Sénat, du 23 juin 1978), s'étonne de ce que, deux ans après le vote de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, la totalité des dispositions réglementaires nécessaires à son application ne soient toujours pas publiées. C'est ainsi que s'agissant de la protection des animaux, les arrêtés prévus à l'article premier des décrets n°s 77-1295 et 77-1296 du 25 novembre 1977 pour dresser la liste des espèces animales protégées et l'arrêté prévu par l'article 6 du décret n° 77-1297 concernant les caractéristiques auxquelles doivent répondre les installations fixes ou mobiles des établissements destinés à la présentation au public d'animaux sont encore en préparation. Il lui demande en conséquence s'il pense être en mesure de publier très prochainement les textes réglementaires attendus. (*Question transmise à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie.*)

Réponse. — La mise au point des arrêtés d'application des décrets n°s 77-1295, 77-1296 et 77-1297 du 25 novembre 1977 pris pour l'application des articles 3 et 4, 5 et 6 à 8 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature a été très longue car leur préparation a été menée en concertation étroite avec les administrations, les organisations professionnelles et les personnalités scientifiques qualifiées dans le cadre de nombreux groupes de travail, puis à l'occasion de leur examen par le conseil national de la protection de la nature. Il fallait, en effet étudier, pour chaque espèce les renseignements disponibles et recueillir les avis scientifiques nécessaires à une juste appréciation des besoins de protection. Les arrêtés, au nombre de six, fixant les listes des espèces à protéger au titre des articles 3 et 4 de la loi (décret n° 77-1295) ont été soumis à la signature des ministres concernés au mois de septembre ; leur publication au *Journal officiel* ne devrait pas tarder. La préparation des arrêtés d'application du décret n° 77-1296 (listes d'espèces et modalités de la procédure de délivrance des autorisations) est maintenant achevée et ces textes, au nombre de six également, vont être soumis à la signature des ministres concernés. Trois arrêtés d'application du décret n° 77-1297 ont été publiés au *Journal officiel* du 14 octobre 1978. Ils concernent les caractéristiques techniques et les règles de fonctionnement des établissements détenant des animaux (parcs zoologiques) ainsi que la délivrance d'un certificat de capacité aux responsables de ces établissements.

Percée sous le Mercantour : réalisation.

26227. — 2 mai 1978. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** : 1° quelles conclusions il tire des études réalisées pour la percée sous le Mercantour destinée à relier les Alpes-Maritimes au Piémont et à desservir le futur port de commerce de Nice ; 2° quelles sont les perspectives de réalisation.

Réponse. — Le département des Alpes-Maritimes a pris l'initiative de faire procéder à une étude exhaustive du problème du percement d'une nouvelle traversée des Alpes du Sud, entre les Alpes-Maritimes et le Piémont. L'Etat, la région, la ville de Nice et la chambre de commerce et d'industrie se sont associés au financement des études qui se sont déroulées en trois phases de 1974 à 1978. Ces études ont permis de faire l'inventaire de toutes les solutions possibles, de dégager trois familles d'itinéraires par les vallées de la Tinée, de la Vesubie et de la Roya, d'étudier les avantages et les inconvénients de chacune de ces solutions, de les chiffrer et d'en étudier les aspects économiques et financiers. Les résultats de ces études ont été soumis à une commission interministérielle pour l'étude des traversées alpines, présidée par M. l'inspecteur général Le Vert, qui fera connaître son avis. Il sera certainement nécessaire de faire procéder à des études complémentaires compte tenu des perspectives d'aménagement du territoire et des nécessités de protection de l'environnement. Les perspectives de réalisation ne sont donc pas connues pour l'instant. Il apparaît souhaitable, au stade actuel des études, de créer un groupe de travail mixte franco-italien, qui prenne en compte, au-delà des aspects économiques et financiers des projets, les préoccupations d'aménagement du territoire comme de protection de l'environnement des deux partenaires.

Logement.

Logements financés par prêts : cas d'exonération de la taxe foncière.

25617. — 24 février 1978. — **M. Roger Boileau** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Logement)** sur le problème posé par la réforme du financement du logement dans la mesure où le code général des impôts prévoit des régimes liés aux financements actuels des logements HLM. Compte tenu que l'article 1384 du code général des impôts accorde une exonération de taxe foncière pendant quinze ans pour les logements remplissant les conditions prévues à l'article 153 du code de l'urbanisme et de l'habitation, qu'une instruction du 2 novembre 1972 a précisé que pour bénéficier de cette exemption les logements devaient non seulement répondre aux normes techniques et de prix de revient des HLM, mais encore être financés par un prêt HLM ou un emprunt bonifié de la caisse d'épargne, que dans le cadre de la réforme de l'aide de l'Etat au logement les prêts désignés ci-dessus seront remplacés par un prêt unique, le prêt accession à la propriété. Il lui demande de lui indiquer s'il est envisagé d'étendre le bénéfice de l'article 1384 du code général des impôts aux logements bénéficiant de ces nouveaux prêts.

Réponse. — Il a été décidé de reconduire, dans l'immédiat, l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties relative aux logements construits au moyen des nouveaux prêts aidés par l'Etat. Bénéficieront par conséquent d'une exonération d'une durée de quinze ans les logements dont le financement aura été assuré au moyen d'un prêt locatif aidé ou d'un prêt aidé à l'accession à la propriété, pour lesquels la demande de décision favorable de prêt aura été déposée par le constructeur avant le 31 décembre 1978 et suivie ultérieurement de l'attribution d'un prêt aidé, quelle que soit la date d'achèvement de la construction.

*Restauration de l'habitat ancien
à l'aide de prêts locatifs aidés : procédure.*

27130. — 28 juillet 1978. — **M. Pierre Vallon** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie (Logement)** sur le processus actuellement en vigueur dans le domaine de la restauration de l'habitat ancien et, notamment, sur les dispositions adoptées par les services du ministère de l'équipement tendant à imposer que pour la mise au point d'un dossier de prêt locatif aidé la demande soit faite après l'appel à la concurrence et l'ouverture des prix. La longueur des délais résultant de cette procédure a pour conséquence un blocage du système mis en place. En effet, il faut avoir l'accord de prêt pour signer la convention liant le bailleur et l'Etat, et il faut l'avoir aussi pour

notifier les travaux au locataire, ce qui demande environ un délai de six mois. Si l'un des locataires refuse, il faut repasser sous le couvert de la loi de 1948 et lui notifier l'obligation d'entreprendre des travaux, ce qui nécessite un délai de trois mois, puis procéder à un relogement définitif. En supposant qu'il n'y ait aucune complication, le délai minimal requis est de vingt et un mois. Le délai entre l'ouverture des plis et la mise en route des chantiers est au mieux de six à huit mois, ce qui rend les ouvertures de plis périmees, obligeant à une nouvelle consultation et annulant les baux et la notification faite au locataire — le coût étant plus élevé — et arrête l'opération. Compte tenu de ces difficultés, il lui demande s'il ne lui paraît pas souhaitable qu'une nouvelle procédure soit mise en place prévoyant que l'accord de principe du prêt serait obtenu au moment de l'avant-projet sommaire. La signature de la convention interviendrait ensuite, puis la notification au locataire et un mois avant la fin de la notification seraient lancés les appels d'offres, le montant du prêt étant rajusté exactement ultérieurement au moment de l'ouverture des plis et les travaux pourraient ensuite commencer.

Réponse. — La signature de la convention type prévue à l'article 7 de la loi du 3 janvier 1977 (actuellement art. L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation) doit, de façon générale, intervenir avant la décision favorable à l'octroi du prêt locatif aidé qu'il s'agisse de constructions neuves ou de logements à restaurer. Il en résulte un parallélisme des opérations et non un cumul des délais ainsi que l'indique la présente convention. Par rapport au locatif neuf, seules la notification au locataire (un mois au plus) et la procédure visant à reloger les locataires réticents (trois à cinq mois) peuvent être à l'origine des délais supplémentaires qui sont propres à ce type d'opérations mais ne peuvent mettre en cause la législation existante.

INTERIEUR

Grandes villes : charges de police.

26307. — 22 juin 1978. — **M. Jean Chérioux** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de bien vouloir lui préciser, à la suite des déclarations qu'il a faites à France-Inter, le 18 juin 1978, sur la participation des grandes villes aux charges de police, les noms des villes auxquelles il est effectivement demandé un contingent de 25 p. 100.

Réponse. — Les communes dans lesquelles a été instituée une police d'Etat contribuent aux dépenses de ces services en fonction de barèmes spécifiques tenant compte de la population. En ce qui concerne Paris, un régime spécial a été institué par une loi de finances du 31 décembre 1953, pour tenir compte des conditions particulières de volume et d'emploi des forces de police dans la capitale. Il faut noter que la part mise à la charge de la ville de Paris dans la répartition des dépenses de police a été ramenée, pour 1979, à 12,5 p. 100.

JUSTICE

Entreprise : opération de crédit-bail.

27260. — 17 août 1978. — **M. Jean Geoffroy** demande à **M. le ministre de la justice** de bien vouloir lui préciser l'interprétation qu'il convient de donner à l'article 1^{er} (2^o) de la loi n° 66-455 du 2 juillet 1966, modifiée par l'ordonnance n° 67-837 du 28 septembre 1967. Aux termes de cet article : « Les opérations de crédit-bail visées par la présente loi sont : ... 2° les opérations par lesquelles une entreprise donne en location des biens immobiliers à usage professionnel, achetés par elle ou construits pour son compte... ». Une opération de ce type réalisée pour la première fois par une entreprise répond-elle à cette condition lorsque les biens immobiliers donnés en crédit-bail lui appartiennent depuis de nombreuses années et qu'elle n'a pas, par conséquent, achetés ou construits spécialement en vue de la réalisation de ce crédit-bail.

Réponse. — La question posée par l'honorable parlementaire soulève une difficulté d'interprétation de l'article 1^{er} de la loi n° 66-455 du 2 juillet 1966, modifiée par l'ordonnance du 28 septembre 1967, relative aux entreprises pratiquant le crédit-bail mobilier et immobilier. Elle ne précise cependant pas si « l'entreprise » visée est dotée ou non du statut de banque, ou d'établissement financier, ou de SICOMI. En ce qui concerne l'interprétation de l'article 1^{er}, 2^e alinéa, de la loi du 2 juillet 1966, on peut affirmer, sous réserve de l'appréciation des tribunaux, que les conditions prévues au premier alinéa de ce même article relatif au crédit-bail mobilier (biens achetés « en vue de la location ») ne sont pas exigées pour les opérations de crédit-bail immobilier. Si l'entreprise visée par la question est une entreprise de crédit-bail immobilier, dotée du statut de banque, d'établissement financier ou de SICOMI, l'opération projetée entre bien dans le champ d'appli-

cation de la loi. Il est d'ailleurs fréquent que ce type d'entreprise, propriétaire d'un immeuble loué en location simple, décide, à la suite de la réalisation ou du non-renouvellement d'un bail, de donner en crédit-bail le local bien que celui-ci n'ait pas été, à l'origine, acquis dans le but de réaliser cette opération. En revanche, s'il s'agit d'une entreprise industrielle ou commerciale non dotée d'un statut particulier et qui entend effectuer une opération de crédit-bail, elle n'est pas soumise aux dispositions susvisées dans la mesure où cette opération n'est pas faite à titre habituel, condition prévue par l'article 2 de la loi du 22 juillet 1966 modifiée.

SANTÉ ET FAMILLE

Financement des régimes de retraite : capitalisation.

26745. — 16 juin 1978. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le Premier ministre**, comme suite à ses déclarations du 9 juin 1978 au centre d'études supérieures industrielles d'Eculy (Rhône), de vouloir bien préciser ses intentions au sujet du financement des régimes de retraite, notamment en ce qui concerne la capitalisation. (*Question transmise à Mme le ministre de la santé et de la famille*).

Réponse. — La remarque faite par M. le Premier ministre sur l'intérêt de la formule de la capitalisation s'inscrit dans une réflexion de caractère général sur l'évolution du financement de la protection sociale dans les économies développées. M. le Premier ministre a entendu inviter chacun à réfléchir au fait que la technique de la répartition, utilisée légitimement pour financer le système légal et contractuel mis en place depuis la Libération, ne saurait, sans limite, continuer à l'être pour couvrir ses perfectionnements nouveaux. Il paraît en effet nécessaire que les Pouvoirs publics et les organisations professionnelles et syndicales examinent si cette façon

de procéder, et les conséquences financières qu'elle entraîne, seront compatibles avec l'environnement économique et démographique de la France dans les années 1980. Sur ce sujet, essentiel pour l'avenir à moyen terme de la protection sociale, le Gouvernement n'a pour l'instant aucun projet susceptible d'être mis en œuvre rapidement. Au demeurant, la protection sociale et son financement constituent un domaine d'élection de la politique contractuelle. Aucun projet d'envergure ne saurait donc être arrêté sans que les partenaires sociaux n'aient été préalablement consultés.

Mineurs : modulation de l'âge de départ à la retraite.

27562. — 5 octobre 1978. — **M. Roger Poudonson** demande à **Mme le ministre de la santé et de la famille** de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des études entreprises à son ministère à l'égard de la modulation de l'âge de départ en retraite des mineurs entre cinquante et cinquante-cinq ans, en fonction de la durée des services accomplis au fond, ainsi que le souhait en a été récemment exprimé dans un rapport élaboré conjointement par les Charbonnages de France et les organisations syndicales de mineurs.

Réponse. — Les propositions de réforme au système des pensions minières contenues dans le rapport établi en commun par les représentants des Charbonnages de France et des organisations syndicales représentant les travailleurs des houillères nationales font actuellement l'objet d'une étude d'ensemble par le ministère de la santé et de la famille, en liaison avec les autres départements ministériels intéressés ; compte tenu du nombre et de la diversité des modifications proposées par les représentants de la profession, modifications qui demandent un examen approfondi, il est encore trop tôt pour qu'il puisse être indiqué quelle suite sera donnée sur ce point particulier soulevé par l'honorable parlementaire.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone

{ Renseignements : **579-01-95.**

{ Administration : **578-61-39.**